

PERSPECTIVES

Perspectives économiques régionales 2012-2017

Mai 2012



Contributions

Cette publication est le fruit de la collaboration des équipes suivantes :

BFP : Delphine Bassilière, Didier Baudewyns, Francis Bossier, Ingrid Bracke, Vincent Frogneux, Gina Gentil, Koen Hendrickx, Laurence Laloy.

IBSA : Benoît Laine, Pierre-François Michiels.

SVR : Dirk Hoorelbeke.

IWEPS : Frédéric Caruso, Olivier Meunier.

Adresses de contact :

hermreg@plan.be

pfmichiels@mrbc.irisnet.be

dirk.hoorelbeke@dar.vlaanderen.be

O.Meunier@iweps.be

Bureau fédéral du Plan

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

<http://www.plan.be>

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Boulevard du Jardin Botanique 20, 1035 Bruxelles

<http://www.ibsa.irisnet.be>

Studiedienst van de Vlaamse Regering

Boudewijnlaan 30 (blok B), 1000 Brussel

<http://www.vlaanderen.be/dar/svr/>

Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique

Route de Louvain-la-Neuve 2, 5001 Belgrade (Namur)

<http://www.iweps.be>

Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Environnement international et contexte national	3
2.1. Environnement international	3
2.2. Contexte économique national	5
2.2.1. Croissance économique et composantes du PIB	5
2.2.2. Evolutions par branche d'activité	8
2.2.3. Productivité	11
2.2.4. Coût salarial	11
2.2.5. Inflation	12
2.2.6. Emploi et chômage	12
2.2.7. Finances publiques	14
3. Synthèse des évolutions macroéconomiques régionales	15
3.1. Résultats macroéconomiques	15
3.2. Marché du travail	20
3.2.1. Démographie et offre de travail	20
3.2.2. Emploi intérieur régional	26
3.2.3. Solde frontalier et solde des navettes	27
3.2.4. Population active occupée régionale	29
3.2.5. Taux d'emploi	29
3.2.6. Nombre de chômeurs et taux de chômage	31
3.2.7. Besoins de recrutement et entrées dans la population active	35
4. Résultats détaillés par région	38
4.1. Région de Bruxelles-Capitale	38
4.1.1. Evolutions macroéconomiques	38
4.1.2. Evolutions par branche d'activité	41
4.2. Région flamande	47
4.2.1. Evolutions macroéconomiques	47
4.2.2. Evolutions par branche d'activité	49
4.3. Région wallonne	56
4.3.1. Evolutions macroéconomiques	56
4.3.2. Evolutions par branche d'activité	58
5. Comptes de revenus des ménages	64
5.1. Introduction	64
5.2. Contexte national	65

5.3. Structure et évolution par région	67
5.3.1. Considérations générales	67
5.3.2. Région de Bruxelles-Capitale	68
5.3.3. Région flamande	71
5.3.4. Région wallonne	73
5.4. Parts régionales	77
5.5. Revenus par tête	79
6. Finances publiques	81
6.1. Introduction	81
6.2. Communautés et régions	82
6.2.1. Evolution des recettes	83
6.2.2. Evolution des dépenses primaires	84
6.2.3. Evolutions des soldes de financement des différentes entités	85
6.3. La Région de Bruxelles-Capitale	86
6.4. La Région flamande	88
6.5. La Région wallonne	91
6.6. La Communauté française	93
7. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre	95
7.1. Méthodologie	95
7.2. Contexte	95
7.3. Evolutions régionales des émissions de gaz à effet de serre	97
7.3.1. Royaume	97
7.3.2. Région de Bruxelles Capitale	98
7.3.3. Région flamande	99
7.3.4. Région wallonne	100
8. Conclusions	103
9. Bibliographie.....	106
10. Annexes.....	107
10.1. Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi	107
10.2. Comptes de revenus des ménages - Résultats détaillés	110
10.3. Finances publiques - Résultats détaillés	112
10.4. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre - Résultats détaillés	117
10.5. Glossaire	131

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Principales hypothèses internationales.....	5
Tableau 2 :	Principaux résultats macroéconomiques de la projection nationale	7
Tableau 3 :	Principaux résultats sectoriels de la projection nationale	10
Tableau 4 :	Solde de financement	14
Tableau 5 :	Principaux résultats macroéconomiques de la projection régionale	16
Tableau 6 :	Scénario pour la démographie et l'offre de travail	21
Tableau 7 :	Impact des mesures récentes de réforme du marché du travail sur l'offre de travail.....	25
Tableau 8 :	Résultats de la projection régionale du marché du travail	33
Tableau 9 :	Besoins de recrutement et entrées nettes dans la population active en deçà de 50 ans	35
Tableau 10 :	Principaux résultats macroéconomiques : Région de Bruxelles-Capitale	38
Tableau 11 :	Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région de Bruxelles-Capitale.....	41
Tableau 12 :	Principaux résultats par branche d'activité : Région de Bruxelles-Capitale	45
Tableau 13 :	Principaux résultats macroéconomiques : Région flamande	47
Tableau 14 :	Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région flamande	50
Tableau 15 :	Principaux résultats par branche d'activité : Région flamande	54
Tableau 16 :	Principaux résultats macroéconomiques : Région wallonne	57
Tableau 17 :	Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région wallonne.....	59
Tableau 18 :	Principaux résultats par branche d'activité : Région wallonne	62
Tableau 19 :	Comptes de revenus des ménages : Royaume.....	67
Tableau 20 :	Evolution régionale des salaires par tête	68
Tableau 21 :	Comptes de revenus des ménages : Région de Bruxelles-Capitale.....	70
Tableau 22 :	Comptes de revenus des ménages : Région flamande	73
Tableau 23 :	Comptes de revenus des ménages : Région wallonne.....	76
Tableau 24 :	Comptes de revenus des ménages : parts dans le total du Royaume.....	78
Tableau 25 :	Evolutions des revenus primaire et disponible par tête	79
Tableau 26 :	Compte des communautés et régions	82
Tableau 27 :	Taux de croissance réel des recettes et des dépenses des communautés et régions	85
Tableau 28 :	Solde de financement des communautés et régions	86
Tableau 29 :	Compte de la Région de Bruxelles-Capitale	86
Tableau 30 :	Taux de croissance réel des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale.....	87
Tableau 31 :	Compte de la Région flamande (y compris la Communauté flamande)	88
Tableau 32 :	Taux de croissance réel des dépenses de la Région flamande (y compris la Communauté flamande)	90
Tableau 33 :	Compte de la Région wallonne	91
Tableau 34 :	Taux de croissance réel des dépenses de la Région wallonne	92
Tableau 35 :	Compte de la Communauté française	93

Tableau 36 :	Taux de croissance réel des dépenses de la Communauté française	94
Tableau 37 :	Evolution des émissions totales de gaz à effet de serre par secteur	101
Tableau 38 :	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région de Bruxelles-Capitale	107
Tableau 39 :	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région flamande	108
Tableau 40 :	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région wallonne.....	109
Tableau 41 :	Comptes de revenus des ménages : Région de Bruxelles-Capitale.....	110
Tableau 42 :	Comptes de revenus des ménages : Région flamande	110
Tableau 43 :	Comptes de revenus des ménages : Région wallonne.....	111
Tableau 44 :	Compte des Communautés et Régions.....	112
Tableau 45 :	Compte de la Région de Bruxelles-Capitale	113
Tableau 46 :	Compte de la Région flamande	114
Tableau 47 :	Compte de la Région wallonne	115
Tableau 48 :	Compte de la Communauté française	116
Tableau 49 :	Bilan énergétique 2010	117
Tableau 50 :	Bilan énergétique 2011	119
Tableau 51 :	Bilan énergétique 2015	121
Tableau 52 :	Bilan énergétique 2017	123
Tableau 53 :	Evolution des émissions totales de CO ₂ par secteur.....	125
Tableau 54 :	Evolution des émissions totales de CH ₄ par secteur.....	127
Tableau 55 :	Evolution des émissions totales de N ₂ O par secteur	129
Tableau 56 :	Evolution des gaz fluorés	130

Liste des Graphiques

Graphique 1	PIB zone euro et Etats-Unis	4
Graphique 2	Balance extérieure courante.....	6
Graphique 3	Emploi (variations en milliers) et taux d'emploi (en pour cent de la population d'âge actif) ·	13
Graphique 4	PIB régionaux	15
Graphique 5	Différentiel de croissance économique par rapport à la Flandre, moyenne mobile sur 4 ans ·	18
Graphique 6	Taux d'emploi régionaux	30
Graphique 7	Taux de chômage régionaux	31
Graphique 8	Demande de remplacement.....	37
Graphique 9	Solde des revenus primaires par tête, indice Royaume = 100	80
Graphique 10	Revenu disponible par tête, indice Royaume = 100	80

1. Introduction

Ce rapport présente les résultats de la désagrégation régionale des perspectives économiques nationales du Bureau fédéral du Plan¹ pour la période 2012-2017. Tout comme pour les études précédentes², le rapport est le fruit d'une collaboration entre le Bureau fédéral du Plan et les services d'étude des trois Régions belges (IBSA, IWEPS et SVR³). Rappelons que cette collaboration, entamée fin 2005, a permis de développer le modèle multirégional et multisectoriel HERMREG, modèle qui peut être classé dans la catégorie des modèles macroéconométriques de type *top-down*. HERMREG⁴ s'articule entièrement avec le modèle national HERMES développé par le Bureau fédéral du Plan. Cela signifie que les projections nationales de moyen terme d'HERMES sont réparties au niveau des entités considérées sur base de clés régionales endogènes.

La présente projection régionale coïncide parfaitement avec la projection nationale de mai 2012 qui est elle-même basée sur l'information économique disponible à la mi-avril 2012. Celle-ci tient notamment compte d'un contexte international caractérisé par une croissance économique qui marque le pas en 2012. D'après les estimations les plus récentes, tant la croissance économique de nos principaux partenaires commerciaux (Allemagne et France) que celle de la Belgique serait un peu plus forte que celle retenue dans la projection nationale de mai 2012 et, donc, dans les présentes perspectives régionales.

Ces dernières feront l'objet d'une mise à jour en septembre prochain, en particulier en ce qui concerne la croissance économique de 2012. L'actualisation de septembre consistera en effet à intégrer les évolutions conjoncturelles les plus récentes et à prendre comme point de départ le budget économique publié début septembre.

Dans le contexte peu porteur susmentionné, la croissance de l'économie belge serait basse en 2012. Elle ne devrait se redresser qu'à partir de 2013 et surtout les années suivantes, moyennant une accélération de la croissance des marchés extérieurs. A moyen terme, la croissance de l'économie belge ne devrait toutefois pas dépasser de manière significative les 2 %.

Cette projection tient d'autre part compte de l'ensemble des informations budgétaires disponibles à la mi-avril 2012. Les perspectives budgétaires pour 2012 retiennent un déficit ramené à seulement 2,6 % du PIB, qui serait donc compatible avec l'objectif consigné dans le Programme de stabilité. On peut toutefois s'attendre à ce que, en l'absence de mesures supplémentaires, le déficit reparte à la hausse en 2013 et n'évolue que peu à moyen terme. Or, le Programme de stabilité vise un retour à l'équilibre nominal en 2015. Ceci requiert donc de nouvelles mesures de consolidation pour quelques 11 milliards d'euros (à prix constants).

Dans la mesure où des observations régionales ne sont disponibles dans les comptes régionaux⁵ que jusqu'en 2009 pour les salaires et jusqu'en 2010 pour la valeur ajoutée et l'emploi, le modèle HERMREG a

¹ Bureau fédéral du Plan (2012).

² Voir Bassilière et al. (2011) pour l'étude publiée en juin 2011.

³ Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique et Studiedienst van de Vlaamse Regering.

⁴ Le modèle HERMREG est décrit dans Bassilière et al. (2008a).

⁵ Comptes Régionaux 2003-2010, ICN (2012).

été simulé dès 2010 pour les salaires et à partir de 2011 pour la valeur ajoutée et l'emploi en s'appuyant sur le scénario national et international élaboré fin avril 2012. Le modèle HERMREG fournit des projections régionales et sectorielles de ces différents agrégats (ainsi que de la productivité par tête) jusqu'à l'horizon 2017. Ces agrégats sont modélisés au niveau des 13 branches d'activité du modèle national de moyen terme HERMES. Des projections démographiques et de taux d'activité régionaux et des perspectives en matière de travail frontalier et de navettes sont également disponibles. Ces projections relatives au marché du travail permettent de prévoir l'évolution de la population active, de la population active occupée et du chômage. Le modèle produit aussi des projections régionales de PIB, de taux de chômage et de taux d'emploi. De plus, le modèle comprend un module de calcul des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (qui permet de fournir une régionalisation des perspectives nationales en matière de GES), un bloc finances publiques détaillé, ainsi qu'un module relatif aux comptes de revenus des ménages et au calcul de leur revenu disponible pour chaque région.

Rappelons enfin que tant HERMES que HERMREG sont des modèles de moyen terme. Ceci signifie que leur finalité première n'est pas, à l'instar des modèles conjoncturels de court terme, de fournir des prévisions fines pour chaque agrégat pour chaque année, mais bien de broser le tableau du paysage économique qui devrait exister, sous l'hypothèse de politique inchangée, à un horizon de six à sept ans et d'identifier les éventuels déséquilibres qui pourraient surgir, se creuser ou perdurer à moyen terme.

Le reste du rapport est structuré de la manière suivante. Le deuxième chapitre décrit le scénario à la base des résultats régionaux. Ce scénario englobe l'environnement international et le contexte économique national. Le troisième chapitre présente les principales évolutions macroéconomiques régionales (y compris le marché du travail). Le chapitre 4 aborde plus en détail les résultats obtenus pour les trois régions. Le chapitre 5 présente les comptes de revenus des ménages régionalisés. Le chapitre 6 est consacré aux résultats du bloc finances publiques. Le chapitre 7 présente les résultats obtenus avec le module de régionalisation des émissions de GES. Enfin, le chapitre 8 tire les conclusions.

2. Environnement international et contexte national

Ce chapitre présente le contexte qui encadre la projection régionale HERMREG. Dans la première section sont reprises les principales hypothèses qui sous-tendent la projection nationale HERMES. Elles concernent l'environnement international⁶. La deuxième section donne un aperçu des principaux résultats des « Perspectives économiques 2012-2017 » pour la Belgique publiées en mai 2012. Ces résultats constituent la référence sur laquelle s'aligne entièrement la projection régionale.

2.1. Environnement international

La croissance mondiale a subi un net coup de frein dans le courant de l'année passée. Ainsi dans la zone euro, la croissance serait passée de 1,9 % en 2010 à 1,4 % en moyenne pour 2011, avec une entrée en récession à partir du quatrième trimestre. Sur base annuelle, la décélération a également concerné les Etats-Unis (1,7 % contre 3,0 % en 2010), mais la croissance s'est accélérée au second semestre. Un profil semestriel analogue, quoique plus prononcé, a été observé au Japon, frappé au premier semestre par le tsunami et l'accident nucléaire, et dynamisé en seconde partie d'année par la reconstruction et le redémarrage des lignes de production. Sur l'ensemble de l'année, le PIB y reculerait toutefois de 0,7 %. Malgré le resserrement de leurs politiques monétaires, les performances des pays émergents sont, quant à elles, restées appréciables. Au total, le PIB mondial n'aurait progressé que de 3,8 % en 2011 contre 5 % en 2010.

La croissance mondiale serait, en moyenne annuelle, à nouveau en recul en 2012, le PIB mondial ne gagnant plus, selon les informations disponibles en avril 2012, que 3,3 %. C'est surtout la zone euro qui, du fait de la crise des dettes souveraines et de l'impact des politiques de rééquilibrage budgétaire, enregistre de piètres performances et ne pourrait éviter une (modeste) récession de l'ordre de -0,3 %. La situation économique des différents Etats membres resterait toutefois très contrastée : alors que l'Allemagne et la France devraient afficher une croissance légèrement positive, les pays les plus touchés par la crise de la dette seraient encore confrontés à une grave récession. La sortie de récession serait très progressive pour la zone euro et, pour autant que les autorités européennes endiguent la crise de la zone et rétablissent durablement la confiance, l'année 2013 serait marquée par une croissance de la zone euro et de l'UE avoisinant 1 %.

Le scénario macroéconomique retenu pour la période 2014-2017 suppose le retour à un rythme de croissance de l'économie mondiale compatible avec une résorption progressive des importants output gaps apparus durant ces dernières années. Pour la zone euro et l'Union européenne, la croissance annuelle moyenne s'élèverait respectivement à 1,6 % et 1,9 % au cours de cette période. Ce rythme de croissance serait inférieur à celui observé avant la crise et s'explique par le processus conjoint de désendettement du secteur financier et de l'Etat ainsi que par des évolutions démographiques moins favorables. La croissance américaine devrait moins souffrir de ces différents facteurs et s'élèverait à plus de 3 % en moyenne sur la période.

⁶ Bureau Fédéral du Plan (2012), chapitre 2.

Alimentée par la hausse des prix énergétiques, mais aussi par le relèvement de la taxation indirecte dans de nombreux pays membres, l'inflation de la zone euro, mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation, s'est accélérée en 2011 pour atteindre en moyenne 2,7 %. L'inflation de la zone euro devrait ralentir progressivement en 2012 et ne plus atteindre que 2,1 %, en raison de la persistance d'une conjoncture médiocre et de la baisse du cours des matières premières non énergétiques. Cette décélération devrait se confirmer en 2013 (1,7 %) grâce entre autres à un tassement des prix du pétrole. Malgré une augmentation graduelle de ceux-ci en termes réels dès 2014, le rythme d'inflation ne devrait plus dépasser l'objectif cible de la BCE de 2 % sur le reste de la période.

Le principal facteur de risque pesant sur les prévisions de croissance est clairement lié à la crise de la dette souveraine dans la zone euro et à l'évolution de son secteur financier. Si la crise des dettes publiques devait s'aggraver à nouveau, il pourrait s'ensuivre un rationnement sévère du crédit et une forte baisse de la demande intérieure, avec à la clé une nouvelle et profonde récession qui pourrait concerner jusqu'aux pays les plus solides de la zone. Un autre risque majeur concerne une escalade des tensions géopolitiques, qui pourraient entraîner les prix du pétrole à des niveaux jamais observés auparavant. Une telle hausse pèserait inévitablement sur la croissance économique mondiale.

Graphique 1 PIB zone euro et Etats-Unis
taux de croissance en pour cent

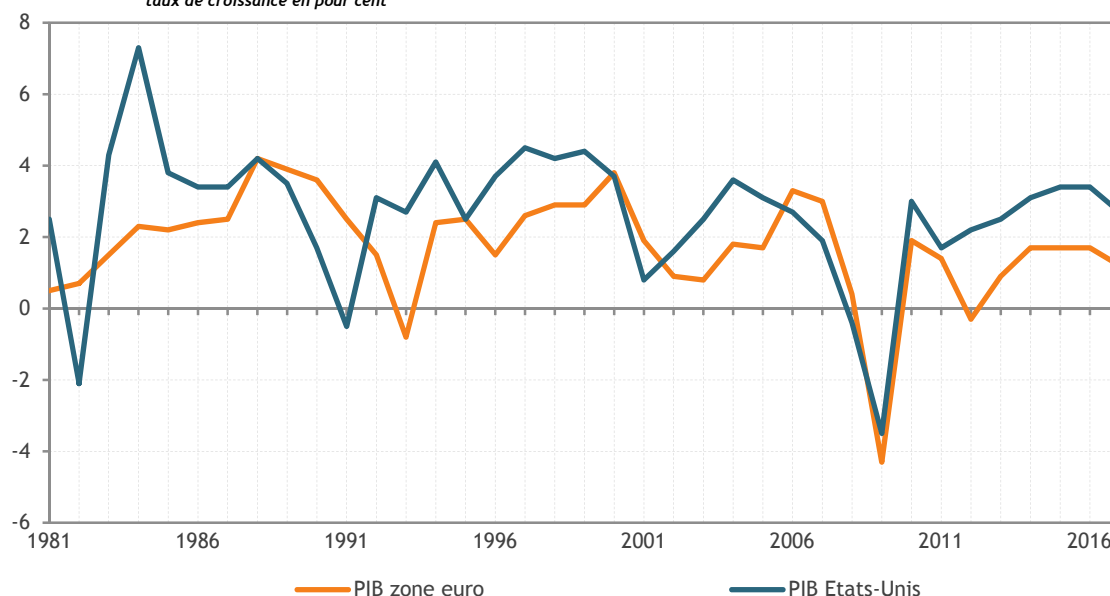


Tableau 1 : Principales hypothèses internationales

	2010	2011	2012	2013	2014- 2017	Moyennes 1997- 2003	2004- 2010	2011- 2017
Marchés potentiels d'exportation pour la Belgique (1)	11,4	5,3	1,6	3,7	5,0	7,0	4,8	4,3
PIB zone euro (1)	1,9	1,4	-0,3	0,9	1,6	2,3	1,1	1,2
PIB Etats-Unis (1)	3,0	1,7	2,2	2,5	3,2	3,1	1,5	2,7
Prix mondiaux en EUR (1)								
- Exportations de biens et services hors énergie	6,5	4,0	2,6	1,4	2,1	0,0	0,8	2,4
- Importations de biens et services hors énergie	6,5	2,4	2,1	1,5	2,1	-0,5	-0,2	2,1
- Importations d'énergie	34,3	33,5	12,2	-5,7	3,9	12,0	15,8	7,9
Prix du baril (Brent, USD) (niveau) (2)	79,5	111,4	120,6	114,1	132,9	22,3	66,9	121,2
Taux de change (niveau) (2)								
- EUR en USD (*100)	132,7	139,2	134,3	134,7	134,7	102,9	132,9	135,3
Taux d'intérêt (niveau) (2)								
- Court terme (3 mois)								
Zone euro	0,8	1,4	0,8	0,8	2,7	-,-	2,6	1,6
Etats-Unis	0,3	0,3	0,5	0,6	2,7	4,2	2,8	1,3
- Long terme (10 ans)								
Zone euro	3,3	3,9	3,5	3,4	3,9	5,0	3,9	3,7
Etats-Unis	3,2	2,8	2,2	2,3	2,8	5,3	4,0	2,5
Inflation(1)								
- Zone euro	1,6	2,7	2,1	1,7	1,9	1,8	2,0	2,0
- Etats-Unis	1,6	3,1	2,2	0,9	1,5	2,3	2,3	1,7

(1) Taux de croissance.

(2) La valeur en fin de période, soit 2017, est présentée dans la colonne 2014-2017.

2.2. Contexte économique national

2.2.1. Croissance économique et composantes du PIB

Dans le contexte international actuel, le PIB belge a légèrement reculé au second semestre de 2011, mais grâce à la forte croissance du début d'année, il a malgré tout, sur base annuelle, enregistré une progression de 1,9 %. En 2012, la croissance de l'économie belge devrait demeurer extrêmement précaire compte tenu de la reprise très graduelle de la conjoncture européenne et des mesures de consolidation budgétaire décidées par le gouvernement fédéral. Selon les informations disponibles en avril 2012, l'activité économique devrait s'être stabilisée en début d'année et ensuite renouer avec une faible croissance tirée par les exportations. En moyenne annuelle, la croissance économique ne devrait toutefois pas dépasser 0,1 %. Ce n'est qu'à partir de 2013, et surtout de 2014, moyennant le redressement des marchés à l'exportation, que la croissance économique belge redeviendrait plus élevée, tout en ne dépassant plus de façon significative les 2 %. Cette croissance relativement basse permettrait malgré tout à l'important output gap négatif de se résorber petit à petit. En effet, la croissance potentielle, tombée à 1,2 % avec la crise financière, ne remonterait qu'à 1,5 % en fin de période.

Le climat général d'incertitude et de pessimisme devrait se traduire par une stagnation de la demande intérieure en 2012. Toutes les composantes seraient affectées, à l'exception des investissements publics en nette progression en cette année électorale. Dans le sillage de l'amélioration de la conjoncture in-

ternationale et européenne, la demande intérieure belge devrait, à politique budgétaire inchangée, sensiblement se redresser en 2013 (1,0 %). Toutes ses composantes, à l'exception des investissements publics, devraient en faire de même, même si la consommation des particuliers progresserait à peine (0,3 %), à l'inverse de la consommation publique (2,2 %) et des investissements des entreprises (2,7 %). Sous l'impulsion des dépenses de consommation des particuliers (1,0 %), le redressement de la croissance de la demande intérieure se poursuit en 2014 (1,3 %). A partir de 2015, toujours sous l'hypothèse de politique budgétaire inchangée, la demande intérieure renouerait avec un rythme de progression de l'ordre de 1,7 % par an.

Après un premier repli en 2011, le surplus de la balance des opérations courantes devrait à nouveau baisser en 2012 pour s'établir à 1,4 % du PIB contre 2,0 % l'année précédente. Ce recul s'explique, d'une part, par la forte hausse des prix internationaux de l'énergie et d'autre part, par une demande extérieure atone se traduisant par une très faible progression en volume des exportations de biens et services. Au-delà de 2012, le redressement progressif de la demande extérieure bénéficierait aux exportations et, dans la foulée, à la balance extérieure courante. Sous l'hypothèse retenue d'une augmentation maîtrisée des prix à l'importation, le surplus extérieur courant devrait se relever pour atteindre l'équivalent de 2,4 % du PIB à l'horizon 2017.

Graphique 2 Balance extérieure courante
en pour cent du PIB

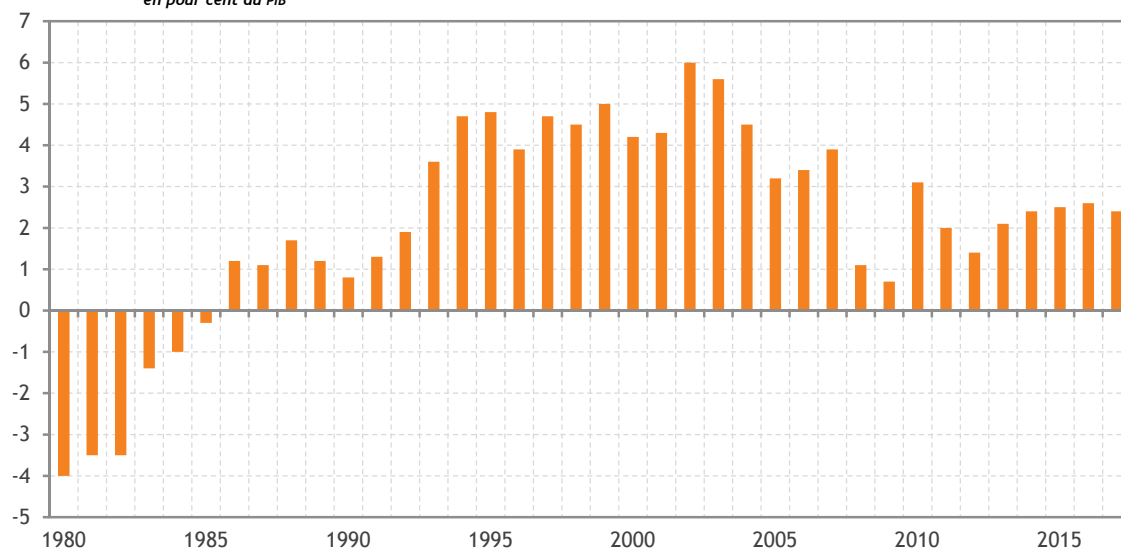


Tableau 2 : Principaux résultats macroéconomiques de la projection nationale

	2010	2011	2012	2013	2014- 2017	Moyennes 1997- 2003	2004- 2010	2011- 2017
1. Demande et production								
(Euros chaînés, année de référence 2005, taux de croissance)								
Dépenses de consommation finale privée (1)	2,5	0,9	-0,1	0,3	1,4	1,7	1,6	1,0
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	0,1	0,5	0,5	2,2	1,7	2,1	1,3	1,4
Formation brute de capital fixe	-0,7	5,2	0,4	1,3	2,2	1,9	2,3	2,2
- Entreprises (2)	-1,6	9,1	1,0	2,7	2,6	2,7	2,4	3,3
- Administrations publiques	-1,8	6,7	6,1	-8,7	1,4	2,0	1,5	1,4
- Logements	1,6	-3,7	-2,7	1,1	1,3	0,1	2,6	-0,0
Variations de stocks (contribution à la variation du PIB)	0,1	0,3	0,0	0,0	-0,0	0,2	-0,0	0,0
Dépenses intérieures totales	1,1	1,7	0,2	1,0	1,6	1,7	1,7	1,3
Exportations de biens et services	9,9	5,0	0,5	2,4	3,7	5,0	3,0	3,2
Total des utilisations finales	4,9	3,2	0,3	1,7	2,6	3,1	2,2	2,2
Importations de biens et services	8,7	5,2	0,5	2,0	3,4	4,4	3,2	3,0
PIB	2,3	1,9	0,1	1,4	1,9	2,3	1,6	1,6
PIB (prix courants)	4,1	4,2	2,3	3,5	3,7	3,9	3,7	3,6
Revenu national brut réel	3,5	0,9	-0,5	1,7	1,6	2,0	1,3	1,2
2. Prix								
Indice national des prix à la consommation	2,2	3,5	2,9	1,9	1,8	1,7	2,2	2,2
Indice santé	1,7	3,1	2,7	2,0	1,8	1,6	2,0	2,1
Déflateur du PIB	1,8	2,3	2,2	2,1	1,8	1,6	2,0	2,0
3. Marché du travail								
Emploi total, en milliers (3)	4491,2	4547,3	4555,1	4569,4	4757,4	4075,5	4367,0	4627,0
- Différence en milliers	37,0	56,1	7,8	14,3	47,0	39,6	47,3	38,0
- Variation en pour cent	0,8	1,2	0,2	0,3	1,0	1,0	1,1	0,8
Chômage, définition BFP, milliers (3)	653,8	627,7	646,7	679,1	658,9	639,2	664,2	667,9
- Différence, en milliers	8,1	-26,0	19,0	32,4	-5,1	2,0	-4,4	0,7
Taux de chômage, définition BFP (3)	12,5	11,9	12,2	12,7	12,0	13,4	13,0	12,4
Demandeurs d'emploi, en milliers (3)	564,6	544,7	568,7	600,6	575,3	502,0	553,9	586,8
- Différence en milliers	13,7	-19,9	24,0	31,9	-6,3	-4,7	3,8	1,5
Productivité horaire (branches d'activité marchande, taux de croissance)	1,0	0,1	0,1	0,5	0,9	1,4	0,8	0,6
Coût salarial nominal horaire (4)	0,9	2,7	3,6	2,9	2,6	2,6	2,4	2,8
Coût salarial nominal par tête (4)	1,2	3,2	3,1	3,4	2,6	2,7	2,1	2,9
Coût salarial réel par tête (4)	-0,6	-0,2	0,3	1,5	0,7	1,1	-0,0	0,6
Coût salarial nominal par unité produite (4)	-0,1	2,5	3,4	2,5	1,7	1,3	1,6	2,2
4. Finances publiques								
- Capacité (+) ou besoin de financement (-) de l'ensemble des administrations publiques								
en milliards d'euros (3)	-13,6	-13,5	-9,8	-11,1	-11,5	-1,2	-6,1	-11,4
en % du PIB-définition EDP (3)	-3,8	-3,7	-2,6	-2,8	-2,5	-0,5	-1,8	-2,8
- Capacité (+) ou besoin de financement (-) des Communautés et Régions								
en milliards d'euros (3)	-2,3	-0,9	-0,7	-0,6	1,1	0,5	-0,4	-0,1
en % du PIB (3)	-0,7	-0,2	-0,2	-0,2	0,2	0,2	-0,1	0,0
- Dette publique de l'ensemble des administrations publiques								
en % du PIB (3)	96,0	97,9	98,8	97,8	94,2	109,9	91,3	96,8

(1) Ménages + ISBL au service des ménages.

(2) A l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans la formation brute de capital fixe des administrations publiques.

(3) La valeur en fin de période, soit 2017, est présentée dans la colonne 2014-2017.

(4) Coût salarial des branches d'activité marchande avant déduction des subventions salariales (taux de croissance).

2.2.2. Evolutions par branche d'activité

Alors qu'elles avaient déjà signé de très bonnes performances en 2010, les branches de l'industrie manufacturière (et plus particulièrement les branches "biens intermédiaires" et "biens d'équipement") ont continué à bénéficier de la reprise de la demande mondiale en 2011, du moins dans la première partie de l'année, affichant des taux de croissance de leur valeur ajoutée très largement positifs (3,8 % pour l'ensemble de l'industrie manufacturière). L'année 2012 se présente, par contre, sous un jour beaucoup moins favorable et les branches manufacturières, devant composer avec une demande extérieure en nette décélération (et avec une demande intérieure également en perte de vitesse), seraient confrontées à une baisse de leur valeur ajoutée en volume (-0,4 % pour l'ensemble de l'industrie manufacturière).

De son côté, la branche "construction" qui a également connu une année 2011 relativement positive (après une année 2010 mitigée), grâce à des investissements, tant publics que privés, en nette croissance⁷, devra, elle aussi, composer avec un recul de l'activité en 2012.

En ce qui concerne la branche "énergie", l'année 2011 a été marquée par une réduction particulièrement sensible de sa valeur ajoutée en volume, liée à un faible niveau des consommations intérieures de gaz et d'électricité⁸. L'activité de la branche ne connaîtrait qu'une faible croissance en 2012, en relation avec une croissance économique marquant le pas.

Quant aux branches de services marchands, celles-ci ont également pu afficher des performances honorables en 2011, voire meilleures qu'en 2010. Les services seraient également confrontés à une année 2012 nettement moins favorable et, globalement, leur valeur ajoutée ne progresserait qu'à un rythme ralenti, restant à peine positif. L'année 2012 serait particulièrement médiocre pour la branche "transports et communication", qui, après un beau redressement en 2011, souffrirait de la stagnation de l'activité économique cette année. De même, la branche "commerce et horeca" ne rééditerait sa bonne performance de 2011, en raison d'une demande intérieure (et plus particulièrement d'une consommation privée) peu dynamique.

Au cours de la période 2013-2017, dans un contexte de retour progressif vers une évolution tendancielle des différentes composantes du PIB, la valeur ajoutée réelle de l'ensemble de l'économie devrait progresser de 1,9 % par an en moyenne, soit à un rythme identique à celui de la période 1995-2010. Les branches de l'industrie ainsi que l'agriculture progresseraient en général à un rythme inférieur à cette moyenne⁹. Notons que cette caractéristique de la projection rejoint largement la constatation observée sur le passé : durant la période 1995-2010, toutes les branches des secteurs primaire et secondaire, à l'exception toutefois de la "construction" et de l'"énergie", avaient enregistré une progression inférieure à la moyenne de l'ensemble de l'économie.

En ce qui concerne les services, leur progression devrait être plus dynamique que la moyenne de l'ensemble de l'économie au cours de la période 2013-2017, sauf pour le "commerce et horeca" et les "services non-marchands". Au cours de la période 1995-2010, le même constat était de mise, à

⁷ Et malgré la baisse des investissements en logements.

⁸ En 2011, tant les consommations de gaz que d'électricité ont baissé par rapport à 2010, notamment sous l'effet de températures particulièrement clémentes.

⁹ Exception notable : la branche des biens d'équipement, qui bénéficierait notamment d'une croissance relativement dynamique des investissements.

l'exception toutefois d'une progression inférieure à la moyenne de l'économie totale pour la branche "transports et communication".

Couplées à la progression des prix de la valeur ajoutée de chacune des branches, ces évolutions de valeur ajoutée réelle ont bien entendu un corollaire en termes de structure de l'économie belge. La période de projection est marquée par un nouvel accroissement du poids économique des services marchands, aussi bien à prix courants qu'en volume. Il atteindrait, en termes nominaux, 63,2 % en 2017 contre 56,2 % en 1995. On aurait donc en projection un nouvel accroissement du poids économique des services marchands, mais cette progression devrait être nettement ralentie par rapport à celle enregistrée au cours de la décennie passée.

Malgré le redressement de la demande extérieure à moyen terme, le poids de l'industrie manufacturière continuerait de diminuer en projection, passant, en termes nominaux, de 13,5 % du total de la valeur ajoutée en 2010 à 12,7 % en 2017.

Les services non-marchands verraient également leur part dans la valeur ajoutée totale diminuer à moyen terme. Cette baisse se traduirait par une perte équivalant à 0,3 % de part relative entre 2010 et 2017.

En parallèle, la majeure partie de l'emploi serait générée par les branches des services marchands (245 000 emplois créés entre 2012 et 2017), alors que dans le même temps, l'emploi de l'industrie poursuivrait sa contraction (perte de 28 000 emplois sur la même période), conformément à la tendance de long terme.

Tableau 3 : Principaux résultats sectoriels de la projection nationale

	2010	2011	2012	2013	2014-2017	1997-2003	2004-2010	2011-2017
1. Valeur ajoutée brute (prix de base, en volume, taux de croissance)								
- Agriculture	-0,8	-0,2	-0,7	-0,3	0,6	0,4	0,7	0,2
- Industrie	3,2	2,8	-0,4	0,8	1,6	1,9	0,9	1,4
. Energie	1,8	-2,5	0,4	0,2	0,4	0,8	3,7	-0,0
. Industries manufacturières	4,8	3,8	-0,4	0,7	1,9	2,1	-0,4	1,6
- Biens intermédiaires	6,2	4,2	-1,1	0,2	1,8	2,6	-0,1	1,5
- Biens d'équipement	5,6	6,9	-0,0	1,1	2,2	3,0	-2,5	2,4
- Biens de consommation	2,1	1,1	0,3	1,1	1,7	0,6	0,9	1,3
. Construction	0,5	3,3	-0,9	1,4	1,8	1,9	2,9	1,6
- Services marchands	1,8	2,3	0,3	1,6	2,2	2,7	1,9	1,9
. Transports et communication	-2,4	2,0	-0,2	1,8	2,5	3,4	0,1	2,0
. Commerce et horeca	4,4	2,0	-1,6	0,7	1,4	1,1	1,2	1,0
. Crédit et assurances	0,7	0,0	0,9	2,0	2,3	3,1	3,1	1,7
. Santé et action sociale	2,8	2,9	1,9	2,2	2,3	3,4	2,0	2,3
. Autres services marchands	1,5	2,8	0,9	1,7	2,6	3,2	2,7	2,2
Total branches d'activité marchande	2,1	2,4	0,1	1,4	2,1	2,4	1,6	1,7
2. Emploi (taux de croissance)								
- Agriculture	-3,9	-2,4	-3,1	-1,5	-1,5	-1,8	-2,4	-1,9
- Industrie	-2,0	0,3	-0,7	-1,8	-0,2	-0,7	-0,6	-0,4
. Energie	1,6	-0,6	-0,6	-0,2	-0,2	0,4	1,6	-0,3
. Industries manufacturières	-3,5	-0,3	-1,3	-2,6	-0,8	-1,1	-1,8	-1,1
- Biens intermédiaires	-3,6	0,3	-1,4	-3,3	-0,8	-0,4	-1,3	-1,1
- Biens d'équipement	-4,8	-0,1	-1,8	-2,9	-0,6	-1,2	-3,1	-1,0
- Biens de consommation	-2,8	-0,9	-0,7	-1,8	-1,0	-1,6	-1,7	-1,0
. Construction	0,7	1,5	0,3	-0,5	1,0	0,1	1,9	0,7
- Services marchands	1,9	2,3	0,8	1,2	1,6	1,8	1,8	1,5
. Transports et communication	-1,0	-0,6	-0,4	0,2	1,4	0,7	-0,1	0,7
. Commerce et horeca	0,4	0,7	-1,0	-0,3	0,2	0,3	0,4	0,0
. Crédit et assurances	-0,9	-0,3	-0,6	-0,8	-0,5	-0,1	-0,7	-0,5
. Santé et action sociale	3,6	2,6	1,5	2,2	2,0	3,2	2,7	2,0
. Autres services marchands	3,3	4,3	2,2	2,2	2,7	3,4	3,6	2,8
Total branches d'activité marchande	0,8	1,7	0,4	0,5	1,2	1,0	1,1	1,0

2.2.3. Productivité

L'analyse de l'évolution de la productivité horaire totale au cours des dernières décennies révèle un indéniable déclin continu : au cours des années quatre-vingt, la productivité de l'ensemble des branches d'activité marchande enregistrait une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 3,0 % ; ce rythme a fléchi à 1,9 % au cours des années nonante pour ne plus atteindre que 0,9 % au cours de la décennie deux mille. A moyen terme (période 2012-2017), la décélération serait encore de mise, quoique dans une ampleur moindre, et les gains de productivité atteindraient 0,7 % par an en moyenne.

Ce déclin s'explique pour partie par un ralentissement des gains de productivité à l'intérieur des branches et pour partie par un effet de composition : le poids des services, caractérisés par des niveaux de productivité plus bas que ceux de l'industrie, a constamment augmenté dans l'économie belge (et devrait continuer de le faire à moyen terme), ce qui a tendance à freiner la progression de la productivité totale.

Tant sur le passé qu'en projection, les gains de productivité horaire progressent plus rapidement dans l'industrie que dans les services marchands. Ce différentiel a toutefois eu tendance à se resserrer dans le temps. Ainsi, au cours des années quatre-vingt, il s'élevait à 2,9 points de pourcentage (pp) (4,6 % pour l'industrie et 1,7 % pour les services marchands); il est passé à 1,8 pp dans les années nonante et à 1,5 pp dans les années deux mille. En projection, il atteindrait 1 pp. Si l'on considère les seules branches de l'industrie manufacturière, lesquelles sont les plus sensibles à la concurrence internationale et affichent les niveaux de productivité les plus élevés, le constat d'un resserrement est aussi de mise sur le passé : 4,2 pp dans les années quatre-vingt, 2,5 pp dans les années nonante et 1,4 pp dans les années deux mille. En projection, le différentiel de croissance de la productivité horaire entre industrie manufacturière et services marchands s'élèverait à 1,7 pp.

2.2.4. Coût salarial

Conformément à la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité, les partenaires sociaux ont conclu à la mi-janvier 2011 un projet d'accord interprofessionnel pour la période 2011-2012. Ce projet, exécuté par le gouvernement fédéral, limite la hausse du salaire brut horaire hors indexation à 0,3 % en 2012. Toutefois, la faible conjoncture devrait aller de pair avec une légère dérive salariale négative (-0,2 %). Par conséquent, la hausse des salaires bruts horaires avant indexation devrait se limiter à 0,1 %. Compte tenu de l'indexation (3,3 %) et d'une contribution légèrement positive du taux de cotisations patronales, la hausse du coût salarial horaire devrait atteindre 3,6 %.

A partir de 2013, l'augmentation du coût salarial horaire devrait être plus en ligne avec les déterminants macroéconomiques et l'évolution du chômage. Ainsi, la hausse du coût salarial horaire serait en moyenne annuelle limitée à 2,7 % sur la période 2013-2017. Compte tenu d'une inflation retombée sous la barre des 2 %, le salaire brut horaire hors index devrait progresser d'environ 0,8 % par an. Avec une croissance de la productivité de l'ordre de 0,8 % par an, un tel scénario implique une augmentation annuelle moyenne des coûts salariaux par unité produite de 1,8 %, soit une hausse compatible avec l'objectif d'inflation de la BCE.

2.2.5. Inflation

L'indice national des prix à la consommation, qui s'était accru de 2,2 % en 2010, a bondi de 3,5 % en 2011. Cette évolution est largement attribuable au renchérissement des prix des produits énergétiques mais reflète également une croissance plus forte des coûts intérieurs. Etant donné que l'indice santé ne prend pas en compte l'évolution des prix de l'essence et du diesel, sa progression est restée limitée à 3,1 %. L'inflation devrait rester élevée en 2012 (2,9 %), alimentée par une nouvelle hausse des prix des produits énergétiques, le recul de l'euro par rapport au dollar et certains relèvements en matière de fiscalité indirecte. L'indice-santé devrait progresser moins rapidement (2,7 %). L'inflation serait nettement plus basse dès 2013, pour ne plus atteindre que 1,9 %. L'inflation se stabiliserait ensuite à 1,8 % en moyenne sur la période 2014-2017. La décélération de l'inflation sur la période 2013-2017 aurait principalement pour origine la baisse du prix du baril de pétrole en 2013, suivie d'une hausse modérée entre 2014 et 2017.

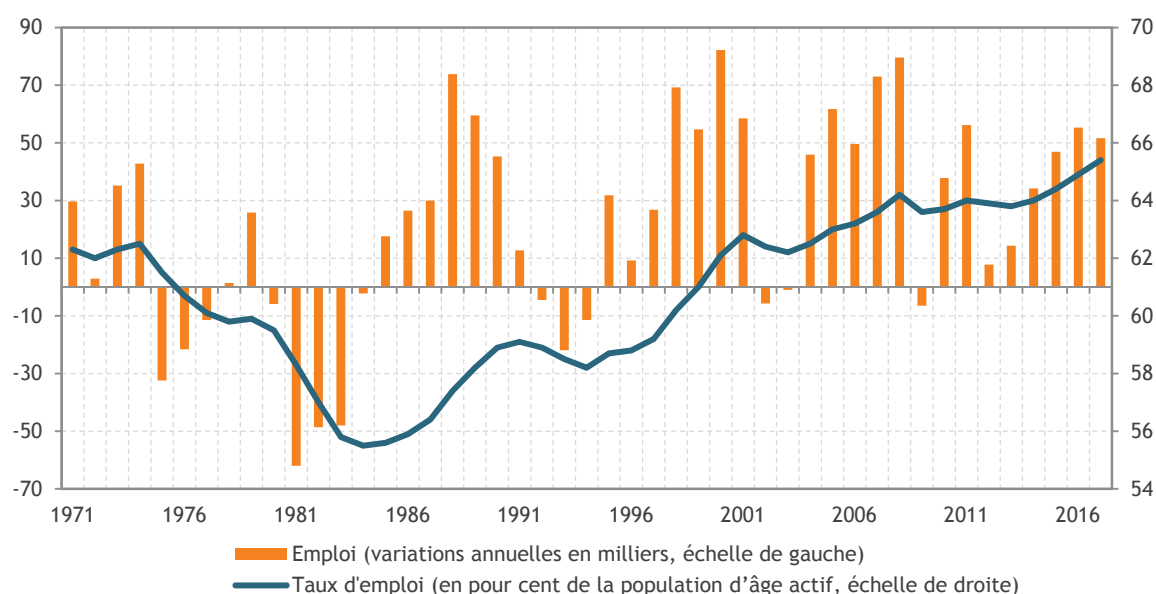
2.2.6. Emploi et chômage

L'augmentation de l'emploi intérieur total serait de l'ordre de 8 000 unités en 2012 et devrait s'élever à 14 000 l'an prochain. Cette faible croissance de l'emploi s'explique en premier lieu par la conjoncture économique peu favorable mais également par le recul de l'emploi dans les administrations publiques sur cette période (-1 500 personnes) en contraste flagrant avec les augmentations enregistrées au cours des dix dernières années (plus de 9 000 emplois en moyenne par an). L'emploi dans le domaine fortement subventionné des titres-services devrait par contre croître de près de 20 000 unités sur ces deux années.

Le retour à une croissance de la valeur ajoutée plus soutenue dès 2014, en particulier dans le secteur marchand, devrait permettre à l'emploi total de croître à un rythme d'environ 1 % par an en moyenne, soit une augmentation de 188 000 emplois sur quatre ans. Les services marchands resteraient le principal moteur de cette hausse (+190 000 emplois) alors que les destructions d'emploi dans l'industrie manufacturière resteraient limitées à 17 000 unités. Les créations d'emploi repartiraient également à la hausse dans la construction (+11 000) ainsi que dans les administrations publiques (+20 000). Cette croissance de l'emploi public se situerait intégralement dans l'enseignement – étant donné l'augmentation de la population scolaire – et dans l'administration des pouvoirs locaux. Le taux d'emploi¹⁰, qui s'est rapproché l'an dernier (64,0 %) de son sommet historique d'avant la crise financière (64,2 %), devrait retomber cette année et l'an prochain, avant de repartir à la hausse pour atteindre 65,4 % à l'horizon 2017. Le taux d'emploi, tel que défini dans le cadre de la stratégie EU2020 (mesuré sur la base de l'enquête sur les forces de travail, classe d'âge de 20 à 64 ans) devrait passer de 67,3 % en 2011 à 68,5 % en 2017, ce qui représente encore un écart important par rapport à l'objectif de 73,2 % que la Belgique s'est fixé à l'horizon 2020.

¹⁰ Concept administratif, mesuré comme le rapport entre le nombre total de personnes occupées (y compris les personnes de 65 ans et plus) et la population de 15 à 64 ans.

Graphique 3 Emploi (variations en milliers) et taux d'emploi (en pour cent de la population d'âge actif)



Le nombre de chômeurs¹¹ augmenterait fortement sur la période 2012-2014 (+64 000 personnes), étant donné la faible croissance économique les deux premières années et l'effet des réformes, essentiellement le relèvement de l'âge d'accès à la retraite anticipée, qui commence à jouer à partir de 2013. Le taux de chômage passerait ainsi de 11,9 % en 2011 à 12,9 % en 2014. Les années suivantes, l'emploi devrait croître de façon plus soutenue, mais l'offre de travail continuerait également son expansion, sous l'influence entre autres de la réforme des prépensions. Ce surplus d'offre de travail ne se transformerait que lentement en emplois additionnels, de sorte que le recul du chômage resterait limité à 33 000 unités sur la période 2015-2017. Sur l'ensemble de la période de projection, le nombre de chômeurs passerait de 628 000 en 2011 à 659 000 personnes en 2017. La réforme du système d'allocation d'attente pour les jeunes sortant des études devrait malgré tout faire en sorte que le nombre de chômeurs indemnisés baisse de 20 000 personnes à l'horizon 2017. Notons enfin, que le taux de chômage Eurostat harmonisé (mesuré sur la base de l'enquête sur les forces de travail) s'élèverait à 7,3 % en 2017 contre 7,2 % en 2011.

¹¹ Concept administratif, y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi.

2.2.7. Finances publiques

Le déficit de l'ensemble des administrations publiques projeté pour 2012 est en réduction sensible par rapport à 2011 et s'établit à un niveau compatible avec l'objectif du Programme de stabilité. Ce résultat découle de l'orientation nettement restrictive du budget 2012 au niveau fédéral et de la poursuite dans les entités fédérées de la politique de consolidation budgétaire mise en place depuis trois ans déjà. En 2013, le déficit budgétaire de l'ensemble des administrations publiques s'accroît dans une mesure qui correspond pratiquement au contrecoup de facteurs ponctuels ayant bonifié les recettes, surtout non fiscales, de 2012.

Le déficit budgétaire évolue peu à moyen terme et, sans nouvelle mesure, ne parvient pas à se mettre à distance significative de la frontière de déclenchement de la procédure sur les déficits excessifs. Or, le Programme de stabilité vise un retour à l'équilibre nominal en 2015. Ceci requiert de nouvelles mesures de consolidation pour quelques 11 milliards d'euros (à prix constants).

La sécurité sociale est le seul sous-secteur dont la croissance des dépenses est plus rapide que celle du PIB, vu la dynamique endogène des dépenses de pensions et de soins de santé, et malgré un tassement des dépenses de chômage et de prépensions. C'est néanmoins le pouvoir fédéral qui prend à sa charge, du moins jusqu'en 2014 et sous la forme d'une dotation d'équilibre budgétaire, le déficit de la sécurité sociale résultant de l'écart entre le taux de croissance de ses dépenses et celui de ses recettes propres. Après 2014, en l'absence de prorogation de la dotation d'équilibre, un déficit réapparaît dans la sécurité sociale, d'autant plus élevé que le gouvernement a diminué la norme pour le financement alternatif des soins de santé.

Le sous-secteur des communautés et régions, encore en léger déficit en début de période, renoue progressivement avec l'équilibre budgétaire et dégagerait même de légers surplus en fin de période pour autant que la tendance budgétaire restrictive adoptée depuis la crise soit maintenue (compte tenu des mécanismes de financement actuels et sans transferts de charges).

Le compte des pouvoirs locaux reste proche de l'équilibre à fiscalité inchangée et sous l'hypothèse de prolongation des tendances observées au cours des dernières années en ce qui concerne la dynamique de leurs dépenses. Un déficit se creuse néanmoins à l'approche des années d'élections compte tenu du cycle des investissements.

Tableau 4 : Solde de financement¹
en pour cent du PIB

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ensemble des administrations publiques	-3,8	-3,7	-2,6	-2,8	-2,7	-2,7	-2,5	-2,5
Entité I	-3,1	-3,4	-2,2	-2,7	-2,7	-2,8	-2,7	-2,7
Pouvoir fédéral	-3,0	-3,3	-2,2	-2,7	-2,7	-1,3	-1,2	-1,1
Sécurité sociale	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,0	-1,5	-1,5	-1,6
Entité II	-0,7	-0,3	-0,4	-0,2	-0,0	0,0	0,1	0,1
Communautés et régions	-0,7	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	0,0	0,1	0,2
Pouvoirs locaux	-0,0	-0,0	-0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	-0,1

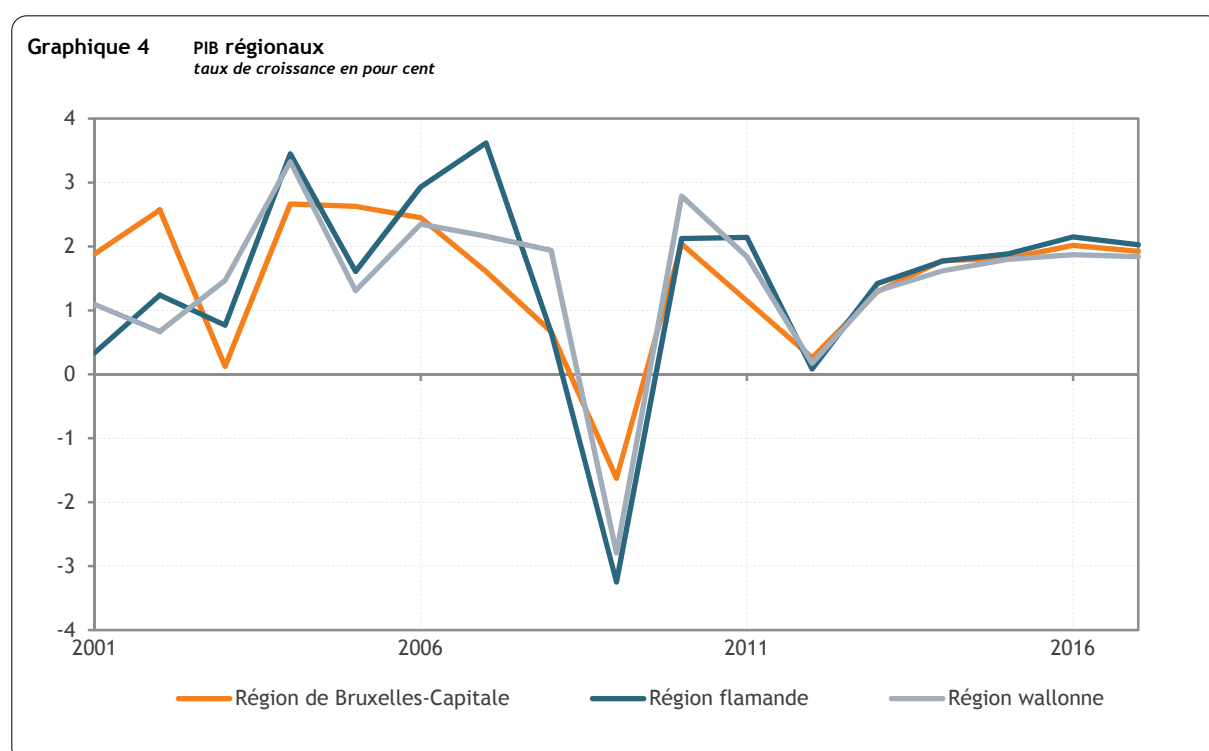
1. Les soldes présentés dans ce tableau sont compatibles avec la révision du compte des pouvoirs locaux publiée par l'Institut des comptes nationaux en mars 2012.

3. Synthèse des évolutions macroéconomiques régionales

Ce chapitre synthétise les principaux résultats macroéconomiques des projections régionales. La section 3.1 présente les évolutions des principaux agrégats macroéconomiques régionalisés (hormis l'investissement¹²) : valeur ajoutée (et produit intérieur brut), emploi total, productivité, coût salarial. Les résultats détaillés concernant le marché du travail font ensuite l'objet de la section 3.2. Les projections régionales sont basées sur les hypothèses prises en compte pour établir les projections nationales de mai 2012.

3.1. Résultats macroéconomiques

Après la récession sévère qui les a touchées en 2009, les régions belges ont renoué, en 2010, avec une croissance économique positive (voir graphique 4). Selon l'ICN (2012), la reprise aurait été particulièrement vigoureuse en Wallonie (tableau 5) grâce notamment à une contribution forte de la branche des « autres services marchands »¹³.



En 2011, la bonne tenue de l'économie belge dans son ensemble aurait masqué, selon nos estimations, une progression nettement plus faible du PIB bruxellois, soit 1,2 % contre 2,1 % en Flandre et 1,8 % en Wallonie. L'économie bruxelloise aurait été notamment pénalisée par une mauvaise performance (croissance nulle) de la branche « crédit et assurance » (qui représente près d'un cinquième de la valeur ajoutée régionale). La croissance économique bruxelloise aurait en outre été affectée par le recul sen-

¹² Notons que l'investissement n'a pas été publié dans les derniers comptes régionaux de l'ICN (2012) et, de ce fait, l'évolution de celui-ci n'est pas abordée dans la présente publication.

¹³ Rappelons que les chiffres de valeur ajoutée régionale relatifs à la dernière année des comptes régionaux sont établis par l'ICN selon une méthode provisoire et sont susceptibles d'être révisés dans le futur.

sible de la valeur ajoutée de la branche « énergie » (dont 30 % est enregistrée à Bruxelles) pour les raisons déjà mentionnées au niveau national (section 2.2.2.). A contrario, les deux autres régions auraient bénéficié en 2011, de la progression soutenue de l'activité de l'industrie manufacturière, dans la foulée du rebond de 2010¹⁴.

Tableau 5 : Principaux résultats macroéconomiques de la projection régionale

	2010	2011	2012	2013	2014-2017	Moyennes		
						1997-2003	2004-2010	2011-2017
1. Produit intérieur brut en volume (1)								
Royaume	2,3	1,9	0,1	1,4	1,9	2,3	1,6	1,6
Région de Bruxelles-Capitale	2,0	1,2	0,3	1,3	1,9	2,4	1,5	1,5
Région flamande	2,1	2,1	0,1	1,4	2,0	2,3	1,6	1,6
Région wallonne	2,8	1,8	0,2	1,3	1,8	2,0	1,6	1,5
2. Valeur ajoutée brute en volume (1)								
Royaume	2,0	2,0	0,1	1,4	2,0	2,2	1,5	1,6
Région de Bruxelles-Capitale	1,6	1,3	0,2	1,4	2,0	2,4	1,4	1,5
Région flamande	1,8	2,3	0,0	1,5	2,0	2,3	1,5	1,7
Région wallonne	2,5	2,0	0,1	1,3	1,8	2,0	1,5	1,5
3. Emploi intérieur total (1)								
Royaume	0,8	1,2	0,2	0,3	1,0	1,0	1,1	0,8
Région de Bruxelles-Capitale	0,5	1,4	0,0	0,6	1,0	1,2	0,5	0,9
Région flamande	0,7	1,3	0,3	0,2	1,0	1,1	1,2	0,8
Région wallonne	1,3	1,1	0,0	0,3	1,0	0,8	1,3	0,8
4. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)								
Royaume	1,3	0,7	-0,3	0,9	0,9	1,4	0,5	0,7
Région de Bruxelles-Capitale	1,2	-0,5	0,0	0,3	0,8	1,4	1,1	0,4
Région flamande	1,3	0,9	-0,4	1,1	0,9	1,4	0,5	0,8
Région wallonne	1,4	0,8	-0,1	0,7	0,8	1,4	0,3	0,7
5. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (2)								
Royaume	-1,3	-0,5	0,3	1,7	0,7	1,0	-0,4	0,6
Région de Bruxelles-Capitale	-1,6	-1,3	0,6	1,5	0,8	1,2	-0,3	0,6
Région flamande	-1,2	-0,4	0,3	1,6	0,7	1,1	-0,4	0,6
Région wallonne	-1,3	-0,1	0,3	1,8	0,6	0,8	-0,5	0,6

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Le coût salarial dans le modèle HERMREG, contrairement à celui présenté pour la Belgique au tableau 2, est net des subventions salariales.

Les premiers résultats provisoires relatifs à 2010 et nos propres estimations pour 2011 impliquent que la croissance du PIB aurait été en moyenne, sur la période 2007-2011, de 0,8 % par an à Bruxelles, contre 1,1 % en Flandre et 1,2 % en Wallonie. L'économie bruxelloise, en contraste avec les deux autres régions, souffrirait bien, depuis le déclenchement de la crise des *subprimes* (2007), de sa spécialisation relative dans les activités bancaires. Celles-ci avaient constitué, entre 1997 et 2006, le principal moteur de la croissance économique bruxelloise, lui apportant une contribution moyenne de 0,9 pp par an. Cette contribution aurait, par contre, été nulle sur la période 2007-2011.

¹⁴ L'industrie manufacturière représente environ 3 % de la valeur ajoutée bruxelloise contre 17,3 % et 15,5 % respectivement en Flandre et en Wallonie.

En 2012, la stagnation économique, liée à la crise des dettes souveraines en zone euro et aux mesures de consolidation budgétaire décidées par le gouvernement fédéral (voir section 2.2), toucherait les trois régions belges et la croissance économique serait faible.

A partir de 2013, le scénario national de référence implique un redressement progressif de la demande (intérieure et extérieure) et un retour vers une évolution tendancielle des différentes composantes du PIB (voir chapitre 2).

Croissances économiques régionales à court-moyen terme (2014-2017)

A partir de 2014, les taux de croissance économique régionaux seraient très proches les uns des autres (voir Graphique 4), autour d'une moyenne nationale de 1,9 % par an. La Flandre conserverait à moyen terme un léger différentiel de croissance annuelle moyenne favorable, soit 0,1 pp par rapport à Bruxelles et 0,2 pp par rapport à la Wallonie.

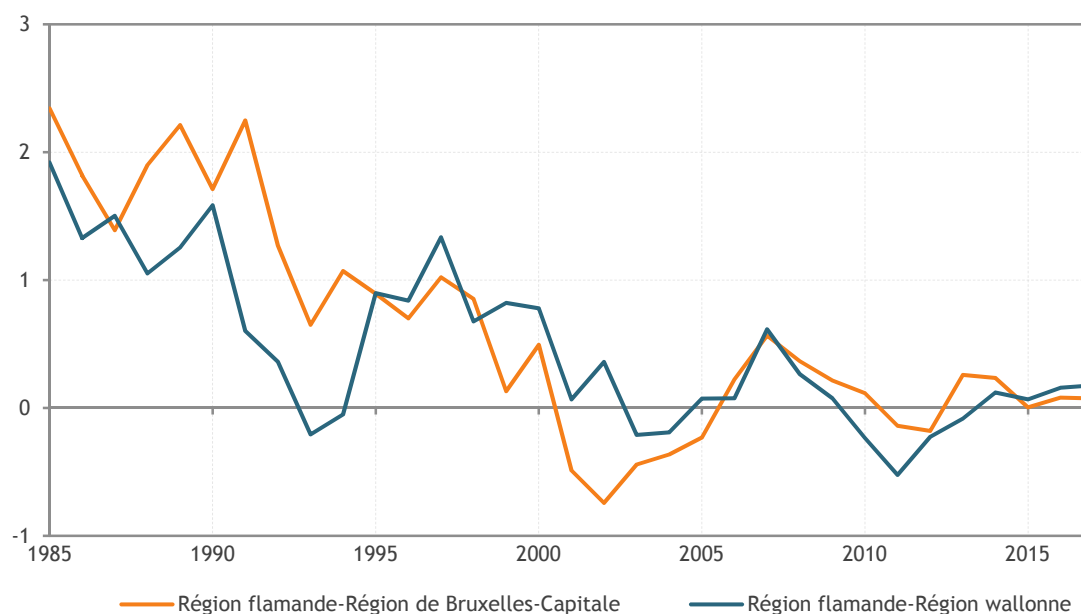
Sur la période 2014-2017, la croissance économique (PIB) dans chaque région serait légèrement inférieure à ce qu'elle était avant le déclenchement de la crise : 0,1 pp de moins, par an, à Bruxelles et en Wallonie et 0,3 pp de moins en Flandre, par rapport à la moyenne 2002-2007. La contribution des services marchands à la croissance se stabiliserait, à moyen terme, à un niveau inférieur à ce qu'il était avant la crise en Flandre (-0,2 pp par an) mais à un niveau plus élevé, par contre, à Bruxelles et en Wallonie (+0,2 pp)¹⁵.

En Flandre, la contribution de l'industrie manufacturière dépasserait à moyen terme son niveau moyen d'avant-crise de 0,2 point pour s'établir à 0,3 point de croissance par an (2014-2017). L'industrie manufacturière en Wallonie, quant à elle, contribuerait à la croissance économique de cette région dans les mêmes proportions qu'avant 2008, soit environ 0,3 pp. Enfin, à Bruxelles, l'importante branche d'activité du « crédit et assurances » présenterait, à moyen terme, une contribution à la croissance économique régionale significative et stable (0,4 pp), certes, mais réduite de moitié par rapport à son niveau d'avant crise.

On constate au graphique 5 ci-dessous que le surplus de croissance flamand par rapport aux deux autres régions belges a eu tendance à se réduire dans le temps. Il faut toutefois nuancer cette évolution : le resserrement des différentiels de croissance depuis le milieu des années nonante s'explique plus par une érosion relative des performances flamandes que par un renforcement de la croissance en Wallonie ou à Bruxelles. Bien au contraire, les performances moyennes dans ces deux régions ont également baissé lors de la période d'observations 1995-2008, mais moins vite qu'en Flandre.

¹⁵ Les tableaux 38 à 40, en annexe, présentent les contributions de chaque branche d'activité à la croissance de la valeur ajoutée dans chaque région.

Graphique 5 Différentiel de croissance économique par rapport à la Flandre, moyenne mobile sur 4 ans en pour cent



Compte tenu de ces évolutions, le poids de l'économie flamande dans le PIB belge à prix courants, après deux années consécutives de baisse légère (2009-2010), progresserait à nouveau sur la période de projection, passant de 57,2 % en 2010 à 57,5 % en 2017, soit un niveau encore légèrement inférieur à ce qu'il était en 2008 (57,8 %)¹⁶. Le poids économique wallon se stabiliserait à 23,6 % à moyen terme. Corrélativement, la Région de Bruxelles-Capitale perdrait 0,2 pp de son poids dans le PIB national par rapport à 2010, pour s'établir à 18,9 % à l'horizon 2017, soit son niveau d'avant crise (2006).

Emploi total par région

L'atonie de l'emploi, prévue pour cette année et l'année prochaine au niveau national (voir section 2.2.6), serait généralisée aux trois régions. À partir de 2014, en phase avec la poursuite du redressement de la croissance (section 2.2), l'emploi intérieur de chaque région retrouverait progressivement un rythme d'augmentation similaire à ce qu'il était avant la crise, soit 1 % par an en moyenne dans chaque région (tableau 5), ou encore environ 7 500 emplois supplémentaires par an en Région de Bruxelles-Capitale de 2014 à 2017, près de 28 000 emplois par an en Flandre et environ 12 000 emplois par an en Wallonie sur la même période. La section 3.2 ci-dessous présente une analyse plus détaillée des projections relatives à l'emploi par région et plus généralement au marché du travail (distinction entre salariés et indépendants, offre de travail, navettes interrégionales, etc.).

Salaires régionaux

En matière d'évolution du coût salarial dans les branches d'activité marchande, on a observé depuis 1980 certaines disparités régionales, plus ou moins fortes en fonction des périodes. La période 1997-2003 constitue un exemple d'évolutions régionales différenciées, puisque la progression des sa-

¹⁶ Le poids économique de la Flandre n'était encore que de 53,2 % en 1980.

lares par tête bruxellois, en phase avec la croissance locale, a été plus soutenue qu'en Flandre ou Wallonie (voir tableau 5)¹⁷. A partir de 2003, on a toutefois observé un certain resserrement des taux de croissance du coût salarial par tête (voir la moyenne 2004-2010 au tableau 5).

En 2012, compte tenu du dernier projet d'accord interprofessionnel et d'une dérive salariale légèrement négative (voir section 2.2.4), la hausse du coût salarial réel dans les branches d'activité marchande serait limitée à 0,3 % en Flandre et en Wallonie. Les personnes travaillant en Région de Bruxelles-Capitale bénéficieraient en 2012 d'un léger rattrapage des salaires (+0,6 % hors inflation) après deux années nettement moins favorables.

A partir de 2013, le résultat projeté, au niveau national, d'une augmentation du coût salarial en accord avec les déterminants macroéconomiques et l'évolution du chômage (voir section 2.2.4) se vérifierait grosso modo dans les trois régions. Ainsi, les taux de chômage régionaux (dont l'évolution sera analysée dans la section 3.2 suivante), après une hausse en 2013 (certes plus forte en Flandre), évolueraient ensuite quasiment parallèlement les uns par rapport aux autres : une décrue serait enregistrée à partir de 2015 en Wallonie et à Bruxelles tandis que le taux de chômage se stabiliserait en 2015 en Flandre avant de baisser également en 2016 et 2017. Ceci expliquerait, au moins partiellement, des évolutions salariales régionales identiques, tant sur la période 2013-2017 (0,9 % par an) que sur l'ensemble de la période de projection (0,6 % par an, voir tableau 5).

Gains de productivité régionaux

En ce qui concerne les gains de productivité projetés par région, il y a lieu, tout comme au niveau national (cf. section 2.2.3) de prendre en compte à la fois le ralentissement de ceux-ci à l'intérieur de certaines branches de services et l'effet de composition sectorielle.

Tout d'abord, la projection régionale présente un certain redressement des gains de productivité par tête en Flandre et en Wallonie par rapport au passé récent. Ils passeraient, dans l'ensemble des branches d'activité marchande, respectivement à 0,8 % et 0,7 % par an sur toute la période de projection, venant de moyennes annuelles respectives de 0,5 % et 0,3 % (2004-2010, voir tableau 5). Toutefois, il faut nuancer ce résultat : la moyenne 2004-2010 est fortement influencée par la chute de la productivité en 2009, d'une part ; d'autre part, en élargissant la période d'analyse (à 1997-2017 par exemple), la projection suggère tout au plus une stabilisation des gains de productivité en Wallonie et en Flandre.

Tout comme par le passé, dans ces deux régions (où se situe 96 % de l'emploi manufacturier belge), l'industrie constituerait, en projection, une source importante de croissance de la productivité totale. Les gains de productivité manufacturière projetés tant en Flandre qu'en Wallonie devraient être supérieurs aux hausses de salaires réels. Les entreprises industrielles sont effectivement soumises à une forte concurrence internationale, ce qui les oblige à comprimer continuellement leurs coûts salariaux par unité produite. Ceci se traduirait par une hausse de la productivité réelle par tête dans l'industrie manufacturière, tant en Flandre qu'en Wallonie, de 2,7 % par an, aussi bien à moyen terme (2014-2017)

¹⁷ Au tableau 5, la croissance du salaire réel par tête est égale à la croissance nominale moins l'inflation ; celle-ci est mesurée par la variation de l'indice des prix à la consommation nationale (cf. tableau 2). L'indice des prix utilisé étant commun aux trois régions, les différentiels régionaux de croissance des salaires par tête nominaux sont identiques à ceux exprimés en termes réels.

que sur l'ensemble de la période de projection (2011-2017). Ceci, combiné à une évolution projetée similaire dans les services marchands de ces deux régions, explique la proximité des projections de croissance de la productivité réelle de l'ensemble des activités marchandes pour la Flandre et la Wallonie : autour de 0,8 % par an, tant à moyen terme (2014-2017) que sur l'ensemble de la période de projection (tableau 5).

Par ailleurs, en Région de Bruxelles-Capitale, le début de période de projection (2011-2013) serait marqué non seulement par des contributions aux gains de productivité toujours faibles, relativement au passé avant crise, dans les branches « transports et communication » et « crédit et assurances » mais aussi par une prolongation de la baisse de la productivité réelle par tête dans l'importante branche des « autres services marchands » (un peu plus d'un quart de l'emploi total intérieur bruxellois). A partir de 2014, les gains de productivité de l'ensemble des branches d'activité marchande se redresseraient à Bruxelles et convergeraient vers ceux des deux autres régions, proches de la moyenne nationale de 0,9 % (tableau 5).

3.2. Marché du travail

L'emploi dans les entreprises installées sur le territoire d'une région, quelle que soit la région d'origine des travailleurs, s'appelle « emploi intérieur régional ». Les travailleurs qui ne résident pas dans la région dans laquelle ils travaillent sont appelés les « navetteurs » ; ceux qui ne résident pas dans le pays dans lequel ils travaillent sont appelés les « frontaliers ». En ajoutant à l'emploi intérieur total d'une région, le solde des navetteurs et le solde des frontaliers de cette région, on obtient la « population active occupée régionale » ou encore « emploi selon la région du lieu de domicile » qui correspond donc à l'emploi occupé par les résidents d'une région.

Par ailleurs, les évolutions attendues du nombre de chômeurs et du taux de chômage résultent de la confrontation de l'offre de travail à la demande de travail. Les perspectives d'offre de travail, nationales et régionales, sont obtenues de façon *bottom-up*, à l'aide d'un module socio-démographique séparé, le résultat au niveau national étant déterminé par l'agrégation des estimations régionales. Les résultats de la projection socio-démographique de l'offre de travail sont employés comme hypothèses exogènes dans la projection régionale économique proprement dite.

Tous ces éléments sont successivement abordés dans les paragraphes ci-dessous, dans l'ordre suivant : démographie et offre de travail, emploi intérieur régional total¹⁸, navettes, solde frontalier, population active occupée régionale. Ensuite, les évolutions régionales du taux d'emploi, du taux de chômage et du nombre de chômeurs à moyen terme sont présentées. Enfin, les équilibres régionaux sur le marché du travail sont analysés sous un angle alternatif, à savoir celui des flux par grandes catégories d'âge.

3.2.1. Démographie et offre de travail

Par rapport à l'édition précédente des Perspectives, les observations de la population au 1er janvier 2011 ont été prises en compte. Il ressort de ces données que la croissance de la population (janvier 2011 par rapport à janvier 2010) a de nouveau été plus marquée que prévu (23 300 unités supplémentaires,

¹⁸ Une analyse plus approfondie des résultats en termes d'emploi par branche d'activité est réalisée dans le chapitre 4.

dont 17 500 d'âge actif). En moyenne annuelle, la population belge totale et la population belge d'âge actif ont crû en 2011 de, respectivement, 0,20 et 0,23 point de pourcentage (pp) de plus que ce qui avait été précédemment pris en compte. Cette révision à la hausse est à nouveau plus marquée à Bruxelles où elle s'élève à 0,79 pp pour la population totale (contre 0,12 pp en Flandre et 0,15 pp en Wallonie) et 0,84 pp pour la population d'âge actif (contre 0,16 pp en Flandre et en Wallonie). Les présentes perspectives tiennent compte des nouveaux points de départ au 1er janvier 2011, mais les hypothèses de projection tirées des "Perspectives de population 2010-2060" n'ont pas été modifiées, à l'exception de celle relative à la répartition régionale du taux de natalité¹⁹.

A moyen terme, la population belge d'âge actif devrait croître de 0,42 % par an en moyenne (voir tableau 6). Dans une perspective historique plus large, ce niveau de croissance est élevé. En revanche, en comparaison avec le passé récent, il ralentit sensiblement. Cette année, il passerait ainsi de 0,65 % à 0,42 % étant donné que, d'une part, une cohorte plus dense atteint l'âge de 65 ans et que, d'autre part, le niveau de migration nette serait inférieur aux sommets atteints ces deux dernières années et avoisinerait le niveau de 2009, qui lui-même était déjà exceptionnellement élevé. Le premier phénomène joue davantage en Flandre (où la croissance de la population d'âge actif passe de 0,43 % à 0,28 %) et en Wallonie (de 0,50 % à 0,22 %) et le second à Bruxelles (baisse de 2,37 % à 1,78 %).

Tableau 6 : Scénario pour la démographie et l'offre de travail
moyennes annuelles

	2010	2011	2012	2013	2014- 2017	Moyennes 1997- 2003	2004- 2010	2011- 2017
1. Population totale								
<i>1a. Evolution en milliers</i>								
Royaume	99,1	99,0	86,7	86,6	82,3	31,4	74,2	85,9
Région de Bruxelles-Capitale	25,3	24,7	19,8	19,5	17,4	6,7	15,5	19,1
Région flamande	48,9	49,5	44,4	44,1	41,6	16,6	39,1	43,5
Région wallonne	24,9	24,7	22,6	23,1	23,3	8,1	19,7	23,4
<i>1b. Evolution en pour cent</i>								
Royaume	0,92	0,91	0,79	0,78	0,73	0,31	0,70	0,77
Région de Bruxelles-Capitale	2,34	2,24	1,75	1,69	1,46	0,69	1,49	1,64
Région flamande	0,78	0,79	0,70	0,69	0,64	0,28	0,64	0,68
Région wallonne	0,72	0,70	0,64	0,65	0,64	0,24	0,57	0,65
2. Population d'âge actif (15-64 ans)								
<i>2a. Evolution en milliers</i>								
Royaume	55,3	46,9	30,2	29,8	26,5	14,5	53,6	30,4
Région de Bruxelles-Capitale	18,1	17,6	13,5	13,2	11,5	5,6	12,0	12,9
Région flamande	21,0	17,7	11,5	11,7	8,5	3,6	23,6	10,7
Région wallonne	16,2	11,5	5,2	4,9	6,5	5,2	18,0	6,8

¹⁹ Selon la nouvelle méthodologie, le nombre de naissances est calculé, dans un premier temps, sur la base des taux de fécondité par âge de la mère fournis par les Bulletins de naissance. Les naissances sont ensuite corrigées au niveau de l'arrondissement en fonction des déclarations de l'enfant à la commune de résidence, lieu pris en compte par le Registre national. Cette correction permet d'utiliser comme auparavant les informations que comportent les Bulletins de naissance tout en assurant la cohérence avec les définitions à la base des statistiques de population.

	2010	2011	2012	2013	2014-2017	Moyennes 1997-2003	2004-2010	2011-2017
2b. Evolution en pour cent								
Royaume	0,78	0,65	0,42	0,41	0,36	0,22	0,77	0,42
Région de Bruxelles-Capitale	2,50	2,37	1,78	1,71	1,43	0,89	1,74	1,65
Région flamande	0,51	0,43	0,28	0,28	0,20	0,09	0,59	0,26
Région wallonne	0,70	0,50	0,22	0,21	0,28	0,24	0,80	0,29
3. Taux d'activité, définition BFP (1)(2)								
Royaume	72,8	72,7	72,8	73,1	74,3	70,9	72,9	73,5
Région de Bruxelles-Capitale	73,4	73,3	72,9	72,9	72,9	72,1	74,4	72,9
Région flamande	73,9	73,9	74,1	74,5	76,1	71,7	73,7	75,0
Région wallonne	70,5	70,3	70,4	70,7	71,8	69,1	71,0	71,0
4. Population active (15 ans et plus), définition BFP								
4a. Evolution en milliers								
Royaume	45,9	30,1	26,8	46,7	41,9	42,7	44,3	38,8
Région de Bruxelles-Capitale	9,7	11,8	7,1	9,4	8,5	9,2	7,3	8,9
Région flamande	23,8	13,8	15,1	26,5	22,4	19,2	23,9	20,7
Région wallonne	12,4	4,4	4,5	10,8	11,1	14,2	13,2	9,1
4b. Evolution en pour cent								
Royaume	0,89	0,58	0,51	0,88	0,78	0,90	0,88	0,73
Région de Bruxelles-Capitale	1,82	2,17	1,27	1,67	1,45	2,03	1,41	1,56
Région flamande	0,79	0,45	0,49	0,86	0,71	0,69	0,81	0,67
Région wallonne	0,76	0,27	0,28	0,66	0,66	0,96	0,83	0,55

(1) Rapport entre la population active (15 ans et plus) et la population d'âge actif (15-64 ans).

(2) La colonne 2014-2017 donne la valeur en fin de période (2017).

La croissance de la population belge d'âge actif devrait pratiquement se maintenir au même niveau jusque et y compris 2015 (léger fléchissement à 0,39 %) et serait toujours soutenue par un solde migratoire net largement positif. Au-delà de 2015, les Perspectives de population tiennent toutefois compte d'un tassement progressif de l'immigration nette, si bien que la croissance de la population belge d'âge actif retomberait à 0,29 % en 2017. Ce ralentissement s'applique à la fois à la Flandre (croissance de 0,12 % en 2017) et à Bruxelles (croissance de 1,23 % en 2017) étant donné que, dans ces deux Régions, le solde migratoire (interne plus externe) devient moins positif. Par contre, en Wallonie, la croissance de la population d'âge actif s'accélère à nouveau légèrement (jusqu'à 0,27 % en 2017), la contribution de la migration nette demeurant pratiquement constante. En moyenne sur l'ensemble de la période de projection, la population d'âge actif croît sensiblement plus rapidement à Bruxelles (1,65 % par an) qu'en Flandre (0,26 % par an) et qu'en Wallonie (0,29 % par an). Notons également qu'en nombres absolus, la Région de Bruxelles-Capitale devient, dès 2012, la région du pays où il y a, chaque année, la plus grande augmentation de personnes d'âge actif (en moyenne au cours de la période 2011-2017, +12 900 par an en Région de Bruxelles-Capitale contre +10 700 en Région flamande et +6 800 en Région wallonne).

En Belgique, le taux d'activité²⁰ a progressé de manière ininterrompue durant deux décennies (de 64,2 % en 1985 à 73,4 % en 2005), il est ensuite retombé à 72,6 % en 2007 et a oscillé autour de ce niveau

²⁰ Définition administrative : correspond au rapport entre la population active totale de 15 ans et plus (sur la base des chiffres de l'emploi et du chômage des organismes de sécurité sociale, y compris les 'chômeurs âgés') et la population d'âge actif (de 15 ans à 64 ans).

au cours des quatre dernières années. Cette rupture dans l'évolution du taux d'activité global est en partie due au fait que, depuis 2005, le poids dans la population d'âge actif des groupes plus âgés (caractérisés par des taux d'activité traditionnellement inférieurs à la moyenne) a fortement augmenté. Ceci a pesé sur l'évolution du taux d'activité global qui, au cours de cette période, n'a pas constitué un indicateur précis de la contribution que les changements de comportement ont apporté à la croissance de l'offre de travail. Cette contribution est restée légèrement positive et s'est élevée à 0,06 pp par an en moyenne. La participation croissante des générations successives de femmes au marché du travail et la politique d'encouragement au maintien dans la population active des travailleurs âgés (relèvement de l'âge légal de pension des femmes ; mesures en matière de prépensions dans le Pacte de solidarité entre générations) ont contribué durant toute cette période à stimuler la croissance de l'offre de travail parmi la population de plus de 50 ans.

Par contre, il est vrai que, dans les autres classes d'âge, la contribution des changements de comportement²¹ à la croissance de l'offre de travail a diminué sensiblement. Dans les classes d'âge les plus jeunes, cette évolution peut être liée à une nouvelle progression de la participation à l'enseignement supérieur et à l'allongement de la durée des études suite à la réforme de Bologne. Néanmoins, il est à remarquer que la perte de dynamique au niveau des taux d'activité (définition administrative) parmi les moins de 50 ans est plus forte que celle découlant des taux mesurés par le biais de l'EFT²². Par conséquent, on peut déduire que des facteurs purement administratifs concourent aussi à expliquer pourquoi la contribution des moins de 50 ans à la croissance de l'offre de travail a récemment été estimée à un niveau si faible. Ainsi, la transition du statut de présence "de facto" d'une population sur le territoire à l'inscription "de jure" dans le Registre de la population (suite par exemple à une régularisation) peut engendrer des chocs négatifs sur les taux d'activité (définition administrative). Une autre piste – déjà évoquée dans les éditions précédentes de ces perspectives – est que les contrôles plus stricts de la recherche active d'un emploi, menés depuis le milieu des années 2000, ont abouti à davantage de suspensions d'allocataires et ont ainsi poussé à la baisse les estimations administratives du chômage et de la population active.

Ce changement de cap de l'évolution du taux d'activité depuis le milieu des années 2000 est observé dans les trois Régions. Toutefois, depuis 2007, on enregistre une progression en Flandre où le taux d'activité est passé de 73,3 % à 73,9 % en 2010, contre un recul en Wallonie (de 71 % à 70,5 %) et à Bruxelles (de 74,4 % à 73,4 %). En Wallonie et en Flandre – contrairement à Bruxelles – l'évolution du taux d'activité au cours de cette période a encore été fortement influencée par des changements dans la structure d'âge de la population d'âge actif. Si l'on prend ce phénomène en considération, il apparaît que la contribution des changements de comportement à la croissance de l'offre de travail au cours de la période 2008-2010 s'est élevé à 0,38 pp par an en Flandre, 0,05 pp en Wallonie et a été sensiblement négative à Bruxelles (-0,30 pp).

En 2011, la structure démographique ne semble plus avoir exercé d'effets négatifs sur les taux d'activité en Flandre et en Wallonie. Néanmoins, les premières estimations font apparaître que la contribution des changements de comportement a fléchi dans les trois Régions. D'une part, on constate une perte de dynamique dans l'évolution des taux d'activité dans les classes d'âge plus élevées étant donné que la

²¹ Changements dans les taux d'activité par âge, sexe et région de domicile.

²² Enquête sur les forces du travail (EFT) réalisée par la DGSIE.

réforme des pensions de 1996 (portant l'âge légal de la retraite des femmes à 65 ans) a maintenant atteint sa vitesse de croisière. D'autre part, l'évolution des taux d'activité des femmes âgées entre 25 et 49 ans semble faible. S'agissant du taux d'activité global, il aurait à nouveau baissé en Wallonie (à 70,3 %) et à Bruxelles (à 73,3 %) et serait resté constant en Flandre (à 73,9 %), si bien que le taux d'activité global pour l'ensemble de la Belgique aurait quelque peu fléchi, passant de 72,8 % à 72,7 %²³. Quant à la population active, elle a continué à croître (de 0,58 %) sous l'effet de l'impulsion démographique, à nouveau nettement plus sensiblement à Bruxelles (2,17 %) qu'en Flandre (0,45 %) et en Wallonie (0,27 %).

Pour la période de projection, nous tablons – à politique inchangée – sur un aplanissement rapide de la forte baisse tendancielle des taux d'activité des jeunes observée au cours de la dernière décennie. Nous supposons aussi que les mesures de renforcement des contrôles de la recherche active d'un emploi, et partant, les suspensions éventuelles d'allocations de chômage ont maintenant atteint leur vitesse de croisière. Mais nous partons également de l'hypothèse que les chocs négatifs antérieurs subis par les taux d'activité des générations actuelles de quadragénaires continueront à peser au fur et à mesure que ces cohortes vieillissent.

En outre, les mesures relatives au marché du travail récemment décidées par le gouvernement (et leurs effets attendus sur l'offre de travail) ont également été prises en considération dans ces perspectives. Ainsi, la réforme du système des allocations d'attente prolonge le stage d'attente (dorénavant appelé "période d'insertion professionnelle"), prévoit un contrôle plus strict de la recherche active d'un emploi dans ce groupe cible et limite les allocations d'attente (dorénavant appelées "allocations d'insertion") dans le temps. Cette mesure devrait avoir un impact négatif sur les taux d'activité dans les classes d'âge concernées puisqu'une partie de la population concernée devrait se retirer, au moins temporairement, du marché du travail (ou tout au moins ne plus être enregistrée comme demandeuse d'emploi). Les autres mesures du gouvernement (réforme du régime de mise en disponibilité dans l'enseignement en Communauté flamande et en Communauté française ; durcissement des conditions d'accès au crédit-temps à temps plein ou à la prépension à temps plein ; relèvement de l'âge minimum de la pension anticipée et renforcement de la condition de carrière) ont toutes des effets positifs sur la population active.

²³ Dans les comptes trimestriels de l'ICN, la croissance de l'emploi pour 2011 a été revue à la hausse. Selon ces nouveaux chiffres, le taux d'activité en Belgique serait resté constant en 2011. Les révisions a posteriori à la hausse des chiffres de l'emploi ont souvent mené, ces dernières années, à une correction à la hausse du taux d'activité observé. Il convient également de faire remarquer que la croissance soutenue de la population d'âge d'actif sur la période 2010-2011 est en partie due aux effets de la campagne collective de régularisation, lesquels auraient pu influencer négativement - surtout à Bruxelles - les taux d'activité mesurés.

Tableau 7 : Impact des mesures récentes de réforme du marché du travail sur l'offre de travail
Par rapport à une situation à politique inchangée

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
En milliers de personnes, Royaume	1,3	10,2	21,2	34,7	50,5	57,6
Région de Bruxelles-Capitale	-0,1	0,4	1,3	1,6	2,6	3,0
Région flamande	2,0	8,7	15,4	27,8	37,5	42,5
Région wallonne	-0,6	1,1	4,5	5,3	10,3	12,1
Sur le taux d'activité 55-64 ans (en pp), Royaume	0,1	0,8	1,6	3,1	4,1	4,6
Région de Bruxelles-Capitale	0,0	0,6	1,5	2,8	3,7	3,9
Région flamande	0,2	0,9	1,6	3,2	4,3	4,8
Région wallonne	0,0	0,5	1,4	3,0	4,0	4,3
Sur le taux d'activité 15-64 ans (en pp), Royaume	0,0	0,1	0,3	0,5	0,7	0,8
Région de Bruxelles-Capitale	0,0	0,1	0,2	0,2	0,3	0,4
Région flamande	0,0	0,2	0,4	0,7	0,9	1,0
Région wallonne	0,0	0,0	0,2	0,2	0,4	0,5

Dans leur ensemble, les réformes récentes du marché du travail devraient avoir des effets positifs sensibles sur la population active, laquelle gagnerait, par rapport à une situation sans réforme, 57 600 unités à l'horizon 2017, soit une augmentation du taux d'activité global de 0,8 pp (et du taux d'activité dans la classe des 55-64 ans de 4,6 pp). En 2012, l'impact est encore négligeable mais s'intensifie ensuite systématiquement, pour finalement être légèrement moins marqué en fin de période.

Le tableau 7 montre que les effets des réformes sur l'offre de travail seraient environ deux fois plus importants en Flandre (1 pp sur le taux d'activité global à l'horizon 2017²⁴) qu'à Bruxelles (0,4 pp) et en Wallonie (0,5 pp). D'une part, l'impact négatif des mesures portant sur les allocations d'attente sur l'offre de travail serait beaucoup plus marqué dans ces deux dernières Régions (où la proportion de bénéficiaires d'allocations d'attente dans la population d'âge actif est plus élevée). D'autre part, la réforme du système de prépension a un impact beaucoup plus marqué sur la population active en Flandre (où le nombre de prépensionnés est relativement plus élevé).

De même, selon nos estimations, l'impact de la réforme de la pension anticipée serait plus sensible en Flandre qu'en Wallonie et, enfin, à Bruxelles. Néanmoins, une remarque doit être formulée. En effet, l'impact de cette réforme a été estimé au niveau national par sexe, âge et régime (salariés, fonction publique, indépendants) compte tenu des informations disponibles sur la durée de carrière des cohortes qui approchent l'âge de la retraite. Les effets de cette réforme sur les taux d'activité par sexe et âge ont ensuite été appliqués aux Régions, sans toutefois tenir compte des éventuelles différences régionales en matière de durée de carrière ou de poids relatif des régimes de pension respectifs. Nous ne disposons pas de données régionales sur la durée de carrière. En revanche, la ventilation de l'emploi régional par régime montre qu'il y a relativement moins de fonctionnaires en Flandre²⁵. Etant donné que la réforme des pensions adoptée récemment touche davantage la fonction publique que les autres régimes, l'impact calculé pour la Flandre est probablement un peu trop élevé. A contrario, il serait un peu trop faible pour la Wallonie et, enfin, Bruxelles.

²⁴ Les modalités de la réforme du régime de mise en disponibilité dans l'enseignement flamand n'ont certes pas été prises en compte. Cette réforme atteindra donc moins vite sa vitesse de croisière que prévu ici.

²⁵ En 2010, en Flandre, 10,7 % de la population active occupée âgée entre 60 et 64 ans occupait un poste dans la fonction publique. A Bruxelles et en Wallonie, les pourcentages étaient respectivement de 13,2 % et 15,9 %.

Tant en Wallonie qu'en Flandre, l'impact des réformes s'ajoute à l'augmentation structurelle des taux d'activité des femmes de plus de 40 ans due à des effets de cohorte. Dans les deux Régions, le taux d'activité global augmente sensiblement en projection, surtout à partir de 2013 pour finalement atteindre, en 2017, 71,8 % en Wallonie (+1,6 pp par rapport à 2011) et 76,1 % en Flandre (+2,1 pp). A Bruxelles, si l'on se base sur l'évolution récente des taux d'activité des femmes âgées entre 30 et 55 ans, les effets de cohorte joueraient à peine. Les réformes menées suffiraient à peine à maintenir le taux d'activité bruxellois à 72,9 % à partir de 2013.

En dépit de la stagnation de son taux d'activité global, Bruxelles devrait continuer à enregistrer à moyen terme une croissance de sa population active nettement plus forte (1,56 % en moyenne par an en projection) qu'en Wallonie (0,55 %) et en Flandre (0,67 %). Cet écart s'explique entièrement par l'impulsion démographique plus importante que connaît Bruxelles. Après agrégation à l'échelle nationale, on constate que le taux d'activité global augmente légèrement cette année (jusqu'à 72,8 %), nettement plus rapidement les années suivantes pour finalement atteindre 74,3 % en 2017. De plus, la population active croît en moyenne de 0,73 % en projection. Les facteurs démographiques jouent un rôle prépondérant en début de période. Cependant, à partir de 2013, la progression des taux d'activité contribue tout autant ou même plus à la croissance de l'offre de travail.

3.2.2. Emploi intérieur régional

La section 3.1 a déjà abordé la projection de l'emploi total par région. Pour rappel, celui-ci, après une atonie généralisée sur la période 2012-2013, retrouverait à moyen terme (2014-2017) un taux de croissance de 1 % par an en moyenne dans chaque région. Dans les lignes qui suivent, nous distinguons l'emploi indépendant de l'emploi salarié.

Tout d'abord, ce dernier statut de travail représente un peu plus de 80 % de l'emploi total tant en Flandre qu'en Wallonie et 90 % à Bruxelles (2010)²⁶. Il s'ensuit que le profil d'évolution projeté de l'emploi salarié dans chacune des régions ressemble à celui de l'emploi total (décrit précédemment). Au cours de la période 2014-2017, le nombre de salariés progresserait toutefois un peu plus vite en Flandre et en Wallonie (croissance moyenne d'environ 1,25 % par an dans chacune de ces régions) qu'à Bruxelles (1 % par an).

En ce qui concerne l'emploi indépendant en Belgique, en 2010, 62 % était situé en territoire flamand, 28 % en Wallonie et près de 10 % en Région bruxelloise. Au cours des 25 dernières années, l'emploi indépendant a crû, en moyenne, plus rapidement en Flandre et en Région de Bruxelles-Capitale (respectivement de 0,8 % et 1,0 % par an sur la période 1987-2010). En Wallonie, par contre, malgré un léger redressement sur la période 2007-2010, le nombre d'indépendants n'a pas progressé, en rythme annuel moyen, depuis 1987²⁷.

Dans la plupart des branches d'activité dans lesquelles l'emploi indépendant a un poids relativement important, l'évolution de celui-ci, par région, suit une tendance lourde et apparaît finalement peu sensible à la conjoncture. Par exemple, la tendance est fortement à la baisse dans « l'agriculture » et le

²⁶ Ces proportions restent stables en projection.

²⁷ Le nombre d'indépendants wallons en 2010, soit environ 211 000, est celui observé en moyenne sur les années 1986 et 1987.

« commerce et horeca », dans les trois régions. Elle est à la hausse dans la branche « santé et action sociale » en Flandre²⁸.

Selon nos estimations, sur l'ensemble de la période de projection, l'emploi indépendant croîtrait, dans chaque région, à un rythme de 0,4 pp inférieur à celui observé dans le passé récent (2004-2010) : +2,2 % par an à Bruxelles, +0,4 % en Flandre et -0,2 % en Wallonie sur la période 2011-2017. Pour cette dernière région, le taux de croissance projeté, outre le fait d'être négatif mais très proche de la moyenne *historique* (cf. plus haut), suffirait à stabiliser le différentiel négatif, par rapport à la Flandre, qui a été observé dans le passé récent (différentiel de -0,65 pp sur les périodes 2004-2010 et 2011-2017).

3.2.3. Solde frontalier et solde des navettes

Afin d'obtenir la population active occupée par région, il faut ajouter à l'emploi intérieur régional présenté ci-dessus le solde frontalier et le solde des navettes de chacune des régions, ce dernier solde étant nettement plus important que le premier.

Solde frontalier

Le solde frontalier pour l'ensemble du pays est positif, ce qui signifie que le nombre de résidents belges qui travaillent à l'étranger est supérieur au nombre de non-résidents belges qui travaillent en Belgique. En 2010, le solde frontalier belge s'est élevé à 79 400 personnes ; 36 % de ce solde frontalier était flamand, 36 % bruxellois (essentiellement le personnel des ambassades et des institutions internationales résidant à Bruxelles), 28 % wallon. L'hypothèse retenue en projection est le maintien du solde frontalier national à son dernier niveau observé. La ventilation régionale de ce solde serait, tout au long de la période de projection, semblable à celle de la dernière année observée. En 2017, le solde frontalier positif alimenterait donc la population active occupée wallonne de près de 22 000 personnes, celle de Flandre et de Bruxelles de quelque 29 000 personnes.

Solde des navetteurs

Les deux principaux flux de navetteurs interrégionaux sont ceux entrant à Bruxelles en provenance de Flandre (près de 216 000 personnes en 2010) et de Wallonie (près de 119 000 personnes en 2010). À côté de ces deux principaux flux, il y a encore quatre autres flux, moins importants mais ayant enregistré une hausse quasiment continue au cours des dernières années. Au total, la région de Bruxelles-Capitale se caractérise par un solde de navettes largement négatif, soit environ -279 000 en 2010 (cf. tableau 8), une bonne partie de l'emploi intérieur bruxellois étant occupé par des travailleurs en provenance de Wallonie ou de Flandre (voir ci-dessous). Le solde positif des navetteurs wallons s'élevait à environ 116 000 personnes en 2010 tandis que le solde positif des navetteurs flamands atteignait presque 163 000 personnes.

²⁸ L'évolution récente du travail indépendant a été influencée par une rupture de tendance dans certaines branches, notamment la construction à Bruxelles, sous l'effet du nombre croissant de ressortissants des nouveaux Etats membres européens qui ont choisi de s'établir en Belgique sous ce statut en raison des restrictions limitant la circulation des travailleurs salariés. Dans les présentes perspectives, cet effet de substitution ne joue plus que très peu puisque ces barrières ont été levées pour la plupart de ces Etats sauf deux : la Bulgarie et la Roumanie. Les salariés ressortissants de ces deux derniers Etats ne devraient plus être soumis à l'obligation du permis de travail à partir du 1^{er} janvier 2014 (source : SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, <http://www.emploi.belgique.be>).

Selon les présentes projections, le flux de navetteurs de Flandre vers Bruxelles serait en légère baisse entre 2012 et 2014, années pendant lesquelles le taux de chômage flamand progresse. A partir de 2015, par contre, le nombre de travailleurs flamands allant travailler dans la Capitale repart légèrement à la hausse, parallèlement à la stabilisation suivie de la décrue du taux de chômage flamand. Le flux de navetteurs wallons vers la capitale, lui, augmenterait de manière régulière mais faible tout au long de la période de projection. Les quatre autres flux de navetteurs interrégionaux, nettement moins importants, seraient en hausse à moyen terme. Cela reflète, comme on l'observe déjà sur le passé, la mobilité croissante des travailleurs entre régions.

Au total, le solde positif de navetteurs wallons, largement influencé par le flux de Wallonie vers Bruxelles (mais aussi par celui des navetteurs wallons vers la Flandre), serait en hausse à moyen terme (croissance annuelle moyenne de 1,2 % au cours de la période 2011-2017) pour atteindre 126 500 personnes en 2017 (cf. tableau 8) contre 116 300 personnes en 2010, et cela malgré une progression des flux entrant en Wallonie en provenance de Bruxelles et de Flandre.

Le solde positif de navetteurs flamands, largement influencé par le flux de Flandre vers Bruxelles, serait en baisse à moyen terme (décroissance annuelle moyenne de 2,1 % au cours de la période 2011-2017) ; il n'atteindrait plus que 140 100 personnes en 2017, alors qu'il concernait près de 163 000 personnes en 2010. La réduction du solde des navetteurs flamands serait donc supérieure à la hausse du solde des navetteurs wallons.

En conséquence, le solde des navetteurs bruxellois devrait être moins négatif à moyen terme : il s'élèverait à près de -267 000 personnes en 2017, soit environ 12 000 personnes en plus par rapport à 2010. Cette augmentation résulterait d'un peu moins de 16 000 navettes supplémentaires de Bruxellois vers les deux autres régions belges, ce qui est largement suffisant pour compenser la légère hausse du total des flux entrants en provenance de Flandre et de Wallonie (un peu plus de 3 000 navetteurs).

Compte tenu de ces évolutions, la part de l'emploi intérieur bruxellois occupé par des résidents flamands et wallons continuerait de baisser à moyen terme, prolongeant le mouvement entamé dès 2000. Cette part s'élevait en effet encore à 53,0 % en 2000 avant d'atteindre 49,2 % en 2010 ; elle pourrait s'élever à 46,7 % en 2017. Ceci devrait, toutes autres choses égales par ailleurs, influencer positivement l'évolution de la population active occupée bruxelloise à moyen terme (cf. section suivante).

3.2.4. Population active occupée régionale

Tant en Flandre qu'en Wallonie, le poids du solde des navettes interrégionales dans la population active occupée est relativement faible (environ 6 % en Flandre et 9 % en Wallonie en 2010). En conséquence, la progression de l'emploi intérieur et celle de la population active occupée de chacune de ces régions sont largement semblables. A Bruxelles, par contre, le solde des navettes interrégionales influence considérablement l'évolution de la population active occupée.

Ainsi, au cours de la période de projection (2011-2017), et compte tenu de l'évolution du solde des navettes interrégionales décrite ci-dessus, la population active occupée devrait croître, en moyenne, nettement plus rapidement à Bruxelles (1,8 %) qu'en Wallonie (0,8 %) et en Flandre (0,7 %), et ce alors que l'emploi intérieur serait, lui, en progression comparable dans les trois Régions (0,9 % par an en moyenne à Bruxelles, 0,8 % en Flandre et en Wallonie).

Ce schéma de progression en projection est semblable à celui observé au cours du passé récent puisqu'au cours de la période 1997-2010 (voir tableau 8), la population active occupée bruxelloise a crû deux fois plus rapidement que l'emploi intérieur bruxellois (croissance annuelle moyenne de, respectivement, 1,6 % et 0,8 %) tandis qu'en Flandre et en Wallonie, la croissance des populations occupées (1,0 % pour chacune de ces régions) avoisinait celle de l'emploi intérieur (respectivement 1,1 % et 1,0 %).

3.2.5. Taux d'emploi

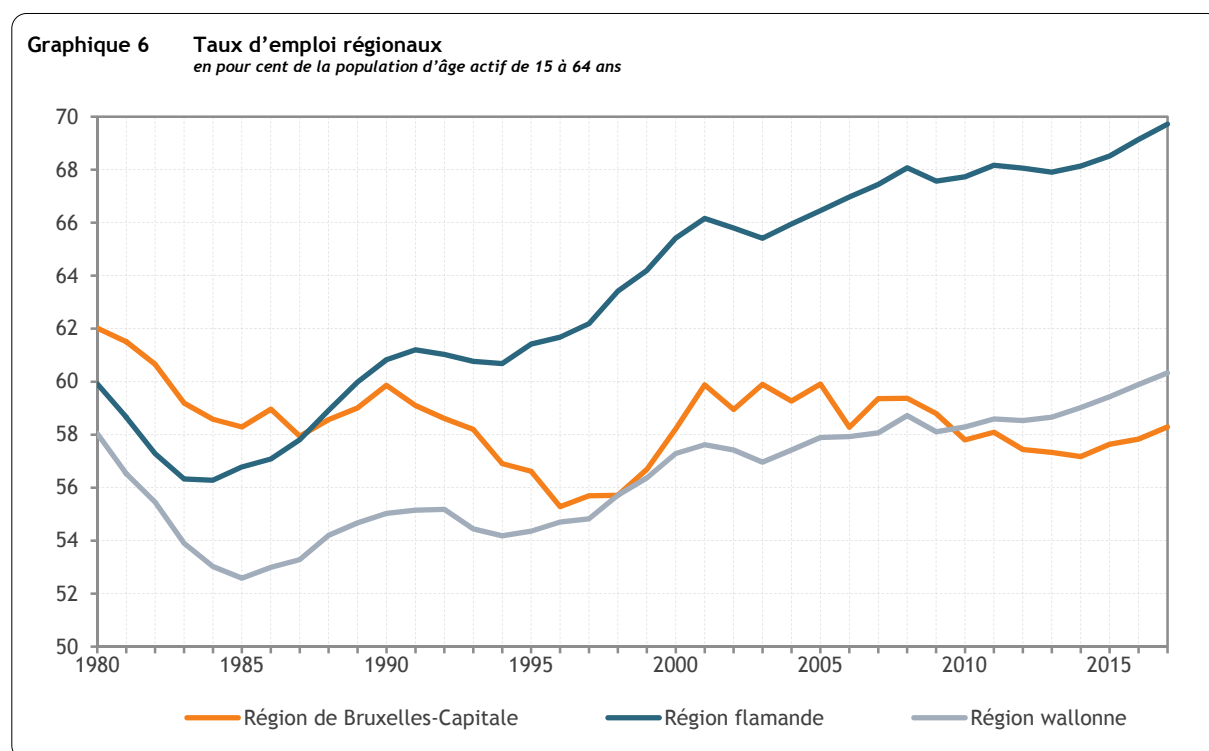
Après le net repli enregistré dans chacune des régions en 2009, le taux d'emploi – à savoir le ratio population active occupée sur population d'âge actif (15-64 ans) – a connu une évolution différente dans les trois régions du pays en 2010. Ainsi, il a fortement reculé à Bruxelles (-1 point pour atteindre 57,8 %) où la croissance de la population d'âge actif, très dynamique, a largement dépassé celle de la population active occupée ; il a, par contre, très légèrement progressé en Flandre (+0,1 point pour atteindre 67,7 %) et en Wallonie (+0,2 point pour atteindre 58,3 %) où la population d'âge actif a crû nettement moins vite qu'à Bruxelles.

En 2011, les taux d'emploi flamand et wallon ont poursuivi leur redressement (respectivement +0,4 et +0,3 point). Le taux d'emploi bruxellois a également été en hausse (+0,3 point), et ce pour la première fois depuis 2007. Ce résultat est d'autant plus remarquable que, comme montré précédemment, la croissance de la population en âge de travailler a été très élevée cette année-là à Bruxelles (+2,4 %).

Entre 2012 et 2014, le taux d'emploi belge devrait stagner, atteignant en 2014 le même niveau que celui de 2011, à savoir 64,0 %. Ce constat serait également de mise en Région flamande où le taux d'emploi atteindrait 68,1 % en 2014 contre 68,2 % en 2011. En Wallonie, une légère augmentation serait enregistrée (59,0 % en 2014 contre 58,6 % en 2011), à l'inverse de Bruxelles où le taux d'emploi perdrait près d'un point entre 2011 (58,1 %) et 2014 (57,2 %). Ces évolutions découlent de la confrontation, en taux de croissance annuels moyens 2012-2014, de la population active occupée de 1,2 % à Bruxelles, 0,3 % en Flandre et 0,5 % en Wallonie d'une part et, d'autre part, de la population d'âge actif de, respectivement, 1,7 %, 0,3 % et 0,2 %.

A partir de 2015, le taux d'emploi serait en progression régulière dans chacune des trois régions, la croissance annuelle moyenne 2015-2017 de la population active occupée (2,0 % à Bruxelles, 1,0 % en Flandre et en Wallonie) dépassant celle de la population d'âge actif (respectivement, 1,4 %, 0,2 % et 0,3 %). En 2017, le taux d'emploi atteindrait ainsi 58,3 % à Bruxelles (+0,5 point par rapport à 2010), 69,7 % en Flandre (+2,0 points par rapport à 2010) et 60,3 % en Wallonie (+2,0 points par rapport à 2010).

Pour la Flandre et la Wallonie, le taux d'emploi atteint en 2017 représenterait un progrès incontestable par rapport au passé (période 1980-2010), la Région flamande affichant la progression la plus sensible (voir graphique 6). A Bruxelles, le taux d'emploi atteint en 2017 serait proche de celui prévalant au début des années deux mille, mais encore inférieur au taux maximum observé sur la période 1980-2010.

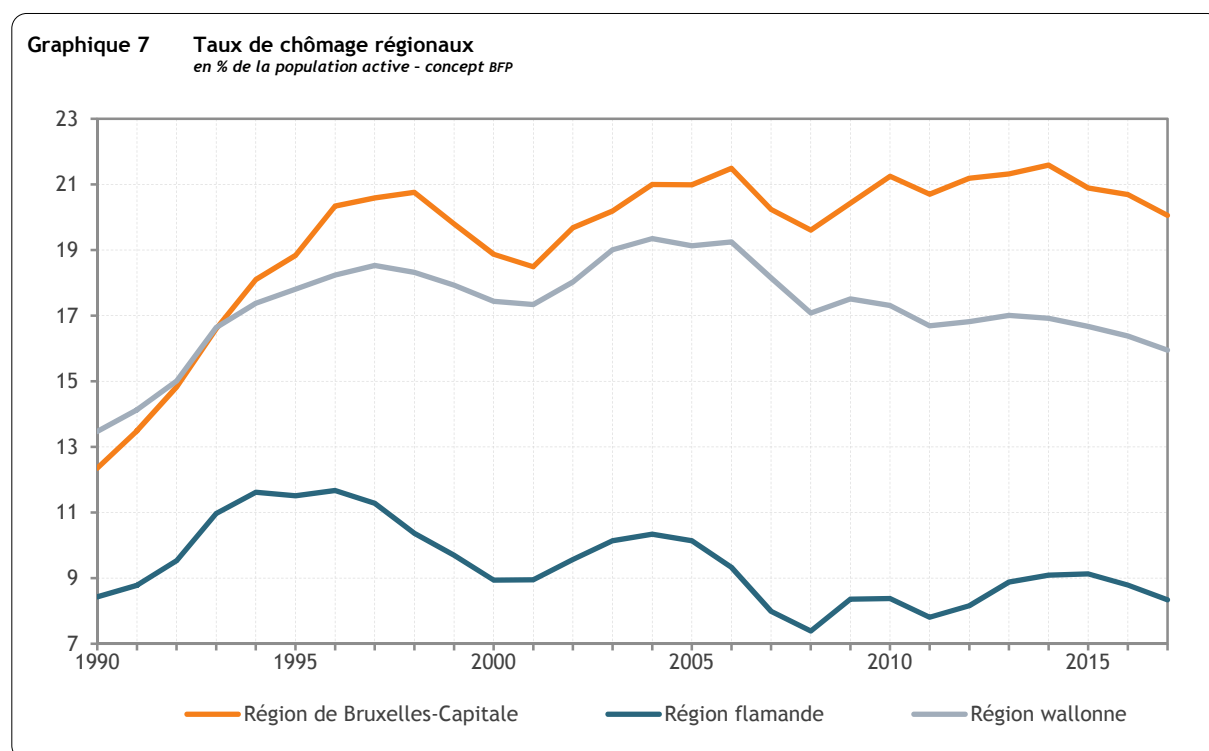


On notera que les évolutions observées du taux d'emploi, selon le concept administratif utilisé ci-avant, sont en général corroborées par les évolutions du taux d'emploi tel que défini dans le cadre de la stratégie EU2020 (mesuré sur base de l'enquête sur les forces de travail, classe d'âge de 20 à 64 ans), sauf en 2011. Ainsi, en 2011, le taux d'emploi bruxellois mesuré sur base administrative pour la classe d'âge de 15 à 64 ans aurait été en légère hausse tandis que celui pris en compte pour la stratégie EU2020 aurait reculé d'1 point de pourcentage. La comparaison de la progression en 2011 des deux taux d'emploi pour la Flandre se solde par le même constat : hausse pour le taux d'emploi mesuré sur base administrative pour la classe d'âge de 15 à 64 ans, baisse pour celui pris en compte de la stratégie EU2020. Pour la Wallonie, par contre, les deux taux d'emploi auraient enregistré une hausse en 2011.

Au final, le taux d'emploi utilisé dans le cadre de la stratégie EU2020 atteindrait, en 2017, 58,7 % à Bruxelles (-0,5 point par rapport à 2010), 73,2 % en Flandre (+1 point) et 63,9 % en Wallonie (+1,7 point).

3.2.6. Nombre de chômeurs et taux de chômage

Le chômage selon la définition du BFP²⁹ a augmenté de 53 100 unités, au niveau national, au cours des deux années qui ont suivi la crise financière. Il est ensuite reparti à la baisse en 2011 (-26 000 unités), ce qui s'est traduit par un recul du taux de chômage à 11,9 %. En Région de Bruxelles-Capitale, le nombre de chômeurs a augmenté de 13 100 unités entre 2008 et 2010 pour ensuite diminuer de 600 unités l'année suivante. En 2011, le taux de chômage bruxellois s'est élevé à 20,7 %, soit un niveau supérieur de 1,1 point à celui de 2008. En Wallonie, le nombre de chômeurs a commencé à diminuer dès 2010 ; entre 2008 et 2010, le nombre de chômeurs n'a augmenté que de 6 300 unités et le taux de chômage de 2011 (16,7 %) était inférieur à celui de 2008 (17,1 %). En 2011, le taux de chômage flamand a atteint 7,8 %.



En 2012, en moyenne annuelle, le nombre de chômeurs belges devrait augmenter de 19 000 unités, tandis que le taux de chômage devrait monter à 12,2 %. Chacune des régions devrait enregistrer une hausse tant de son nombre de chômeurs que de son taux de chômage, cette double hausse étant moins marquée en Wallonie (+2 800 unités ; +0,1 point) qu'à Bruxelles (+4 200 unités ; +0,5 point) et qu'en Flandre (+11 900 unités ; +0,3 point). La progression de la population active serait en effet plus faible en Wallonie et en Flandre qu'à Bruxelles (respectivement, 0,3 % et 0,5 % contre 1,3 % pour Bruxelles), dans la ligne de celle de la population active occupée qui serait semblable en Wallonie et en Flandre (0,1 %) et supérieure à Bruxelles (0,6 %).

Au cours de la période 2013-2014, le chômage serait en hausse au niveau national (+45 200 unités en cumulé sur les deux années³⁰) car la croissance de l'emploi ne se redresserait que progressivement et

²⁹ A savoir les demandeurs d'emploi selon les sources administratives plus les chômeurs âgés.

³⁰ Notons que le nombre de chômeurs indemnisés (en ce compris les chômeurs âgés) devrait augmenter nettement moins, en raison d'un glissement de chômeurs du statut indemnisé à celui de non indemnisé. Ceci est une conséquence de la réforme

L'effet expansionniste des réformes structurelles sur l'offre de travail se manifesterait déjà dès 2013 (cf. section 3.2.1. et tableau 7). Cette augmentation serait également de mise dans chacune des régions mais, à nouveau de façon plus prononcée, en termes relatifs, à Bruxelles et en Flandre qu'en Wallonie, soit respectivement, +5,4 % (ou +6 400 unités), +13,2 % (ou +33 300 unités) et +2,0 % (ou +5 500 unités). Ainsi, en 2014, le taux de chômage belge serait de 0,6 point supérieur à son niveau de 2012 (12,9 % en 2014) ; ce dépassement atteindrait 0,4 point pour Bruxelles (21,6 % en 2014), 0,9 point pour la Flandre (9,1 %) et seulement 0,1 point pour la Wallonie (16,9 %). La croissance annuelle moyenne 2012-2014 de la population active occupée wallonne serait en effet un peu supérieure à celle de la Flandre (0,5 % contre 0,3 %) tandis que, dans le même temps, la progression de l'offre de travail flamande (0,7 %) dépasserait légèrement celle de la Wallonie (0,6 %). A Bruxelles, la population active occupée croîtrait nettement plus rapidement que dans les deux autres régions (1,2 %) mais resterait toutefois insuffisante pour absorber la croissance de l'offre de travail, elle aussi beaucoup plus importante que dans les deux autres régions (1,5 %).

Durant le reste de la période de projection (2015-2017), au niveau national, l'emploi devrait fortement progresser mais étant donné la poursuite de la hausse de l'offre de travail (soutenue par la réforme du régime de prépension qui se fait pleinement ressentir : réduction de 11 500 unités du nombre total de prépensionnés sur la période 2015-2017), cette progression ne permettrait de réduire le chômage que de 33 000 unités³¹, principalement en fin de période. En 2015, le nombre de chômeurs serait encore en légère hausse en Flandre avant de diminuer ensuite (-17 900 unités en cumulé sur 2015-2017) ; à Bruxelles et en Wallonie, il serait en baisse dès 2015 (respectivement, -4 100 et -11 000 cumulativement sur 2015-2017). Le taux de chômage repartirait, lui, à la baisse à partir de 2015 à Bruxelles et en Wallonie et à partir de 2016 en Flandre. Cette évolution serait rendue possible par une accélération dans chacune des régions de la croissance de la population active occupée (taux de croissance annuel moyen 2015-2017 de 2,0 % à Bruxelles, 1,0 % en Flandre et 1,0 % en Wallonie), laquelle dépasserait celle de la population active (taux de croissance annuel moyen 2015-2017 de 1,4 % à Bruxelles, 0,7 % en Flandre et 0,6 % en Wallonie). En 2017, le taux de chômage atteindrait ainsi 20,1 % à Bruxelles (soit 1,5 point de moins qu'en 2014), 8,3 % en Flandre (-0,8 point) et 16,0 % en Wallonie (-0,9 point). Pour Bruxelles, ce taux à l'horizon 2017 serait très semblable à celui observé en 2007 avant le déclenchement de la crise économique (20,2 %) ; le taux de chômage wallon serait, lui, par contre, plus bas (18,2 % en 2007).

En 2017, Bruxelles compterait 121 800 chômeurs (soit 6 600 de plus qu'en 2011), la Flandre 266 300 (+27 200) et la Wallonie 270 700 (-2 700).

du système des allocations d'attente - désormais appelées allocations d'insertion - qui implique un allongement du stage d'attente, un contrôle plus strict de la recherche active d'un emploi et une limitation dans le temps des allocations (cf. section 3.2.1.). Ce glissement est relativement plus important en Wallonie et à Bruxelles - dans cet ordre - qu'en Flandre, parce qu'actuellement, les allocations d'attente y représentent une plus grande proportion des chômeurs indemnisés.

³¹ Le nombre de chômeurs indemnisés devrait toutefois diminuer plus fortement sur cette période (de 44 300 unités) car l'aspect « limitation des allocations dans le temps » introduit par la réforme de l'allocation d'attente devrait produire ses effets à partir de 2015 et entraîner un nouveau glissement des chômeurs indemnisés vers les chômeurs non indemnisés.

Tableau 8 : Résultats de la projection régionale du marché du travail

	2010	2011	2012	2013	2014- 2017	Moyennes 1997- 2003	2004- 2010	2011- 2017
1. Emploi intérieur								
1.1. Emploi intérieur total, en milliers (1)								
Royaume	4491,2	4547,3	4555,1	4569,4	4757,4	4075,5	4367,0	4627,0
Région de Bruxelles-Capitale	679,7	689,0	689,2	693,6	723,0	637,9	666,7	702,0
Région flamande	2599,9	2633,5	2640,6	2646,3	2756,5	2348,5	2528,1	2680,4
Région wallonne	1211,6	1224,8	1225,2	1229,5	1277,8	1089,1	1172,1	1244,6
1.2. Différence en milliers								
Royaume	37,0	56,1	7,8	14,3	47,0	39,6	47,3	38,0
Région de Bruxelles-Capitale	3,5	9,3	0,2	4,3	7,4	7,3	3,1	6,2
Région flamande	17,7	33,6	7,1	5,7	27,6	24,1	29,2	22,4
Région wallonne	15,9	13,2	0,5	4,2	12,1	8,1	15,0	9,5
1.3. Variation en pour cent								
Royaume	0,8	1,2	0,2	0,3	1,0	1,0	1,1	0,8
Région de Bruxelles-Capitale	0,5	1,4	0,0	0,6	1,0	1,2	0,5	0,9
Région flamande	0,7	1,3	0,3	0,2	1,0	1,1	1,2	0,8
Région wallonne	1,3	1,1	0,0	0,3	1,0	0,8	1,3	0,8
2. Solde des travailleurs frontaliers (1)								
Royaume	79,4	79,5	79,5	79,5	79,5	64,7	76,1	79,5
Région de Bruxelles-Capitale	28,2	28,4	28,5	28,6	28,7	22,3	26,7	28,6
Région flamande	28,8	28,9	28,9	28,9	28,9	22,2	27,1	28,9
Région wallonne	22,3	22,2	22,1	22,0	21,8	20,2	22,3	22,0
3. Solde des navettes interrégionales (1)								
Royaume	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Région de Bruxelles-Capitale	-279,1	-276,2	-273,6	-271,3	-266,7	-292,9	-281,9	-270,4
Région flamande	162,8	159,2	155,4	151,5	140,1	176,3	162,8	148,6
Région wallonne	116,3	116,9	118,3	119,9	126,5	116,7	119,2	121,8
4. Population active occupée (de 15 ans et plus)								
4.1. Population active occupée, en milliers (1)								
Royaume	4570,6	4626,8	4634,6	4648,9	4836,9	4140,2	4443,1	4706,5
Région de Bruxelles-Capitale	428,9	441,3	444,1	450,8	485,1	367,3	411,4	460,2
Région flamande	2791,5	2821,6	2824,9	2826,7	2925,6	2546,9	2718,0	2857,9
Région wallonne	1350,2	1363,9	1365,6	1371,4	1426,2	1226,0	1313,6	1388,4
4.2. Différence en milliers								
Royaume	37,8	56,2	7,8	14,3	47,0	40,7	48,7	38,0
Région de Bruxelles-Capitale	3,3	12,4	2,8	6,7	8,6	7,5	5,0	8,0
Région flamande	21,0	30,1	3,3	1,8	24,7	23,3	29,1	19,2
Région wallonne	13,5	13,7	1,7	5,8	13,7	9,9	14,6	10,8
4.3. Variation en pour cent								
Royaume	0,8	1,2	0,2	0,3	1,0	1,0	1,1	0,8
Région de Bruxelles-Capitale	0,8	2,9	0,6	1,5	1,9	2,1	1,2	1,8
Région flamande	0,8	1,1	0,1	0,1	0,9	0,9	1,1	0,7
Région wallonne	1,0	1,0	0,1	0,4	1,0	0,8	1,1	0,8

	2010	2011	2012	2013	2014- 2017	Moyennes 1997- 2003	2004- 2010	2011- 2017
5. Taux d'emploi (1)								
5.1. Taux d'emploi, définition BFP (2)								
Royaume	63,7	64,0	63,9	63,8	65,4	61,4	63,4	64,4
Région de Bruxelles-Capitale	57,8	58,1	57,4	57,3	58,3	57,9	59,0	57,7
Région flamande	67,7	68,2	68,1	67,9	69,7	64,7	67,2	68,5
Région wallonne	58,3	58,6	58,5	58,7	60,3	56,6	58,1	59,2
5.2. Taux d'emploi EU2020 (3)								
Royaume	67,6	67,3	67,1	67,0	68,5	64,3	67,0	67,5
Région de Bruxelles-Capitale	59,2	58,2	57,6	57,5	58,7	58,4	59,2	57,9
Région flamande	72,1	71,8	71,6	71,4	73,1	67,6	71,2	72,0
Région wallonne	62,2	62,2	62,1	62,2	63,9	59,9	61,8	62,8
6. Chômage								
6.1. Chômage, définition BFP, en milliers (1)								
Royaume	653,8	627,7	646,7	679,1	658,9	639,2	664,2	667,9
Région de Bruxelles-Capitale	115,8	115,2	119,4	122,2	121,8	90,4	107,5	121,7
Région flamande	255,4	239,1	251,0	275,6	266,3	278,0	263,5	269,0
Région wallonne	282,6	273,3	276,2	281,1	270,7	270,7	293,2	277,0
6.2. Différence en milliers								
Royaume	8,1	-26,0	19,0	32,4	-5,1	2,0	-4,4	0,7
Région de Bruxelles-Capitale	6,5	-0,6	4,2	2,7	-0,1	1,8	2,3	0,9
Région flamande	2,8	-16,3	11,9	24,7	-2,3	-4,1	-5,2	1,6
Région wallonne	-1,2	-9,3	2,8	5,0	-2,6	4,3	-1,5	-1,7
6.3. Variation en pour cent								
Royaume	1,3	-4,0	3,0	5,0	-0,7	0,4	-0,5	0,2
Région de Bruxelles-Capitale	5,9	-0,5	3,7	2,3	-0,1	2,0	2,2	0,7
Région flamande	1,1	-6,4	5,0	9,8	-0,8	-1,2	-1,5	0,7
Région wallonne	-0,4	-3,3	1,0	1,8	-0,9	1,6	-0,4	-0,6
6.4. Taux de chômage, définition BFP (1)								
Royaume	12,5	11,9	12,2	12,7	12,0	13,4	13,0	12,4
Région de Bruxelles-Capitale	21,3	20,7	21,2	21,3	20,1	19,8	20,7	20,9
Région flamande	8,4	7,8	8,2	8,9	8,3	9,8	8,8	8,6
Région wallonne	17,3	16,7	16,8	17,0	16,0	18,1	18,3	16,6
6.5. Taux de chômage hors chômeurs âgés (1)								
Royaume	11,0	10,5	10,9	11,4	10,6	10,8	11,1	11,1
Région de Bruxelles-Capitale	19,9	19,4	20,0	20,2	18,8	17,1	18,9	19,7
Région flamande	6,9	6,4	6,9	7,6	7,1	7,2	6,9	7,3
Région wallonne	15,7	15,2	15,4	15,6	14,4	15,7	16,3	15,2

(1) La valeur en fin de période, soit 2017, est présentée dans la colonne 2014-2017.

(2) Population active occupée / population 15-64 ans ; calcul à partir des sources administratives.

(3) Population active occupée 20-64 ans / population 20-64 ans, à partir de l'enquête européenne sur les forces de travail (EFT, Eurostat).

3.2.7. Besoins de recrutement et entrées dans la population active

Le module sociodémographique utilisé dans ces perspectives pour déterminer l'évolution future de l'offre de travail comprend – par genre et par région de résidence – une projection de la population active (tous âges) et de la population active occupée (à partir de 50 ans) qui repose sur le suivi de cohortes. Grâce à ces informations, il est possible d'analyser les perspectives régionales en matière de marché du travail d'une façon différente et orientée sur les flux. Ainsi, nous pouvons calculer le flux d'entrée ou de sortie net annuel par catégorie d'âge dans la population active, l'emploi et le chômage. De cette façon, nous pouvons par exemple déterminer les besoins de recrutement qui s'adresseront aux jeunes générations futures qui se présenteront sur le marché du travail. Ces besoins de recrutement découlent, d'une part, de la hausse globale de la demande de main-d'œuvre (soit la "demande d'expansion") et, d'autre part, de la "demande de remplacement" créée par les départs du marché du travail des travailleurs âgés. La demande totale de recrutement ciblée sur les jeunes peut ensuite être comparée au nombre de personnes qui devraient intégrer la population active (offre de travail) dans cette catégorie d'âge.

Tableau 9 : Besoins de recrutement et entrées nettes dans la population active en deçà de 50 ans
Moyennes de période

	2004-2010				2011-2017			
	BEL	BRU	FLA	WAL	BEL	BRU	FLA	WAL
En milliers de personnes								
Demande d'expansion	48,7	5,0	29,1	14,6	38,0	8,0	19,2	10,8
Externe	3,4	1,8	1,2	1,4	0,3	2,3	0,3	2,6
Interne	45,3	3,2	27,4	13,2	37,7	5,7	19,1	8,2
Demande de remplacement	73,9	6,1	44,3	23,4	89,0	6,7	54,8	27,6
Ajustement statistique (1)	0,0	0,4	-0,5	0,0	0,1	-0,6	0,2	0,4
Besoins de recrutement 15-49 ans	122,6	11,6	72,9	38,1	127,1	14,2	74,1	38,9
Entrées population active 15-49 ans	126,1	14,7	72,3	39,0	139,2	16,6	80,3	42,3
En % de la population active								
Demande d'expansion	1,0	1,0	1,0	0,9	0,7	1,4	0,6	0,7
Externe	0,1	0,4	0,0	0,1	0,0	0,4	0,0	0,2
Interne	0,9	0,6	0,9	0,8	0,7	1,0	0,6	0,5
Demande de remplacement	1,5	1,2	1,5	1,5	1,7	1,2	1,8	1,7
Ajustement statistique (1)	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0
Besoins de recrutement 15-49 ans	2,4	2,3	2,5	2,4	2,4	2,5	2,4	2,3
Entrées population active 15-49 ans	2,5	2,9	2,4	2,5	2,6	2,9	2,6	2,6

(1) A cause de différence de définition de la population active occupée (HERMREG versus module sociodémographique).

Le tableau 9 présente une évaluation chiffrée de ces concepts, en termes absolus (nombre de personnes) et relatifs (tous les flux sont calculés par rapport au niveau de la population active de la Région). La demande d'expansion par Région (c'est-à-dire la hausse projetée de la population active occupée) est elle-même divisée en deux catégories : interne et externe. La composante externe est générée en dehors de la Région étudiée (frontaliers sortants ou navetteurs se rendant vers les autres Régions), tandis que la composante interne est générée dans la Région même (emploi régional diminué des frontaliers entrants et des navetteurs venant des autres Régions)³². La demande de remplacement est générée par les 50 ans et plus qui quittent la population active occupée (émigration nette, déménagement net vers les

³² Au niveau national, les flux de navetteurs se compensent.

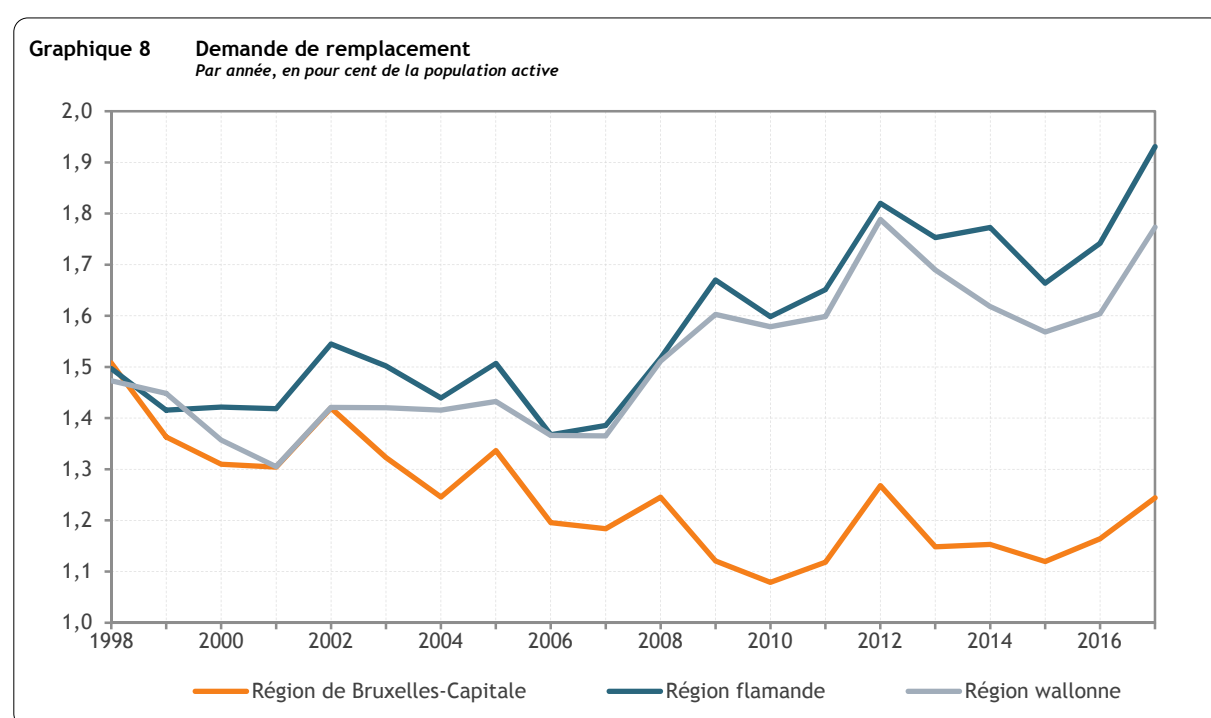
autres Régions, décès, départ à la retraite). Par conséquent, les besoins de recrutement dans les présentes perspectives sont calculés pour la classe des 15 à 49 ans, mais, dans la pratique, ils peuvent être considérés comme dirigés vers la classe des 15 à 29 ans, les entrées nettes dans la population active occupée des 30-49 ans étant traditionnellement assez limitées.

Le tableau montre que, au cours de la période 2004-2010, la population active occupée belge a augmenté de 48 700 unités en moyenne par an (soit 1 % de la population active nationale). De plus, si l'on tient compte des 73 900 personnes de 50 ans et plus (1,5 % de la population active) qui, en moyenne par an, ont quitté le marché du travail et qui ont dû être remplacées, on obtient des besoins de recrutement dans la catégorie d'âge 15-49 ans de 122 600 unités en moyenne par an (2,4 % de la population active). En contrepartie, le flux d'entrée net annuel dans la population active (immigration nette, sorties scolaires, réinsertions nettes) s'est élevé à 126 100 unités. Ainsi, les entrées nettes dans cette catégorie d'âge dans le chômage ont atteint à peine 3 500 unités en moyenne par an, soit un niveau nettement en deçà des 11 500 chômeurs qui, en moyenne par an, atteignaient l'âge de 50 ans. Par conséquent, le taux de chômage dans la catégorie des 15-49 ans (qui constitue un meilleur indicateur des tensions sur le marché du travail que le taux de chômage global) a reculé sur l'ensemble de la période, mais a également connu une évolution conjoncturelle très marquée : baisse de 12,8 % en 2003 à 10,2 % en 2008 pour ensuite remonter à 11,4 % en 2010, après l'éclatement de la crise économique.

La demande d'expansion a été pratiquement tout aussi soutenue dans les trois Régions, bien que nettement plus dépendante de la demande externe à Bruxelles (voir tableau 9). La part des frontaliers sortants et des navetteurs sortants dans la population active occupée est non seulement plus élevée en Région bruxelloise que dans les deux autres Régions, mais les navetteurs sortants y ont aussi progressé plus rapidement qu'ailleurs. Par contre, la demande de remplacement était relativement plus faible en Région bruxelloise (1,2 % de la population active par an) qu'en Flandre et en Wallonie (1,5 % chacune), étant donné que la part des classes d'âge supérieur dans la population occupée bruxelloise est moins élevée. Dès lors, les besoins de recrutement adressés à la catégorie d'âge 15-49 ans étaient un peu plus faibles à Bruxelles (2,3 % par an) qu'en Wallonie (2,4 % par an) et en Flandre (2,5 % par an). Toutefois, pour des raisons principalement démographiques, le flux d'entrée net dans la population active à ces âges était largement supérieur à Bruxelles (2,9 % contre respectivement 2,5 % et 2,4 %). Par conséquent, le taux de chômage chez les 15-49 ans a légèrement progressé au cours de la période 2004-2010 à Bruxelles (passant de 21,2 % à 21,9 %), tandis qu'il a diminué en Wallonie (de 18,8 % à 16,4 %) et en Flandre (de 8,3 % à 6,8 %). En Flandre, il est même tombé à 5,3 % juste avant l'éclatement de la crise financière, indication que les tensions sur le marché du travail en Flandre s'intensifiaient à ce moment.

Au cours de la période de projection, la population active occupée progresserait plus fortement en Région bruxelloise (1,4 % de la population active par an) qu'en Flandre (0,6 %) et en Wallonie (0,5 %). Par rapport à la période précédente, l'emploi intérieur augmenterait en effet sensiblement plus rapidement à Bruxelles, mais moins rapidement en Flandre et en Wallonie (voir tableau 8). En outre, la demande de main-d'œuvre à Bruxelles se tournerait de plus en plus vers les Bruxellois (tendance déjà observée dans un passé récent ; cf aussi section 3.2.3.), ce qui entraîne une hausse marquée de la demande d'expansion en provenance de Bruxelles même. De plus, à Bruxelles, la composante externe continue à contribuer plus largement à la croissance de la demande d'expansion (toujours pour les raisons décrites ci-avant) que dans les deux autres Régions.

Le découplage de l'évolution entre la demande de remplacement en Région bruxelloise (1,2 % de la population active par an, soit un niveau en deçà de la demande d'expansion, ce qui est plutôt exceptionnel) et celle dans les deux autres régions (1,7 % et 1,8 %) continue à se creuser. Le graphique 8 montre l'évolution annuelle de la demande de remplacement (en % de la population active régionale) depuis 1998. On constate ainsi que les besoins de remplacement ont nettement augmenté depuis 2007 en Flandre et en Wallonie suite au vieillissement de la population occupée. Cette tendance sous-jacente à la hausse devrait être contenue à partir de 2013, en grande partie en raison des récentes réformes du marché du travail, qui ont une influence positive sur le taux d'activité des classes d'âge supérieur (voir section 3.2.1) et qui poussent temporairement à la baisse la demande de remplacement. En fin de période, la demande de remplacement devrait sensiblement fléchir et poursuivre cette tendance les années suivantes, à politique inchangée. En Région bruxelloise, la demande de remplacement devrait s'accroître également en fin de période, mais l'écart avec les deux autres Régions resterait important.



En Région bruxelloise, les besoins de recrutement devraient légèrement augmenter en projection (2,5 % de la population active en moyenne par an), tandis que les entrées nettes dans la population active aux âges de 15 à 49 ans se maintiendraient à un niveau comparable (2,9 % de la population active). En Flandre et en Wallonie, les besoins de recrutement devraient légèrement reculer, car la poussée des besoins de remplacement est contenue par les récentes réformes et est plus que compensée par une demande d'expansion moins dynamique.

De plus, les entrées nettes dans la population active aux âges de 15 à 49 ans sont plus importantes dans les deux Régions qu'auparavant, entraînant une hausse des entrées à ces âges dans le chômage. En effet, alors qu'il avait diminué l'année passée dans les trois Régions (tombant à 21,4 % à Bruxelles, 6,3 % en Flandre et 15,8 % en Wallonie), le taux de chômage dans cette classe d'âge augmenterait de manière générale au cours de la première moitié de la période de projection pour ensuite reculer dans la seconde moitié. En fin de période, il serait plus élevé par rapport au niveau de 2011 en Flandre (7,7 %), plus faible à Bruxelles (20,6 %) et au même niveau en Wallonie (15,8 %).

4. Résultats détaillés par région

4.1. Région de Bruxelles-Capitale

4.1.1. Evolutions macroéconomiques

Si Bruxelles a été affectée plus tôt que les régions voisines par la première phase de la crise, enregistrant un ralentissement de sa croissance économique dès 2007, elle a néanmoins affiché une meilleure résistance au plus fort de la récession en limitant le recul de son PIB en 2009. Dans un contexte marqué ensuite par l'embellie du climat conjoncturel national et international, la croissance en Région de Bruxelles-Capitale s'est redressée dès 2010, avec une progression de 2,0 %. Région urbaine, l'économie bruxelloise est largement dominée par les activités tertiaires. Ainsi, le redressement des branches du « commerce et horeca » et des « autres services marchands » a-t-il favorisé le rebond de l'activité à Bruxelles. La Région bénéficie en outre de la contribution à la croissance des « services non marchands ». A l'inverse, le recul de la valeur ajoutée des services liés aux « transports et communication » a partiellement freiné la relance de l'économie bruxelloise. Toutefois, en 2010, la création de valeur ajoutée à Bruxelles a également bénéficié de l'apport important et inhabituel de la branche « énergie ». L'amplitude de certaines évolutions d'agrégats mesurés à Bruxelles reflète la taille plus réduite de son économie.

Tableau 10 : Principaux résultats macroéconomiques : Région de Bruxelles-Capitale

	2010	2011	2012	2013	2014- 2017	Moyennes 1997- 2003	2004- 2010	2011- 2017
1. Produit intérieur brut en volume (1)	2,0	1,2	0,3	1,3	1,9	2,4	1,5	1,5
2. Valeur ajoutée brute en volume (1)	1,6	1,3	0,2	1,4	2,0	2,4	1,4	1,5
3. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)	1,2	-0,5	0,0	0,3	0,8	1,4	1,1	0,4
4. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (2)	-1,6	-1,3	0,6	1,5	0,8	1,2	-0,3	0,6
5. Emploi et chômage								
5.1. Emploi intérieur								
5.1.a. Emploi intérieur total, en milliers (3)	679,7	689,0	689,2	693,6	723,0	637,9	666,7	702,0
5.1.b. Différence en milliers	3,5	9,3	0,2	4,3	7,4	7,3	3,1	6,2
5.1.c. Variation en pour cent	0,5	1,4	0,0	0,6	1,0	1,2	0,5	0,9
5.2. Taux d'emploi (3)	57,8	58,1	57,4	57,3	58,3	57,9	59,0	57,7
5.3. Chômage								
5.3.a. Chômage, définition BFP, en milliers (3)	115,8	115,2	119,4	122,2	121,8	90,4	107,5	121,7
5.3.b. Demandeurs d'emploi, en milliers (3)	106,3	106,5	111,2	113,8	112,0	75,7	96,0	112,8
5.3.c. Taux de chômage, concept BFP (3)	21,3	20,7	21,2	21,3	20,1	19,8	20,7	20,9
5.3.d. Taux de chômage, hors chômeurs âgés (3)	19,9	19,4	20,0	20,2	18,8	17,1	18,9	19,7

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Coût salarial net de subventions salariales.

(3) La valeur en fin de période, soit 2017, est présentée dans la colonne 2014-2017.

En 2011, la détérioration du climat économique international pourrait avoir grippé le mouvement de reprise de l'économie bruxelloise, qui aurait montré, dès l'année passée, des signes d'essoufflement. Ainsi, la progression de l'activité des services financiers et du « commerce et horeca » aurait apporté une contribution à la croissance régionale nettement plus faible qu'en 2010, de sorte que l'accroissement du PIB bruxellois (1,2 %) aurait reposé essentiellement sur la vigueur des « autres services marchands ». Le redémarrage de l'activité dans la « construction » aurait également soutenu la croissance à Bruxelles. A l'inverse, la contraction de la valeur ajoutée attendue dans le secteur de l'énergie compenserait la forte hausse enregistrée par la branche l'année précédente.

Sur base de l'information disponible en avril 2012, la progression de la valeur ajoutée devrait rester faible dans l'ensemble des branches d'activité en 2012. La hausse du PIB bruxellois ne dépasserait pas 0,3 % cette année.

Par ailleurs, le recul relativement modéré de l'activité régionale durant la crise mais aussi l'adoption de politiques publiques visant à soutenir l'emploi (au travers notamment des titres-service ou du Plan Win-Win) avait permis à la Région de Bruxelles-Capitale de maintenir une croissance positive, certes limitée, de l'emploi en 2009 (0,4 %). Cependant, en 2010, en dépit du rebond marqué de la croissance économique, la progression de l'emploi intérieur s'est à peine accélérée (0,5 %). En deux ans (2009-2010), Bruxelles a ainsi enregistré une création nette de 6 000 emplois.

En 2011, la hausse de l'emploi intérieur à Bruxelles se serait révélée singulièrement soutenue (1,4 %), de sorte que le ralentissement de l'activité économique attendu cette année-là se serait accompagné d'un repli de la productivité du travail dans les services marchands. Ce rythme de progression de l'emploi correspondrait à une création nette de 9 300 postes de travail, pour l'essentiel dans les « autres services marchands » et la « santé et action sociale ». Dans un contexte marqué par l'adoption de politiques budgétaires visant à limiter les déficits publics, l'emploi dans les services non marchands devrait quant à lui se réduire. En 2012, la faiblesse de l'activité et le raffermissement de la productivité, induits notamment par l'arrivée à terme des mesures publiques de soutien à l'emploi, devraient enrayer la dynamique de création d'emploi à Bruxelles. Pénalisée par les pertes d'emplois industriels, mais aussi par le recul prolongé de l'emploi non marchand (-0,6 % en 2012 et encore -0,2 % en 2013), Bruxelles enregistrerait une stagnation de l'emploi intérieur (0,0 %).

A moyen terme, la Région de Bruxelles-Capitale connaîtrait une phase de croissance relativement stable, en lien avec la consolidation de la reprise attendue dans le Royaume, à peine en deçà des taux de progression du PIB régional observés pendant la période avant crise (1,9 % en moyenne sur 2014-2017 contre une progression moyenne de l'ordre de 2 % entre 2000 et 2008). Ces évolutions tendancielles trouveraient notamment leur explication dans l'atteinte d'un palier dans la décroissance des branches industrielles, d'une part, mais aussi, d'autre part, dans la progression de l'activité des « autres services marchands ».

Entre 2014 et 2017, la création de valeur ajoutée à Bruxelles (2,0 % par an en moyenne) se traduirait moins qu'au cours des périodes récentes par des gains de productivité réelle par tête (0,8 % par an en moyenne). Cette évolution bénéficierait à l'emploi intérieur régional qui augmenterait en moyenne de 1,0 % par an, soit une création de 29 500 postes de travail au total entre 2014 et 2017.

La reprise économique à Bruxelles pourrait être facilitée par la réduction marquée du coût du travail en début de période de projection. La baisse du coût salarial réel par unité produite³³ en 2010 et 2011 (-1,6 % par an en moyenne) refléterait ainsi le redressement de la compétitivité de l'économie bruxelloise. Le rythme de progression des coûts salariaux (par unité produite) redeviendrait positif, modéré en 2012 (0,2 %) et en 2013 (0,5 %). A moyen terme, le coût salarial par unité produite tendrait à baisser (-0,2 %). A l'instar des deux autres régions, on observerait en revanche un alourdissement du coût du travail à Bruxelles à l'horizon de projection. Au niveau national, rappelons que les évolutions salariales projetées sont, par hypothèse, encadrées par la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité.

Enfin, pour ce qui est de l'offre de travail et des perspectives de chômage à moyen terme, il faut d'emblée rappeler que Bruxelles – comme déjà souligné dans la section 3.2.1 – se distingue des deux autres régions belges par une évolution démographique spécifique. En effet, depuis le milieu des années nonante, sous l'impulsion d'une immigration nette largement positive et d'un taux élevé de fécondité de la population, la croissance de la population et celle de la population d'âge actif y ont été relativement vives (moyennes de, respectivement, 1,5 % et 1,7 % par an sur 2004-2010). Contrairement au reste du Royaume, on assiste depuis 1991 à Bruxelles à un rajeunissement de la population, à attribuer aux immigrations importantes en provenance de l'étranger³⁴.

Les présentes projections régionales d'offre de travail tablent sur un taux moyen de croissance de la population d'âge actif à Bruxelles légèrement supérieur à celui de la population totale, soit respectivement 1,7 % par an contre 1,6 % par an, pour la période 2011-2017 (cf. section 3.2.1, tableau 6). Quant à la population active, sa projection à moyen terme suit globalement après 2011 celle de la population d'âge actif.

A l'horizon de projection, la population active, qui enregistrerait une croissance moyenne de 1,4 % par an entre 2014 et 2017 (notamment en raison des récentes réformes du marché du travail : cf. section 3.2.1), devrait augmenter moins rapidement que la population active occupée (en hausse de 2,0 % entre 2014 et 2017, contre 1,0 % dans le Royaume). Cette dernière bénéficierait d'une expansion rapide de la demande de travail régionale – l'emploi intérieur s'accroissant de 1,0 % par an en moyenne – qui ne serait pas compensée par une évolution du même ordre des entrées nettes de navetteurs, de sorte que l'emploi des résidents bruxellois s'accroîtrait plus encore. Après la hausse sensible du chômage enregistrée en début de période de projection, la confrontation de l'évolution à moyen terme de la population active et de la population active occupée de la Région se traduirait par une diminution du taux de chômage bruxellois à partir de 2015, pour atteindre 20,1 % (définition BFP) à l'horizon de la projection (soit un taux à peine inférieur à celui observé en 2009, 20,4 %). En corollaire, le taux d'emploi devrait atteindre 58,3 % en fin de période de projection.

³³ Le coût salarial par unité produite est mesuré par le rapport entre le coût salarial et la productivité par tête.

³⁴ Bureau fédéral du Plan et DGSIE (2011).

4.1.2. Evolutions par branche d'activité

Le tableau 11 présente la structure sectorielle de l'économie bruxelloise en termes de valeur ajoutée et d'emploi intérieur. Vu la durée de la période de projection, la structure économique ne devrait pas connaître de changement majeur. Certaines évolutions méritent cependant d'être examinées plus attentivement.

La part des branches du secteur secondaire (à savoir l'énergie, l'industrie manufacturière et la construction) dans la valeur ajoutée totale de Bruxelles poursuivrait sa tendance à la baisse, passant de 10,8 % en 2010 à 10,0 % en 2017. Il en irait de même pour les services non marchands (l'administration publique et l'éducation, principalement) dont la part passerait de 17 % en 2010 à 16,4 % en 2017. La part des services marchands devrait quant à elle augmenter en projection (passant de 72,4 % en 2010 à 73,7 % en 2017), malgré la baisse relativement soutenue de la part du commerce et de l'horeca (qui passe de 12,0 % en 2010 à 11,3 % en 2017). Le poids du secteur tertiaire augmenterait donc encore dans l'économie bruxelloise pour atteindre 90,1 % en 2017 (contre 89,4 % en 2010).

Tableau 11 : Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région de Bruxelles-Capitale
en pour cent du total régional

	Valeur ajoutée brute en volume (1)			Emploi intérieur		
	1980	2010	2017	1981	2010	2017
1. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
2. Energie	2,8	5,2	4,7	1,7	1,1	1,0
3. Industries manufacturières	7,6	3,0	2,7	12,2	3,4	2,7
a. Biens intermédiaires	2,4	0,9	0,7	3,6	0,9	0,6
b. Biens d'équipement	2,0	0,8	0,8	3,3	0,9	0,8
c. Biens de consommation	3,4	1,3	1,2	5,3	1,6	1,3
4. Construction	3,9	2,6	2,6	4,6	3,0	3,0
5. Services marchands	64,5	72,4	73,7	57,8	66,4	68,8
a. Transports et communication	6,4	9,8	10,1	9,3	6,9	6,6
b. Commerce et horeca	26,8	12,0	11,3	19,2	14,7	13,5
c. Crédit et assurances	9,1	18,0	18,3	10,1	9,4	8,7
d. Santé et action sociale	4,2	4,9	4,9	5,2	8,9	9,3
e. Autres services marchands	24,3	27,5	28,9	14,1	26,4	30,7
6. Services non marchands	21,7	17,0	16,4	23,5	26,1	24,5
7. Total	100,5	100,1	100,1	100,0	100,0	100,0

(1) Les mesures en euros chaînés n'étant pas additives, des écarts entre (sous-)totaux et la somme de leurs composantes peuvent apparaître.

Outre le recul de la part du commerce et de l'horeca et des services non marchands, la part des branches suivantes fléchirait aussi – mais très légèrement – en projection : « biens de consommation » (de 1,3 % en 2010 à 1,2 % en 2017) et « biens intermédiaires » (de 0,9 % à 0,7 %).

En revanche, ce sont surtout les branches des services marchands qui verraient leur poids dans la valeur ajoutée brute progresser. Il s'agit principalement des branches « autres services marchands » (dont la part passe de 27,5 % en 2010 à 28,9 % en 2017), « transports et communication » (de 9,8 % en 2010 à 10,1 % en 2017) et « crédit et assurances » (de 18,0 % en 2010 à 18,3 % en 2017). La part de la branche « santé et action sociale » et celle des autres branches secondaires (« biens d'équipement » et « construction ») resteraient stables durant la période de projection.

Au niveau de l'emploi, les branches industrielles perdraient aussi du terrain en projection. Ainsi, la part de l'emploi secondaire tomberait de 7,5 % en 2010 à 6,7 % en 2017, ce recul se produisant principalement dans l'industrie manufacturière. Les parts des branches « énergie » et « construction » resteraient relativement stables au cours de la période étudiée (et s'établiraient respectivement à 1,0 % et 3,0 % en 2017). La part de l'industrie manufacturière dans l'emploi intérieur bruxellois diminuerait de 0,7 point de pourcentage (de 3,4 % en 2010 à 2,7 % en 2017). Les parts respectives des branches « biens de consommation » et « biens intermédiaires » dans l'emploi total bruxellois baisseraient chacune de 0,3 point de pourcentage (à respectivement 1,3 % et 0,6 % en 2017), tandis que la part de la branche « biens d'équipement » fléchirait de 0,1 point de pourcentage (à 0,8 % en 2017).

Plusieurs branches du secteur tertiaire devraient également voir leur part dans l'emploi total diminuer. Il s'agit des branches suivantes : « transports et communication », « commerce et horeca », « crédit et assurances » ainsi que les services non marchands. C'est surtout au sein de cette dernière branche que le recul serait marqué (-1,6 pp pour atteindre 24,5 % en 2017). Toutefois, de manière globale, la part des branches tertiaires dans l'emploi en Région bruxelloise devrait augmenter et passer de 92,5 % en 2010 à 93,3 % en 2017. C'est surtout la part de la branche « autres services marchands » qui devrait sensiblement progresser (passant de 26,4 % en 2010 à 30,7 % en 2017). La part de la branche « santé et action sociale » devrait aussi croître en projection (passant de 8,9 % en 2010 à 9,3 % en 2017). Les « autres services marchands » devraient ainsi demeurer la branche qui emploie le plus grand nombre de personnes dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Nous analysons ci-après plus en détail les contributions des différentes branches d'activité à la croissance économique de la Région bruxelloise (voir tableau 38 en annexe) ainsi que la croissance de l'emploi et de la valeur ajoutée brute par branche d'activité (voir tableau 12).

En 2011, la croissance de la valeur ajoutée brute en Région bruxelloise aurait atteint 1,3 %. Les services marchands auraient constitué le principal moteur de la croissance économique et y auraient contribué à hauteur de 1,2 point de pourcentage. Ce sont surtout les « autres services marchands » qui auraient sensiblement contribué à la croissance (à concurrence de 0,7 pp). En revanche, l'industrie manufacturière ne devrait pratiquement pas avoir contribué à la croissance de la valeur ajoutée créée dans la Région de Bruxelles-Capitale. On notera également les contributions projetées des branches « commerce et horeca » (0,2 pp) et « énergie » (-0,2 pp).

Toutes les branches, hormis deux (« énergie » et « biens intermédiaires »), auraient enregistré une croissance positive. Plusieurs branches du secteur secondaire ainsi que l'agriculture auraient enregistré les taux de croissance les plus élevés de la valeur ajoutée brute en volume. Ainsi, la valeur ajoutée aurait augmenté de 6,1 % dans la branche « biens d'équipement », de 5,3 % dans la branche « construction » et de 10,1 % dans la branche « agriculture ». Concernant le secteur tertiaire, les branches « autres services marchands » et « santé et action sociale » auraient enregistré la plus forte croissance (chacune 2,7 %).

La croissance de l'emploi se serait accélérée à 1,4 % en 2011 (contre 0,5 % en 2010). En termes absolus, l'emploi aurait progressé de 9 300 unités. Dans le secteur secondaire, l'emploi aurait continué de diminuer (-300 unités), et surtout dans l'industrie manufacturière (-1,6 % ou -400 unités). Ces pertes d'emploi auraient été plus que compensées par des créations dans le secteur tertiaire (9 600 unités). La

plupart des emplois auraient été créés dans les branches « autres services marchands » (4,9 % ou 8 800 unités) et « santé et action sociale » (1,6 % ou 1 000 unités). En revanche, l'emploi dans la branche « services non marchands » aurait diminué de 0,6 % (soit -1 000 unités).

En 2012, la croissance de la valeur ajoutée brute à Bruxelles devrait atteindre 0,2 %. La majeure partie de cette hausse modérée devrait être créée dans les deux plus grandes branches en termes de valeur ajoutée brute : « autres services marchands » et « crédit et assurances ». Les services marchands dans leur ensemble devraient contribuer à la croissance à hauteur de 0,2 point de pourcentage, dont 0,2 par les « autres services marchands » et 0,2 par la branche « crédit et assurances ». La branche « commerce et horeca » devrait y contribuer négativement à hauteur de -0,2 point de pourcentage. La valeur ajoutée brute créée dans l'industrie manufacturière reculerait de 0,6 % en 2012. Les services marchands, quant à eux, afficheraient une croissance de 0,3 %. Enfin, la branche « santé et action sociale » devrait enregistrer la croissance la plus soutenue (1,6 %).

L'emploi intérieur devrait rester plus ou moins stable en 2012 et compter 689 000 unités. Les créations d'emploi seraient les plus nombreuses dans les services marchands (1 900 unités) et plus particulièrement dans les branches « autres services marchands » (2,0 % ou 3 800 unités) et « santé et action sociale » (0,9 % ou 600 unités). Les autres catégories de services marchands et les services non marchands devraient quant à eux voir leur emploi diminuer. La chute la plus forte devrait être observée dans les branches « commerce et horeca » (-1,5 % ou -1 500 unités) et « biens intermédiaires » (-6,5 % ou -400 unités). L'emploi devrait par ailleurs continuer à baisser dans l'ensemble de l'industrie manufacturière (-3,4 % ou -800 unités).

En 2013, la croissance de la valeur ajoutée brute en Région de Bruxelles-Capitale repartirait légèrement à la hausse pour atteindre 1,4 %. Les services marchands constitueraient le principal moteur de cette hausse de l'activité économique. Leur contribution à la croissance s'établirait à 1,0 pp, soit près de 75 % de la croissance. Parmi ces services marchands, les branches « autres services marchands » (contribution de 0,4 pp) et « crédit et assurances » (0,4 pp) contribueraient à nouveau sensiblement à la croissance. Enfin, les services non marchands devraient aussi largement contribuer à la croissance de la valeur ajoutée en Région bruxelloise (0,3 pp). Les croissances les plus rapides seraient enregistrées dans les branches « autres services marchands » (2,3 %) et « services non marchands » (1,8 %). Dans la branche « biens intermédiaires » (-1,5 %) et, dans une moindre mesure, dans les branches « commerce et horeca » (-0,1 %) et « biens d'équipement » (-0,1 %), la valeur ajoutée reculerait en 2013.

L'emploi en Région de Bruxelles-Capitale progresserait de 0,6 % en 2013 (4 300 unités). Il devrait surtout croître dans les branches « autres services marchands » (2,7 % ou 5 200 unités) et « santé et action sociale » (2,3 % ou 1 500 unités). Par contre, il continuerait de baisser dans l'industrie manufacturière (-4,1 % ou -900 unités). C'est dans la branche « biens intermédiaires » que la croissance de l'emploi serait la plus négative (-6,3 %).

A moyen terme (2014-2017), la croissance économique en Région de Bruxelles-Capitale atteindrait en moyenne 2,0 % par an (valeur ajoutée brute en volume). Cette hausse serait principalement soutenue par les services marchands, et plus particulièrement les branches « autres services marchands » (contribution de 0,8 pp), « crédit et assurances » (0,4 pp) et « transports et communication » (0,2 pp). Les services non marchands devraient aussi contribuer à la croissance de la valeur ajoutée (0,2 pp). Les

services marchands dans leur ensemble contribueraient ainsi pour un peu plus de 80 % à la croissance de la valeur ajoutée brute (contribution de 1,6 pp). La croissance de l'industrie manufacturière continuerait de se détériorer (-0,1 % pendant la période 2014-2017), tandis qu'elle se redresserait dans les services marchands (2,2 %). Enfin, de fortes hausses moyennes seraient à noter dans les branches « transports et communication » (2,7 %), « autres services marchands » (2,7 %) et « crédit et assurances » (2,3 %). Parmi les branches du secteur secondaire, c'est surtout la construction qui devrait enregistrer une bonne performance au cours de la période 2014-2017 (croissance annuelle moyenne de 2,1 %).

La croissance de l'emploi atteindrait 1,0 % par an en moyenne sur la période 2014-2017. L'emploi progresserait donc en moyenne de 7 400 unités par an. Des emplois seraient principalement créés dans les services marchands (1,5 % ou 7 000 unités). La croissance la plus rapide serait enregistrée dans les branches « autres services marchands » (2,9 %) et « santé et action sociale » (1,4 %). Au cours de la période 2014-2017, l'emploi devrait continuer à reculer dans l'industrie manufacturière (-2,2 %).

Tableau 12 : Principaux résultats par branche d'activité : Région de Bruxelles-Capitale
Taux de croissance annuel, en pour cent

	2010	2011	2012	2013	2014- 2017	Moyennes		2011- 2017
						1997- 2003	2004- 2010	
1. Agriculture								
Valeur ajoutée brute en volume	-12,6	10,1	-4,6	0,8	0,6	-7,7	95,1	1,2
Emploi total	-5,0	5,8	-21,6	6,4	0,4	1,1	-5,0	-1,1
Productivité réelle par tête	-8,0	4,0	21,7	-5,3	0,2	-8,3	123,7	3,0
Coût salarial réel par tête (1)	8,3	-23,7	87,3	-20,9	2,1	-4,3	45,0	7,3
2. Energie								
Valeur ajoutée brute en volume	18,1	-3,5	0,1	0,3	1,0	7,2	6,0	0,1
Emploi total	1,9	-1,8	0,1	0,1	-0,4	2,2	1,9	-0,4
Productivité réelle par tête	15,8	-1,6	-0,1	0,3	1,4	4,7	4,2	0,6
Coût salarial réel par tête (1)	1,2	-4,4	0,1	1,8	1,0	0,6	-0,5	0,2
3. Industries manufacturières								
Valeur ajoutée brute en volume	-1,1	1,5	-0,6	-0,3	-0,1	-0,9	-3,6	0,0
Emploi total	-7,6	-1,6	-3,4	-4,1	-2,2	-2,2	-6,2	-2,5
Productivité réelle par tête	7,0	3,2	2,9	4,0	2,1	1,4	2,7	2,6
Coût salarial réel par tête (1)	3,6	-2,3	1,3	2,9	1,3	1,4	0,4	1,0
a. Biens intermédiaires								
Valeur ajoutée brute en volume	3,1	-3,4	-1,1	-1,7	-1,1	-2,0	-3,9	-1,5
Emploi total	-4,1	-4,2	-6,5	-6,3	-3,3	-2,0	-6,9	-4,3
Productivité réelle par tête	7,5	0,8	5,7	4,9	2,3	0,2	2,8	2,9
Coût salarial réel par tête (1)	5,4	-3,6	4,0	3,1	1,0	1,3	-0,2	1,1
b. Biens d'équipement								
Valeur ajoutée brute en volume	6,8	6,1	0,7	-0,1	0,8	0,5	-2,7	1,4
Emploi total	-1,7	0,7	-4,5	-5,3	-1,6	-1,7	-6,8	-2,2
Productivité réelle par tête	8,6	5,3	5,5	5,5	2,4	2,4	3,7	3,7
Coût salarial réel par tête (1)	4,9	-2,3	2,8	5,3	2,0	1,3	4,3	2,0
c. Biens de consommation								
Valeur ajoutée brute en volume	-8,7	1,4	-1,4	0,4	-0,3	-0,9	-2,6	-0,1
Emploi total	-12,3	-1,6	-1,1	-2,4	-1,9	-2,5	-5,1	-1,8
Productivité réelle par tête	4,1	3,0	-0,3	2,9	1,7	1,7	2,7	1,8
Coût salarial réel par tête (1)	-0,8	-1,2	-1,0	1,7	1,2	1,7	0,5	0,6
4. Construction								
Valeur ajoutée brute en volume	-4,2	5,3	-0,3	0,4	2,1	1,2	3,2	2,0
Emploi total	-2,6	1,1	0,7	-1,1	1,2	-0,6	1,6	0,8
Productivité réelle par tête	-1,6	4,2	-1,0	1,5	1,0	1,7	1,7	1,2
Coût salarial réel par tête (1)	-1,0	-1,6	0,7	1,9	0,6	1,2	0,0	0,5

	2010	2011	2012	2013	2014- 2017	Moyennes		2011- 2017
						1997- 2003	2004- 2010	
5. Services marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	1,1	1,7	0,3	1,4	2,2	2,6	1,4	1,8
Emploi total	1,0	2,3	0,4	1,3	1,5	1,3	0,7	1,4
Productivité réelle par tête	0,1	-0,6	-0,1	0,2	0,8	1,2	0,7	0,4
Coût salarial réel par tête (1)	-2,0	-1,0	0,5	1,4	0,8	1,2	-0,3	0,6
<i>a. Transports et communication</i>								
Valeur ajoutée brute en volume	-1,9	1,1	-0,4	1,5	2,7	8,8	-1,5	1,9
Emploi total	-0,5	-0,3	-1,5	1,1	0,9	1,2	-2,1	0,4
Productivité réelle par tête	-1,4	1,4	1,2	0,4	1,8	7,6	0,7	1,5
Coût salarial réel par tête (1)	-0,1	1,2	1,5	0,3	1,3	3,9	-0,8	1,2
<i>b. Commerce et horeca</i>								
Valeur ajoutée brute en volume	3,4	2,0	-1,9	-0,1	1,0	-1,6	-0,8	0,5
Emploi total	0,0	0,9	-1,5	-0,9	-0,3	-0,2	-0,5	-0,4
Productivité réelle par tête	3,4	1,1	-0,4	0,8	1,2	-1,5	-0,3	0,9
Coût salarial réel par tête (1)	-0,1	-1,3	0,0	2,2	0,7	0,8	0,1	0,6
<i>c. Crédit et assurances</i>								
Valeur ajoutée brute en volume	0,5	0,1	0,9	2,3	2,3	4,0	3,5	1,8
Emploi total	-2,0	0,0	-0,3	-0,7	-0,3	1,0	-1,3	-0,3
Productivité réelle par tête	2,6	0,0	1,2	2,9	2,6	2,9	5,0	2,1
Coût salarial réel par tête (1)	-2,0	0,4	0,3	1,4	0,7	0,7	0,5	0,7
<i>d. Santé et action sociale</i>								
Valeur ajoutée brute en volume	3,1	2,7	1,6	1,5	1,7	4,0	1,1	1,8
Emploi total	4,2	1,6	0,9	2,3	1,4	2,8	1,9	1,5
Productivité réelle par tête	-1,1	1,1	0,6	-0,9	0,2	1,2	-0,7	0,3
Coût salarial réel par tête (1)	-0,8	-1,0	1,2	2,2	1,4	0,5	0,4	1,2
<i>e. Autres services marchands</i>								
Valeur ajoutée brute en volume	1,2	2,7	0,8	1,5	2,7	1,6	2,5	2,2
Emploi total	2,0	4,9	2,0	2,7	2,9	2,3	2,9	3,1
Productivité réelle par tête	-0,8	-2,1	-1,2	-1,2	-0,3	-0,7	-0,4	-0,8
Coût salarial réel par tête (1)	-3,3	-2,2	0,6	1,6	1,0	1,5	-0,6	0,6
6. Services non marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	1,6	0,0	-0,1	1,8	1,4	2,0	1,3	1,0
Emploi total	0,8	-0,6	-0,6	-0,2	0,3	1,8	0,9	0,0
Productivité réelle par tête	0,8	0,6	0,6	2,0	1,0	0,2	0,5	1,0
Coût salarial réel par tête (1)	0,4	0,8	0,9	1,2	0,7	1,6	1,6	0,8
7. Total								
Valeur ajoutée brute en volume	1,6	1,3	0,2	1,4	2,0	2,4	1,4	1,5
Emploi total	0,5	1,4	0,0	0,6	1,0	1,2	0,5	0,9
Productivité réelle par tête	1,1	-0,1	0,2	0,7	0,9	1,2	1,0	0,6
Coût salarial réel par tête (1)	-1,0	-0,7	0,6	1,4	0,8	1,3	0,2	0,6

(1) Coût salarial net de subventions salariales.

4.2. Région flamande

4.2.1. Evolutions macroéconomiques

Dans le sillage du vif regain de l'activité et des échanges économiques internationaux, la Région flamande a enregistré en 2010 une progression du PIB de 2,1 %. Comme de coutume, le redressement de la demande externe a d'abord favorisé l'activité des branches industrielles. Après avoir essuyé un sévère recul durant la phase de récession (-14,9 % cumulé en 2008 et 2009), la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière s'est ainsi fortement redressée (4,9 %), sous l'impulsion du raffermissement des débouchés extérieurs. Entraînée par l'industrie, la plupart des branches d'activité marchande a alors contribué au redémarrage de l'économie flamande. On notera en particulier la progression particulièrement vigoureuse de l'activité dans la branche du « commerce et horeca », qui pallie le singulier manque de dynamisme des « autres services marchands ».

En 2011, la conjoncture internationale, qui s'est nettement infléchie au cours du second semestre, ne devrait pas effacer l'acquis de croissance engrangé par la Flandre durant la première partie de l'année, notamment cette fois au sein de la branche des « autres services marchands ». En revanche, sur base de l'information disponible en avril 2012, la croissance économique flamande devrait marquer le pas en 2012, l'activité dans le « commerce et horeca » mais aussi la production de biens intermédiaires s'inscrivant en recul. A partir de 2013, l'apaisement – qui n'est pour l'heure, pas encore acquis (cf. section 2.1) – sur le front de la crise au sein de la zone euro devrait permettre une relance de l'activité en Flandre.

Tableau 13 : Principaux résultats macroéconomiques : Région flamande

	2010	2011	2012	2013	2014- 2017	Moyennes 1997- 2003	2004- 2010	2011- 2017
1. Produit intérieur brut en volume (1)	2,1	2,1	0,1	1,4	2,0	2,3	1,6	1,6
2. Valeur ajoutée brute en volume (1)	1,8	2,3	0,0	1,5	2,0	2,3	1,5	1,7
3. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)	1,3	0,9	-0,4	1,1	0,9	1,4	0,5	0,8
4. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (2)	-1,2	-0,4	0,3	1,6	0,7	1,1	-0,4	0,6
5. Emploi et chômage								
5.1. Emploi intérieur								
5.1.a. Emploi intérieur total, en milliers (3)	2599,9	2633,5	2640,6	2646,3	2756,5	2348,5	2528,1	2680,4
5.1.b. Différence en milliers	17,7	33,6	7,1	5,7	27,6	24,1	29,2	22,4
5.1.c. Variation en pour cent	0,7	1,3	0,3	0,2	1,0	1,1	1,2	0,8
5.2. Taux d'emploi (3)	67,7	68,2	68,1	67,9	69,7	64,7	67,2	68,5
5.3. Chômage								
5.3.a. Chômage, définition BFP, en milliers (3)	255,4	239,1	251,0	275,6	266,3	278,0	263,5	269,0
5.3.b. Demandeurs d'emploi, en milliers (3)	206,7	193,9	208,5	233,3	223,0	197,4	201,5	225,8
5.3.c. Taux de chômage, concept BFP (3)	8,4	7,8	8,2	8,9	8,3	9,8	8,8	8,6
5.3.d. Taux de chômage, hors chômeurs âgés (3)	6,9	6,4	6,9	7,6	7,1	7,2	6,9	7,3

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Coût salarial net de subventions salariales.

(3) La valeur en fin de période, soit 2017, est présentée dans la colonne 2014-2017.

En 2010, la progression de l'emploi intérieur flamand (0,7 %) a bénéficié du rebond de l'activité économique et des faibles gains de productivité dans les services marchands, qui fournissent l'essentiel des créations d'emploi. À l'inverse, les forts gains de productivité enregistrés dans l'industrie manufacturière ont contribué à renforcer la tendance baissière de l'emploi industriel en Flandre. Globalement, en 2010, le retour de la croissance a permis la création nette de 17 700 postes de travail en Flandre, effaçant de la sorte les pertes d'emploi concédées pendant la récession. Le maintien relatif de l'emploi en nombre de personnes a été notamment favorisé par diverses mesures publiques de réduction du temps de travail, évolution qui s'est logiquement traduite par un recul de la productivité apparente du travail (-1,7 % sur l'ensemble des deux années 2009-2010). En 2011, le prolongement des dispositifs temporaires de soutien à l'emploi devrait avoir encore retardé l'ajustement des niveaux de productivité, de sorte que la dynamique de consolidation de l'activité se traduirait par la création nette de 33 600 emplois. En 2011, le taux de croissance de l'emploi se serait ainsi élevé à 1,3 %, supérieur à sa tendance de long terme.

Parallèlement, les salaires réels, en net recul en 2010, se réduiraient encore en 2011, en raison notamment de la modération salariale prévue dans les deux accords interprofessionnels intervenus depuis 2009. Comparée à l'évolution de la productivité moyenne (en hausse de 0,9 % en moyenne), cette contraction des coûts salariaux par tête aurait contribué à la progression de la rentabilité de l'économie flamande, telle que mesurée par l'écart entre la valeur ajoutée et les salaires.

La rapide détérioration des perspectives de la demande, dès la fin 2011, et l'arrêt des mesures de maintien de l'emploi devraient se traduire par un ralentissement prolongé des rythmes de création d'emploi en Flandre, en 2012 ainsi qu'en 2013. La progression de l'emploi intérieur ne dépasserait pas 0,3 % cette année et seulement 0,2 % l'année prochaine, les entreprises flamandes profitant de la reprise graduelle de l'activité pour restaurer leur productivité. L'évolution attendue des coûts salariaux réels par tête, qui progresseraient plus vite que la productivité *per capita*, devrait cependant encore peser sur la compétitivité de la Flandre.

Enfin, en 2010, l'évolution du marché du travail en Flandre s'inscrit en demi-teinte. Ainsi, la population active occupée flamande a enregistré une progression relativement modérée en regard des moyennes de longue période, l'accroissement du solde des navettes interrégionales ne compensant que partiellement la faiblesse des créations d'emploi. L'accroissement de la population active occupée (+21 000 unités) est demeuré inférieur à la hausse de l'offre de travail (+23 800 unités), de sorte que le nombre de demandeurs d'emploi se serait accru en 2010 (+2 800 unités). C'est seulement en 2011 que le chômage aurait amorcé un net recul (-6,4 %).

Le reflux du chômage en 2011 devrait cependant être transitoire. Dès 2012, l'atonie des créations d'emplois, induite par le ralentissement conjoncturel, devrait en effet se traduire par un accroissement du chômage (5,0 %). L'augmentation du chômage devrait être plus importante encore en 2013 (9,8 %), en raison du regain de croissance de la population active – compte tenu des tendances sociodémographiques sous-jacentes – et du recul attendu du solde des navettes interrégionales. En 2013, le taux de chômage en Flandre atteindrait 8,9 %.

À partir de 2014, la progression de l'activité économique au Nord du pays rejoindrait une trajectoire de croissance, autour de 2,0 % par an, en deçà de sa moyenne de long terme (hors 2009). Entre 2014 et

2017, la dynamique de croissance reposerait notamment sur une contribution à nouveau élevée de la branche « autres services marchands », apportant 0,8 point à la croissance de la valeur ajoutée, la contribution des industries manufacturières s'établissant à 0,3 point.

A moyen terme (2014-2017), l'atonie des gains de productivité moyens (0,9 %), à peine supérieurs à l'accélération des coûts salariaux réels par tête (0,7 %), pourrait contribuer à freiner la progression de l'emploi en Flandre. Ainsi, à partir de 2014, l'emploi intérieur retrouverait un taux de croissance stable, de l'ordre de 1,0 % par an, un taux certes inférieur à ceux observés avant crise, mais qui correspond néanmoins à un accroissement net de 27 600 emplois par an. En proportion, le contenu en emploi de la croissance économique flamande – ou encore le partage de celle-ci entre productivité et emploi – resterait équivalent aux tendances longues du passé (près de 13 800 emplois par point de croissance du PIB). Au sein de l'emploi flamand, le nombre d'indépendants afficherait une croissance positive mais modérée (0,4 % par an en moyenne au cours de la période 2011-2017), tandis que l'emploi salarié croîtrait plus rapidement (0,9 %), soutenu notamment par une progression très forte au sein des services marchands, en particulier dans les branches « autres services marchands » et « santé et action sociale ».

Enfin, à moyen terme, le marché du travail en Flandre pourrait être, plus que dans les deux autres régions, affecté par les récentes réformes structurelles initiées fin 2011 par le gouvernement fédéral (cf. section 3.2.1). L'effet globalement expansif de ces réformes sur l'offre de travail devrait ainsi contribuer au rebond de la population active à partir de 2013. Cette progression s'essoufflerait en fin de période de projection, à mesure que les réformes atteindraient leur vitesse de croisière et sous les effets du vieillissement de la population. Entre 2014 et 2017, la population active flamande progresserait de 64 600 unités (soit 0,7 % par an). La population active occupée progresserait, elle, à un rythme croissant entre 2014 et 2017, reflétant l'accélération des créations d'emploi en Flandre à l'horizon de projection, encore accentué par le profil d'évolution du solde des navettes (cf. section 3.2.3). Dans ce contexte, la réduction du nombre de demandeurs d'emploi n'interviendrait qu'à partir de 2015, pour s'accélérer en fin de période de projection. A l'horizon 2017, le taux de chômage flamand (définition BFP) s'établirait à 8,3 %, un taux semblable à celui observé en 2010. Parallèlement, le taux d'emploi se redresserait. Favorisé par le ralentissement de la progression de la population d'âge actif en fin de période, le taux d'emploi atteindrait un maximum historique de 69,7 % en 2017.

4.2.2. Evolutions par branche d'activité

Le tableau 14 présente la structure sectorielle de la valeur ajoutée brute et de l'emploi intérieur en Région flamande. Comme la période de projection ne couvre que sept années, on ne devrait guère noter de bouleversements dans la structure de l'économie flamande. Cependant, comme nous le verrons ci-après, certaines tendances observées par le passé devraient se poursuivre au cours de la période de projection.

En ce qui concerne la structure de la valeur ajoutée brute en volume (euros chaînés), la tendance à la baisse de la part des branches secondaires (soit l'énergie, l'industrie manufacturière et la construction) devrait se poursuivre au cours de la période de projection. Le poids des branches secondaires diminuerait et passerait de 26,8 % en 2010 à 26,4 % en 2017. En revanche, les branches tertiaires (services marchands et non marchands) gagneraient en importance et leur part progresserait de 72,1 % en 2010 à

72,6 % en 2017. Le poids des services marchands augmenterait de 1,1 point de pourcentage (passant de 61,1 % en 2010 à 62,2 % en 2017). En revanche, la valeur ajoutée brute des services non marchands (principalement l'« administration publique et éducation ») fléchirait (de 11,0 % à 10,5 % en 2017).

Tableau 14 : Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région flamande
en pour cent du total régional

	Valeur ajoutée brute en volume (1)			Emploi intérieur		
	1980	2010	2017	1981	2010	2017
1. Agriculture	1,1	1,0	0,9	3,6	1,7	1,5
2. Energie	5,6	3,3	3,0	2,5	1,1	1,0
3. Industries manufacturières	18,0	17,3	17,3	26,9	14,5	12,7
a. Biens intermédiaires	6,3	8,2	8,2	8,4	5,5	4,9
b. Biens d'équipement	4,2	3,0	3,2	6,6	3,2	2,8
c. Biens de consommation	7,9	6,2	6,0	11,9	5,8	5,1
4. Construction	7,8	6,1	6,1	7,5	6,5	6,4
5. Services marchands	50,7	61,1	62,2	41,3	60,3	63,6
a. Transports et communication	7,1	7,3	7,5	7,6	6,3	6,4
b. Commerce et horeca	22,9	16,5	15,8	17,6	17,1	16,1
c. Crédit et assurances	2,0	3,3	3,3	2,3	2,0	1,8
d. Santé et action sociale	5,6	7,2	7,5	5,6	11,7	12,7
e. Autres services marchands	15,8	26,8	28,1	8,1	23,2	26,6
6. Services non marchands	17,0	11,0	10,5	18,1	15,8	14,7
7. Total	100,2	99,8	99,9	100,0	100,0	100,0

(1) Les mesures en euros chaînés n'étant pas additives, des écarts entre (sous-)totaux et la somme de leurs composantes peuvent apparaître.

C'est la part de la branche « commerce et horeca » qui accuserait le plus net recul en projection (de 0,7 pp à 15,8 % en 2017). En outre, la part de la branche « énergie » et des services non marchands baisserait fortement (recul respectif de 0,3 et 0,5 pp). La plus forte progression (1,3 pp) est à mettre à l'actif de la principale branche de l'économie flamande, soit les « autres services marchands ».

Parmi les services marchands, seule la part de la branche « commerce et horeca » diminuerait, tandis que celle de la branche « crédit et assurances » resterait stable (3,3 %). La part des branches « transports et communication » et « santé et action sociale » dans le total de la valeur ajoutée brute flamande augmenterait légèrement (respectivement de 7,3 % à 7,5 % et de 7,2 % à 7,5 % en 2017).

En ce qui concerne la structure de l'emploi (voir partie droite du tableau 14), la part des branches secondaires devrait aussi diminuer en projection. Ainsi, en 2017, le secteur secondaire représenterait 20,2 % de l'emploi intérieur en Flandre, un pourcentage qui s'élevait à 22,1 % en 2010. L'emploi resterait stable dans les branches « construction » et « énergie » et atteindrait respectivement 6,4 % et 1,0 % en 2017 (baisse de 0,1 pp par rapport à 2010 dans les deux branches). Enfin, la part de l'industrie manufacturière diminuerait de 1,8 pp à l'horizon 2017 (passant de 14,5 % en 2010 à 12,7 % en 2017).

Cette baisse se répartirait plus ou moins également entre les trois branches : les parts des branches « biens intermédiaires », « biens d'équipement » et « biens de consommation » diminueraient respectivement de 0,6, de 0,4 et de 0,7 point de pourcentage pour atteindre 4,9 %, 2,8 % et 5,1 % en 2017.

Certaines branches du secteur tertiaire afficheraient également une évolution négative. Les parts dans l'emploi des branches « commerce et horeca », « crédit et assurances » et des services non marchands diminueraient durant la période de projection (pour atteindre respectivement 16,1 %, 1,8 % et 14,7 % en 2017). Parmi toutes les branches, c'est celle du « commerce et horeca » qui perdrait le plus de terrain, soit 1,0 pp. Toutefois, le secteur tertiaire dans son ensemble verrait sa part dans l'emploi augmenter, passant de 76,2 % en 2010 à 78,4 % en 2017, grâce à l'évolution des branches « santé et action sociale » et « autres services marchands ». Leurs parts respectives dans l'emploi en Région flamande devraient en effet progresser de 1,0 pp et 3,4 pp au cours de la période de projection. Par ailleurs, la part de la branche « santé et action sociale » devrait atteindre 12,7 % en 2017 (contre 11,7 % en 2010). Quant à la part des « autres services marchands », qui est la première branche en termes d'emploi, elle devrait atteindre 26,6 % en 2017 (contre 23,2 % en 2010).

Au moyen d'une analyse des contributions à la croissance (cf. tableau 39 en annexe), nous allons tenter d'identifier les principales branches d'activité qui ont le plus contribué à la croissance économique relativement forte en 2011, au ralentissement en 2012 et à la reprise attendue au cours des années à venir.

En 2011, tant les branches secondaires que les activités tertiaires auraient soutenu la croissance. La valeur ajoutée brute totale aurait progressé de 2,3 %. La contribution de l'ensemble de l'industrie manufacturière aurait été de 0,6 pp et aurait ainsi représenté près de 25 % de la croissance totale (de la valeur ajoutée brute) en Flandre. En 2011, la croissance de l'industrie manufacturière aurait été supérieure à celle des « services marchands » (3,7 % et 2,5 % respectivement), ce qui ne serait plus le cas lors des années suivantes de la période de projection. Près des deux tiers de la croissance totale de l'économie flamande aurait été générée par les services marchands (contribution de 1,5 point de pourcentage à la croissance). Les principales contributions à la croissance seraient à mettre à l'actif des branches « autres services marchands » (0,8 pp), « biens intermédiaires » (0,4 pp) et « commerce et horeca » (0,3 pp).

Les branches « énergie » et « crédit et assurances » sont les seules à avoir contribué négativement à la croissance en 2011 puisque leur valeur ajoutée brute a respectivement reculé de 2,1 % et 0,3 % (voir Tableau 15). Quant aux services non marchands, ils auraient enregistré une croissance nulle. Les croissances les plus rapides de la valeur ajoutée auraient été enregistrées dans les branches secondaires « biens d'équipement » (6,3 %) et « biens intermédiaires » (4,7 %). Dans le secteur tertiaire, c'est la branche « autres services marchands » qui aurait été le moteur de la croissance (3,1 %).

En 2011, l'emploi intérieur en Région flamande aurait progressé de 1,3 % ou de 33 600 unités. La croissance la plus rapide aurait été enregistrée dans les branches « autres services marchands » (4,4 %) et « santé et action sociale » (2,9 %). Par contre, l'emploi aurait reculé de 0,3 % dans l'industrie manufacturière. Dans les services marchands, l'emploi aurait grimpé de quelque 36 400 unités (2,3 %), dont 26 800 unités (4,4 %) dans la branche « autres services marchands » et 8 900 (2,9 %) dans la branche « santé et action sociale ». Les pertes d'emploi les plus importantes auraient été enregistrées dans les services non marchands. Dans cette branche, l'emploi aurait diminué de 0,8 %, soit 3 100 unités.

Dans le climat de ralentissement généralisé de la croissance, la valeur ajoutée créée en Région flamande resterait stable en 2012. C'est la principale branche de l'économie flamande, soit les « autres services marchands » (contribution de 0,3 pp) et la branche « santé et action sociale » (0,2 pp) qui alimenteraient

le plus la croissance. En revanche, la branche « commerce et horeca » générerait la contribution négative la plus élevée (-0,3 pp). Les branches enregistrant la plus forte croissance en 2012 seraient les suivantes : « santé et action sociale » (2,1 %), « autres services marchands » (0,9 %) et « crédit et assurances » (0,8 %). Par contre, c'est dans les branches « commerce et horeca » (-1,6 %), « biens intermédiaires » (-1,0 %) et « construction » (-0,9 %) que la valeur ajoutée reculerait le plus. Enfin, dans l'industrie manufacturière, la valeur ajoutée diminuerait de 0,4 % et elle augmenterait à peine de 0,3 % dans les services marchands.

En 2012, l'emploi progresserait faiblement (0,3 %) en Région flamande. En nombres absolus, cela représente quelque 7 100 unités. L'industrie manufacturière, le « commerce et horeca » et les services non marchands enregistreraient un recul de l'emploi (respectivement -1,3 %, -0,9 % et -0,9 %). Dans l'industrie manufacturière, les pertes d'emploi devraient avoisiner 4 800 unités. En revanche, 16 800 nouveaux emplois (1,0 %) seraient créés dans les services marchands, principalement dans les branches « autres services marchands » (2,4 % ou 15 000 unités) et « santé et action sociale » (1,8 % ou 5 700 unités). Par ailleurs, quelque 3 900 et 3 500 emplois seraient perdus respectivement dans la branche « commerce et horeca » et dans les « services non marchands ». Enfin, l'emploi total dans l'ensemble du secteur tertiaire augmenterait de 13 300 unités.

En 2013, la croissance de la valeur ajoutée brute en volume devrait s'établir à 1,5 %. Les services marchands seraient le principal moteur de cette croissance; leur contribution s'élèverait à 1,0 point de pourcentage. Environ trois quarts de la valeur ajoutée brute seraient créés par les services marchands. Parmi ceux-ci, la branche « autres services marchands » générerait la plus forte contribution, soit 0,5 pp. Les branches « santé et action sociale » et « commerce et horeca » ainsi que les services non marchands contribueraient à la croissance à hauteur de 0,2 point de pourcentage chacune. En 2013, les branches enregistrant la croissance la plus rapide de leur valeur ajoutée brute seraient la « santé et action sociale » (2,0 %), les « autres services marchands » (1,9 %), les « transports et communication » (1,8 %) et les services non marchands (1,8 %). Dans les branches secondaires, c'est surtout la construction qui enregistrerait une croissance soutenue de sa valeur ajoutée (1,6 %).

Toujours en 2013, l'emploi intérieur en Région flamande croîtrait au rythme de 0,2 %, ce qui représente une progression de 5 700 unités. On enregistrerait à nouveau des pertes d'emploi dans l'industrie manufacturière (-2,6 % ou 9 700 unités) et des créations dans les services marchands (1,1 %, soit 18 200 unités). Dans le secteur tertiaire, l'emploi augmenterait uniquement dans les branches « autres services marchands » et « santé et action sociale », tandis que dans le secteur secondaire, il reculerait dans toutes les branches, à l'exception de l'énergie, où il resterait stable. La plupart des emplois seraient générés par les branches « autres services marchands » (2,2 % ou 13 900 unités) et « santé et action sociale » (2,1 % ou 6 600 unités). Dans les branches secondaires, 10 500 emplois disparaîtraient, tandis que 16 700 autres postes seraient créés dans le secteur tertiaire.

A moyen terme (2014-2017), la croissance économique en Région flamande atteindrait 2,0 % par an en moyenne (valeur ajoutée brute en volume). A nouveau, ce sont les services marchands qui contribueraient le plus à cette croissance. Leur contribution moyenne par an devrait en effet s'élever à 1,4 pp au cours de la période 2014-2017. Environ la moitié de cette contribution proviendrait des « autres services marchands » (0,8 pp). La contribution de l'industrie manufacturière devrait s'élever à 0,3 pp. Les

branches suivantes devraient toutes contribuer à hauteur de 0,2 point de pourcentage à la croissance : les branches « transports et communication », « commerce et horeca », « santé et action sociale » et « services non marchands ». Par ailleurs, les branches « autres services marchands », « transports et communication » et « biens d'équipement » afficheraient les plus fortes croissances au cours de la période 2014-2017 (respectivement 2,7 %, 2,5 % et 2,5 % en moyenne par an). Au cours de la période 2014-2017, la valeur ajoutée brute de l'industrie manufacturière et des services marchands progresserait respectivement de 2,0 % et 2,3 % en moyenne annuelle.

En fin de période de projection (2014-2017), la croissance annuelle moyenne de l'emploi devrait être de nouveau plus soutenue (1,0 %). En termes absolus, l'emploi progresserait de quelque 27 600 unités par an. Dans la plupart des branches secondaires (énergie et industrie manufacturière), l'emploi continuerait à baisser. Il ne progresserait que dans la construction (de 0,9 % ou 1500 unités). Les créations d'emploi concerneraient principalement les services marchands (1,7 % ou 28 500 unités), et plus particulièrement les branches « autres services marchands » (2,7 % ou 18 600 unités) et « santé et action sociale » (1,9 % ou 6 300 unités).

Tableau 15 : Principaux résultats par branche d'activité : Région flamande
Taux de croissance annuel, en pour cent

	2010	2011	2012	2013	2014- 2017	Moyennes 1997- 2003	2004- 2010	2011- 2017
1. Agriculture								
Valeur ajoutée brute en volume	-1,4	0,2	-0,6	0,2	0,5	1,4	0,9	0,2
Emploi total	-3,7	-2,0	-3,1	-1,2	-1,3	-1,4	-2,3	-1,6
Productivité réelle par tête	2,4	2,2	2,6	1,4	1,8	2,8	3,3	1,9
Coût salarial réel par tête (1)	-4,0	0,0	1,7	1,4	1,0	0,7	0,2	1,0
2. Energie								
Valeur ajoutée brute en volume	-4,8	-2,1	0,6	0,6	0,2	-1,9	3,5	0,0
Emploi total	1,5	-0,6	-0,7	-0,1	-0,3	0,3	1,5	-0,3
Productivité réelle par tête	-6,2	-1,5	1,3	0,7	0,4	-2,2	2,0	0,3
Coût salarial réel par tête (1)	-1,0	-2,8	0,2	2,1	1,3	0,6	-0,3	0,7
3. Industries manufacturières								
Valeur ajoutée brute en volume	4,9	3,7	-0,4	0,7	2,0	2,0	-0,5	1,7
Emploi total	-3,6	-0,3	-1,3	-2,6	-0,7	-1,0	-1,9	-1,0
Productivité réelle par tête	8,9	4,1	0,8	3,4	2,7	3,1	1,4	2,7
Coût salarial réel par tête (1)	2,0	-0,3	0,1	2,7	0,7	1,3	-0,2	0,8
a. Biens intermédiaires								
Valeur ajoutée brute en volume	7,0	4,7	-1,0	0,2	1,9	2,2	-0,1	1,6
Emploi total	-3,6	0,5	-1,5	-3,0	-0,6	-0,1	-1,2	-0,9
Productivité réelle par tête	10,9	4,2	0,5	3,2	2,5	2,3	1,2	2,6
Coût salarial réel par tête (1)	1,3	0,4	0,3	2,4	0,7	1,1	-0,4	0,9
b. Biens d'équipement								
Valeur ajoutée brute en volume	5,0	6,3	-0,4	1,2	2,5	3,5	-3,1	2,4
Emploi total	-5,2	-0,7	-1,6	-3,4	-0,5	-1,2	-3,2	-1,1
Productivité réelle par tête	10,7	7,1	1,2	4,8	2,9	4,7	-0,1	3,6
Coût salarial réel par tête (1)	6,8	0,7	-0,1	3,2	0,5	1,2	0,0	0,8
c. Biens de consommation								
Valeur ajoutée brute en volume	2,3	0,8	0,3	1,1	1,7	0,8	0,9	1,3
Emploi total	-2,9	-0,9	-0,9	-1,8	-1,0	-1,6	-1,7	-1,1
Productivité réelle par tête	5,3	1,7	1,2	3,0	2,8	2,4	2,7	2,4
Coût salarial réel par tête (1)	-0,3	-2,2	0,1	3,2	0,7	1,3	0,1	0,5
4. Construction								
Valeur ajoutée brute en volume	1,6	3,0	-0,9	1,6	1,9	2,3	3,0	1,6
Emploi total	1,3	1,5	0,1	-0,5	0,9	0,1	1,8	0,7
Productivité réelle par tête	0,3	1,5	-1,0	2,1	1,0	2,2	1,2	0,9
Coût salarial réel par tête (1)	-1,1	-0,3	0,8	1,7	1,0	1,7	0,3	0,9

	2010	2011	2012	2013	2014- 2017	Moyennes 1997- 2003	2004- 2010	2011- 2017
5. Services marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	1,6	2,5	0,3	1,6	2,3	3,0	2,1	1,9
Emploi total	1,8	2,3	1,0	1,1	1,7	2,1	2,1	1,6
Productivité réelle par tête	-0,2	0,2	-0,8	0,5	0,6	0,9	0,0	0,3
Coût salarial réel par tête (1)	-2,1	-0,2	0,4	1,5	0,9	1,2	-0,3	0,7
a. Transports et communication								
Valeur ajoutée brute en volume	-2,6	2,5	-0,2	1,8	2,5	1,8	0,9	2,0
Emploi total	-1,3	-0,7	0,3	-0,1	1,7	0,5	0,7	0,9
Productivité réelle par tête	-1,4	3,2	-0,5	1,9	0,8	1,3	0,2	1,1
Coût salarial réel par tête (1)	0,4	-0,2	0,4	1,8	1,0	1,5	0,3	0,9
b. Commerce et horeca								
Valeur ajoutée brute en volume	4,4	2,1	-1,6	1,0	1,5	1,9	1,7	1,1
Emploi total	0,2	0,5	-0,9	-0,4	0,2	0,5	0,4	0,0
Productivité réelle par tête	4,1	1,6	-0,8	1,4	1,3	1,3	1,2	1,0
Coût salarial réel par tête (1)	-1,7	0,4	1,7	1,7	1,1	1,5	0,8	1,2
c. Crédit et assurances								
Valeur ajoutée brute en volume	-1,0	-0,3	0,8	1,4	2,1	2,5	2,1	1,5
Emploi total	-0,3	-0,6	-0,9	-0,8	-0,6	-0,9	-0,1	-0,6
Productivité réelle par tête	-0,7	0,3	1,6	2,2	2,7	3,6	2,2	2,1
Coût salarial réel par tête (1)	-2,9	1,4	1,3	1,3	0,9	0,0	-0,7	1,1
d. Santé et action sociale								
Valeur ajoutée brute en volume	2,8	2,7	2,1	2,0	2,3	3,7	1,9	2,3
Emploi total	3,5	2,9	1,8	2,1	1,9	3,5	2,8	2,1
Productivité réelle par tête	-0,7	-0,2	0,2	-0,1	0,4	0,2	-0,9	0,2
Coût salarial réel par tête (1)	-1,2	0,0	0,8	1,9	0,9	0,3	-0,1	0,9
e. Autres services marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	1,3	3,1	0,9	1,9	2,7	4,1	2,9	2,4
Emploi total	3,2	4,4	2,4	2,2	2,7	4,1	3,8	2,8
Productivité réelle par tête	-1,8	-1,3	-1,4	-0,2	0,0	0,0	-0,9	-0,4
Coût salarial réel par tête (1)	-3,4	-0,6	-1,1	1,2	0,8	2,5	-1,2	0,4
6. Services non marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	0,6	0,0	-0,1	1,8	1,3	0,8	0,5	1,0
Emploi total	0,8	-0,8	-0,9	-0,4	0,2	0,8	1,2	-0,2
Productivité réelle par tête	-0,2	0,7	0,8	2,1	1,1	0,0	-0,6	1,2
Coût salarial réel par tête (1)	0,4	0,9	1,0	1,3	0,8	1,8	0,5	0,9
7. Total								
Valeur ajoutée brute en volume	1,8	2,3	0,0	1,5	2,0	2,3	1,5	1,7
Emploi total	0,7	1,3	0,3	0,2	1,0	1,1	1,2	0,8
Productivité réelle par tête	1,1	1,0	-0,2	1,2	1,0	1,3	0,3	0,8
Coût salarial réel par tête (1)	-0,9	-0,2	0,4	1,6	0,7	1,2	-0,2	0,7

(1) Coût salarial net de subventions salariales

4.3. Région wallonne

4.3.1. Evolutions macroéconomiques

A l'instar des autres régions belges, le redressement rapide de l'environnement économique mondial a permis à l'économie wallonne de renouer avec une croissance positive dès 2010. Si cette reprise est soutenue par l'évolution de l'industrie des biens intermédiaires, en lien avec le retour du commerce mondial, le fort rebond de l'activité en Wallonie (2,8 %) s'explique surtout par la dynamique de croissance des services marchands, en particulier le « commerce et horeca » et les « autres services marchands ». En 2011, alors que le climat conjoncturel s'est nettement infléchi, en raison de l'intensification de la crise budgétaire au sein de la zone euro, la consolidation du PIB wallon se serait encore poursuivie, dans le prolongement de la relance amorcée l'année précédente, à un rythme moins rapide toutefois. En hausse de 1,8 %, légèrement en deçà de la moyenne nationale (1,9 %), l'économie de la Région aurait notamment bénéficié du redémarrage plus tardif de l'activité dans la branche de la construction.

Sur base de l'information disponible en avril 2012, la croissance du PIB wallon devrait s'établir à 0,2 % en 2012. Les industries manufacturières (particulièrement la production de biens intermédiaires), dont l'activité dépend largement du commerce extérieur, devrait d'abord souffrir de l'apathie des principaux marchés d'exportation wallons. La défiance des acteurs économiques, qui ne se résorberait que graduellement au cours de l'année, affecterait également les services, principalement les services aux entreprises, qui composent une part importante des autres services marchands, mais aussi le commerce et l'horeca.

Compte tenu de l'ampleur de la crise économique et financière, l'ajustement de l'emploi wallon au fort recul de l'activité apparaît remarquablement circonscrit. Les entreprises, confrontées à des perspectives de demande dégradées, ont privilégié la mise en œuvre de stratégies visant à réduire la durée moyenne du temps de travail, espérant ainsi retarder le moment de se séparer d'une main-d'œuvre qualifiée. Elles ont à cette fin largement tiré avantage des dispositifs publics *anti-crise*. En 2010, le retour rapide de la croissance mais aussi le prolongement des mesures *anti-crise* ont alors amené une reprise précoce de l'emploi wallon. Cette dynamique devrait s'être maintenue en 2011, première année de projection. Soutenues principalement par le redressement des embauches dans les « autres services marchands », la « santé et action sociale » et le « commerce et horeca », les créations d'emploi en Wallonie se seraient élevées sur l'ensemble de ces deux années (2010 et 2011) à près de 29 100 postes (1,2 % par an en moyenne). L'érosion de l'emploi industriel devrait en revanche se poursuivre, en Wallonie comme en Flandre, en raison des forts gains de productivité recherchés par l'industrie manufacturière.

En 2012, l'atonie de la croissance économique, que viendrait renforcer l'arrêt des programmes publics de soutien à l'emploi, pourrait durablement enrayer cette dynamique forte de création d'emploi. L'accroissement de l'emploi intérieur, anémique cette année (0,0 %), atteindrait seulement 0,3 % en 2013, correspondant à une création nette d'à peine 4 700 postes sur les deux années 2012-2013.

Tableau 16 : Principaux résultats macroéconomiques : Région wallonne

	2010	2011	2012	2013	2014- 2017	Moyennes 1997- 2003	Moyennes 2004- 2010	2011- 2017
1. Produit intérieur brut en volume (1)	2,8	1,8	0,2	1,3	1,8	2,0	1,6	1,5
2. Valeur ajoutée brute en volume (1)	2,5	2,0	0,1	1,3	1,8	2,0	1,5	1,5
3. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)	1,4	0,8	-0,1	0,7	0,8	1,4	0,3	0,7
4. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (2)	-1,3	-0,1	0,3	1,8	0,6	0,8	-0,5	0,6
5. Emploi et chômage								
5.1. <i>Emploi intérieur</i>								
5.1.a. Emploi intérieur total, en milliers (3)	1211,6	1224,8	1225,2	1229,5	1277,8	1089,1	1172,1	1244,6
5.1.b. Différence en milliers	15,9	13,2	0,5	4,3	12,1	8,1	15,0	9,5
5.1.c. Variation en pour cent	1,3	1,1	0,0	0,3	1,0	0,8	1,3	0,8
5.2. <i>Taux d'emploi (3)</i>	58,3	58,6	58,5	58,7	60,3	56,6	58,1	59,2
5.3. <i>Chômage</i>								
5.3.a. Chômage, définition BFP, en milliers (3)	282,6	273,3	276,2	281,1	270,7	270,7	293,2	277,0
5.3.b. Demandeurs d'emploi, en milliers (3)	251,5	244,2	248,7	253,3	240,2	228,9	256,4	248,0
5.3.c. Taux de chômage, concept BFP (3)	17,3	16,7	16,8	17,0	16,0	18,1	18,3	16,6
5.3.d. Taux de chômage, hors chômeurs âgés (3)	15,7	15,2	15,4	15,6	14,4	15,7	16,3	15,2

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Coût salarial net de subventions salariales.

(3) La valeur en fin de période, soit 2017, est présentée dans la colonne 2014-2017.

La croissance relativement soutenue de la population active en Wallonie (0,8 %) a empêché que la reprise rapide de l'emploi wallon en 2010 ne se traduise en une réduction correspondante du taux de chômage. En dépit des fortes créations nettes d'emploi, la statistique de chômage n'a ainsi concédé qu'un faible recul (net), de l'ordre de 0,4 %, c'est-à-dire quelque 1 200 demandeurs d'emploi.

En revanche, en 2011 et encore 2012, l'évolution de l'emploi intérieur en Wallonie devrait s'inscrire dans une période de lent accroissement de la population active régionale (cf. section 3.2.1), l'offre de travail progressant de 0,3 % par an au cours des deux premières années de projection. En 2011, les créations nettes d'emploi engrangées à la faveur de la consolidation de la croissance économique devraient dès lors amener une décrue importante du nombre de demandeurs d'emploi (de l'ordre de 9 300 chômeurs, soit -3,3 %). Corollairement, en 2012, l'évolution modérée de la population active viendrait limiter la hausse du chômage (1,0 %, soit 2 800 demandeurs d'emploi). Le taux de chômage wallon devrait dès lors s'établir à 16,8 % cette année, en légère hausse par rapport à l'année passée (16,7 %), proche de son niveau de 1993 (16,6 %).

A moyen terme (2014-2017), l'économie wallonne devrait retrouver un sentier de croissance de son PIB qui évoluerait autour de 1,8 % par an jusqu'à la fin de la période de projection. La progression de l'activité wallonne serait ainsi, en moyenne, inférieure à la croissance nationale, et demeurerait également, à l'instar des autres régions, en deçà de celle observée avant la crise (2,2 % en moyenne entre 2004 et 2008) ou à la fin des années 1990 (2,0 % en moyenne entre 1997 et 2003).

Le contenu en emplois de la croissance de l'économie wallonne devrait dès lors s'avérer plus faible sur la période de projection (en moyenne 6 800 unités par point de croissance par an, entre 2014 et 2017),

par rapport à la période 2004-2010 (9 500 unités par point de croissance³⁵), similaire toutefois au résultat observé au cours des années précédant la crise (entre 2002 et 2008). Ce sont les branches d'activité « autres services marchands » et « santé et action sociale » qui contribueraient majoritairement à la croissance de l'emploi à moyen terme. Dans l'industrie manufacturière, les forts gains de productivité, structurellement nécessaires pour ces activités plus exposées à la concurrence internationale, continueraient de jouer en défaveur de l'emploi de la branche (-0,8 % par an en moyenne entre 2014 et 2017). Comme au Nord du pays, cette tertiarisation de l'économie wallonne, tant en termes d'emploi que de valeur ajoutée, se poursuivrait toutefois à un rythme nettement ralenti par rapport à celui observé au cours des périodes précédentes.

Le redressement de l'activité coïncide en Wallonie, à l'image des autres régions, avec une croissance des coûts salariaux réels plus rapide qu'au cours de la période 2004-2010. Dans les branches d'activité marchande, l'accroissement moyen du coût salarial réel par tête en Wallonie devrait atteindre 0,6 % au cours de la période 2014-2017, légèrement en deçà des gains de productivité réelle par personne attendus en fin de période de projection (0,8 %).

Enfin, au cours de la période 2014-2017, la population active wallonne devrait s'accroître en moyenne de 11 100 personnes par an (0,7 %), en partie sous l'effet des récentes réformes du marché du travail (cf. section 3.2.1). Cette hausse moyenne masque cependant un essoufflement du rythme de progression de la population active en fin de période, à mesure que les réformes atteindraient leur vitesse de croisière. L'augmentation de l'emploi intérieur et le relèvement du solde des navettes wallonnes (en moyenne, 1 700 travailleurs par an) absorberaient alors l'accroissement de l'offre de travail, de sorte qu'à moyen terme, le nombre de chômeurs pourrait se réduire significativement (2 600 unités en moyenne, par an, entre 2014 et 2017). Le taux de chômage wallon (définition BFP) atteindrait 16,0 % en 2017, un taux certes encore élevé, mais que la Région n'avait pas enregistré depuis 1994. Quant au taux d'emploi wallon, il devrait reprendre sa lente progression, interrompue en 2009, pour s'établir à 60,3 % en fin de période de projection.

4.3.2. Evolutions par branche d'activité

Le tableau 17 présente la structure sectorielle de la valeur ajoutée brute et de l'emploi intérieur en Région wallonne. Etant donné la durée relativement courte de la période de projection, on ne devrait pas noter de bouleversements majeurs.

En ce qui concerne la structure sectorielle de la valeur ajoutée brute, il apparaît que le poids des secteurs secondaire (énergie, industrie manufacturière et construction) et tertiaire reste pratiquement stable entre 2010 et 2017. La part du secteur secondaire diminuerait légèrement de 24,1 % en 2010 à 23,9 % en 2017 alors que la part du tertiaire augmenterait de 74,7 % en 2010 à 75,1 % en 2017. Les services marchands verraient leur part augmenter d'un point de pourcentage (de 57,5 % en 2010 à 58,5 % en 2017). Enfin, la part des services non marchands (principalement l'administration publique et l'éducation) diminuerait de 0,6 pp pour atteindre 16,6 % en 2017.

³⁵ Ce résultat élevé s'explique par la relative bonne tenue de l'emploi en 2009, alors que l'activité économique régionale enregistrait un fort recul.

Tableau 17 : Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région wallonne
en pour cent du total régional

	Valeur ajoutée brute en volume (1)			Emploi intérieur		
	1980	2010	2017	1981	2010	2017
1. Agriculture	1,2	1,1	1,0	3,5	1,6	1,2
2. Energie	2,9	3,2	2,8	1,7	1,2	1,1
3. Industries manufacturières	17,0	15,5	15,7	23,1	11,5	10,2
a. Biens intermédiaires	8,2	8,9	8,9	12,5	5,7	5,0
b. Biens d'équipement	4,3	2,3	2,5	4,2	1,9	1,8
c. Biens de consommation	4,7	4,2	4,3	6,4	3,8	3,5
4. Construction	7,7	5,4	5,4	7,9	6,9	7,0
5. Services marchands	48,5	57,5	58,5	41,2	57,0	59,8
a. Transports et communication	6,0	6,7	6,8	7,8	5,9	5,7
b. Commerce et horeca	17,6	13,3	12,7	17,4	16,3	15,6
c. Crédit et assurances	2,3	3,4	3,5	2,1	1,7	1,5
d. Santé et action sociale	7,6	9,3	10,0	6,5	13,4	14,8
e. Autres services marchands	16,6	24,9	25,4	7,4	19,7	22,2
6. Services non marchands	22,7	17,2	16,6	22,6	21,9	20,6
7. Total	99,9	99,9	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Les mesures en euros chaînés n'étant pas additives, des écarts entre (sous-)totaux et la somme de leurs composantes peuvent apparaître.

En outre, le poids des branches « agriculture » (-0,1 pp), « énergie » (-0,4 pp) et « commerce et horeca » (-0,6 pp) devrait également diminuer. Par contre, la branche « santé et action sociale » enregistrerait la plus forte progression (0,7 pp) pour atteindre une part de 10,0 % en 2017. La part de la branche « autres services marchands » (0,5 pp) et, dans une moindre mesure, celle de la branche « transports et communication » (0,2 pp) devraient augmenter pour monter à respectivement 25,4 % et 6,8 % en 2017.

La part de l'industrie manufacturière devrait s'accroître au cours de la période de projection (de 15,5 % en 2010 à 15,7 % en 2017). La part de la branche « énergie » devrait quant à elle diminuer (-0,4 pp), tandis que la part de la « construction » resterait stable. Dans les services marchands, la branche « commerce et horeca » est la seule dont le poids diminue de manière relativement soutenue en projection (de 0,6 pp pour atteindre 12,7 % en 2017).

Si la part du secteur secondaire dans la création de valeur ajoutée brute se stabilise, sa part dans l'emploi intérieur wallon continuerait de baisser (voir partie droite du tableau 17). Ainsi, en 2017, le secteur secondaire représenterait 18,3 % de l'emploi intérieur en Wallonie, un pourcentage qui s'élevait à 19,6 % en 2010. Les parts des branches « énergie » et « biens d'équipement » ne baisseraient que légèrement (-0,1 pp chacune). Le poids de l'emploi dans la branche « construction » devrait même augmenter légèrement, de 0,1 pp pour atteindre 7,0 % en 2017. Le repli de la part de l'emploi dans le secteur secondaire proviendrait principalement des industries manufacturières ; la baisse avoisinerait 1,3 point de pourcentage, ce qui représente environ 10 % (pour atteindre 10,2 % en 2017). La part de la branche « biens intermédiaires » baisserait de 0,7 pp, soit le recul le plus important (et atteindrait 5,0 % en 2017). La part de la branche « biens de consommation » reculerait également de 0,3 point de pourcentage à 3,5 % en 2017.

La part de l'emploi du secteur tertiaire dans l'emploi total augmenterait de 1,6 point de pourcentage, passant de 78,9 % en 2010 à 80,5 % en 2017. Malgré cette évolution globale positive, la part de certaines

branches tertiaires devrait quand même diminuer. Premièrement, la part des services non marchands baisserait de 1,3 point de pourcentage pour atteindre 20,6 % en 2017. Les parts des branches « commerce et horeca » (-0,7 pp), « transports et communication » (-0,2 pp) et « crédit et assurances » (-0,2 pp) baisseraient aussi en projection (pour atteindre respectivement 15,6 %, 5,7 % et 1,5 %). La hausse de la part du secteur tertiaire proviendrait des branches « autres services marchands » et « santé et action sociale ». La part de celles-ci progresserait sensiblement de respectivement 2,5 points de pourcentage et 1,4 point de pourcentage. En 2017, les « autres services marchands » devraient représenter 22,2 % de l'emploi intérieur wallon et ainsi constituer la plus grande branche en termes d'emploi de l'économie wallonne, alors qu'il s'agissait encore des services non marchands en 2010 (21,9 % contre 19,7 % pour les « autres services marchands » en 2010). Par ailleurs, la part de la branche « santé et action sociale » devrait atteindre 14,8 % en 2017. Durant la période de projection, parmi toutes les branches d'activité, ce sont les « services non marchands » et le « commerce et horeca » qui accuseraient le recul le plus fort de leur part dans l'emploi wallon (de respectivement 1,3 et 0,7 pp).

Nous consacrons les prochains paragraphes à l'étude de la croissance de la valeur ajoutée brute et de l'emploi par branche d'activité (voir tableau 18). Dans le cas de la valeur ajoutée, nous analysons les contributions à la croissance (voir tableau 40 en annexe) afin d'identifier les branches d'activité jouant le rôle de moteur principal de l'activité économique wallonne.

En 2011, la création de valeur ajoutée brute aurait progressé de 2,0 % en Wallonie sous l'impulsion à la fois des branches secondaires et tertiaires. La croissance économique aurait été générée pour près d'un tiers par l'industrie manufacturière qui aurait apporté une contribution de 0,6 point de pourcentage. Les services marchands auraient aussi contribué sensiblement à la croissance de la valeur ajoutée brute, soit à hauteur de 1,3 point de pourcentage. Les branches « biens intermédiaires », « commerce et horeca », « santé et action sociale » et « autres services marchands » y auraient contribué le plus, de 0,3 point de pourcentage pour les trois premières et de 0,5 point de pourcentage pour la dernière.

Deux branches auraient vu leur valeur ajoutée brute en volume diminuer en 2011. Il s'agit de l'agriculture et de l'énergie, avec respectivement -1,2 et -2,1 %. La création de valeur ajoutée brute serait restée stable dans la branche « services non marchands » ; elle aurait augmenté dans toutes les autres branches. La croissance aurait été la plus marquée dans les branches « biens d'équipement » (9,0 %) et « biens intermédiaires » (3,8 %). Dans le secteur tertiaire, ce sont les branches « santé et action sociale » (3,3 %) et « autres services marchands » (2,2 %) qui auraient enregistré la progression la plus soutenue.

L'emploi en Région wallonne aurait progressé de 1,1 % en 2011, ce qui correspond à une hausse d'environ 13 200 personnes. L'emploi dans le secteur secondaire aurait augmenté de 1 400 personnes, principalement dans la construction (1,4 % ou 1200 unités). Dans l'industrie manufacturière (0,1 %) et la branche « énergie » (0,2 %), il serait resté pratiquement stable. Dans le secteur tertiaire, il aurait augmenté plus fortement, à savoir de 12 400 unités, principalement dans les services marchands (2,0 % ou 14 100 unités). Dans les services non marchands, l'emploi aurait diminué (-0,6 % ou -1 700 unités). Le nombre d'emplois aurait progressé le plus fortement dans les branches « autres services marchands » (3,5 % ou 8 400 personnes) et « santé et action sociale » (2,5 % ou 4 000 personnes).

En 2012, la croissance économique wallonne (valeur ajoutée brute en volume) reculerait sensiblement et s'élèverait à 0,1 %. Cette croissance quasi nulle serait surtout soutenue par les services marchands

qui y contribueraient à hauteur de 0,2 point de pourcentage et principalement par les branches suivantes : « autres services marchands » (0,5 pp), « commerce et horeca » (0,2 pp), « santé et action sociale » (0,2 pp). Les branches « biens intermédiaires » et « commerce et horeca » devraient fournir la contribution la plus négative (-0,1 pp chacune). En 2012, la branche « santé et action sociale » serait la plus dynamique (1,8 %), les branches « biens intermédiaires » (-1,3 %) et « commerce et horeca » (-1,2 %) se révélant à l'inverse les moins dynamiques. Les services marchands augmenteraient de 0,4 % et la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière reculerait de 0,3 %.

L'emploi intérieur en Région wallonne resterait stable en 2012 (0,0 % contre 1,1 % en 2011). Pourtant, l'emploi dans les services marchands augmenterait légèrement (0,5 % ou 3 500 unités), principalement dans les branches « autres services marchands » et « santé et action sociale », où il progresserait de respectivement 2,1 % ou 5 200 unités et 1,1 % ou 1 800 unités. L'emploi dans les autres branches tertiaires devrait reculer, surtout dans les branches « commerce et horeca » (-1,1 % ou -2 300 unités) et « services non marchands » (-0,7 % ou -1 800 unités). Il diminuerait aussi dans l'industrie manufacturière, de 0,9 % ou 1 200 unités. Dans les branches secondaires, l'emploi baisserait le plus dans les branches « biens intermédiaires » (-1,0 % ou -700 unités) et « biens d'équipement » (-2,1 % ou -500 unités).

En 2013, la croissance économique de la Région wallonne devrait se redresser et atteindre 1,3 % (valeur ajoutée brute en volume). Elle serait principalement soutenue par les branches « santé et action sociale », « autres services marchands » et « services non marchands » (+0,3 pp chacune). La contribution de l'ensemble des services marchands s'élèverait à 0,9 point de pourcentage. Les branches « santé et action sociale » et « crédit et assurances » enregistreraient la meilleure performance avec une croissance de respectivement 3,0 % et 2,5 %.

En 2013, l'emploi intérieur en Région wallonne n'augmenterait que modérément (+0,3 %). A peine 4 300 emplois supplémentaires seraient ainsi créés. C'est dans les branches « santé et action sociale » (2,5 % ou 4 100 unités) et « autres services marchands » (1,9 % ou 4 700 unités) que la croissance serait la plus rapide. L'emploi dans l'industrie manufacturière devrait continuer à reculer (-2,4 % ou -3 400 unités), tout comme dans le secteur secondaire dans son ensemble (-3 700 unités). En 2013, toutes les branches de services marchands enregistreraient une hausse de l'emploi, à l'exception de la branche « crédit et assurances ». En revanche, l'emploi dans les services non marchands devrait diminuer.

A la fin de la période de projection (2014-2017), la croissance économique en Région wallonne atteindrait en moyenne 1,8 % par an (valeur ajoutée brute en volume) et serait principalement soutenue par les services marchands. La contribution des services marchands sur la période 2014-2017 devrait représenter environ les deux tiers de la croissance économique totale (1,2 pp en moyenne par an). La plus forte contribution serait apportée par les « autres services marchands » (0,5 pp). La branche « santé et action sociale » et l'industrie manufacturière, quant à elles, contribueraient respectivement à hauteur de 0,3 pp en moyenne par an. Enfin, les branches « santé et action sociale » (2,6 %), « transports et communication » (2,4 %) et « crédit et assurances » (2,4 %) enregistreraient la croissance la plus forte.

Au cours de la période 2014-2017, la croissance de l'emploi s'établirait à 1,0 % en moyenne par an, ce qui correspond à une progression annuelle moyenne de 12 100 unités. Les créations d'emploi interviendraient principalement dans les services marchands (1,6 % ou 11 900 unités). L'industrie manu-

facturière devrait par contre afficher un emploi toujours à la baisse (-0,8 % ou -1 100 unités). En raison de la hausse de l'emploi dans la branche « construction » (1,1 %) et de sa stabilité dans la branche « énergie » (0,0 %), l'emploi dans le secteur secondaire resterait plus ou moins stable. Les branches engrangeant les plus fortes hausses de l'emploi seraient les « autres services marchands » (2,5 % ou 6 600 unités) et la « santé et action sociale » (2,3 % ou 4 100 unités).

Tableau 18 : Principaux résultats par branche d'activité : Région wallonne
Taux de croissance annuel, en pour cent

	2010	2011	2012	2013	2014- 2017	Moyennes		
						1997- 2003	2004- 2010	2011- 2017
1. Agriculture								
Valeur ajoutée brute en volume	0,6	-1,2	-1,1	-1,4	0,8	-1,4	0,2	0,0
Emploi total	-4,5	-3,3	-3,1	-2,3	-2,2	-2,8	-2,5	-2,5
Productivité réelle par tête	5,4	2,2	2,1	1,0	3,1	1,4	2,8	2,6
Coût salarial réel par tête (1)	-4,5	0,0	1,8	1,9	1,6	-1,3	0,6	1,5
2. Énergie								
Valeur ajoutée brute en volume	0,5	-2,1	0,5	-0,8	0,3	3,2	2,1	-0,2
Emploi total	1,8	-0,2	-0,7	-0,5	-0,1	-0,1	1,9	-0,3
Productivité réelle par tête	-1,2	-1,9	1,2	-0,3	0,4	3,4	0,4	0,1
Coût salarial réel par tête (1)	-4,9	-1,2	0,9	1,0	1,1	-0,2	-1,3	0,7
3. Industries manufacturières								
Valeur ajoutée brute en volume	5,3	4,2	-0,3	0,8	1,9	3,0	0,8	1,8
Emploi total	-2,6	0,1	-0,9	-2,4	-0,8	-1,0	-0,8	-0,9
Productivité réelle par tête	8,0	4,1	0,6	3,3	2,7	4,1	1,6	2,7
Coût salarial réel par tête (1)	2,5	0,2	-0,1	4,6	0,8	1,3	0,2	1,2
a. Biens intermédiaires								
Valeur ajoutée brute en volume	4,9	3,8	-1,3	0,4	1,9	4,5	0,3	1,5
Emploi total	-3,7	0,3	-1,0	-3,7	-1,0	-0,7	-0,8	-1,2
Productivité réelle par tête	8,9	3,5	-0,3	4,3	2,9	5,2	1,1	2,7
Coût salarial réel par tête (1)	1,3	-0,8	-1,2	6,0	0,7	1,9	0,3	1,0
b. Biens d'équipement								
Valeur ajoutée brute en volume	7,4	9,0	1,0	0,8	1,6	2,5	1,1	2,4
Emploi total	-4,1	1,7	-2,1	-0,6	-0,7	-1,2	-1,1	-0,5
Productivité réelle par tête	12,0	7,2	3,1	1,4	2,3	3,7	2,3	3,0
Coût salarial réel par tête (1)	11,3	-3,4	2,4	4,4	1,4	0,9	0,7	1,3
c. Biens de consommation								
Valeur ajoutée brute en volume	4,7	2,2	0,9	1,5	2,0	0,6	1,9	1,8
Emploi total	0,0	-0,8	-0,1	-1,5	-0,6	-1,3	-0,6	-0,7
Productivité réelle par tête	4,8	3,0	1,1	3,1	2,7	1,9	2,5	2,6
Coût salarial réel par tête (1)	0,1	5,4	0,8	2,3	0,8	0,4	-0,1	1,7
4. Construction								
Valeur ajoutée brute en volume	-0,6	3,2	-1,0	1,2	1,6	1,4	2,7	1,4
Emploi total	0,2	1,4	0,7	-0,3	1,1	0,5	2,1	0,9
Productivité réelle par tête	-0,8	1,7	-1,7	1,6	0,5	1,0	0,6	0,5
Coût salarial réel par tête (1)	-1,9	-1,0	0,3	1,7	0,7	0,8	-0,2	0,6

	2010	2011	2012	2013	2014- 2017	Moyennes		
						1997- 2003	2004- 2010	2011- 2017
5. Services marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	2,8	2,2	0,4	1,5	2,1	2,1	1,9	1,8
Emploi total	2,7	2,0	0,5	1,3	1,6	1,5	2,0	1,5
Productivité réelle par tête	0,1	0,1	-0,1	0,2	0,5	0,6	-0,1	0,3
Coût salarial réel par tête(1)	-1,9	0,2	0,5	1,3	0,8	1,0	-0,4	0,8
a. Transports et communication								
Valeur ajoutée brute en volume	-2,3	1,8	-0,2	1,9	2,4	1,4	0,2	1,9
Emploi total	-0,8	-0,6	-1,3	0,1	1,2	0,6	-0,5	0,4
Productivité réelle par tête	-1,5	2,3	1,1	1,8	1,3	0,8	0,7	1,5
Coût salarial réel par tête(1)	0,0	1,3	1,4	0,8	1,0	1,9	0,2	1,1
b. Commerce et horeca								
Valeur ajoutée brute en volume	5,4	2,0	-1,2	0,4	1,4	1,5	1,4	1,0
Emploi total	1,1	1,1	-1,1	0,2	0,3	0,1	0,7	0,2
Productivité réelle par tête	4,3	0,8	0,0	0,2	1,1	1,4	0,7	0,8
Coût salarial réel par tête (1)	-1,3	0,8	1,5	1,7	1,2	1,0	0,5	1,2
c. Crédit et assurances								
Valeur ajoutée brute en volume	6,1	0,5	1,0	2,5	2,4	1,6	4,0	1,9
Emploi total	0,9	-0,6	-1,3	-1,1	-0,9	-1,4	0,1	-1,0
Productivité réelle par tête	5,2	1,1	2,3	3,7	3,3	3,1	3,9	2,9
Coût salarial réel par tête (1)	-3,3	-0,3	1,5	1,6	0,7	0,4	-0,1	0,8
d. Santé et action sociale								
Valeur ajoutée brute en volume	2,7	3,3	1,8	3,0	2,6	2,7	2,6	2,7
Emploi total	3,6	2,5	1,1	2,5	2,3	2,9	2,9	2,2
Productivité réelle par tête	-0,8	0,8	0,7	0,5	0,3	-0,1	-0,4	0,5
Coût salarial réel par tête (1)	-1,5	-1,9	0,6	1,7	1,1	0,5	-0,1	0,7
e. Autres services marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	2,6	2,2	0,7	1,3	2,2	2,5	2,2	1,8
Emploi total	4,7	3,5	2,1	1,9	2,5	2,8	3,6	2,5
Productivité réelle par tête	-2,1	-1,2	-1,3	-0,6	-0,3	-0,3	-1,3	-0,6
Coût salarial réel par tête (1)	-2,8	1,9	-0,8	1,5	0,6	1,6	-1,5	0,7
6. Services non marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	0,9	0,0	-0,1	1,8	1,3	1,1	0,5	1,0
Emploi total	0,7	-0,6	-0,7	-0,3	0,3	0,7	0,9	-0,1
Productivité réelle par tête	0,1	0,6	0,6	2,1	1,1	0,4	-0,4	1,1
Coût salarial réel par tête (1)	0,4	0,9	0,9	1,2	0,7	1,4	0,8	0,8
7. Total								
Valeur ajoutée brute en volume	2,5	2,0	0,1	1,3	1,8	2,0	1,5	1,5
Emploi total	1,3	1,1	0,0	0,3	1,0	0,8	1,3	0,8
Productivité réelle par tête	1,2	0,9	0,1	1,0	0,9	1,3	0,2	0,8
Coût salarial réel par tête (1)	-0,8	0,1	0,4	1,6	0,6	1,0	-0,1	0,7

(1) Coût salarial net de subventions salariales.

5. Comptes de revenus des ménages

5.1. Introduction

Les perspectives économiques régionales incluent pour la troisième année des projections relatives aux comptes de revenus des ménages.

Ces projections se basent sur les comptes publiés par l'ICN pour la période 1995-2009³⁶ et rétropolés par nos soins jusqu'à 1985. Pour rappel, la comptabilité régionale en SEC 95 distingue deux comptes pour les ménages. Le premier, le « compte d'affectation des revenus primaires » enregistre les revenus et charges des résidents d'une région qui résultent directement de l'activité économique, soit les rémunérations des salariés, le revenu mixte des indépendants, l'excédent d'exploitation³⁷ et les revenus nets de la propriété. Son solde constitue le revenu primaire des ménages. Le second, le « compte de distribution secondaire du revenu », traite des transferts courants entre les ménages et les autres agents économiques (principalement les pouvoirs publics). Il enregistre donc les impôts courants, les cotisations sociales et d'autres transferts. Il comptabilise par ailleurs les prestations sociales reçues. Ces dernières sont ventilées en prestations de sécurité sociale en espèces (chômage, prépensions³⁸, pensions du secteur privé, allocations familiales, indemnités de maladie-invalidité,...³⁹), prestations d'assistance sociale (revenus d'intégration, allocations aux personnes handicapées, ...), prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (principalement des pensions dont l'ensemble des pensions du secteur public) ou émanant de régimes privés. L'ajout de l'ensemble de ces transferts courants au revenu primaire des ménages aboutit au revenu disponible.

Comme pour l'ensemble du modèle HERMREG, les résultats régionaux issus du module relatif aux comptes des ménages et présentés ci-dessous sont cohérents avec les projections correspondantes au niveau national délivrées par le modèle HERMES en mai 2012.

Ce module permet de projeter, selon la région du lieu de domicile, une série d'agrégats ventilés initialement selon la région du lieu de travail dans le volet macroéconomique d'HERMREG. Il s'agit notamment des salaires et cotisations sociales, du revenu des indépendants, des allocations de chômage ainsi que d'autres variables évoluant en fonction, par exemple, de la masse salariale.

La régionalisation d'autres agrégats, en particulier les pensions et les allocations familiales, repose sur des variables démographiques qui font l'objet d'une projection régionale *bottom-up* par ailleurs. Dans d'autres cas encore, notamment pour certaines catégories de prestations sociales, des principes appliqués au niveau national dans la projection de nombre d'allocataires et de montants moyens ont pu être reproduits intégralement ou en partie au niveau régional dans ce module. La projection des impôts

³⁶ Institut des Comptes Nationaux (2012).

³⁷ L'excédent d'exploitation des ménages reprend dorénavant à la fois les loyers imputés des propriétaires occupant leur propre logement et les loyers effectifs (c'est-à-dire les loyers payés par les locataires aux propriétaires du secteur S.14). Ce dernier poste a fait l'objet d'un reclassement dans les comptes nationaux et régionaux puisque dans les versions antérieures des comptes, il était inclus dans le revenu mixte.

³⁸ Récemment renommées « chômage avec complément d'entreprise ».

³⁹ Notons que, selon le SEC, les remboursements de soins de santé sont considérés comme des prestations en nature, et non en espèces. Ils sont dès lors enregistrés en comptabilité nationale dans un troisième compte, celui de la « redistribution du revenu en nature », qui, à l'heure actuelle, n'est ventilé par région ni par l'ICN, ni dans ce modèle.

courants s'inspire des mécanismes utilisés dans le modèle HERMES et repose notamment sur l'estimation d'assiettes fiscales et d'élasticités régionales. Les résultats du module de finances publiques sont repris tels quels en ce qui concerne les impôts et taxes régionaux.

Ce module permet ainsi de projeter près de 60 rubriques du compte de revenus des ménages pour les trois régions. Notons encore que 2010 est la première année de projection du module. Cependant, pour cette année-là et dans une certaine mesure pour 2011, plusieurs informations administratives sont déjà connues. Nous les prenons dès lors en compte pour adapter les variables afférentes en 2010 et, le cas échéant, en 2011.

Dans la suite de ce chapitre, nous présentons les évolutions passées et projetées des principaux postes des comptes de revenus des ménages, d'abord au niveau national et ensuite de façon plus détaillée pour chacune des trois régions. L'analyse porte sur les taux de croissance des principaux agrégats en moyenne de période ainsi que sur l'évolution de la structure des comptes en pourcentage du revenu disponible. Enfin, la dernière section examine la tendance en projection des parts régionales dans le total national ainsi que de certaines variables clés de revenus rapportées à la population de chaque région.

Tous les montants présentés dans ce chapitre sont nominaux (euros courants). L'ensemble des résultats par région est reproduit en annexe.

5.2. Contexte national

Au niveau national, en moyenne de période, la croissance du revenu disponible des ménages atteindrait 3,3 % par an entre 2011 et 2017, soit une progression légèrement moins rapide par rapport à la période précédente (3,5 % de 2004 à 2010).

La croissance des revenus primaires enregistrerait pourtant une accélération, passant de 3,2 % par an en moyenne entre 2004 et 2010 à 3,6 % durant l'actuelle période de projection. Les principales composantes des revenus primaires seraient concernées par cette accélération. Ainsi, la croissance annuelle moyenne des rémunérations perçues par les salariés entre 2011 et 2017 dépasserait de 0,3 point de pourcentage (pp) celle de la période 2004-2010, sans pour autant retrouver le taux observé de 1997 à 2003 (4,2 %). L'évolution serait également favorable pour les revenus nets de la propriété qui consolideraient leur croissance à 3,1 % par an de 2011 à 2017, après les difficultés engendrées par la crise financière. Enfin, le revenu mixte des indépendants et plus encore l'excédent d'exploitation des ménages verraient leur progression se renforcer, participant aussi à l'amélioration globale de la croissance des revenus primaires.

Le léger ralentissement de la croissance du revenu disponible en projection s'expliquerait donc par l'évolution du compte de distribution secondaire. Du côté des ressources, l'ensemble des prestations sociales augmenteraient de 4,0 % annuellement entre 2011 et 2017, soit 0,2 point de moins que durant la période précédente, essentiellement sous l'effet de la décélération des prestations de sécurité sociale en espèces. En effet, la croissance de ces dernières se réduirait à 4,3 % en projection, contre 4,6 % précédemment, notamment en raison de la plus faible progression des dépenses de chômage sur la période

2011-2017 (+0,9 %) et malgré une croissance plus soutenue en projection des pensions des travailleurs salariés du secteur privé (+5,3 %). Du côté des emplois, les impôts sur les revenus des particuliers augmenteraient nettement plus vite que durant la période précédente, avec une croissance annuelle moyenne de 4,9 % de 2011 à 2017. Cette hausse marquée liée en partie à l'amélioration prévue au niveau du solde des revenus primaires (mais également aux mesures fiscales prises en 2012 en matière d'IPP et de précompte mobilier) pèserait sur la croissance projetée du revenu disponible des ménages. L'évolution attendue des cotisations sociales resterait stable par rapport à la période 2004-2010 (+3,8 %).

Ces résultats exprimés en moyenne de période masquent des évolutions parfois fort divergentes d'une année à l'autre, dans un contexte marqué par le prolongement en 2011 d'une reprise modérée de l'activité économique belge, suivie en 2012 d'un nouveau ralentissement de la croissance du PIB national.

Après avoir encore progressé à un rythme soutenu en 2011, tant le solde des revenus primaires que le revenu disponible enregistreraient un net coup de frein en 2012. Le décrochage serait toutefois largement plus prononcé pour le revenu disponible dont l'accroissement cette même année n'atteindrait plus que 1,7 %, contre 2,7 % pour les revenus primaires. Ceux-ci subiraient le tassement de toutes leurs composantes. La progression des rémunérations des salariés ralentirait à 3,4 % en 2012, avant de repartir lentement à la hausse pour atteindre près de 4 % à l'horizon 2017. L'excédent d'exploitation et le revenu mixte suivraient le même schéma mais avec une décélération plus importante en 2012 (+ 0,9 % seulement). Enfin, la croissance des revenus nets de la propriété chuterait à 0,2 % en 2012 et ne se redresserait qu'en milieu de projection. Ce n'est donc qu'à partir de 2014 que le solde des revenus primaires retrouverait des taux de croissance se rapprochant de la tendance de long terme.

Le revenu disponible est traditionnellement moins sensible à la conjoncture en raison des effets stabilisateurs des mécanismes de transferts et de solidarité. Toutefois, en 2012, la progression plus forte de l'ensemble des prestations sociales (+4,8 %) et le ralentissement des cotisations sociales seraient contrebalancés par la croissance élevée des prélèvements fiscaux (+8,0 %). Dans le détail des prestations sociales, les dépenses liées au chômage répartiraient à la hausse en 2012 et 2013 (respectivement +4,0 % et +5,3 %), après avoir diminué en 2011, et ralentiraient ensuite à moyen terme. Les pensions du régime salarié privé progresseraient également plus rapidement en 2012 (+6,0 %) avant de se stabiliser autour de 5 % en seconde partie de projection. Dans le secteur public, l'évolution des pensions se tasserait à 4,3 % en 2012 et à 3,6 % en moyenne entre 2014 et 2017. En définitive, le revenu disponible se redresserait déjà nettement en 2013 et se rapprocherait ensuite progressivement de son évolution tendancielle.

Les évolutions décrites plus haut auraient un impact sur la structure des comptes de revenus des ménages au niveau national.

D'un côté, la part des revenus primaires dans la formation du revenu disponible des ménages se renforcerait au cours de la période de projection, passant de 123,7 % en 2010 à 125,9 % en 2017. Cette augmentation s'expliquerait uniquement par la hausse du poids relatif des rémunérations des salariés qui atteindrait 95,5 % à l'horizon 2017 (+ 3,2 pp par rapport à 2010). En effet, l'excédent d'exploitation des ménages et le revenu mixte des indépendants verraient tous deux leur importance relative dimi-

nuer (respectivement 4,8 % et 10,9 % en fin de projection), tandis que la part des revenus nets de la propriété serait pratiquement stable (14,7 %).

De l'autre côté, le compte de distribution secondaire du revenu verrait également sa structure se modifier. En ressources, on noterait surtout une progression du poids des prestations de sécurité sociale en espèces dans le revenu disponible sur l'ensemble de la période de projection (+1,6 pp à 24,8 %), principalement sous l'effet de la hausse de la part des dépenses dédiées aux pensions du secteur privé. En emplois, on assisterait à une augmentation de l'importance relative des cotisations sociales (37,1 % du revenu disponible en 2017) et plus encore des impôts sur les revenus des particuliers (24,7 %).

Tableau 19 : Comptes de revenus des ménages : Royaume

	Structure en % du revenu disponible					Taux de croissance (%) Moyennes de période			
	1996	2003	2010	2013	2017	1997- 2003	2004- 2010	2011- 2017	2014- 2017
1. Compte d'affectation des revenus primaires									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	19,2	18,4	16,4	16,0	15,6	2,3	1,8	2,6	2,8
Rémunérations des salariés (D.1)	84,3	91,8	92,3	94,5	95,5	4,2	3,5	3,8	3,7
Revenus nets de la propriété (D.4)	19,9	15,7	14,9	14,7	14,7	-0,5	2,7	3,1	3,5
2. Solde des revenus primaires (B.5n)	123,5	126,0	123,7	125,2	125,9	3,2	3,2	3,6	3,6
3. Compte de distribution secondaire du revenu									
a. Ressources									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	20,9	21,5	23,2	24,3	24,8	3,3	4,6	4,3	4,0
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	2,5	3,3	3,0	3,1	3,2	6,8	2,4	4,1	4,1
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	5,7	6,3	6,2	6,3	6,1	4,1	3,4	3,2	2,7
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	1,8	1,9	2,2	2,2	2,2	3,9	5,0	3,6	3,3
b. Emplois									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	21,9	23,4	22,2	24,0	24,7	3,9	2,7	4,9	4,3
Cotisations sociales (D.61)	32,0	35,0	35,8	36,8	37,1	4,2	3,8	3,8	3,6
Solde des autres transferts courants (D.7)	0,6	0,6	0,3	0,4	0,4				
4. Revenu disponible (B.6n)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	2,9	3,5	3,3	3,5

5.3. Structure et évolution par région

5.3.1. Considérations générales

Les salaires constituent le poste le plus important de la formation du revenu disponible des ménages. Or, dans un premier temps, le volet macroéconomique du modèle HERMREG produit des résultats régionaux selon le lieu de travail. Par conséquent, la modélisation des flux de navettes – qui rendent compte des mouvements de travailleurs entre les régions – joue un rôle non négligeable, en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale, pour déterminer les salaires perçus au lieu de domicile. Les flux de navettes sont décrits au chapitre 3.

Une autre difficulté concerne les niveaux relatifs de rémunération des navetteurs et des résidents dans chaque région. L'hypothèse la plus simple, selon laquelle, en moyenne, un navetteur et un résident travaillant dans la même région perçoivent un salaire identique, est incompatible avec les observations.

Le problème se pose essentiellement pour la Région de Bruxelles-Capitale, dont l'emploi intérieur est, pour moitié environ, occupé par des travailleurs domiciliés dans les deux autres régions. Les premières analyses des bases de données de l'ONSS croisant lieu de domicile et lieu de travail permettent de confirmer la fragilité d'une telle hypothèse à Bruxelles. Même si ces données sont actuellement insuffisantes pour effectuer une modélisation complète, elles indiquent cependant clairement que les salaires des navetteurs wallons et plus encore flamands se rendant à Bruxelles sont supérieurs à ceux des Bruxellois qui travaillent dans leur propre région. Nous intégrons donc dans la modélisation un coefficient estimé qui rend compte du différentiel de salaire positif perçu par les navetteurs entrant à Bruxelles. A ce stade, nous supposons que ce « coefficient de sursalaire » est identique pour les navetteurs flamands et wallons qui travaillent à Bruxelles. Les estimations révèlent que ce paramètre augmente dans le temps et nous prolongeons donc une tendance à la hausse dans nos projections. Les résultats en termes de salaires par tête obtenus selon cette méthode sont repris au tableau 20.

Tableau 20 : Evolution régionale des salaires par tête

	Taux de croissance (%) - Moyennes de période			
	1997-2003	2004-2010	2011-2017	2014-2017
1. Au lieu de domicile				
Région de Bruxelles-Capitale	1,9	2,4	2,7	2,4
Région flamande	3,0	2,3	2,9	2,6
Région wallonne	2,8	2,4	2,9	2,5
2. Au lieu de travail				
Région de Bruxelles-Capitale	2,9	2,3	2,9	2,6
Région flamande	2,8	1,9	2,9	2,6
Région wallonne	2,5	2,0	2,9	2,4

5.3.2. Région de Bruxelles-Capitale

Entre 2011 et 2017, la croissance du revenu disponible des ménages à Bruxelles s'élèverait à 3,8 % par an en moyenne, soit un rythme sensiblement plus élevé que pour l'ensemble du Royaume (3,3 %). Le différentiel en faveur de la Région-Capitale serait particulièrement élevé en 2011 (+1,1 pp), se réduirait fortement en 2012 (+0,1 pp), avant de se stabiliser à moyen terme à hauteur de 0,4 pp. Le revenu disponible des Bruxellois progresserait ainsi de 3,9 % par an en moyenne entre 2014 et 2017. La bonne tenue relative des revenus primaires à Bruxelles permettrait d'expliquer en grande partie ces résultats.

Ainsi, la croissance des rémunérations perçues par les salariés bruxellois aurait été vigoureuse en 2011 (+6,0 %) et résisterait bien au ralentissement de l'activité économique en 2012 (+3,1 %). Dès 2013, le rythme de croissance de la masse salariale se redresserait pour atteindre une moyenne de 4,3 % en seconde partie de projection, contre 3,7 % au niveau national. Dans la mesure où les salaires par tête à Bruxelles évoluent légèrement moins vite que dans les autres régions, cette progression plus rapide s'appuierait sur une croissance du nombre de travailleurs salariés domiciliés dans la Capitale.

Les autres composantes des revenus primaires évolueraient également plus rapidement à Bruxelles que dans l'ensemble du Royaume.

Après avoir enregistré une forte croissance en 2011 (+8,1 %), les revenus nets de la propriété des résidents bruxellois connaîtraient une décélération marquée en 2012 et 2013 (+0,9 %), néanmoins plus li-

mitée qu'au niveau national. Il en irait de même pour le revenu mixte des indépendants et l'excédent d'exploitation des ménages qui auraient affiché une croissance soutenue en 2011 et seraient moins affectés à Bruxelles par le repli de la conjoncture attendu en 2012.

A moyen terme, toutes les composantes des revenus primaires se redresseraient dans la Capitale, maintenant un différentiel de croissance positif par rapport à la moyenne belge. Sur la période 2014-2017, la croissance projetée des revenus nets de la propriété, de l'excédent d'exploitation des ménages et du revenu des indépendants s'établirait à hauteur de 4,0 % par an. Dans le cas des indépendants, ces résultats plus favorables s'expliqueraient davantage par une croissance élevée du nombre de travailleurs indépendants à Bruxelles plutôt que par l'évolution des montants moyens.

L'analyse du compte de distribution secondaire du revenu met en évidence le rôle joué par les différents mécanismes de transfert et de solidarité.

Du côté des ressources, la croissance de l'ensemble des prestations sociales à Bruxelles aurait été identique à la moyenne nationale en 2011 (+4,1 %) et légèrement inférieure à celle-ci en 2012 (+4,5 %, contre +4,8 %). Les principales différences au niveau des prestations de sécurité sociale en espèces proviendraient des évolutions contrastées des dépenses liées au chômage et aux pensions. Alors que les allocations versées aux chômeurs belges se seraient nettement réduites en 2011, celles destinées aux résidents bruxellois sans emploi auraient continué de croître. De plus, la faible activité économique prévue en 2012 pèserait davantage sur les dépenses de chômage dans la Capitale dont le marché du travail est traditionnellement plus sensible à la conjoncture. A moyen terme, Bruxelles enregistrerait pour ce poste une augmentation de 1,5 % par an entre 2014 et 2017, soit un différentiel de 0,9 pp par rapport au Royaume. A l'inverse, les pensions évolueraient nettement moins vite au niveau de la Région et ce, tout au long de la période de projection, aussi bien dans le régime salarié qu'indépendant. Il en irait de même pour les pensions du secteur public comptabilisées dans les prestations d'assurance sociale directes d'employeurs. Les montants perçus par les pensionnés bruxellois du régime salarié augmenteraient par exemple de 4,2 % par an durant la période 2014-2017, contre 5,1 % au niveau national.

Du côté cette fois des postes inscrits en emplois au compte de distribution secondaire du revenu, on noterait en projection une progression plus soutenue des prélèvements fiscaux et parafiscaux à Bruxelles par rapport à l'ensemble du pays. Entre 2011 et 2017, les impôts et cotisations sociales s'accroîtraient en moyenne de respectivement 5,3 % et 4,3 % pour les résidents de la Région (4,9 % et 3,8 % au niveau national). Ces évolutions seraient en ligne avec celle des revenus primaires évoquée plus haut qui en constitue le principal déterminant.

Les écarts de croissance entre Bruxelles et l'ensemble de la Belgique qui ont été mis en évidence pour les principaux agrégats du compte des ménages se traduiraient par un impact différent sur la structure des comptes des ménages bruxellois.

Le poids des salaires dans le revenu disponible se renforcerait à Bruxelles au cours de la période de projection pour atteindre 92,7 % à l'horizon 2017. Leur part resterait néanmoins sensiblement inférieure à celle calculée au niveau national (95,5 %). En conséquence, le poids des impôts payés par les ménages bruxellois progresserait également (+ 2,2 pp par rapport à 2010) mais de façon moins marquée que pour l'ensemble du pays. Dans la même ligne, la part des cotisations sociales augmenterait de

1,1 pp à Bruxelles entre 2010 et 2017, soit légèrement moins qu'au niveau du Royaume (+1,3 pp). L'évolution des poids des autres composantes du revenu primaire serait nettement plus faible. En fin de projection, la part de l'excédent d'exploitation des ménages ne perdrait que 0,3 pp par rapport à 2010 (-0,5 pp pour la Belgique) alors que sur la même période, celle du revenu mixte des indépendants gagnerait 0,3 pp (contre -0,4 pp). Quant aux revenus nets de la propriété, leur part dans le revenu disponible serait pratiquement stable, avec un poids relatif situé autour de 15 % tant en 2010 qu'en 2017.

Globalement, l'ensemble des prestations sociales pèseraient moins dans le revenu disponible à Bruxelles comparativement au Royaume. Leur importance relative diminuerait en outre de 0,2 pp à l'horizon 2017 par rapport à 2010, tandis qu'elle progresserait de 1,7 pp au niveau belge durant la même période. Cela s'expliquerait notamment par la situation plus favorable de la Région sur le plan des pensions dont le poids est sensiblement plus faible que dans le reste du pays, aussi bien dans le régime salarié qu'indépendant. En revanche, les dépenses de chômage représenteraient une partie sensiblement plus élevée du revenu disponible bruxellois, leur importance évoluant toutefois à la baisse en projection pour atteindre 4,7 % en 2017 (2,9 % pour la Belgique). De même, les prestations d'assistance sociale en espèces (et en particulier les dépenses liées au revenu d'insertion) pèseraient largement plus dans le revenu disponible de la Région, représentant 3,7 % de celui-ci en 2017. Leur poids se renforcerait même légèrement en projection alors qu'il resterait stable au niveau national.

Tableau 21 : Comptes de revenus des ménages : Région de Bruxelles-Capitale

	Structure en % du revenu disponible					Taux de croissance (%) Moyennes de période			
	1996	2003	2010	2013	2017	1997- 2003	2004- 2010	2011- 2017	2014- 2017
1. Compte d'affectation des revenus primaires									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	19,8	17,7	16,7	16,5	16,6	1,4	2,7	3,7	4,0
Rémunérations des salariés (D.1)	82,1	90,2	88,8	91,2	92,7	4,5	3,4	4,4	4,3
Revenus nets de la propriété (D.4)	21,6	17,3	15,0	14,8	14,9	-0,1	1,5	3,7	4,1
2. Solde des revenus primaires (B.5n)	123,5	125,2	120,5	122,5	124,2	3,3	3,1	4,2	4,2
3. Compte de distribution secondaire du revenu									
a. Ressources									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	21,9	21,5	21,7	22,0	21,5	2,8	3,8	3,7	3,4
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	3,0	3,8	3,2	3,3	3,4	6,7	1,3	4,7	4,6
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	6,1	5,9	5,3	5,1	4,8	2,8	1,8	2,3	1,9
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	2,0	2,4	3,5	3,7	3,7	5,7	9,2	4,8	4,2
b. Emplois									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	21,4	21,9	20,1	21,5	22,2	3,4	2,3	5,3	4,7
Cotisations sociales (D.61)	32,0	34,4	33,5	34,4	34,7	4,1	3,2	4,3	4,1
Solde des autres transferts courants (D.7)	3,0	2,5	0,5	0,7	0,7				
4. Revenu disponible (B.6n)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	3,1	3,6	3,8	3,9

5.3.3. Région flamande

Au cours de la période de projection (2011-2017), la croissance annuelle moyenne du revenu primaire flamand (3,5 %) serait très proche de celle du revenu primaire belge (3,6 %), tout comme cela a été le cas au cours du passé récent (3,2 % tant pour la Belgique que pour la Flandre au cours de la période 2004-2010 ; 3,2 % pour la Belgique et 3,3 % pour la Flandre au cours de la période 1997-2003).

Cette évolution quasiment identique des revenus primaires belge et flamand en moyenne au cours de la période de projection est également de mise si l'on considère chaque année individuellement. Ainsi, un écart de maximum 0,2 pp serait enregistré en faveur de la Flandre, et ce en 2011, 2013 et 2015.

Les principales composantes du revenu primaire des ménages flamands devraient afficher une croissance annuelle moyenne similaire à celle du Royaume. Les rémunérations des salariés devraient ainsi croître en moyenne de 3,7 % en Flandre entre 2011 et 2017, soit 0,1 point moins rapidement que la moyenne belge. La progression de l'excédent d'exploitation et du revenu mixte serait, elle, identique (2,6 %). Enfin, un léger différentiel positif (+0,2 point) caractériserait la croissance annuelle moyenne des revenus nets de la propriété en Région flamande (3,3 %) par rapport à l'ensemble du pays. Cette quasi absence, en projection, de différentiel entre la croissance annuelle moyenne flamande et belge était également de mise au cours du passé récent (2004-2010) pour les rémunérations des salariés (3,5 % pour la Flandre et pour le Royaume) ainsi que pour l'excédent d'exploitation et le revenu mixte (1,8 % tant pour la Flandre que pour le Royaume). Le différentiel positif en faveur de la Flandre en ce qui concerne les revenus nets de la propriété était toutefois plus marqué (croissance de 3,2 % pour la Flandre contre 2,7 % pour le Royaume).

Au cours de la période de projection, la croissance annuelle moyenne du revenu disponible flamand (3,3 %) serait identique à celle du revenu disponible belge, tout comme cela a également été le cas au cours de la période 2004-2010 (3,5 %) et, quasiment, au cours de la période 1997-2003 (3,0 % pour la Flandre et 2,9 % pour la Belgique). Cette évolution identique des revenus disponibles belge et flamand en moyenne au cours de la période de projection est également de mise si l'on considère chaque année individuellement (écart maximum de + 0,1 point au bénéfice de la Flandre).

Les projections relatives aux composantes du compte de distribution secondaire du revenu des ménages aboutissent à des résultats dont la plupart sont également fort proches entre la Région flamande et l'ensemble du pays. C'est le cas du total des prestations de sécurité sociale perçues par les résidents flamands (4,1 % pour la Flandre, soit 0,1 point de plus que pour le Royaume ; 2004-2010 : 4,3 % pour la Flandre et 4,2 % pour le Royaume). Cette progression globale similaire masque toutefois des différences au niveau des différentes catégories de prestations sociales.

Ainsi, notamment, les allocations liées aux prépensions perçues par les ménages flamands augmenteraient plus rapidement (1,1 %) que celles du Royaume (0,5 %) au cours de la période 2011-2017. Il en irait de même pour les allocations de chômage (1,4 % contre 0,9 %). En ce qui concerne les pensions, leur progression attendue au Nord du pays serait identique à celle du Royaume, quel que soit le régime considéré. A l'inverse, les prestations d'assistance sociale en espèces évolueraient moins rapidement en Flandre (3,2 %) que dans l'ensemble du pays (3,6 %), en particulier les allocations de revenu d'insertion.

Enfin, les prélèvements fiscaux et parafiscaux évolueraient très légèrement moins vite (différentiel de 0,1 point de pourcentage en moyenne par an) en Flandre que dans l'ensemble du pays : les impôts courants versés par les résidents du Nord du pays devraient augmenter de 4,9 % par an entre 2011 et 2017, les cotisations sociales payées par les résidents flamands de 3,7 %. Au cours de la période 2004-2010, tant les impôts courants que les cotisations sociales ont évolué au même rythme annuel moyen (respectivement 2,7 % et 3,8 %) en Flandre que dans l'ensemble du Royaume.

Les évolutions décrites ci-dessus modifieraient la structure des comptes de revenus des ménages en Flandre au cours de la période de projection. De façon générale, ces changements seraient comparables à ceux prévalant pour l'ensemble du pays, même si des différences de niveau dans les parts relatives continueraient à être observées.

Ainsi, tant sur le plan régional que national, le poids de l'ensemble des revenus primaires dans la formation du revenu disponible augmenterait légèrement tout au long de la période de projection, sauf en 2012 où il ferait un bond important. Ce dernier s'explique par la forte hausse cette année-là du poids des salaires dans le revenu disponible (+1,6 point au niveau flamand et au niveau du Royaume). Au Nord du pays, la part des salaires dans le revenu disponible s'établirait à 95,9 % en 2017, soit un peu plus que le niveau du Royaume (95,5 %).

Le poids de l'excédent d'exploitation des ménages et du revenu mixte dans le revenu disponible serait, pour sa part, en baisse légère mais régulière tout au long de la période de projection, tant au niveau flamand (où elle passerait de 17,1 % en 2010 à 16,4 % en 2017) qu'au niveau du Royaume (de 16,4 % à 15,6 %).

La part des revenus nets de la propriété dans le revenu disponible serait, elle aussi, plus importante au niveau flamand (16,0 % en 2017) qu'au niveau du Royaume (14,7 %) et serait, dans les deux cas, en légère baisse en début de projection et stable en fin de période.

Parmi les autres différences notables entre la Région flamande et la Belgique, on soulignera en particulier le poids moins élevé des prestations sociales en espèces, qu'elles soient de sécurité sociale (notamment grâce à un chômage moins élevé) ou d'assistance sociale (notamment en raison de dépenses moindres pour les revenus d'insertion).

En ce qui concerne finalement la part relative des impôts et cotisations sociales, on noterait une progression assez forte pour les premiers et moins importante pour les secondes. Les prélèvements fiscaux et parafiscaux représenteraient ainsi respectivement 25,3 % et 37,3 % du revenu disponible des ménages flamands à l'horizon 2017, des parts relativement proches des valeurs nationales (respectivement, 24,7 % et 37,1 %).

Tableau 22 : Comptes de revenus des ménages : Région flamande

	Structure en % du revenu disponible					Taux de croissance (%) Moyennes de période			
	1996	2003	2010	2013	2017	1997- 2003	2004- 2010	2011- 2017	2014- 2017
1. Compte d'affectation des revenus primaires									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	19,6	19,2	17,1	16,8	16,4	2,7	1,8	2,6	2,8
Rémunérations des salariés (D.1)	86,3	93,4	93,3	95,2	95,9	4,2	3,5	3,7	3,6
Revenus nets de la propriété (D.4)	20,7	16,4	16,0	15,9	16,0	-0,4	3,2	3,3	3,7
2. Solde des revenus primaires (B.5n)	126,6	129,0	126,4	127,9	128,3	3,3	3,2	3,5	3,5
3. Compte de distribution secondaire du revenu									
a. Ressources									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	19,2	19,9	21,8	23,1	23,7	3,6	4,9	4,5	4,2
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	2,6	3,4	3,2	3,3	3,4	7,0	2,7	4,0	4,0
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	5,5	6,1	6,1	6,2	6,0	4,4	3,5	3,1	2,6
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	1,4	1,6	1,7	1,7	1,7	4,9	4,4	3,2	3,0
b. Emplois									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	22,4	24,0	22,7	24,6	25,3	4,0	2,7	4,9	4,2
Cotisations sociales (D.61)	32,4	35,5	36,2	37,2	37,3	4,3	3,8	3,7	3,5
Solde des autres transferts courants (D.7)	0,5	0,6	0,4	0,5	0,5				
4. Revenu disponible (B.6n)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	3,0	3,5	3,3	3,4

5.3.4. Région wallonne

Au cours de la période 2011-2017, le taux de croissance moyen du revenu disponible des ménages en Wallonie serait identique à celui projeté au niveau du Royaume, avec une progression de 3,3 % par an. A l'instar de l'ensemble du pays, la Région aurait connu une croissance soutenue de son revenu disponible en 2011 (+4,5 %), suivie d'un net coup de frein en 2012 (+1,8 %) lié à la faible conjoncture. En seconde partie de projection, la Wallonie afficherait un léger différentiel de croissance de -0,1 pp par rapport à la moyenne nationale.

Au sein du compte d'affectation des revenus primaires, les salaires wallons évolueraient légèrement plus vite que la masse salariale du Royaume entre 2011 et 2014. Ils résisteraient notamment mieux au ralentissement conjoncturel en 2012 (+3,6 %). En fin de projection, l'écart de croissance avec la valeur nationale s'annulerait totalement. Sur l'ensemble de la période 2011-2017, les rémunérations perçues par les travailleurs du Sud du pays augmenteraient de 3,9 % par an en moyenne.

L'excédent d'exploitation des ménages wallons évoluerait légèrement en deçà de la croissance nationale sur la totalité de la projection. L'écart serait nettement plus marqué au niveau du revenu mixte des indépendants dont la progression s'établirait à 2,1 % par an de 2011 à 2017 en Wallonie, contre 2,8 % pour la Belgique. Cette différence s'expliquerait notamment par la légère baisse du nombre de travailleurs indépendants au Sud du pays en moyenne sur la totalité de la période de projection, alors que l'emploi indépendant augmenterait au contraire pour l'ensemble du Royaume.

Concernant les revenus nets de la propriété (essentiellement composés des dividendes et intérêts reçus ou payés par les ménages), on noterait en projection une croissance moins élevée pour la Région wallonne comparée à l'ensemble du pays, avec des taux moyens respectifs de 2,5 et 3,1 % par année de 2011 à 2017. Après une croissance nulle en 2012, les revenus de la propriété en Wallonie enregistreraient même une diminution en 2013 (-0,4 %), alors qu'ils commenceraient déjà à se redresser légèrement dès cette année-là au niveau national.

En définitive, le solde des revenus primaires au Sud du pays enregistrerait une croissance annuelle de 3,6 % sur l'ensemble de la période de projection, identique à la moyenne belge.

En passant au compte de distribution secondaire du revenu des résidents wallons, on peut analyser l'impact des différents mécanismes de transfert et de solidarité sur l'évolution projetée de leur revenu disponible.

Côté ressources, la Wallonie pourrait compter sur une croissance du montant global des prestations sociales de 4,0 % par an en moyenne entre 2011 et 2017, soit à nouveau une progression identique à celle projetée pour le Royaume. Globalement, les prestations de sécurité sociale en espèces évolueraient légèrement moins vite au Sud du pays mais avec des écarts importants au niveau des sous-rubriques. Ainsi, les dépenses de chômage afficheraient un taux de croissance annuel moyen nul sur l'ensemble de la période de projection (+0,9 % au national). Elles seraient en particulier restées contenues en 2012 et 2013 malgré un contexte économique déprimé. Les prépensions versées aux résidents wallons se réduiraient de près de 1 % par an de 2011 à 2017, tandis qu'elles augmenteraient de 0,5 % au niveau belge sur la même période. En revanche, les pensions du secteur privé en Wallonie seraient orientées à la hausse (+5,5 % annuellement dans le régime salarié, +4,8 % pour les indépendants), avec un faible écart positif en faveur de la Région par rapport au Royaume. Il en irait de même pour les pensions du secteur public wallon (comptabilisées dans les prestations d'assurance sociale directes d'employeurs) qui progresseraient de 4,3 % en moyenne en projection (4,1 % au national). En ce qui concerne les prestations d'assistance sociale en espèces, leur montant évoluerait pratiquement de la même manière aux niveaux régional et national. En particulier, le montant consacré au revenu d'insertion dont bénéficient certains résidents au Sud du pays croîtrait à un rythme élevé (+6,1 % entre 2011 et 2017), en partie expliqué par la forte poussée qui serait intervenue en 2012.

Côté emplois du compte de distribution secondaire du revenu des ménages wallons, l'évolution des prélèvements fiscaux et parafiscaux serait en ligne avec la dynamique projetée pour les salaires qui en constituent le principal déterminant. En moyenne sur la période 2011-2017, les cotisations sociales augmenteraient légèrement plus rapidement en Wallonie qu'au niveau du Royaume (respectivement 4,0 % et 3,8 %). Leur croissance ralentirait quelque peu en fin de projection. Enfin, les impôts payés par les Wallons progresseraient au même rythme que la moyenne nationale, avec une croissance attendue atteignant 4,9 % par an à l'horizon 2017.

Dans la mesure où les projections présentées plus haut révèlent des évolutions différenciées entre la Région wallonne et l'ensemble du pays, il est logique de constater des divergences dans la structure de leurs comptes de revenus des ménages respectifs.

Partant en 2010 d'un niveau inférieur à celui observé pour le Royaume, la part des rémunérations des salariés dans le revenu disponible en Wallonie augmenterait au cours de la période de projection, dépassant même de peu la valeur nationale à l'horizon 2017 où elle atteindrait 95,7 %. A l'inverse, le poids du revenu mixte des indépendants, déjà faible pour la Région, se réduirait encore en projection, accusant un écart de -1,7 pp par rapport à la Belgique en 2017. La part de l'excédent d'exploitation des ménages wallons se réduirait également mais dans une moindre mesure. De même, les revenus nets de la propriété verraient leur importance relative diminuer progressivement pour s'établir à 12,0 % du revenu disponible des Wallons en fin de projection (14,7 % au niveau national).

Globalement, la contribution de l'ensemble des prestations sociales à la formation du revenu disponible est sensiblement plus élevée en Wallonie et serait orientée à la hausse pour atteindre 40,6 % en 2017 (36,4 % pour la Belgique). Il s'agit pour plus de la moitié de prestations de sécurité sociale en espèces parmi lesquelles on retrouve notamment les pensions des salariés wallons du secteur privé. Celles-ci enregistreraient une forte augmentation de leur part, passant de 9,3 % en 2010 à 10,8 % en 2017. Le poids des allocations versées aux chômeurs du Sud du pays se réduirait au contraire mais resterait supérieur à la moyenne nationale en fin de projection (respectivement 3,9 % et 2,9 %). Dans le secteur public, les pensions versées aux résidents wallons représenteraient 5,5 % du revenu disponible de la Région à l'horizon 2017, soit 0,8 pp de plus qu'au niveau du Royaume. Quant à la contribution des prestations d'assistance sociale en espèces (qui englobent en particulier le revenu d'insertion), bien que plus élevée que dans l'ensemble du pays, elle demeurerait stable en projection à hauteur de 2,8 %.

Enfin, les projections aboutissent à des parts relativement proches entre la Wallonie et la Belgique en ce qui concerne les prélèvements fiscaux et parafiscaux. Le poids des impôts courants se renforcerait dans les deux cas mais resterait légèrement moins important au Sud du pays (24,3 % du revenu disponible en 2017, contre 24,7 % au niveau national). Du côté des cotisations sociales, leur importance relative progresserait davantage en Wallonie en comparaison du Royaume, alors que la Région partait d'un niveau tout juste inférieur en 2010. En fin de projection, elles constitueraient 37,4 % du revenu disponible des ménages wallons.

Tableau 23 : Comptes de revenus des ménages : Région wallonne

	1996	Structure en % du revenu disponible				1997- 2003	Taux de croissance (%) Moyennes de période		
		2003	2010	2013	2017		2004- 2010	2011- 2017	2014- 2017
1. Compte d'affectation des revenus primaires									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	18,2	17,0	14,9	14,1	13,6	1,6	1,4	2,0	2,4
Rémunérations des salariés (D.1)	81,0	89,1	91,5	94,2	95,7	4,1	3,7	3,9	3,8
Revenus nets de la propriété (D.4)	17,9	13,9	12,6	12,2	12,0	-0,9	1,9	2,5	2,8
2. Solde des revenus primaires (B.5n)	117,0	120,0	119,0	120,6	121,4	3,0	3,2	3,6	3,5
3. Compte de distribution secondaire du revenu									
a. Ressources									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	24,2	24,7	26,6	27,6	28,3	2,9	4,4	4,1	4,0
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	2,1	2,7	2,5	2,6	2,7	6,6	2,1	4,2	4,1
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	6,1	6,7	6,8	7,0	6,9	4,0	3,6	3,5	3,0
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	2,7	2,6	2,8	2,8	2,8	2,2	4,3	3,6	3,2
b. Emplois									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	21,1	22,6	21,8	23,4	24,3	3,6	2,8	4,9	4,3
Cotisations sociales (D.61)	31,1	34,1	35,7	37,0	37,4	4,0	4,0	4,0	3,7
Solde des autres transferts courants (D.7)	-0,1	0,0	0,1	0,2	0,2				
4. Revenu disponible (B.6n)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	2,7	3,3	3,3	3,4

5.4. Parts régionales

Le modèle HERMREG fournit des projections pour les agrégats des comptes des ménages régionaux qui font apparaître des tendances différenciées d'une région à l'autre. Celles-ci se traduisent par des glissements au niveau des parts régionales dans le total national. Le Tableau 24 présente les principales évolutions observées à ce propos dont les explications détaillées ont été abordées dans les trois sections précédentes.

En ce qui concerne le solde des revenus primaires, la part bruxelloise se renforcerait de 0,4 pp en cours de projection pour atteindre 9,7 % du total belge en 2017. Cela se ferait essentiellement au détriment de la Flandre (62,1 % en fin de projection) et dans une moindre mesure de la Wallonie (28,2 %).

En matière d'excédent d'exploitation et de revenu mixte, la Région wallonne verrait sa part diminuer sensiblement (de 26,6 % en 2010 à 25,5 % en 2017), en grande partie à cause de la mauvaise tenue relative des revenus des indépendants au Sud du pays. La Flandre et surtout Bruxelles renforceraient leur position à ce propos à l'horizon 2017 (respectivement 64,0 % et 10,5 %). La part de la Wallonie reculerait également sur le plan des revenus nets de la propriété, en faveur tant de la Région bruxelloise que de la Flandre.

A propos de la composante principale des revenus primaires, à savoir les rémunérations perçues par les salariés, le glissement au cours de la période de projection serait négatif et particulièrement marqué en Région flamande (-0,6 pp), tandis que l'évolution serait positive et de moindre ampleur en Wallonie (+0,2 pp) et à Bruxelles (+0,4 pp). En 2017, les parts régionales dans le total national des salaires s'élèveraient ainsi respectivement à 61,1 %, 29,3 % et 9,6 %.

Parmi les différents postes du compte de distribution secondaire du revenu des ménages, on observerait des évolutions contrastées des parts régionales.

Au niveau de l'ensemble des prestations sociales, les glissements au cours de la période de projection seraient peu marqués, la part flamande augmentant de 0,3 pp au détriment de Bruxelles et de la Région wallonne. Ces évolutions globales masqueraient toutefois des mouvements en sens opposés dans les principales sous-catégories de ces prestations entre 2010 et 2017. A moyen terme, la Flandre verrait son poids se renforcer en matière de pensions du régime salarié, de prépensions et plus encore au niveau des dépenses de chômage alors qu'elle pèserait au contraire moins dans le total national consacré aux allocations familiales ou à l'assistance sociale en espèces. En Wallonie, la forte baisse du poids régional enregistré au niveau du chômage et des prépensions (respectivement -2,8 pp et -2,7 pp) et, dans une moindre mesure, des interruptions de carrière et des allocations familiales, viendrait compenser la hausse attendue en matière de pensions (tous régimes confondus) et d'indemnités maladie-invalidité. Enfin, à l'horizon 2017, le poids relatif de Bruxelles augmenterait sensiblement dans les allocations versées aux chômeurs (+1,5 pp par rapport à 2010), dans les prestations d'assistance sociale en espèces (+1,2 pp) ainsi que dans les allocations familiales. A l'inverse, la part bruxelloise se réduirait en matière de pensions des secteurs privés et publics ainsi que d'indemnités maladie-invalidité. Ces résultats peuvent notamment s'expliquer par les dynamiques démographiques différenciées au niveau régional. Globalement, les parts des régions dans l'ensemble des prestations sociales du Royaume s'établiraient comme suit en 2017 : 9,1 % à Bruxelles, 58,2 % en Flandre et 32,7 % en Wallonie.

Du côté des emplois du compte de distribution secondaire du revenu des ménages, les parts wallonne et flamande dans les impôts courants seraient pratiquement stables en projection (-0,1 pp), Bruxelles voyant sa position légèrement augmenter pour atteindre 8,9 % du total national en 2017, contre respectivement 62,4 % et 28,8 % au Nord et au Sud du pays. L'ampleur des glissements serait plus importante au niveau des cotisations sociales, le poids de la Région flamande se réduisant de 0,5 pp au bénéfice de la Wallonie et de Bruxelles. En fin de projection, les parts régionales atteindraient de façon respective 61,2 %, 29,6 % et 9,2 %.

Tableau 24 : Comptes de revenus des ménages : parts dans le total du Royaume
en %

	Région de Bruxelles-Capitale				Région flamande				Région wallonne			
	1996	2003	2010	2017	1996	2003	2010	2017	1996	2003	2010	2017
1. Compte d'affectation des revenus primaires												
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	9,6	9,1	9,7	10,5	61,8	63,6	63,7	64,0	28,6	27,3	26,6	25,5
Rémunérations des salariés (D.1)	9,1	9,3	9,2	9,6	62,0	62,0	61,7	61,1	28,9	28,8	29,1	29,3
Revenus nets de la propriété (D.4)	10,1	10,4	9,6	10,0	62,9	63,4	65,6	66,2	27,0	26,2	24,8	23,8
2. Solde des revenus primaires (B.5n)	9,3	9,4	9,3	9,7	62,1	62,4	62,5	62,1	28,6	28,2	28,3	28,2
3. Compte de distribution secondaire du revenu												
a. Ressources												
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	9,8	9,4	8,9	8,5	55,4	56,5	57,4	58,1	34,9	34,1	33,7	33,3
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	11,1	11,0	10,2	10,6	63,6	64,1	65,5	64,8	25,3	24,9	24,3	24,5
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	9,8	9,0	8,1	7,6	58,3	59,4	59,8	59,5	31,9	31,6	32,1	32,8
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	10,4	11,7	15,4	16,6	45,6	48,9	47,0	45,8	44,0	39,4	37,6	37,5
b. Emplois												
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	9,1	8,8	8,6	8,9	61,8	62,5	62,5	62,4	29,1	28,6	28,9	28,8
Cotisations sociales (D.61)	9,4	9,3	8,9	9,2	61,3	61,8	61,7	61,2	29,3	28,9	29,3	29,6
Solde des autres transferts courants (D.7)	49,0	40,2	17,6	17,4	57,5	59,8	74,9	65,7	-6,5	0,1	7,5	16,8
4. Revenu disponible (B.6n)	9,3	9,4	9,5	9,8	60,5	60,9	61,1	60,9	30,1	29,6	29,4	29,3

5.5. Revenus par tête

Afin de mettre les résultats de nos projections en perspective, il est intéressant de présenter les deux grands soldes des comptes de revenus des ménages rapportés à la population de chaque région. Les revenus primaire et disponible par tête constituent en effet un indicateur important à prendre en considération pour évaluer le bien-être des ménages sur le plan économique.

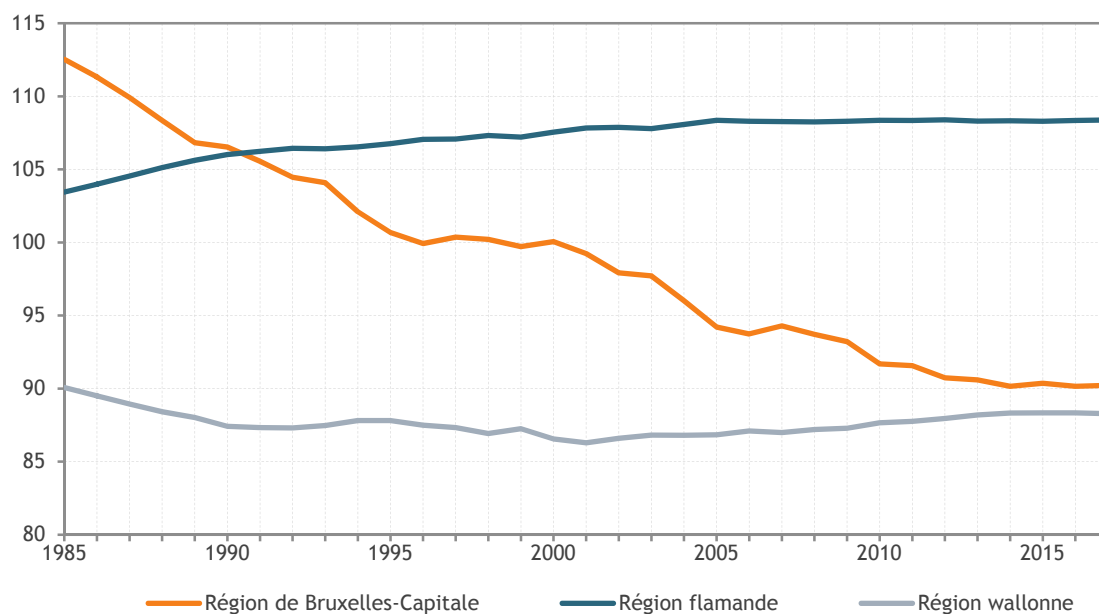
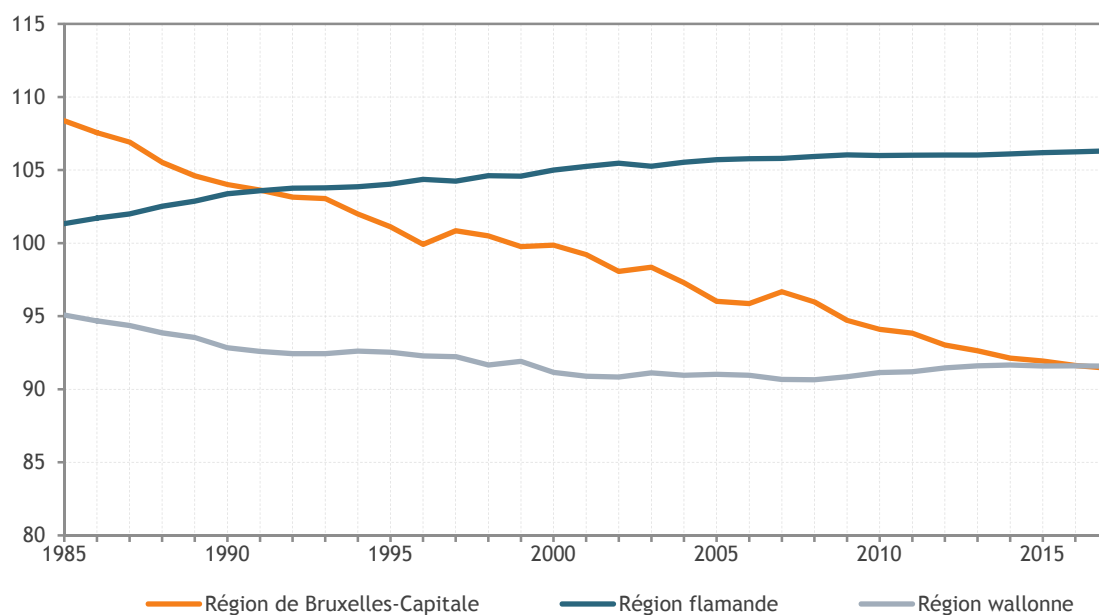
A Bruxelles, la croissance sensiblement supérieure de la masse des revenus primaires serait largement compensée par une dynamique démographique nettement plus rapide qu'au Nord et au Sud du pays. En conséquence, la progression des montants par tête sur l'ensemble de la période de projection y serait en définitive moins élevée (2,5 % par an en moyenne) qu'en Flandre (2,8 %) ou en Wallonie (2,9 %). Le taux de croissance des revenus primaires par résident bruxellois serait toutefois plus élevé entre 2011 et 2017 que durant la période précédente, gagnant 1,0 pp en moyenne. Dans les deux autres régions, les rythmes de croissance s'afficheraient également en hausse au cours de l'actuelle projection mais le gain par rapport à la période 2004-2010 serait beaucoup moins important (+0,2 pp pour la Flandre et +0,3 pp pour la Wallonie).

En termes de croissance du revenu disponible par tête, la Région de Bruxelles-Capitale maintiendrait en projection une progression identique à la période précédente (+2,1 % par an) mais, en raison de sa spécificité sur le plan démographique, resterait derrière les Régions flamande et wallonne (+2,6 % chacune). Celles-ci accuseraient cependant un léger ralentissement par rapport à leur performance observée de 2004 à 2010 (-0,3 pp et -0,2 pp respectivement).

Le graphique 9 et le graphique 10 présentent l'évolution historique des deux variables de revenu par tête sous forme d'indice à partir de 1985. Dans les deux cas, on constate que Bruxelles s'inscrit dans une tendance baissière rejoignant progressivement les niveaux wallons, tandis que la Flandre enregistre une augmentation continue, l'écart se creusant par rapport à la moyenne nationale. On peut observer qu'en 2017, le revenu disponible par habitant de la Région de Bruxelles-Capitale passerait pour la première fois sous celui de la Wallonie.

Tableau 25 : Evolutions des revenus primaire et disponible par tête

	Montants en euros courants					Taux de croissance (%) Moyennes de période			
	1996	2003	2010	2013	2017	1997- 2003	2004- 2010	2011- 2017	2014- 2017
1. Solde des revenus primaires (B.5n)									
Région de Bruxelles-Capitale	15928	19011	21165	22650	25241	2,6	1,5	2,5	2,7
Région flamande	17064	20972	25015	27078	30321	3,0	2,6	2,8	2,9
Région wallonne	13947	16890	20236	22051	24699	2,8	2,6	2,9	2,9
2. Revenu disponible (B.6n)									
Région de Bruxelles-Capitale	12901	15188	17563	18493	20322	2,4	2,1	2,1	2,4
Région flamande	13475	16255	19784	21168	23627	2,7	2,8	2,6	2,8
Région wallonne	11915	14071	17011	18287	20353	2,4	2,7	2,6	2,7

Graphique 9 Solde des revenus primaires par tête, indice Royaume = 100**Graphique 10** Revenu disponible par tête, indice Royaume = 100

6. Finances publiques

6.1. Introduction

Ce chapitre présente les principaux résultats des Perspectives régionales en matière de finances publiques pour les communautés et les régions. Ces projections ont été réalisées selon une approche *bottom-up* et une optique institutionnelle. Les estimations reposent sur les données disponibles début avril 2012.

Le point 6.2 présente les projections⁴⁰ pour l'ensemble des communautés et des régions sur la période 2010-2017, telles qu'elles ressortent des Perspectives économiques 2012-2017 (nationales) de mai 2012. Les résultats obtenus sont l'agrégation des perspectives de chaque entité (en ce compris les trois Commissions communautaires et la Communauté germanophone).

Le point 6.3 analyse les résultats⁴¹ par entité. Les différentes entités institutionnelles pour lesquelles une projection individuelle est exposée sont la Région flamande (y compris la Communauté flamande), la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté française.

L'évolution des dépenses (hors rémunérations) à court terme (2011 et 2012) se base sur une analyse comparative des budgets⁴² successifs les plus récents et sur les réalisations trimestrielles (de 2011) de la Région flamande, de la Communauté française, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Région wallonne. Les dépenses liées aux rémunérations, pour leur part, ne reposent pas sur des sources budgétaires, mais sont déterminées par l'indexation des salaires, l'évolution de l'emploi, les revalorisations salariales appliquées dans le cadre des accords sectoriels actuels et une dérive salariale. A moyen terme (à partir de 2013), les projections sont établies à politique constante. Autrement dit, les tendances observées sur la période 2008-2012, corrigées des opérations ponctuelles, sont prolongées jusqu'en 2017. Quant aux recettes fiscales affectées, elles sont calculées sur la base de la Loi spéciale de financement. Les autres recettes fiscales et non fiscales évoluent, quant à elles, en fonction de l'inflation et de la croissance économique. Le calcul des dépenses et des recettes ne prend pas en compte les décisions prises après début avril 2012.

La projection n'intègre pas l'impact de la réforme de la loi spéciale de financement (LSF) ni des transferts de compétences décidés dans le cadre de l'accord institutionnel pour la 6^e réforme de l'Etat, dans la mesure où cet accord doit être finalisé à l'issue de la discussion sur l'assainissement des finances publiques. En conséquence, tous les paramètres de l'accord et sa date d'entrée en vigueur ne sont pas

⁴⁰ Les estimations de finances publiques pour 2011 sont basées sur les données disponibles début avril 2012. Dans les tableaux du présent chapitre, elles dérogent aux définitions des comptes nationaux en ce sens que les ventes en capital (bâtiments, terrains et licences) sont comptabilisées en recettes (et non en dépenses de capital négatives), les cotisations imputées sont éliminées tant des recettes que des dépenses (de rémunération) et les pensions d'agents statutaires des communautés et régions sont considérées comme des dépenses finales du pouvoir fédéral (au lieu d'être comptabilisées en transferts du pouvoir fédéral aux communautés et régions puis en dépenses finales des communautés et régions). Les tableaux publiés en annexe, par contre, s'alignent sur la présentation des comptes nationaux.

⁴¹ Voir annexes pour les résultats détaillés (perspectives pour les différentes catégories de recettes et de dépenses).

⁴² Les provisions et les taux de sous-utilisation des budgets ne sont pas pris en considération pour calculer le taux de croissance des différentes catégories des dépenses.

encore définitivement fixés. La projection n'intègre donc pas non plus les modifications de comportements budgétaires qui pourraient en découler.

6.2. Communautés et régions

Après s'être amélioré en 2011 de 0,4 % du PIB, le solde de financement des communautés et régions se stabilise en 2012 (voir tableau 26). L'amélioration des finances des communautés et régions se poursuit par la suite et, à politique inchangée⁴³, l'équilibre budgétaire serait atteint en 2015.

Les dépenses augmentent en pour cent du PIB en début de période en raison de l'intervention des régions en 2011 suite à la mise en liquidation du holding communal et à la faiblesse de la croissance nominale en 2012 (effet dénominateur ; les ratios étant exprimés en pour cent du PIB). À partir de 2013, les dépenses primaires refluent en pour cent du PIB pour atteindre en fin de période leur niveau moyen d'avant crise. Du côté des recettes, des mouvements haussiers importants sont observés en début de période principalement au niveau des moyens transférés dans le cadre de la loi spéciale de financement (LSF). À moyen terme, les recettes seraient en légère baisse en pour cent du PIB.

Tableau 26 : Compte des communautés et régions
en pour cent du PIB

	Niveaux								Ecart sur la période		
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2010-2011	2011-2012	2013-2017
Solde primaire	-0,5	-0,1	0,0	0,0	0,1	0,2	0,3	0,4	0,4	0,1	0,4
Recettes, dont	11,9	12,4	12,6	12,5	12,5	12,5	12,4	12,4	0,5	0,1	-0,1
Recettes fiscales propres	2,2	2,3	2,4	2,4	2,4	2,3	2,3	2,3	0,1	0,0	-0,0
Recettes fiscales affectées	8,2	8,6	8,7	8,7	8,7	8,8	8,8	8,8	0,4	0,1	0,1
Parts d'IPP	4,6	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	0,2	0,1	-0,0
Parts de TVA	3,7	3,9	3,9	3,9	3,9	4,0	4,0	4,0	0,2	0,1	0,1
Recettes non fiscales	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	0,1	-0,0	-0,1
Transferts des sous-secteurs publics ^(a)	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	-0,0	0,0	-0,0
Dépenses primaires	12,4	12,5	12,6	12,5	12,4	12,3	12,1	12,0	0,1	0,1	-0,5
Dépenses primaires finales, dont	9,9	10,0	10,0	10,0	9,9	9,8	9,7	9,6	0,1	-0,0	-0,4
Rémunérations	4,5	4,4	4,5	4,5	4,5	4,4	4,4	4,4	-0,0	0,1	-0,1
Achats de biens et services	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5	-0,0	0,0	-0,1
Investissements	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,0	-0,0	-0,1
Transferts aux ménages et ISBL ^(a)	2,2	2,1	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1	2,0	-0,0	0,0	-0,1
Transferts aux entreprises	0,9	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,2	-0,1	0,0
Transferts aux sous-secteurs publics, dont	2,5	2,5	2,6	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5	-0,0	0,1	-0,1
Aux pouvoirs locaux	2,5	2,4	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	-0,0	0,1	-0,1
Aux administrations de sécurité sociale	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	-0,0
Charges d'intérêt	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	-0,0
Solde de financement	-0,7	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	0,0	0,1	0,2	0,4	0,1	0,4

(a) Hors pensions d'agents statutaires des communautés et des régions, en dérogation aux conventions des comptes nationaux

⁴³ L'hypothèse de politique inchangée se traduit dans le maintien de la politique de dépenses relativement restrictive de ces dernières années.

6.2.1. Evolution des recettes

La hausse des recettes observée en 2011 et 2012 est principalement due à l'accroissement des moyens issus de la LSF (recettes fiscales affectées), en raison du mode de calcul de ces moyens. En effet, les moyens transférés au cours d'une année dépendent en partie des prévisions d'inflation et de croissance utilisées lors du contrôle budgétaire. Une correction est apportée l'année suivante sur base de la valeur définitive de ces paramètres. Or, les paramètres ont été sous-estimés en 2010 et 2011 ce qui se traduit par le versement de moyens additionnels en 2011 et 2012. Par ailleurs, un effet prix relatif positif contribue également à expliquer la hausse des recettes fiscales transférées étant donné que la croissance de l'indice national des prix à la consommation (servant à indexer les moyens transférés) est supérieure à la croissance du déflateur du PIB. Enfin, la dernière tranche du refinancement des communautés décidée en 2001 est versée en 2011.

Les recettes fiscales propres sont en légère hausse en 2011 et en 2012. En 2011, les recettes croissent de 0,1 % du PIB grâce au bon rendement des droits d'enregistrement, à la meilleure perception des taxes de circulation en Flandre (perception propre depuis 2011) et à la suppression du jobkorting flamand tandis qu'en 2012, elles sont soutenues par les mesures fiscales décidées par la Région wallonne (e.g. hausse de l'éco-malus, indexation de la redevance de captages d'eau). La projection ne tient pas compte d'une éventuelle hausse des droits d'enregistrement sur les partages en Région flamande.

La hausse des recettes non fiscales de 0,1 % du PIB en 2011 provient, d'une part, du versement de revenus de la propriété à la Région flamande de la part de KBC (298 millions d'euros) en rémunération des opérations financières de 2009 et, d'autre part, de la vente de terrains par la Vlaamse Milieu-maatschappij à Aquafin (140 millions). En raison de retards observés au niveau de la vente de certains de ces terrains, de nouvelles recettes – inférieures à celles enregistrées en 2011 – seront obtenues en 2012. Ces nouvelles recettes ne permettent toutefois pas d'éviter la baisse des recettes non fiscales.

Enfin, la Région de Bruxelles-Capitale et les Commissions communautaires flamande et française bénéficient dès 2012 d'un refinancement décidé dans le cadre de l'accord institutionnel pour la 6^{ème} réforme de l'Etat⁴⁴.

A partir de 2013, les recettes seraient en légère baisse en pour cent du PIB. Les moyens transférés dans le cadre de la LSF diminuent en 2013 en raison du contrecoup de la correction positive apportée en 2012. A partir de 2014, la croissance des recettes fiscales affectées excède toutefois celle du PIB suite à l'évolution d'un des paramètres utilisés pour le calcul du montant des transferts (population de moins de 18 ans en Communauté française). Cette hausse ne compense cependant pas la réduction des recettes non fiscales. Cette baisse est en partie la conséquence du remboursement par KBC des aides obtenues de la Région flamande lors de la crise financière ce qui conduit concomitamment à une réduction des revenus de la propriété de la Région flamande.

⁴⁴ Seul le premier volet du refinancement de Bruxelles a été intégré dans la projection (sécurité, primes linguistiques, dotation mobilité, dotation vers les Commissions communautaires flamande et française et main-morte).

6.2.2. Evolution des dépenses primaires

L'évolution des dépenses primaires en 2011 et 2012 est basée sur une comparaison de budgets consécutifs des communautés et régions ainsi que sur les réalisations trimestrielles⁴⁵. Elle intègre les principales mesures prises lors du contrôle budgétaire 2012 de la Communauté française, la Région wallonne et la Région flamande. Par contre, il n'est pas tenu compte des éventuelles répercussions du débat relatif aux "compétences usurpées".

Comme déjà mentionné ci-dessus, les dépenses primaires augmentent de 0,1 % du PIB en 2011, principalement en raison du coût pour les régions de la liquidation du holding communal (570 millions) ce qui détériore le solde de financement de presque 0,2 % du PIB. En SEC, l'activation des garanties octroyées par les régions et l'abandon de créances par ces dernières sont comptabilisés en transferts en capital aux institutions financières (voir au tableau 27 les transferts aux entreprises). L'impact de la liquidation du holding communal sur les finances des régions et communautés est toutefois atténué par la faible croissance dans les autres catégories de dépenses.

La croissance réelle des dépenses primaires totales s'élève à 1,4 % en 2011 (voir tableau 27). Toutefois, à l'exception des transferts aux entreprises et des dépenses d'investissement, la croissance réelle des autres dépenses est nulle ou négative, reflétant ainsi la poursuite de la politique de dépenses plus restrictive et sélective menée depuis 2009. Les investissements augmentent de 3,1 %. Cette hausse est en partie due à l'accroissement des investissements dans l'infrastructure scolaire de la Communauté flamande et dans l'infrastructure routière en régions flamande et wallonne.

En 2012, la croissance réelle négative des dépenses totales s'explique, d'une part, par le caractère ponctuel de l'intervention des régions dans le cadre de la liquidation du holding communal en 2011, et d'autre part, par les mesures prises lors des premiers contrôles budgétaires de 2012. Ces mesures comprennent entre autres la non adaptation des budgets de fonctionnement des administrations à l'augmentation de l'inflation et le report à 2013 de certains investissements (pour un montant de 30 millions d'euros en Région wallonne et en Communauté française) et de dépenses sociales (comme, par exemple, la "kindpremie" et la facture maximale pour les soins à domicile en Communauté flamande).

Les dépenses de rémunérations intègrent l'augmentation – reprise dans le budget fédéral – de la contribution de responsabilisation "pension" d'environ 90 millions d'euros en 2012 ainsi que les premiers effets de l'extinction partielle du système des mises en disponibilité (DPPR) dans l'enseignement flamand. En outre, la croissance réelle de la masse des rémunérations sur la période 2011-2012 est atténuée par un effet-prix, la croissance de l'indice national des prix à la consommation étant supérieure à celle de l'indice moyen d'indexation des rémunérations.

La projection des dépenses primaires pour la période 2013-2017 est basée sur une hypothèse de politique constante. Hormis pour les dépenses de rémunération, cette dernière se traduit par l'extrapolation des tendances observées sur la période 2008-2012, après correction des mouvements

⁴⁵ Les chiffres pour 2011 sont basés sur une comparaison des budgets ajustés et des réalisations trimestrielles de 2011 et 2010 des Communautés flamande, française et germanophone, des Régions de Bruxelles-Capitale et wallonne et des Commissions communautaires commune, flamande et française. Les chiffres de 2012 sont obtenus par comparaison des budgets initiaux respectifs pour les exercices 2012 et 2011. Des inflexions ont été introduites sur base des informations disponibles début avril concernant les contrôles budgétaires 2012 de la Région flamande, la Région wallonne et de la Communauté française.

non récurrents. La projection des dépenses sociales en nature à moyen terme tient compte des répercussions du vieillissement démographique.

A moyen terme, la croissance annuelle réelle des dépenses primaires s'élèverait à seulement 1,0 % contre une croissance réelle moyenne de 2,0 % enregistrée sur la période 2006-2010. Les achats de biens et services, les investissements et les transferts aux ménages et aux ISBL augmentent moins rapidement que l'ensemble des dépenses primaires, ce qui est une conséquence de la prolongation des politiques de dépenses non-expansionnistes menées par les régions et les communautés sur la période 2008-2012.

Les rémunérations diminueraient de 0,1 % du PIB sur la période 2013-2017. Malgré l'impact de l'évolution du nombre d'élèves et d'administrés, ce recul est lié, d'une part, à la méthodologie utilisée qui n'anticipe pas les éventuelles revalorisations salariales découlant des accords sectoriels futurs, et d'autre part, à une dérive salariale plus faible que par le passé en raison de l'évolution de la pyramide des âges du personnel des communautés et régions. Enfin, les restrictions apportées en Communauté française au système des mises en disponibilité (DPPR) ainsi que l'extinction progressive de ce système (à l'exception de l'enseignement maternel) en Communauté flamande contribuent également au recul des rémunérations.

Tableau 27 : Taux de croissance réel¹ des recettes et des dépenses des communautés et régions
en pour cent

	2011	2012	Moyenne de période 2013-2017	Moyenne de période 2006-2010
Recettes	5,0	0,5	1,6	0,7
Recettes fiscales propres	4,0	0,9	1,7	0,7
Recettes fiscales affectées	5,5	0,6	2,0	0,5
Recettes non fiscales	5,9	-2,6	-1,9	2,4
Dépenses primaires	1,4	-0,1	1,0	2,0
Dépenses primaires finales, dont :	1,8	-0,6	1,0	2,1
Rémunérations	0,0	0,9	1,2	1,9
Achats de biens et services	-1,0	0,8	0,4	1,9
Investissements	3,1	-3,0	0,2	1,3
Transferts aux ménages et ISBL	0,3	0,2	0,6	4,9
Transferts aux entreprises	19,4	-9,4	2,5	-1,5
Transferts aux sous-secteurs publics	-0,6	2,3	0,9	1,5

1. Déflateur : indice national des prix à la consommation.

6.2.3. Evolutions des soldes de financement des différentes entités

A politique constante, le compte des communautés et régions devrait donc être en équilibre en 2015. Cependant, comme le montre le tableau 28, les trajectoires budgétaires des différentes entités ne sont pas identiques même si toutes devraient mener, sous l'hypothèse de politique constante, une politique plus restrictive en matière de dépenses dans le futur que sur le passé. Une analyse détaillée de chaque entité est effectuée dans les sections suivantes.

La somme des soldes de financement de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Région flamande (y compris la Communauté flamande), de la Région wallonne et de la Communauté française ne correspond pas au solde de financement des communautés et régions pour deux raisons. Premièrement, le

sous-secteur « communautés et régions » comprend également la Communauté germanophone et les Commissions communautaires dont les comptes ne sont pas présentés dans ces perspectives régionales. Deuxièmement, un ajustement statistique a été introduit en raison d'imperfections dans le recensement des transferts entre les différentes entités du sous-secteur « communautés et régions ».

Tableau 28 : Solde de financement des communautés et régions
en millions d'euros

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Communautés et régions, dont :	-2341	-896	-715	-612	-317	91	560	1006
Région bruxelloise	-218	-276	-201	-114	-88	-32	14	47
Région flamande (y compris la								
Communauté flamande)	-877	126	80	118	313	434	607	827
Région wallonne	-443	-449	-250	-294	-263	-224	-158	-95
Communauté française	-744	-287	-327	-294	-217	-78	108	243

6.3. La Région de Bruxelles-Capitale

Le solde de financement de la Région de Bruxelles-Capitale se détériore de 58 millions d'euros en 2011 pour s'établir à -276 millions. L'augmentation du déficit est principalement attribuable à une détérioration du solde primaire (voir tableau 29).

Tableau 29 : Compte de la Région de Bruxelles-Capitale
en millions d'euros

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Solde primaire	-140	-164	-72	20	46	104	150	182
Recettes, dont	2861	3037	3237	3417	3530	3679	3815	3942
Recette fiscales propres	1192	1275	1308	1350	1396	1443	1495	1547
Recettes fiscales affectées	889	978	1052	1145	1167	1225	1289	1346
Parts de l'IPP	889	978	1052	1145	1167	1225	1289	1346
Parts TVA	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes non fiscales	447	456	469	477	486	495	503	512
Transferts des sous-secteurs publics ^(a)	333	328	408	445	481	517	527	537
Dépenses primaires	3002	3201	3309	3397	3483	3575	3665	3760
Dépenses primaires finales, dont	2175	2334	2390	2453	2517	2584	2651	2721
Rémunérations	781	809	837	869	902	940	974	1012
Achats de biens et services	443	449	484	492	501	509	518	527
Investissements	466	473	469	477	485	493	503	512
Transferts aux ménages et ISBL ^(a)	329	318	366	376	385	393	401	411
Transferts aux entreprises	154	284	232	237	242	247	252	257
Transferts aux sous-secteurs publics, dont :	827	867	919	944	967	990	1014	1039
Aux pouvoirs locaux	541	549	592	608	624	641	658	675
Aux administrations de sécurité sociale	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'intérêt	78	112	129	134	135	136	136	135
Solde de financement	-218	-276	-201	-114	-88	-32	14	47

(a) Hors pensions d'agents statutaires, en dérogation aux conventions des comptes nationaux.

En 2011, la dégradation du solde primaire est due principalement à une forte augmentation des dépenses primaires en raison de la liquidation du holding communal. Cette liquidation se traduit pour la Région de Bruxelles-Capitale par l'activation de garanties régionales pour un montant de 67,5 millions

d'euros et par l'abandon de créances de court terme pour 30 millions d'euros. En SEC, ces opérations sont comptabilisées en transferts en capital aux institutions financières. Les transferts aux entreprises (comprenant à la fois les transferts courants et en capital aux entreprises et aux institutions financières) augmentent ainsi temporairement de 97,5 millions en 2011. L'impact de cette transaction ponctuelle est atténué par une croissance réelle nulle ou négative des autres dépenses primaires ainsi que par une augmentation des recettes.

La hausse des recettes résulte en partie de l'augmentation des moyens issus de la LSF en raison de la compensation obtenue suite à la sous-estimation des moyens transférés en 2010. Les recettes fiscales propres sont également en hausse suite à l'augmentation des recettes provenant des droits d'enregistrement et de succession en 2011.

En 2012, le solde de financement se redresse de 75 millions d'euros grâce à une amélioration du solde primaire. La baisse du déficit résulte d'une augmentation moins forte des dépenses primaires en 2012 qu'en 2011 (0,4 % contre 3 % ; voir tableau 30) en raison principalement de l'impact de la liquidation du holding communal en 2011. La plupart des catégories de dépenses connaissent une croissance à nouveau positive, mais faible. Certains investissements sont retardés (-3,5 %), tandis que les transferts aux ménages et ISBL croissent fortement (11,7 %) suite, entre autres, à l'augmentation des primes et des indemnités versées dans le cadre des politiques de l'habitat et du logement social.

Tableau 30 : Taux de croissance réel¹ des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale
taux de croissance en pour cent

	2011	2012	Moyenne de période 2013-2017
Dépenses primaires	3,0	0,4	0,7
Dépenses primaires finales, dont :	3,7	-0,5	0,8
Rémunérations	0,0	0,5	2,0
Achats de biens et services	-2,1	4,6	-0,1
Investissements	-2,0	-3,5	-0,1
Transferts aux ménages et ISBL	-6,6	11,7	0,5
Transferts aux entreprises	78,0	-20,4	0,2
Transferts aux sous-secteurs publics	1,3	3,0	0,6
p.m. recettes	2,6	3,6	2,1

1. Déflateur : indice national des prix à la consommation.

Les recettes contribuent également à l'amélioration du solde primaire en 2012. Outre une augmentation des recettes fiscales affectées résultant en partie d'une compensation positive par le truchement du mécanisme de correction de la LSF, les recettes bénéficient du premier volet du refinancement de la Région de Bruxelles-Capitale, qui a été décidé dans le cadre de l'Accord institutionnel pour la sixième réforme de l'Etat. Pour 2012, la région obtient 45 millions supplémentaires pour la mobilité, une main morte en hausse de 24 millions et 4 millions pour les primes linguistiques. Les transferts des autres sous-secteurs publics vers la région augmentent ainsi d'environ 20 % en 2012.

Le montant du refinancement s'accroît à environ 165 millions en 2015. La croissance réelle moyenne des dépenses primaires sur la période 2013-2017 est nettement plus lente que celle des recettes (0,7 % comparativement à 2,1 %). Seules les dépenses de rémunérations ont à moyen terme une croissance plus rapide que la croissance réelle moyenne des dépenses. Dans ces perspectives, la croissance

moyenne des salaires (2,0 %) n'est pas déterminée par l'évolution du passé, mais dépend de facteurs tels que l'indexation, la dérive salariale et l'évolution du nombre de résidents.

Les charges d'intérêt demeurent relativement stables au cours de la période de projection suite à un taux d'intérêt implicite en baisse. Tous ces facteurs conduisent à une amélioration annuelle du solde de financement sur la période de projection. Les finances de la Région de Bruxelles-Capitale renoueraient avec l'équilibre à partir de 2016.

6.4. La Région flamande

La Région flamande⁴⁶ connaît en 2011 une amélioration de son solde primaire d'environ 1 milliard d'euros, malgré le coût de la liquidation du holding communal. Les charges d'intérêt n'ont que légèrement augmenté (+11 millions d'euros). Après avoir connu un déficit de -877 millions d'euros en 2010, le compte de la Région flamande enregistre en 2011 un excédent (126 millions d'euros, voir tableau 31).

Tableau 31 : Compte de la Région flamande (y compris la Communauté flamande)
en millions d'euros

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Solde primaire	-711	303	264	245	374	472	635	837
Recettes, dont	24236	26683	27460	28278	29177	30146	31227	32416
Recette fiscales propres	4491	4934	5106	5279	5469	5663	5883	6098
Recettes fiscales affectées	17196	18785	19421	20070	20831	21659	22573	23505
Parts de l'IPP	9744	10565	10893	11243	11621	12027	12489	12950
Parts TVA	7452	8220	8528	8827	9210	9632	10084	10554
Recettes non fiscales	1965	2352	2312	2303	2246	2188	2129	2166
Transferts des sous-secteurs publics ^(a)	543	570	578	582	587	591	596	600
Dépenses primaires	24946	26380	27195	28033	28803	29674	30592	31579
Dépenses primaires finales, dont	20431	21691	22259	22933	23561	24280	25040	25862
Rémunérations	9208	9518	9852	10151	10409	10726	11030	11375
Achats de biens et services	3256	3347	3495	3586	3677	3771	3866	3963
Investissements	1591	1692	1690	1720	1751	1783	1817	1851
Transferts aux ménages et ISBL ^(a)	4610	4853	5004	5125	5234	5363	5533	5712
Transferts aux entreprises	1686	2198	2133	2264	2401	2547	2702	2867
Transferts aux sous-secteurs publics, dont :	4515	4689	4936	5100	5243	5393	5551	5717
Aux pouvoirs locaux	4325	4443	4665	4804	4941	5086	5238	5399
Aux administrations de sécurité sociale	157	181	205	228	233	237	241	246
Charges d'intérêt	166	177	184	127	61	38	28	10
Solde de financement	-877	126	80	118	313	434	607	827

(1) Hors pensions d'agents statutaires, en dérogation aux conventions des comptes nationaux.

La réduction du déficit primaire en 2011 est due à la relativement forte croissance des recettes (6,3 %). Les recettes totales ont augmenté de 2,4 milliards d'euros. Les moyens issus de la LSF connaissent la plus forte augmentation (+1,6 milliard d'euros). Cette hausse résulte à la fois de la correction négative appliquée en 2010 aux moyens transférés et de la correction positive appliquée en 2011 suite à la sous-estimation des moyens transférés en 2010.

⁴⁶ Y compris la Communauté flamande.

Les recettes fiscales propres ont également augmenté de manière significative (+443 millions d'euros). Cet accroissement est le résultat de la suppression du jobkorting flamand en 2011 qui est comptabilisé en SEC comme une augmentation des recettes fiscales propres. D'autre part, les impôts régionaux ont augmenté (environ de 390 millions d'euros) en raison de la hausse des recettes de droits d'enregistrement et de succession et de l'amélioration de la perception des taxes routières (perception propre depuis 2011).

Les recettes non fiscales ont augmenté d'environ 16 %. La hausse des revenus de la propriété est la conséquence de la politique de dividende de KBC (297,5 millions d'euros à partir de 2011) au titre de compensation pour les injections de capitaux du gouvernement flamand en 2009. La vente de terrains de la Vlaamse Milieumaatschappij à Aquafin, qui avait rapporté 143 millions d'euros à la Région flamande en 2010, rapporte environ 140 millions d'euros en 2011.

Les dépenses primaires augmentent d'environ 1,26 milliard d'euros en 2011, ce qui correspond à une croissance réelle de 2,1 % (voir tableau 32). Sans la liquidation du holding communal qui conduit à un accroissement des dépenses de 265 millions d'euros (40 millions pour l'abandon de créances à court terme et 225 millions d'euros pour l'activation de garanties), la croissance moyenne des dépenses aurait été beaucoup plus limitée (1,1 %). Des économies ont été opérées dans les frais de fonctionnement de l'appareil administratif, ce qui se reflète dans la croissance réelle négative des achats de biens et services. La croissance réelle des rémunérations est également négative mais est en partie le résultat d'un effet prix : la croissance de l'indice national des prix à la consommation est plus élevée que l'indice moyen d'indexation des rémunérations. En revanche, les investissements connaissent une croissance positive (2,7 %), principalement en raison de l'augmentation des investissements dans les bâtiments scolaires et dans l'infrastructure routière.

En 2012, le solde primaire est en légère baisse (-38 millions d'euros) suite à la hausse davantage marquée des dépenses primaires (+815 millions d'euros) que des recettes (+776 millions d'euros).

La croissance réelle des recettes est nulle en 2012 (voir la dernière ligne du tableau 32). La sous-estimation des paramètres de la LSF en 2011 conduit à opérer une correction positive en 2012 mais cette correction est moindre qu'en 2011. Compte tenu de l'hypothèse que les recettes fiscales propres évoluent avec la croissance économique, la croissance des recettes fiscales en 2012 est également beaucoup plus faible qu'en 2011. La projection ne tient pas compte de l'augmentation des droits de partage de 1 % à 2,5 % (dont le rendement estimé s'élève environ à 17 millions d'euros) étant donné qu'aucune décision finale n'était prise lors de la clôture de ces Perspectives. Au niveau des recettes non fiscales, suite à un retard dans la vente prévue de terrains à Aquafin, la Région flamande obtient en 2012 de nouvelles recettes, mais pour un montant nettement moindre qu'en 2010 et 2011 (50 millions).

En 2012, le ralentissement de la croissance réelle des dépenses primaires s'explique, d'une part, par le caractère ponctuel de l'intervention flamande suite à la liquidation du holding communal. D'autre part, des mesures ont été prises lors du premier contrôle budgétaire en 2012, comme la non-indexation des budgets de fonctionnement des administrations, le report de certaines dépenses sociales en 2013 (la "kindpremie" et la facture maximale pour les soins à domicile) et la réduction de certaines subventions, ce qui limite la croissance des dépenses à 0,2 %.

En ce qui concerne les dépenses de rémunération, la projection intègre à partir de 2012 l'objectif de réduction de l'emploi dans l'administration flamande d'ici la fin de la législature. Outre l'augmentation de la contribution de responsabilisation pour les pensions d'environ 50 millions d'euros, la projection tient compte des premiers effets de l'extinction du système des mises en disponibilité (DPPR) dans l'enseignement flamand (à l'exception de l'enseignement maternel). La croissance réelle des salaires est également atténuée par un effet prix : la croissance réelle de l'indice national des prix à la consommation est supérieure à l'indice moyen d'indexation des rémunérations.

A moyen terme, la croissance réelle des dépenses totales (1,2 %) est inférieure à celle des recettes (1,5 %), ce qui implique la réalisation de surplus année après année. Au niveau de la croissance des dépenses primaires, seuls les transferts à la sécurité sociale, et plus précisément, les transferts au Vlaams Zorgfonds, ainsi que les transferts aux entreprises augmentent plus vite que la moyenne des dépenses. Au niveau des transferts aux entreprises, la projection intègre une augmentation annuelle moyenne d'environ 20 millions de la dotation aux sociétés flamandes de distribution d'eau. La dotation au Zorgfonds augmente fortement en 2013 (+20 millions d'euros), principalement en raison du report de la "kindpremie" de 2012 à 2013. Après 2013, la dotation à ce fonds est indexée.

Enfin, la croissance réelle des investissements est nulle à moyen terme. Ceci découle des hypothèses retenues et est compatible avec une politique d'investissement ayant partiellement recours au financement alternatif et aux partenariats public-privé pour les nouveaux projets d'investissement.

Tableau 32 : Taux de croissance réel des dépenses de la Région flamande (y compris la Communauté flamande)¹
taux de croissance en pour cent

	2011	2012	Moyenne de période 2013-2017
Dépenses primaires	2,1	0,2	1,2
Dépenses primaires finales, dont :	2,5	-0,3	1,2
Rémunérations	-0,2	0,6	1,1
Achats de biens et services	-0,7	1,5	0,7
Investissements	2,7	-3,0	0,0
Transferts aux ménages et ISBL	1,7	0,2	0,8
Transferts aux entreprises	25,9	-5,7	4,2
Transferts aux sous-secteurs publics	0,3	2,3	1,1
p.m. recettes	6,3	0,0	1,5

1. Déflateur : indice national des prix à la consommation.

Les charges d'intérêt diminueraient à moyen terme en raison de la baisse de la dette résultant entre autres du remboursement d'un prêt par KBC⁴⁷ en 2012 et 2013. Sur la période 2013-2017, le solde de financement s'améliorerait sans cesse suite à l'évolution favorable du solde primaire et à des charges d'intérêt en baisse. Le compte de la Région flamande enregistrerait des excédents budgétaires successifs de sorte que, à politique inchangée, des marges de manœuvre disponibles s'élèveraient à environ 830 millions en 2017.

⁴⁷ La projection intègre un remboursement de 1,725 milliard (y compris la pénalité) en 2012 et 2013 et de 225 millions en 2014 et 2015.

6.5. La Région wallonne

Le compte de la Région wallonne tend globalement à s'améliorer sur la période sous revue (voir tableau 33), le solde primaire redevenant positif dès 2014 à politique constante. Un déficit persiste toutefois en fin de période.

Tableau 33 : Compte de la Région wallonne
en millions d'euros

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Solde primaire	-239	-221	8	-24	19	71	151	226
Recettes, dont	6653	6942	7171	7348	7569	7801	8062	8326
Recettes fiscales propres	2282	2372	2501	2582	2672	2763	2868	2969
Recettes fiscales affectées	3358	3612	3718	3824	3945	4074	4219	4372
Parts d'IPP	3358	3612	3718	3824	3945	4074	4219	4372
Parts de TVA	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes non fiscales	360	349	359	366	372	379	386	393
Transferts des sous-secteurs publics ^(a)	653	609	593	576	580	584	589	592
Dépenses primaires	6892	7163	7162	7372	7551	7730	7910	8100
Dépenses primaires finales, dont	4750	4978	4887	5044	5170	5296	5422	5556
Rémunérations	1124	1164	1202	1248	1291	1334	1375	1420
Achats de biens et services	924	924	922	939	955	972	989	1007
Investissements	275	321	321	352	358	364	371	378
Transferts aux ménages et ISBL ^(a)	1343	1385	1399	1443	1485	1524	1565	1609
Transferts aux entreprises	1078	1178	1036	1056	1075	1095	1115	1135
Transferts aux sous-secteurs publics, dont	2142	2185	2275	2328	2381	2434	2488	2544
Aux pouvoirs locaux	1972	2002	2103	2152	2202	2252	2303	2355
Aux administrations de sécurité sociale	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'intérêt	204	229	258	270	282	295	309	321
Solde de financement	-443	-449	-250	-294	-263	-224	-158	-95

(1) Hors pensions d'agents statutaires, en dérogation aux conventions des comptes nationaux.

Le solde de financement est stable en 2011 par rapport à 2010. La hausse des recettes observée en 2011 est principalement due à l'accroissement des moyens issus de la LSF (recettes fiscales affectées), suite en particulier au versement d'un décompte positif en 2011 alors que ce dernier avait été négatif en 2010. Les recettes bénéficient également du bon rendement des droits d'enregistrement mais pâtissent par contre d'un moindre rendement de la redevance télévision suite au remboursement de personnes bénéficiant d'une exonération de paiement. Les transferts des autres sous-secteurs publics se contractent suite à la réduction de la dotation complémentaire versée par la Communauté française de 57,7 millions. A l'exception des transferts en capital aux entreprises, les dépenses primaires connaissent une croissance très modérée en 2011. L'accroissement des transferts en capital aux entreprises résulte de la mise en liquidation du holding communal qui s'est traduite pour la Région wallonne par l'activation des garanties octroyées par cette dernière (157,5 millions) ainsi qu'en l'abandon de créances (50 millions).

Les répercussions de la mise en liquidation du holding communal ayant un caractère ponctuel, l'essentiel de l'amélioration du solde de financement en 2012 est attribuable au recul des transferts en capital aux entreprises. En partie en raison de la faible croissance économique, la croissance réelle des

recettes est limitée à 0,3 % en 2012 (voir tableau 34). Malgré l'atonie de la croissance économique, les recettes fiscales s'accroissent suite aux mesures fiscales prises en 2012 par la Région wallonne, principalement la hausse de l'éco-malus, l'indexation de la redevance de captages d'eau et la hausse de la taxe sur les automates. Par contre, les autres catégories de recettes stagnent ou diminuent en termes réels. Ainsi, la croissance réelle des moyens issus de la LSF est nulle en 2012 en raison du versement d'un solde de décompte de la LSF légèrement plus faible en 2012 qu'en 2011 combiné à des paramètres économiques peu favorables. Par ailleurs, les transferts des autres sous-secteurs publics refluent suite à une nouvelle contraction de 27,1 millions de la dotation complémentaire versée par la Communauté française.

Les dépenses se contractent en termes réels en 2012, principalement suite à la réduction des transferts aux entreprises (voir ci-dessus). La croissance réelle des rémunérations est modérée par un effet-prix, la croissance de l'indice national des prix à la consommation étant supérieure à celle de l'indice moyen d'indexation des rémunérations. La seule catégorie des dépenses à connaître une hausse significative est celle des transferts aux sous-secteurs publics en raison essentiellement du mode de calcul déterminé par décret du montant versé au fonds des communes. Le reflux des investissements résulte en partie des mesures prises à l'occasion du conclave budgétaire de mars 2012, comme par exemple le report de certains investissements. A cet égard, seules les mesures identifiables et chiffrées prises à l'occasion de ce conclave ont été intégrées, le budget ajusté n'ayant pas été déposé au Parlement, ni a fortiori voté lors de la clôture de ces Perspectives.

Tableau 34 : Taux de croissance réel¹ des dépenses de la Région wallonne
en pour cent

	2011	2012	Moyenne de période 2013-2017
Dépenses primaires	0,4	-2,9	0,6
Dépenses primaires finales, dont :	1,2	-4,6	0,7
Rémunérations	0,1	0,3	1,5
Achats de biens et services	-3,4	-3,1	-0,1
Investissements	12,7	-2,9	1,5
Transferts aux ménages et ISBL	-0,4	-1,8	1,0
Transferts aux entreprises	5,5	-14,5	-0,0
Transferts aux sous-secteurs publics	-1,5	1,2	0,4
p.m. recettes	0,8	0,3	1,2

1. Déflateur : indice national des prix à la consommation.

Sur la période 2013-2017, la croissance réelle annuelle moyenne des recettes (1,2 %) excéderait celle des dépenses primaires (0,6 %), ce qui permettrait au solde primaire et au solde de financement de s'améliorer. Le solde de financement se dégrade toutefois en 2013 vu trois éléments. Premièrement, le solde de décompte de la LSF est plus faible en 2013 qu'en 2012. Ensuite, la dotation complémentaire versée par la Communauté française, s'élevant à environ 15 millions en 2012, est supposée prendre fin en 2013. Enfin, la hausse de certains postes des dépenses comme les investissements est due au contrecoup des mesures prises lors du conclave de mars 2012.

Du côté des dépenses primaires, une croissance réelle positive ne serait attendue⁴⁸, à politique constante, sur la période 2013-2017 que pour les rémunérations, les transferts aux ménages et les transferts aux pouvoirs locaux.

6.6. La Communauté française

Après avoir connu une très nette amélioration en 2011, le compte de la Communauté française se dégrade temporairement en 2012 (voir tableau 35). Par la suite, la Communauté française voit, à politique constante, son solde de financement s'améliorer pour atteindre l'équilibre en 2016.

Tableau 35 : Compte de la Communauté française
en millions d'euros

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Solde primaire	-612	-139	-161	-118	-33	113	303	435
Recettes, dont	8820	9556	9887	10213	10552	10948	11372	11800
Recettes fiscales propres	1	0	0	0	0	0	0	0
Recettes fiscales affectées	7735	8497	8810	9125	9445	9822	10227	10636
Parts d'IPP	2237	2480	2560	2631	2715	2818	2925	3034
Parts de TVA	5498	6017	6250	6494	6730	7004	7302	7601
Recettes non fiscales	738	692	719	723	736	749	761	775
Transferts des sous-secteurs publics (a)	346	366	358	364	370	376	383	389
Dépenses primaires	9432	9695	10048	10331	10585	10834	11069	11365
Dépenses primaires finales, dont	6994	7220	7496	7726	7915	8102	8279	8501
Rémunérations	4497	4672	4890	5066	5221	5381	5533	5706
Achats de biens et services	1102	1141	1173	1195	1216	1238	1259	1281
Investissements	224	232	233	242	247	251	256	261
Transferts aux ménages et ISBL (a)	1044	1054	1081	1104	1111	1112	1108	1130
Transferts aux entreprises	127	119	118	119	120	121	122	123
Transferts aux sous-secteurs publics, dont	2438	2475	2552	2605	2669	2732	2790	2864
Aux pouvoirs locaux	1863	1939	2036	2111	2170	2228	2280	2350
Aux administrations de sécurité sociale	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'intérêt	132	148	166	176	184	191	195	192
Solde de financement	-744	-287	-327	-294	-217	-78	108	243

(a) Hors pensions d'agents statutaires, en dérogation aux conventions des comptes nationaux.

Le redressement des finances de la Communauté française en 2011 est principalement imputable à la croissance soutenue des recettes fiscales affectées. En effet, les paramètres macroéconomiques ont été favorables en 2011. De plus, alors que le solde du décompte de la LSF avait été négatif en 2010, il devient positif en 2011. Par ailleurs, la croissance des dépenses primaires est négative en 2011 (voir tableau 36). La croissance réelle négative des transferts aux autres secteurs publics est due à la réduction de 57,7 millions de la dotation complémentaire versée par la Communauté française à la Région wallonne. Seules les rémunérations augmentent légèrement en termes réels. Cette faible croissance réelle résulte en grande partie d'un effet prix puisque la croissance de l'indice moyen d'indexation des rémunérations est inférieure à celle de l'indice national des prix à la consommation.

⁴⁸ La croissance réelle des investissements sur la période 2013-2017 est due aux mesures ponctuelles prises pour 2012 lors du conclave de mars 2012.

Le solde de financement de la Communauté française se dégrade en 2012, en raison principalement de la faible croissance des moyens issus de la LSF. Cette dernière résulte pour l'essentiel de l'introduction du régime de croisière du refinancement des communautés opéré depuis 2002 et du versement d'un solde du décompte plus faible qu'en 2011. Du côté des dépenses, la croissance réelle des rémunérations est relativement élevée malgré la présence d'un effet prix favorable, puisque, comme en 2011, la croissance de l'indice moyen d'indexation des rémunérations est inférieure à celle de l'indice national des prix à la consommation. Cette augmentation réelle des rémunérations est due aux répercussions de l'accord sectoriel 2011-2012 pour le secteur de l'enseignement ainsi que de l'accroissement de la contribution de responsabilisation pension. Le recul d'environ 35 millions de la dotation complémentaire versée par la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française contribue à expliquer la hausse modérée des transferts aux autres secteurs publics. Enfin, le reflux des investissements trouve son origine dans les mesures prises à l'occasion du conclave budgétaire de mars 2012. Tout comme pour la Région wallonne, seules les mesures identifiables et chiffrées prises à l'occasion de ce conclave et non le budget ajusté ont été intégrées.

Tableau 36 : Taux de croissance réel¹ des dépenses de la Communauté française
en pour cent

	2011	2012	Moyenne de période 2013-2017
Dépenses primaires	-0,7	0,7	0,6
Dépenses primaires finales, dont :	-0,3	0,9	0,7
Rémunérations	0,4	1,7	1,3
Achats de biens et services	0,0	-0,1	-0,1
Investissements	0,0	-2,8	0,5
Transferts aux ménages et ISBL	-2,4	-0,4	-0,9
Transferts aux entreprises	-9,2	-3,6	-1,0
Transferts aux sous-secteurs publics	-1,9	0,2	0,5
p.m. recettes	4,6	0,5	1,7

1. Déflateur : indice national des prix à la consommation.

Sur la période 2013-2017, la croissance réelle des recettes serait de 1,7 % alors que celle des dépenses primaires ne serait que de 0,6 % à politique constante, ce qui permettrait une amélioration du solde primaire et du solde de financement. Au niveau des recettes fiscales affectées, l'évolution des paramètres démographiques étant favorable à la Communauté française, la croissance réelle des moyens prélevés sur le produit de la TVA (2,1 %) serait supérieure à celle des moyens prélevés sur le produit de l'IPP (1,6 %). Du côté des dépenses, une croissance réelle positive sur la période 2013-2017 ne serait attendue que pour les rémunérations et les transferts aux pouvoirs locaux (ce poste des dépenses comprenant, entre autres, les salaires de l'enseignement subsidié des pouvoirs locaux). Notons que les restrictions apportées par la Communauté française en 2011 au système des mises en disponibilité (DPPR) contribuent à modérer la croissance des rémunérations.

7. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

7.1. Méthodologie

Le modèle HERMREG inclut un module destiné à calculer les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre au niveau de chaque région. Les résultats obtenus avec ce module sont présentés ci-dessous.

Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie ont été calculées en appliquant des coefficients d'émission⁴⁹ aux consommations d'énergie régionalisées. Ces dernières ont été obtenues en appliquant une méthodologie décrite dans le Working Paper 5-05 (voir Bracke et Vandille (2005)). La méthodologie se base sur une clé de répartition régionale datant de 2001 ; pour les évolutions postérieures, on suppose qu'il n'y a pas de différences régionales dans l'évolution des intensités énergétiques par branche et vecteur énergétique⁵⁰. La même hypothèse est adoptée pour les ménages. Les résultats qui en découlent pour 2010 ont été comparés avec ceux des bilans énergétiques provisoires de 2010. On notera que les clés de répartition ont été légèrement adaptées dans le cas du secteur électrique, pour les transports et pour l'industrie, afin d'arriver à un résultat plus réaliste. Ces adaptations ont été effectuées en se basant sur l'information disponible dans les bilans énergétiques. L'évolution des émissions de GES non liées à l'énergie a été calculée sur base d'une méthode « sharing-out » : les parts qui ont été utilisées pour répartir les émissions calculées au niveau national sont supposées rester constantes et identiques aux parts fournies par l'inventaire des émissions de 2010.

7.2. Contexte

Dans le cadre du Protocole de Kyoto, la Belgique s'est engagée à réduire ses émissions de GES de 7,5 % à l'horizon 2008-2012, par rapport au niveau atteint durant l'année de référence⁵¹. Cela signifie que les émissions de GES belges ne peuvent pas dépasser le niveau de 134,8 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an en moyenne au cours de la période 2008-2012. La clé de répartition des efforts que doivent consentir les trois Régions et le pouvoir fédéral, afin d'atteindre l'objectif, a été fixée dans l'accord du Comité de concertation sur le partage des charges nationales de 2004. En vertu de cet accord, la Région wallonne doit réduire ses émissions de 7,5 % par rapport au niveau atteint en 1990. L'effort demandé à la Région flamande est de 5,2 %, tandis que pour la Région bruxelloise, une hausse de 3,4 % est admise. On notera donc que les droits d'émission octroyés aux Régions excèdent, au total, l'objectif assigné à la

⁴⁹ Les facteurs d'émission relatifs aux rejets de CO₂ sont liés aux produits et sont identiques pour les différentes régions, secteurs et ménages. Les facteurs d'émission pour le CH₄ et le N₂O sont des facteurs implicites calculés en divisant les émissions du secteur ou des ménages par leur consommation respective d'énergie. Les valeurs obtenues pour 2010 sont utilisées en projection. Les facteurs d'émission peuvent, dans ce cas, être différents entre les régions.

⁵⁰ L'intensité énergétique par branche et produit énergétique est mesurée par le rapport entre la consommation d'énergie par branche et produit énergétique et la valeur ajoutée par branche. L'intensité énergétique des ménages par produit énergétique est mesurée par le rapport entre la consommation d'énergie des ménages par produit énergétique et le revenu disponible des ménages.

⁵¹ Il s'agit de l'année 1990 pour tous les gaz à effet de serre, sauf pour les gaz fluorés pour lesquels l'année de référence est 1995.

Belgique dans le cadre du Protocole de Kyoto. En vue d'effacer cet écart, le pouvoir fédéral pourrait acheter des permis d'émission sur le marché international.

L'Union européenne a fixé une série de nouveaux objectifs à l'horizon 2020. Elle veut ainsi réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie de 20 % par rapport à 1990 et amener la part des énergies renouvelables à 20 %. La réduction des émissions devrait être portée à 30 % si un nouvel accord international intervient.

L'objectif européen de baisse des émissions de GES de 20 % est décliné différemment selon que les secteurs concernés participent ou non au Système européen d'échange de quotas d'émissions. Pour les secteurs participant à ce système⁵² (secteurs ETS), un système de plafonnement et d'échange au niveau européen a été choisi. Il implique, pour l'Europe dans son ensemble, une baisse de 21 % des émissions provenant de ces secteurs à l'horizon 2020, et ce par rapport au niveau de 2005. On notera toutefois que plus de la moitié des émissions ne tombent pas dans le champ du système de permis européen.

En ce qui concerne les secteurs non ETS⁵³ (en dehors donc du système de permis d'émissions), un objectif européen de baisse de 10 % des émissions est visé (baisse en 2020 par rapport au niveau de 2005). La Commission européenne a, de plus, défini un objectif spécifique pour chaque Etat membre. Pour la Belgique, l'objectif fixé est de 15 % de baisse des émissions des secteurs non ETS.

On notera qu'il n'y a pas encore, à l'heure actuelle, d'accord politique portant sur la répartition régionale de l'objectif national assigné aux secteurs non ETS pour 2020.

⁵² Les secteurs qui participeraient au marché de permis d'émissions après 2012 sont les suivants : le transport aérien, le secteur producteur d'électricité, la production de chaleur, la sidérurgie, le secteur métallique, la chimie, les minéraux non métalliques, le secteur du papier, ainsi que les émissions de CO₂ et N₂O d'origine non énergétique liées à des processus industriels.

⁵³ Il s'agit des secteurs suivants: la construction, le transport, les services, l'agriculture, les logements et le non résidentiel, les déchets, ainsi que les installations industrielles générant des émissions en deçà du seuil minimal ETS de 25 000 tonnes de CO₂.

7.3. Evolutions régionales des émissions de gaz à effet de serre⁵⁴

Les sections suivantes présentent les résultats de la ventilation régionale (calculée à l'aide du modèle HERMREG) des projections nationales des émissions de gaz à effet de serre (calculées à l'aide du modèle HERMES). Ces projections régionales peuvent différer de celles calculées par les Régions pour des raisons techniques (différences de modélisation et d'hypothèses). Les perspectives sont basées sur l'information disponible en avril 2012.

7.3.1. Royaume

Les émissions de gaz à effet de serre nationales ont augmenté de 5,8 % en 2010, en raison de la reprise économique (après la crise de 2009), mais aussi du fait de températures plus froides. Malgré cette hausse, elles se sont encore situées en dessous du niveau atteint en 2008, soit 132,4 Mt d'équivalent CO₂ en 2010 (contre 136,7 Mt en 2008). Les émissions ont à nouveau reculé, de 8,9 %, en 2011. Selon notre projection, les émissions devraient baisser sur la période 2012-2017 (de 0,1 % en moyenne par an). En 2017, elles seraient même inférieures de 15 % au niveau de l'année de base et n'atteindraient plus que 120,2 Mt d'équivalent CO₂.

Ce résultat favorable s'explique en grande partie par la baisse de la consommation intérieure brute d'énergie et l'évolution structurelle de celle-ci en faveur de produits moins polluants et/ou renouvelables. La baisse des émissions de CH₄ et de N₂O contribueraient également à ce résultat. Par contre, les émissions de CO₂ non énergétique continueraient à augmenter chaque année en projection. Les émissions de gaz fluorés progresseraient aussi sur base annuelle, mais se maintiendraient toutefois en dessous du niveau de l'année de référence.

En 2010, la production d'électricité s'est accrue en liaison avec la remontée de la demande intérieure. De même, l'activité dans le secteur des cokeries et hauts-fourneaux a repris. Il s'en est suivi une hausse des émissions du secteur de la transformation d'énergie après la chute de 2009. On notera qu'en 2015, les émissions du secteur progresseraient de plus de 20 %, par suite de la fermeture d'une première série de centrales nucléaires et de la hausse de la part des combustibles fossiles dans la production électrique. La croissance des émissions sur la période 2011-2017 ne dépasserait toutefois pas 0,2 % par an en moyenne pour atteindre 25,8 Mt en 2017, contre 30,1 Mt en 1990.

En 2010, les émissions liées à la consommation d'énergie de l'industrie ont augmenté de 18,3 % en raison de la reprise de l'activité industrielle et du redressement des consommations d'énergie du secteur. Les émissions de l'industrie ont à nouveau reculé en 2011. Au cours de la période 2012-2017, les émissions du secteur seraient quasiment stabilisées en raison de l'adoption de technologies plus efficaces sous l'influence des prix énergétiques élevés et de l'utilisation accrue d'énergies renouvelables. Dans ce contexte, les objectifs à l'horizon 2020 pour les installations relevant du système européen d'échange de quotas d'émissions de CO₂ devraient contribuer à réduire les émissions générées par le secteur. Les émissions atteindraient 16,9 Mt en 2017 contre 33 Mt en 1990.

Les émissions liées aux transports ont diminué de 1 % en 2010. Durant la période de projection, les

⁵⁴ On trouvera en annexe au document le détail de l'évolution des différents gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O et gaz fluorés), ainsi que les bilans énergétiques pour les années 2010, 2011, 2015 et 2017.

émissions de ce secteur continueraient à se réduire légèrement. Cette baisse serait liée au renouvellement du parc de véhicules par des voitures moins polluantes, mais serait aussi expliquée par le recours (bien que limité) aux biocarburants. Les émissions du secteur devraient atteindre 24,5 Mt en 2017, contre 20,5 Mt en 1990.

Les émissions issues du chauffage des bâtiments se sont redressées de 6,4 % en 2010, du fait de la reprise et en raison de températures moyennes plus froides. Les émissions de ce secteur ont à nouveau reculé en 2011 et devraient baisser régulièrement entre 2012 et 2017 (baisse moyenne de 0,8 % par an). Cette évolution favorable s'expliquerait entre autres par les prix énergétiques élevés, des modifications structurelles dans les consommations d'énergie (telle que l'augmentation de la part du gaz naturel et la percée du recours aux énergies renouvelables chez les particuliers) et les mesures prises dans le cadre de la politique climatique. Les émissions atteindraient 27 millions de tonnes en 2017, contre 27,6 millions de tonnes en 1990.

Après une forte baisse en 2009, les émissions issues des processus industriels ont à nouveau augmenté en 2010 et seraient en légère hausse durant la période 2011-2017. Les émissions issues de l'agriculture seraient quasiment stabilisées en projection, alors que les émissions en provenance du traitement des déchets seraient en baisse (baisse moyenne de 4,5 % par an).

Selon les Perspectives économiques 2011-2017, le niveau moyen des émissions de GES atteindrait 126,7 millions de tonnes d'équivalent CO₂ au cours de la période 2008-2012. Toutefois, ce niveau ne doit pas être comparé au montant maximum d'émissions fixé pour la Belgique par le Protocole de Kyoto. En effet, une partie appréciable de la baisse des émissions serait à mettre à l'actif des secteurs gros consommateurs d'énergie (faisant partie des secteurs dit ETS, émergeant au système des permis d'émission), qui ont été particulièrement touchés par la crise. Pour les secteurs ETS, ce sont les quotas alloués aux entreprises (et non les émissions) qui, dans le cadre de cette projection, doivent être pris en compte pour l'évaluation du respect de l'objectif Kyoto pour la Belgique⁵⁵. Pour les autres secteurs (dits non ETS), l'objectif Kyoto implicite correspondrait à un niveau d'émissions de 76,3 millions de tonnes. Selon nos calculs, les émissions moyennes de ces secteurs pour la période 2008-2012 atteindraient 78,8 millions de tonnes d'équivalent CO₂, soit un niveau plus haut que le plafond octroyé (dépassement de 2,5 Mt d'équivalent CO₂). On notera toutefois que des facteurs d'incertitude, liés notamment au prix de l'énergie ou aux circonstances climatiques, pourraient avoir un impact sur ces résultats.

7.3.2. Région de Bruxelles Capitale

En 2010, les émissions de GES de la Région de Bruxelles-Capitale ont atteint environ 4,3 millions de tonnes d'équivalent CO₂, ce qui représente 3 % du total des émissions nationales. Elles proviennent en grande partie du chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et secteur tertiaire). Les émissions se sont par contre repliées en 2011 de l'équivalent de 9,4 %.

Durant la période 2012-2017, les émissions totales de GES seraient en légère progression (+0,3 % en moyenne par an). En 2017, le niveau de l'ensemble des émissions de la Région devrait atteindre 4 mil-

⁵⁵ Selon notre projection, les émissions des secteurs ETS atteindraient en moyenne 47,9 millions de tonnes durant la période 2008-2012 et seraient donc inférieures au plafond de quotas alloués (58,5 millions de tonnes).

lions de tonnes d'équivalent CO₂, soit autant que durant l'année de référence. Sur ce total, 2,6 millions de tonnes d'équivalent CO₂ seraient imputables au chauffage des bâtiments (même montant que lors de l'année de référence) et 0,8 million de tonnes au transport (un niveau légèrement inférieur à celui de l'année de référence). Les émissions issues du chauffage des bâtiments seraient en baisse moyenne de 0,1 % par an sur la période 2012-2017, alors que pour les émissions dues au transport, la baisse atteindrait 0,9 % en moyenne par an.

La faible hausse des émissions sur la période de projection proviendrait, quant à elle, de la hausse des émissions dans le secteur des déchets et dans celui de la transformation.

L'objectif assigné à la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre du Protocole de Kyoto consiste en une augmentation maximale de ses émissions de 3,475 % au cours de la période 2008-2012 par rapport à l'année de référence. Les émissions de GES bruxelloises se sont élevées à 8,7 ktonnes au cours de l'année de référence. La quantité d'émissions maximale autorisée s'élève donc à 4,2 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an en moyenne au cours de la période 2008-2012.

Selon les présentes perspectives, les émissions de la Région de Bruxelles-Capitale devraient atteindre 4,1 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en moyenne par an au cours de la période 2008-2012, soit juste en dessous de l'objectif. Selon le Plan National d'Allocation, la Région de Bruxelles-Capitale s'est vue octroyer des droits d'émission de 33 ktonnes par an pour les secteurs ETS sur la période 2008-2012. Par solde, l'objectif Kyoto implicite pour les secteurs non-ETS serait donc de 4,17 Mt d'équivalent CO₂ par an. Selon nos calculs, les émissions des secteurs ETS s'élèveraient en moyenne à 0,1 Mt d'équivalent CO₂ pour la période 2008-2012, ce qui correspondrait à un léger dépassement par rapport à la quantité de permis d'émission octroyés. Par contre, en ce qui concerne les secteurs non-ETS, l'objectif de Kyoto serait respecté car le niveau moyen d'émissions serait de 3,97 Mt d'équivalent CO₂, ce qui serait en deçà du plafond d'émission octroyé.

7.3.3. Région flamande

En 2010, les émissions de GES de la Région flamande ont atteint environ 85,3 millions de tonnes d'équivalent CO₂, ce qui correspond à une baisse de près de 2 millions de tonnes par rapport à l'année de référence. Elles représentaient 65 % du total des émissions nationales. En Flandre, ce sont surtout les secteurs de la transformation d'énergie, du transport, de l'industrie en ce qui concerne les émissions d'origine énergétique et le chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et secteur tertiaire) qui influencent l'évolution des émissions de GES.

En 2011, les émissions totales de la Région ont baissé de 9,7 %. Pendant la période 2012-2017, les émissions totales de GES de la Région flamande devraient légèrement s'accroître, de 0,1 % par an en moyenne. Leur niveau devrait ainsi s'élever à 77,5 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2017, soit une baisse de 9,5 millions de tonnes par rapport à l'année de référence.

Les émissions issues du secteur de la transformation d'énergie se sont accrues de 2,1 % en 2010, en raison de la hausse de la production d'électricité à base d'énergie fossile. Elles s'accroîtraient légèrement ensuite (hausse moyenne de 0,2 % par an) pour atteindre 21,6 millions de tonnes en 2017 (contre 23,2 millions de tonnes durant l'année de référence).

Les émissions énergétiques issues de l'industrie ont augmenté de plus de 25 % en 2010, en raison de la reprise de l'activité industrielle, après la forte chute de 2009. Les émissions seraient à nouveau en baisse en 2011, puis elles augmenteraient légèrement sur la période 2012-2017 (0,7 % par an en moyenne), grâce à l'utilisation accrue de technologies économisant l'énergie, dans un contexte de prix énergétiques élevés et à la pénétration de sources d'énergie renouvelables. Les objectifs 2020 pour les installations appartenant au système des permis d'émission contribueraient également à cette évolution. Les émissions du secteur atteindraient 10,8 millions de tonnes en 2017 (contre 15,1 millions de tonnes durant l'année de référence).

Les émissions provenant du chauffage des bâtiments qui avaient assez fortement augmenté en 2010, en raison de températures plus froides, ont baissé en 2011. Elles continueraient à se réduire entre 2012 et 2017 (de 0,9 % par an en moyenne) et s'élèveraient à 16,9 millions de tonnes en 2017 (contre 16,5 millions en 1990). Les émissions du secteur du transport ont été orientées à la baisse en 2010 et continueraient à diminuer entre 2011 et 2017, à un rythme moyen de 0,3 %. Les émissions du secteur s'élèveraient à 14,6 millions de tonnes en 2017 (contre 12,5 Mt en 1990). Les émissions issues des processus industriels seraient en hausse en projection, alors que celles provenant du traitement des déchets seraient en baisse. Les émissions de l'agriculture seraient quant à elles en hausse légère.

L'objectif assigné à la Région flamande dans le cadre du Protocole de Kyoto consiste en une diminution de ses émissions de 5,2 % au cours de la période 2008-2012 par rapport à l'année de référence. Les émissions de GES de la Région se sont élevées à 87 millions de tonnes d'équivalent CO₂ au cours de l'année de référence. La quantité d'émissions maximale autorisée s'élève donc à 82,5 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an en moyenne au cours de la période 2008-2012. Selon les présentes perspectives, les émissions de la Région flamande devraient atteindre 80,2 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en moyenne par an au cours de la période 2008-2012. Abstraction faite du secteur ETS⁵⁶ (et des quotas qui lui sont alloués durant la période), les émissions (secteur non-ETS) atteindraient environ 47,4 millions de tonnes en moyenne sur la période 2008-2012, pour un objectif Kyoto non-ETS implicite de 45,6 millions de tonnes pour ce secteur. L'objectif Kyoto ne serait donc pas respecté pour la Région flamande selon ces nouvelles perspectives (dépassement moyen de 1,8 Mt d'équivalent CO₂).

7.3.4. Région wallonne

En 2010, les émissions de GES de la Région wallonne ont atteint environ 42,9 millions de tonnes d'équivalent CO₂, ce qui correspond à une baisse de plus de 11,5 millions de tonnes par rapport à l'année de référence. Les émissions wallonnes représentaient 32 % du total des émissions nationales. En Wallonie, l'évolution des émissions de GES a surtout été déterminée par celles du secteur industriel, du secteur du transport et du chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et tertiaire). Les émissions de la Région ont baissé de 7,3 % en 2011.

Pendant la période 2012-2017, les émissions totales de GES de la Région wallonne devraient se replier légèrement (de 0,4 % par an en moyenne). Leur niveau devrait ainsi s'élever à 38,8 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2017 (contre 54,7 Mt durant l'année de référence). Les émissions liées à l'énergie issues de l'industrie devraient atteindre 6 millions de tonnes (contre 17,7 millions de tonnes en 1990).

⁵⁶ Selon notre projection, les émissions du secteur ETS atteindraient en moyenne 32,8 millions de tonnes sur la période 2008-2012, soit en dessous du quota d'émissions attribué pour cette période.

Cette baisse spectaculaire est liée aux importantes restructurations industrielles (avec notamment la fermeture des hauts fourneaux).

Les émissions émanant du transport seraient en baisse de 0,6 % en moyenne par an, alors que les émissions issues du chauffage des bâtiments se réduiraient de 0,9 % en moyenne par an. Les émissions de ces deux secteurs atteindraient respectivement 9,2 et 7,5 millions de tonnes en 2017 (contre respectivement 7,1 et 8,5 Mt durant l'année de référence). Les émissions issues des processus industriels devraient augmenter (+0,4 % en moyenne par an sur la période 2012-2017) pour atteindre 7,2 millions de tonnes en 2017 (contre 6,4 millions de tonnes en 2009). Les émissions issues de l'agriculture seraient en très légère hausse et celles issues du traitement des déchets seraient en baisse au cours de la période de projection.

L'objectif assigné à la Région wallonne dans le cadre du Protocole de Kyoto consiste en une diminution de ses émissions de 7,5 % au cours de la période 2008-2012 par rapport à l'année de référence. Les émissions de GES wallonnes se sont élevées à 54,7 millions de tonnes d'équivalent CO₂ au cours de l'année de référence. La quantité d'émissions maximale autorisée s'élève donc à 50,6 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an en moyenne au cours de la période 2008-2012. Si selon les présentes perspectives, les émissions de la Région wallonne devraient atteindre 42,5 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en moyenne par an au cours de la période 2008-2012, il convient (tout comme pour la Région flamande) de tenir compte des quotas d'émission octroyés au secteur ETS⁵⁷ dans le cadre du Plan National d'Allocation 2008-2012. Abstraction faite de ces quotas, l'objectif implicite pour les secteurs ne faisant pas partie du système des permis d'émission serait de 29 millions de tonnes. Selon les présentes perspectives, les émissions du secteur non-ETS wallon atteindraient 27,4 millions de tonnes en moyenne sur la période 2008-2012 et se situeraient ainsi en dessous de l'objectif fixé. L'objectif assigné à la Région wallonne dans le cadre du Protocole de Kyoto serait donc respecté dans le cadre de ces perspectives.

Tableau 37 : Evolution des émissions totales de gaz à effet de serre par secteur
en millions de tonnes d'équivalent CO₂

	1990[1]	2010[2]	2011[3]	2015[3]	2017[3]	Croiss. annuelle	Moyennes
						moyenne	
						2011-2017[3]	2008-2012[2;3]
Royaume							
1. Energie	112,2	107,6	95,5	95,0	94,6	-1,8	101,9
1.A. Combustion	111,3	107,1	95,0	94,5	94,2	-1,8	101,4
1.A1. Transformation d'énergie	30,1	25,5	25,0	26,6	25,8	0,2	25,4
1.A2. Industrie	33,0	24,1	17,0	16,3	16,9	-5,0	20,7
1.A3. Transport	20,5	25,4	24,6	24,4	24,5	-0,5	25,5
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	27,6	32,0	28,3	27,2	27,0	-2,4	29,7
1.A5. Autres	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
1.B. Emissions fugitives	0,9	0,5	0,5	0,5	0,5	-1,8	0,5
2. Processus industriels	17,1	13,4	13,8	14,0	14,4	1,0	13,5
3. Utilisation de solvants	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,2
4. Agriculture	12,6	10,0	10,1	10,1	10,1	0,1	10,0
5. Déchets	3,5	1,1	1,1	0,9	0,8	-4,5	1,1
Total	145,7	132,4	120,7	120,3	120,2	-1,4	126,7

⁵⁷ On notera que selon notre projection, les émissions du secteur ETS atteindraient en moyenne 15 millions de tonnes sur la période 2008-2012, soit nettement en dessous du quota d'émissions octroyé pour cette période.

	1990[1]	2010[2]	2011[3]	2015[3]	2017[3]	Croiss. annuelle	Moyennes
						moyenne	
						2011-2017[3]	2008-2012[2;3]
Région de Bruxelles-Capitale							
1. Energie	3,9	4,1	3,7	3,6	3,7	-1,5	3,8
1.A. Combustion	3,9	4,1	3,6	3,6	3,7	-1,5	3,8
1.A1. Transformation d'énergie	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	-1,7	0,3
1.A2. Industrie	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,5	0,1
1.A3. Transport	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	-1,2	0,8
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	2,6	2,9	2,6	2,6	2,6	-1,6	2,6
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
1.B. Emissions fugitives	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-1,8	0,0
2. Processus industriels	0,0	0,2	0,2	0,2	0,3	5,2	0,2
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
5. Déchets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0
Total	4,0	4,3	3,9	3,9	4,0	-1,1	4,1
Région wallonne							
1. Energie	40,3	31,2	27,9	27,0	26,8	-2,1	30,6
1.A. Combustion	40,1	31,1	27,8	26,8	26,7	-2,1	30,4
1.A1. Transformation d'énergie	6,6	3,9	3,7	4,0	3,9	0,3	4,0
1.A2. Industrie	17,7	8,5	6,6	6,0	6,0	-4,8	8,3
1.A3. Transport	7,1	9,7	9,5	9,2	9,2	-0,8	9,7
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	8,5	8,9	7,9	7,6	7,5	-2,4	8,3
1.A5. Autres	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
1.B. Emissions fugitives	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	-1,8	0,1
2. Processus industriels	8,4	6,9	7,0	7,1	7,2	0,7	7,1
3. Utilisation de solvants	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
4. Agriculture	4,8	4,2	4,2	4,2	4,2	0,1	4,2
5. Déchets	1,2	0,5	0,5	0,4	0,4	-4,4	0,5
Total	54,7	42,9	39,7	38,7	38,8	-1,4	42,5
Région flamande							
1. Energie	68,0	72,3	63,9	64,4	64,1	-1,7	67,5
1.A. Combustion	67,3	71,9	63,6	64,1	63,8	-1,7	67,2
1.A1. Transformation d'énergie	23,2	21,4	21,1	22,4	21,6	0,2	21,1
1.A2. Industrie	15,1	15,5	10,3	10,2	10,8	-5,1	12,3
1.A3. Transport	12,5	14,9	14,3	14,5	14,6	-0,3	14,9
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	16,5	20,2	17,8	17,0	16,9	-2,5	18,8
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.B. Emissions fugitives	0,7	0,4	0,4	0,3	0,3	-1,8	0,4
2. Processus industriels	8,7	6,4	6,6	6,7	6,9	1,1	6,2
3. Utilisation de solvants	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
4. Agriculture	7,9	5,9	5,9	5,9	5,9	0,1	5,8
5. Déchets	2,2	0,6	0,5	0,4	0,4	-4,9	0,6
Total	87,0	85,2	77,0	77,6	77,5	-1,4	80,2

(1) Chiffres de l'année de référence issus de « Report of the Review of the Initial Report of Belgium », décembre 2007.

(2) Les chiffres de 2010 correspondent aux valeurs d'inventaire de 2010 issues des inventaires d'émissions nationaux et régionaux, excepté pour les émissions de CO₂ d'origine énergétique qui ont été calculées de façon endogène pour 2010 dans HERMES et HERMREG.

(3) Perspectives économiques régionales 2012-2017.

8. Conclusions

Pour répondre à la demande croissante de disposer d'outils de prévisions économiques qui intègrent la dimension régionale, le Bureau fédéral du Plan et les services d'études des trois Régions belges (IBSA, IWEPS et SVR) ont entamé fin 2005 le développement d'un modèle multirégional et multisectoriel, le modèle HERMREG. Dans sa version actuelle, le modèle HERMREG peut être classé dans la catégorie des modèles macroéconométriques de projection de moyen terme de type *top-down* et s'articule entièrement avec le modèle national HERMES, qui lui fournit les points de départ nationaux et internationaux.

Le modèle HERMREG produit des projections régionales à moyen terme à l'horizon 2017 en matière de PIB, d'emploi, de population active, de navettes, de chômage, de salaires et de productivité. Cette version incorpore également un module de calcul des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES), qui permet de régionaliser les perspectives nationales en matière de GES, ainsi qu'un module de finances publiques qui fournit une projection des dépenses et des recettes des différentes régions et communautés et, enfin, un bloc destiné à calculer les revenus des ménages dans chaque région.

Les projections régionales présentent l'avantage d'être parfaitement cohérentes avec les perspectives nationales publiées en mai 2012, qui sont elles-mêmes basées sur l'information économique disponible à la mi-avril 2012. Celle-ci tient notamment compte d'un environnement international caractérisé par une croissance économique qui marque le pas en 2012. D'après les estimations les plus récentes, tant la croissance économique de nos principaux partenaires commerciaux (Allemagne, France) que celle de la Belgique serait un peu plus forte que celle retenue dans la projection nationale de mai 2012 et, donc, dans les présentes perspectives régionales.

Ces dernières feront l'objet d'une mise à jour en septembre prochain, en particulier en ce qui concerne la croissance économique de 2012. L'actualisation de septembre consistera en effet à intégrer les évolutions conjoncturelles les plus récentes et à prendre comme point de départ le budget économique publié début septembre.

Dans le contexte international peu porteur susmentionné, la croissance de l'économie belge serait basse en 2012. Elle ne devrait se redresser qu'à partir de 2013 et surtout les années suivantes, moyennant une accélération de la croissance des marchés extérieurs. A moyen terme, la croissance de l'économie belge ne devrait toutefois pas dépasser de manière significative les 2 %.

Après la récession sévère qui les a touchées en 2009, les régions belges ont renoué avec une croissance économique positive en 2010. Cette évolution se serait confirmée en 2011, mais la croissance aurait été nettement plus faible à Bruxelles que dans les deux autres régions, notamment du fait d'une mauvaise performance de la branche « crédit et assurances ». En 2012, le ralentissement de la croissance économique, liée notamment à la crise des dettes souveraines en zone euro, toucherait de manière à peu près équivalente les trois régions belges. A partir de 2013, les performances des trois régions se redresseraient progressivement et les croissances régionales, très proches les unes des autres, se stabiliseraient à moyen terme (période 2013-2017) autour d'une moyenne nationale de 1,9 %. Un différentiel de crois-

sance entre les trois régions, en faveur de la Flandre, persisterait en projection, mais, par rapport au passé, il tendrait toutefois à se resserrer.

L'atonie de l'emploi, prévue pour cette année et l'année prochaine au niveau national, serait généralisée aux trois régions. A partir de 2014, en phase avec la poursuite du redressement de la croissance, l'emploi intérieur de chaque région retrouverait progressivement un rythme d'augmentation similaire à ce qu'il était avant la crise, soit 1 % par an, en moyenne. L'emploi progresserait ainsi d'environ 7 500 unités par an en Région de Bruxelles-Capitale, de près de 28 000 unités par an en Flandre et environ 12 000 unités par an en Wallonie, entre 2014 et 2017. Au total, sur la période 2012-2017 l'emploi serait gonflé de 34 000 unités à Bruxelles ; en Wallonie, il progresserait de 53 000 unités, alors qu'en Flandre, le gain serait de 123 000 unités.

Le chômage devrait augmenter à court terme dans les trois régions du pays, mais la hausse serait moins marquée en Wallonie que dans les deux autres régions. Une baisse des taux de chômage s'amorcerait ensuite graduellement. En 2017, le taux de chômage atteindrait 20,1 % à Bruxelles, soit un taux un peu plus élevé que celui d'avant-crise (19,6 % en 2008). En Wallonie, le taux de chômage calculé pour 2017 (soit 16 %) serait plus bas que le taux observé en 2008 (17,1 %). En Flandre, enfin, le taux de chômage en fin de période (8,3 %) serait très légèrement inférieur à celui observé en début de période (8,4 % en 2010).

En 2017, Bruxelles compterait ainsi 121 800 chômeurs (soit 6 600 de plus qu'en 2011) et la Wallonie 270 700 (-2 700).

Les gains de productivité par tête en Région de Bruxelles-Capitale poursuivraient leur ralentissement tendanciel sur la période de projection. Dans les deux autres régions, on enregistrerait par contre un certain redressement des gains de productivité par rapport au passé récent. A moyen terme (période 2014-2017), les gains de productivité à Bruxelles convergeraient vers ceux des deux autres régions, autour d'une moyenne nationale de l'ordre de 0,9 %. Les salaires réels régionaux, quant à eux, qui s'étaient nettement contractés en 2010 et 2011, seraient à nouveau en hausse à partir de 2012 et épouseraient un rythme de croissance moyen quasiment identique sur la période 2013-2017.

Par ailleurs, le modèle HERMREG génère une projection régionalisée des émissions de gaz à effet de serre. Selon celle-ci, les émissions de GES, en très légère baisse au niveau national entre 2012 et 2017, le seraient également en Région wallonne mais progresseraient très légèrement dans les deux autres régions. Dans le contexte de cette projection, la Wallonie devrait rencontrer les objectifs qui lui sont assignés dans le cadre du Protocole de Kyoto, alors que pour la Flandre et Bruxelles, les objectifs ne seraient pas pleinement respectés.

Le modèle HERMREG fournit également des projections régionales relatives au compte de revenus des ménages et aux comptes des entités fédérées. Au cours de la période 2011-2017, l'évolution du revenu primaire des ménages devrait être la plus rapide à Bruxelles (4,2 % en moyenne par an), suivie de la Wallonie (3,6 %) et de la Flandre (3,5 %). De même, le revenu disponible des ménages bruxellois croîtrait plus rapidement (3,8 %) que celui des ménages flamands (3,3 %) et wallons (3,3 %). Combinées avec les perspectives démographiques de chacune des Régions, ces évolutions attendues de revenus sur la période 2011-2017 font apparaître une croissance plus rapide du revenu disponible par habitant

en Flandre et en Wallonie (2,6 % en moyenne par an dans chacune de ces Régions) qu'à Bruxelles (2,1 %), en raison de la progression relativement plus forte de la population bruxelloise à moyen terme.

En ce qui concerne les finances publiques, la projection à politique constante indique que le compte de l'ensemble des communautés et régions serait à nouveau en équilibre dès 2015 grâce au surplus qui serait enregistré en Région flamande (y compris la Communauté flamande). En fin de période, la Communauté française et la Région de Bruxelles-Capitale dégageraient également des surplus, tandis que, le compte de la Région wallonne, malgré une amélioration continue de son solde, enregistrerait encore un léger déficit en 2017. Notons que les mesures prises après début avril 2012 pour les régions et communautés n'ont pas été intégrées dans ces perspectives.

Dans les années à venir, d'autres développements sont également envisagés comme la modélisation de fonctions de production régionales et la mise en place progressive d'une architecture *bottom-up* dans le modèle.

9. Bibliographie

- Bassilière, D., Bossier, F., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D. et Lohest, O. (2008a), *Elaboration d'un modèle de projections régionales, une première application du modèle HERMREG aux perspectives économiques nationales 2007-2012*, BFP – IBSA – IWEPS – SVR, janvier 2008.
- Bassilière, D., Bossier, F., Caruso, F., Hoorelbeke, D. et Lohest, O. (2008b), *Vingt-cinq ans d'évolutions régionales – Un aperçu au départ de la base de données du modèle HERMREG*, Planning Paper 104, BFP – IBSA – IWEPS – SVR, avril 2008.
- Bassilière, D., Baudewyns, D., Bossier, F., Bracke, I., Caruso, F., Hendrickx, K. et Hoorelbeke, D. (2008c), *Perspectives économiques régionales 2007-2013*, septembre 2008.
- Bassilière, D., Baudewyns, D., Bossier, F., Bracke, I., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D., Laine, B. et Meunier, O. (2010), *Perspectives économiques régionales 2010-2015*, juillet 2010.
- Bassilière, D., Baudewyns, D., Bossier, F., Bracke, I., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D., Laine, B., Michiels, P.F. et Meunier, O. (2011), *Perspectives économiques régionales 2011-2016*, juin 2011.
- Bracke, I. et Vandille, G. (2005), *Regionale emissievooruitzichten*, Working Paper 5-05, BFP, mars 2005.
- Bureau Fédéral du Plan, Direction générale Statistique et Information économique (2011), *Perspectives de population 2010-2060*, décembre 2011.
- Bureau Fédéral du Plan (2012), *Perspectives économiques 2012-2017*, mai 2012.
- Commission Nationale Climat (2011), *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, Mai 2011.
- Gentil, Gina (2008), *Regionalisering van de rekening van de Gemeenschappen en Gewesten: methodologie en resultaten*, Bureau Fédéral du Plan, REPO 2706, décembre 2008.
- Institut des Comptes Nationaux (2012), *Comptes régionaux 2003-2010*.
- Laloy, L. (2009), *Rémunérations et pensions des salariés des administrations publiques : hypothèses et méthodologies de projection dans les Perspectives économiques 2009-2014* de mai 2009, Bureau fédéral du Plan, note ADDG 6934, décembre 2009.
- United Nations Framework Convention on Climate Change (2007), *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, décembre 2007.

10. Annexes

10.1. Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi

Tableau 38 : Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi :
Région de Bruxelles-Capitale
en points de la croissance annuelle régionale

	2010	2011	2012	2013	2014- 2017	Moyennes		
						1997- 2003	2004- 2010	2011- 2017
1. Valeur ajoutée en volume								
1.1. Agriculture	-0,00	0,00	-0,00	0,00	0,00	-0,00	0,00	0,00
1.2. Energie	0,70	-0,15	0,00	0,02	0,05	0,21	0,24	0,01
1.3. Industries manufacturières	-0,03	0,05	-0,02	-0,01	-0,00	-0,04	-0,14	0,00
a. Biens intermédiaires	0,03	-0,03	-0,01	-0,01	-0,01	-0,03	-0,05	-0,01
b. Biens d'équipement	0,06	0,06	0,01	-0,00	0,01	0,01	-0,05	0,01
c. Biens de consommation	-0,12	0,02	-0,02	0,00	-0,00	-0,02	-0,04	-0,00
1.4. Construction	-0,12	0,15	-0,01	0,01	0,06	0,02	0,07	0,06
1.5. Services marchands	0,78	1,21	0,22	1,02	1,61	1,85	1,03	1,27
a. Transports et communication	-0,18	0,10	-0,03	0,13	0,25	0,88	-0,16	0,17
b. Commerce et horeca	0,39	0,23	-0,22	-0,01	0,10	-0,26	-0,11	0,06
c. Crédit et assurances	0,09	0,01	0,17	0,41	0,41	0,63	0,60	0,32
d. Santé et action sociale	0,16	0,14	0,08	0,07	0,08	0,17	0,06	0,09
e. Autres services marchands	0,33	0,73	0,22	0,41	0,77	0,42	0,65	0,63
1.6. Services non marchands								
a. Administration publique et éducation	0,30	0,01	0,00	0,33	0,25	0,31	0,24	0,19
b. Services domestiques	0,00	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	0,01	-0,01	-0,01
1.7. Total	1,63	1,25	0,18	1,36	1,96	2,35	1,43	1,52
2. Emploi								
2.1. Agriculture	-0,00	0,00	-0,00	0,00	0,00	0,00	-0,00	-0,00
2.2. Energie	0,02	-0,02	0,00	0,00	-0,00	0,02	0,02	-0,00
2.3. Industries manufacturières	-0,28	-0,06	-0,11	-0,13	-0,06	-0,14	-0,29	-0,08
a. Biens intermédiaires	-0,04	-0,04	-0,05	-0,05	-0,02	-0,03	-0,08	-0,03
b. Biens d'équipement	-0,02	0,01	-0,04	-0,05	-0,01	-0,03	-0,10	-0,02
c. Biens de consommation	-0,23	-0,03	-0,02	-0,04	-0,03	-0,07	-0,11	-0,03
2.4. Construction	-0,08	0,03	0,02	-0,03	0,03	-0,02	0,04	0,02
2.5. Services marchands	0,65	1,56	0,28	0,85	0,99	0,87	0,48	0,95
a. Transports et communication	-0,03	-0,02	-0,10	0,07	0,06	0,10	-0,17	0,03
b. Commerce et horeca	0,00	0,13	-0,22	-0,13	-0,04	-0,03	-0,08	-0,05
c. Crédit et assurances	-0,19	0,00	-0,02	-0,06	-0,02	0,10	-0,14	-0,03
d. Santé et action sociale	0,36	0,14	0,08	0,21	0,13	0,21	0,16	0,14
e. Autres services marchands	0,51	1,30	0,55	0,75	0,86	0,49	0,70	0,86
2.6. Services non marchands								
a. Administration publique et éducation	0,23	-0,08	-0,05	0,00	0,15	0,40	0,33	0,07
b. Services domestiques	-0,02	-0,07	-0,11	-0,06	-0,07	0,04	-0,11	-0,07
2.7. Total	0,51	1,36	0,03	0,63	1,05	1,17	0,47	0,89

Tableau 39 : Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région flamande
en points de la croissance annuelle régionale

	2010	2011	2012	2013	2014- 2017	Moyennes		
						1997- 2003	2004- 2010	2011- 2017
1. Valeur ajoutée en volume								
1.1. Agriculture	-0,01	0,00	-0,00	0,00	0,00	0,02	0,01	0,00
1.2. Energie	-0,14	-0,06	0,02	0,02	0,00	-0,07	0,10	0,00
1.3. Industries manufacturières	0,80	0,62	-0,07	0,11	0,31	0,49	-0,09	0,27
a. Biens intermédiaires	0,51	0,36	-0,08	0,01	0,14	0,22	-0,01	0,12
b. Biens d'équipement	0,17	0,22	-0,01	0,04	0,08	0,20	-0,13	0,08
c. Biens de consommation	0,13	0,04	0,02	0,06	0,09	0,06	0,06	0,07
1.4. Construction	0,11	0,20	-0,06	0,11	0,12	0,13	0,18	0,10
1.5. Services marchands	1,00	1,52	0,16	1,01	1,42	1,65	1,26	1,20
a. Transports et communication	-0,20	0,19	-0,01	0,13	0,19	0,13	0,07	0,15
b. Commerce et horeca	0,68	0,33	-0,26	0,15	0,23	0,27	0,26	0,16
c. Crédit et assurances	-0,03	-0,01	0,03	0,05	0,07	0,10	0,07	0,05
d. Santé et action sociale	0,21	0,20	0,16	0,15	0,17	0,23	0,14	0,17
e. Autres services marchands	0,35	0,82	0,25	0,53	0,76	0,93	0,73	0,66
1.6. Services non marchands								
a. Administration publique et éducation	0,07	0,01	0,00	0,22	0,16	0,08	0,07	0,13
b. Services domestiques	0,00	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	0,00	-0,01	-0,01
1.7. Total	1,84	2,28	0,03	1,46	2,01	2,31	1,52	1,69
2. Emploi								
2.1. Agriculture	-0,07	-0,03	-0,05	-0,02	-0,02	-0,03	-0,05	-0,03
2.2. Energie	0,02	-0,01	-0,01	-0,00	-0,00	0,00	0,02	-0,00
2.3. Industries manufacturières	-0,55	-0,05	-0,18	-0,37	-0,10	-0,19	-0,30	-0,14
a. Biens intermédiaires	-0,20	0,03	-0,08	-0,16	-0,03	-0,01	-0,07	-0,05
b. Biens d'équipement	-0,17	-0,02	-0,05	-0,10	-0,01	-0,06	-0,12	-0,03
c. Biens de consommation	-0,17	-0,05	-0,05	-0,10	-0,05	-0,13	-0,11	-0,06
2.4. Construction	0,09	0,10	0,01	-0,03	0,06	0,01	0,11	0,04
2.5. Services marchands	1,08	1,40	0,64	0,69	1,06	1,14	1,22	1,00
a. Transports et communication	-0,08	-0,04	0,02	-0,00	0,11	0,03	0,05	0,06
b. Commerce et horeca	0,04	0,08	-0,15	-0,07	0,04	0,10	0,08	0,00
c. Crédit et assurances	-0,01	-0,01	-0,02	-0,02	-0,01	-0,02	-0,00	-0,01
d. Santé et action sociale	0,40	0,34	0,22	0,25	0,24	0,33	0,31	0,25
e. Autres services marchands	0,72	1,03	0,57	0,53	0,69	0,71	0,79	0,70
2.6. Services non marchands								
a. Administration publique et éducation	0,14	-0,05	-0,03	0,00	0,09	0,10	0,22	0,04
b. Services domestiques	-0,01	-0,07	-0,10	-0,05	-0,06	0,03	-0,03	-0,07
2.7. Total	0,68	1,29	0,27	0,22	1,03	1,05	1,18	0,84

Tableau 40 : Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région wallonne
en points de la croissance annuelle régionale

	2010	2011	2012	2013	2014- 2017	Moyennes		
						1997- 2003	2004- 2010	2011- 2017
1. Valeur ajoutée en volume								
1.1. Agriculture	0,01	-0,01	-0,01	-0,01	0,01	-0,03	-0,00	-0,00
1.2. Energie	0,02	-0,06	0,01	-0,03	0,01	0,10	0,07	-0,00
1.3. Industries manufacturières	0,74	0,61	-0,05	0,11	0,27	0,55	0,12	0,25
a. Biens intermédiaires	0,40	0,31	-0,11	0,03	0,16	0,44	0,02	0,12
b. Biens d'équipement	0,17	0,21	0,02	0,02	0,04	0,08	0,03	0,06
c. Biens de consommation	0,18	0,08	0,03	0,06	0,07	0,03	0,08	0,07
1.4. Construction	-0,04	0,19	-0,06	0,07	0,09	0,08	0,14	0,08
1.5. Services marchands	1,61	1,25	0,23	0,88	1,22	1,11	1,08	1,03
a. Transports et communication	-0,16	0,12	-0,01	0,13	0,16	0,11	0,02	0,13
b. Commerce et horeca	0,67	0,25	-0,15	0,05	0,17	0,17	0,17	0,12
c. Crédit et assurances	0,20	0,02	0,04	0,09	0,08	0,05	0,12	0,07
d. Santé et action sociale	0,26	0,32	0,18	0,29	0,26	0,21	0,22	0,26
e. Autres services marchands	0,64	0,55	0,18	0,32	0,54	0,56	0,54	0,46
1.6. Services non marchands								
a. Administration publique et éducation	0,16	0,01	0,00	0,34	0,26	0,21	0,10	0,20
b. Services domestiques	0,00	-0,01	-0,02	-0,01	-0,01	0,00	-0,01	-0,01
1.7. Total	2,50	1,97	0,12	1,35	1,84	2,02	1,49	1,54
2. Emploi								
2.1. Agriculture	-0,08	-0,05	-0,05	-0,03	-0,03	-0,07	-0,04	-0,04
2.2. Energie	0,02	-0,00	-0,01	-0,01	-0,00	-0,00	0,02	-0,00
2.3. Industries manufacturières	-0,31	0,02	-0,10	-0,28	-0,09	-0,14	-0,10	-0,10
a. Biens intermédiaires	-0,22	0,01	-0,06	-0,21	-0,05	-0,05	-0,05	-0,06
b. Biens d'équipement	-0,08	0,03	-0,04	-0,01	-0,01	-0,03	-0,02	-0,01
c. Biens de consommation	-0,00	-0,03	-0,00	-0,06	-0,02	-0,06	-0,03	-0,03
2.4. Construction	0,01	0,10	0,05	-0,02	0,07	0,03	0,14	0,06
2.5. Services marchands	1,52	1,17	0,29	0,74	0,95	0,79	1,10	0,86
a. Transports et communication	-0,05	-0,03	-0,07	0,01	0,07	0,04	-0,03	0,02
b. Commerce et horeca	0,18	0,19	-0,19	0,03	0,04	0,02	0,11	0,03
c. Crédit et assurances	0,01	-0,01	-0,02	-0,02	-0,01	-0,03	0,00	-0,02
d. Santé et action sociale	0,47	0,33	0,15	0,34	0,33	0,32	0,37	0,30
e. Autres services marchands	0,90	0,69	0,42	0,38	0,53	0,44	0,65	0,52
2.6. Services non marchands								
a. Administration publique et éducation	0,18	-0,07	-0,04	0,00	0,13	0,15	0,26	0,06
b. Services domestiques	-0,02	-0,07	-0,11	-0,06	-0,07	0,01	-0,07	-0,07
2.7. Total	1,33	1,09	0,04	0,35	0,97	0,76	1,30	0,76

10.2. Comptes de revenus des ménages - Résultats détaillés

Tableau 41 : Comptes de revenus des ménages : Région de Bruxelles-Capitale
en millions d'euros

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1. Compte d'affectation des revenus primaires									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	3174	3232	3364	3435	3567	3712	3862	4026	4180
Rémunérations des salariés (D.1)	16962	17231	18269	18843	19694	20458	21407	22282	23309
Revenus nets de la propriété (D.4)	2834	2909	3145	3172	3201	3328	3465	3609	3757
2. Solde des revenus primaires (B.5n)	22970	23373	24778	25450	26461	27498	28734	29918	31245
3. Compte de distribution secondaire du revenu									
a. Ressources									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	4035	4205	4363	4571	4744	4913	5035	5226	5421
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	632	629	663	688	723	754	793	827	868
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	1017	1019	1060	1082	1108	1130	1133	1150	1197
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	633	674	710	758	793	828	871	903	934
b. Emplois									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	3696	3896	4119	4432	4648	4840	5082	5316	5596
Solde des autres transferts courants (D.7)	80	103	85	148	156	165	171	179	187
Cotisations sociales (D.61)	6464	6504	6871	7115	7422	7701	8022	8341	8725
4. Revenu disponible (B.6n)	19047	19396	20500	20855	21604	22417	23291	24189	25156

Tableau 42 : Comptes de revenus des ménages : Région flamande
en millions d'euros

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1. Compte d'affectation des revenus primaires									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	21096	21295	21983	22212	22880	23530	24176	24874	25541
Rémunérations des salariés (D.1)	113303	115879	121028	125074	129315	133957	138484	143635	149141
Revenus nets de la propriété (D.4)	19697	19904	21345	21391	21573	22327	23162	24034	24942
2. Solde des revenus primaires (B.5n)	154095	157077	164355	168677	173767	179815	185823	192543	199624
3. Compte de distribution secondaire du revenu									
a. Ressources									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	26275	27128	28285	29835	31329	32645	33990	35336	36879
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	4017	4026	4183	4350	4523	4702	4881	5076	5285
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	7377	7554	7949	8205	8447	8670	8755	8951	9357
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	2053	2057	2102	2213	2287	2356	2434	2502	2573
b. Emplois									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	26630	28216	29623	32012	33421	34774	36170	37686	39432
Solde des autres transferts courants (D.7)	364	437	413	597	618	644	659	682	706
Cotisations sociales (D.61)	43698	44963	46995	48794	50473	52268	53866	55825	58031
4. Revenu disponible (B.6n)	123125	124227	129843	131878	135840	140502	145187	150215	155549

Tableau 43 : Comptes de revenus des ménages : Région wallonne
en millions d'euros

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1. Compte d'affectation des revenus primaires									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	8818	8886	9057	9072	9270	9489	9716	9970	10196
Rémunérations des salariés (D.1)	53281	54654	57277	59312	61703	64119	66432	68953	71614
Revenus nets de la propriété (D.4)	7412	7529	8053	8053	8022	8221	8443	8699	8968
2. Solde des revenus primaires (B.5n)	69511	71069	74387	76437	78994	81828	84591	87622	90779
3. Compte de distribution secondaire du revenu									
a. Ressources									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	15421	15907	16458	17302	18085	18793	19431	20237	21133
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	1488	1496	1560	1625	1700	1773	1845	1920	1999
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	3940	4054	4277	4434	4592	4732	4803	4929	5160
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	1622	1649	1699	1797	1859	1920	1993	2050	2107
b. Emplois									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	12384	13035	13578	14642	15353	16000	16645	17366	18179
Solde des autres transferts courants (D.7)	0	44	10	136	146	157	161	171	181
Cotisations sociales (D.61)	20552	21356	22383	23283	24218	25151	25974	26936	28012
4. Revenu disponible (B.6n)	59045	59741	62411	63534	65513	67739	69881	72285	74806

10.3. Finances publiques - Résultats détaillés

Tableau 44 : Compte des Communautés et Régions
en millions d'euros

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1. Recettes	50738	55044	57140	59174	61190	63386	65813	68530
A. Fiscales propres et parafiscales	8006	8624	8958	9254	9582	9914	10292	10661
1. Fiscales	7966	8582	8915	9211	9537	9869	10247	10615
a. Impôts directs - ménages	988	1128	1232	1268	1304	1346	1391	1438
b. Impôts indirects	4682	4990	5154	5324	5519	5708	5932	6143
c. Impôts en capital	2296	2464	2530	2619	2715	2815	2923	3034
2. Cotisations de sécurité sociale	40	41	43	43	44	45	46	47
B. Autres recettes des autres secteurs	3316	3658	3756	3818	3789	3759	3728	3794
1. Revenus de la propriété	267	537	552	563	475	386	295	301
2. Transferts courants reçus	521	532	540	542	550	559	567	576
3. Transferts en capital reçus	42	43	45	46	46	47	48	49
4. Ventes courantes de B. et S.	2486	2545	2618	2668	2717	2767	2817	2868
C. Cotisations imputées	4794	5113	5282	5478	5664	5861	6117	6478
D. Transferts des administr. publiques	34622	37649	39145	40624	42155	43853	45677	47598
1. Transferts de recettes fiscales	29215	31912	33052	34227	35462	36865	38397	39950
2. Autres transferts	5407	5737	6093	6397	6694	6987	7279	7648
a. Du pouvoir fédéral	5175	5503	5848	6148	6439	6729	7016	7380
b. Des pouvoirs locaux	174	179	184	187	190	194	197	200
c. De la sécurité sociale	58	56	62	63	64	65	66	67
dont, en capital	138	128	93	95	96	98	99	101
2. Dépenses	53079	55939	57855	59787	61507	63295	65253	67525
A. Dépenses primaires	52484	55259	57104	59067	60832	62620	64572	66853
a. Finales courantes	39222	40989	42739	44230	45638	47060	48639	50519
1. Rémunérations des salariés	20602	21481	22274	23031	23712	24474	25271	26241
2. Consommation intermédiaire et impôts	5809	5951	6173	6320	6497	6590	6735	6882
3. Subventions aux entreprises	1420	1571	1801	1926	2059	2200	2350	2509
4. Prestations sociales	8165	8587	9003	9418	9791	10171	10612	11167
- Prestations sociales en espèces	5487	5830	6123	6347	6554	6772	7050	7434
- Prestations sociales en nature	2678	2757	2880	3071	3237	3399	3562	3733
5. Transferts aux ménages et ISBL	3024	3194	3280	3325	3368	3412	3457	3503
6. Transferts aux entreprises	115	115	115	115	115	115	115	115
7. Transferts au reste du monde	87	90	93	94	96	98	100	102
b. Finales en capital	4314	5060	4663	4830	4918	5009	5103	5199
1. Formation brute de capital	2500	2674	2669	2747	2796	2849	2903	2959
2. Autr.acquis. nettes act.non financiers	-142	-138	-49	2	2	2	2	2
3. Transferts aux ménages et ISBL	389	376	382	390	397	404	412	419
4. Transferts aux entreprises	1564	2146	1658	1689	1721	1752	1784	1816
5. Transferts au reste du monde	3	2	2	2	2	2	2	2
c. Transferts aux administr. publiques	8948	9211	9702	10007	10276	10551	10830	11136
1. Transferts courants	8427	8670	9087	9380	9637	9901	10168	10462
2. Transferts en capital	521	541	615	627	638	650	662	674
B. Charges d'intérêt	595	680	752	720	675	675	681	672
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-2341	-896	-715	-612	-317	91	560	1006
4. Solde primaire	-1746	-216	37	108	358	766	1242	1678

Tableau 45 : Compte de la Région de Bruxelles-Capitale
en millions d'euros

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1. Recettes	2887	3063	3264	3446	3560	3710	3847	3977
A. Fiscales propres et parafiscales	1192	1275	1308	1350	1396	1443	1495	1547
1. Fiscales	1192	1275	1308	1350	1396	1443	1495	1547
a. Impôts directs - ménages	147	149	154	158	162	167	172	177
b. Impôts indirects	663	747	766	790	817	844	875	904
c. Impôts en capital	382	380	388	402	417	432	449	466
2. Cotisations de sécurité sociale	0	0	0	0	0	0	0	0
B. Autres recettes des autres secteurs	427	436	448	457	465	474	482	491
1. Revenus de la propriété	47	49	50	51	52	52	53	54
2. Transferts courants reçus	30	31	32	33	33	34	34	35
3. Transferts en capital reçus	14	14	15	15	15	16	16	16
4. Ventes courantes de B. et S.	336	342	352	358	365	372	379	385
C. Cotisations imputées	33	32	32	33	34	34	35	37
D. Transferts des administr. publiques	1235	1320	1476	1605	1665	1759	1834	1902
1. Transferts de recettes fiscales	889	978	1052	1145	1167	1225	1289	1346
2. Autres transferts	346	342	423	460	497	534	545	556
a. Du pouvoir fédéral	210	202	275	309	343	377	385	394
b. Des pouvoirs locaux	127	131	135	138	140	143	146	148
c. De la sécurité sociale	5	5	5	5	6	6	6	6
d. Des communautés et régions	4	5	8	8	8	8	9	9
dont, en capital	128	118	83	85	86	88	89	91
2. Dépenses	3106	3339	3465	3559	3648	3742	3833	3930
A. Dépenses primaires	3028	3227	3336	3425	3514	3606	3697	3795
a. Finales courantes	1647	1690	1775	1829	1883	1939	1994	2054
1. Rémunérations des salaires	814	841	869	903	937	974	1009	1048
2. Cons. intermédiaire et impôts	443	449	484	492	501	509	518	527
3. Subventions aux entreprises	85	85	89	92	94	96	98	100
4. Prestations sociales	111	112	117	124	130	134	140	146
- Prestations sociales en espèces	35	34	35	36	37	37	38	40
- Prestations sociales en nature	76	78	82	88	92	97	102	106
5 Transferts aux ménages et ISBL	192	202	214	217	220	223	227	230
6. Transferts aux entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0
7. Transferts au reste du monde	2	2	2	2	2	2	2	2
b. Finales en capital	554	670	642	653	664	676	689	702
1. Formation brute de capital	446	453	449	456	464	473	482	491
2. Autr.acquis. nettes act. non fin.	0	0	0	0	0	0	0	0
3. Transferts aux ménages et ISBL	39	19	50	51	52	53	54	54
4. Transferts aux entreprises	69	199	143	146	148	151	154	157
5. Transferts au reste du monde	0	0	0	0	0	0	0	0
c. Transferts aux administr. publiques	827	867	919	944	967	990	1014	1039
1. Transferts courants	731	766	809	832	853	874	896	919
2. Transferts en capital	96	101	110	112	114	116	118	120
B. Charges d'intérêt	78	112	129	134	135	136	136	135
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-218	-276	-201	-114	-88	-32	14	47
4. Solde primaire	-140	-164	-72	20	46	104	150	182

Tableau 46 : Compte de la Région flamande
en millions d'euros

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1. Recettes	29423	32257	33388	34504	35652	36890	38308	39930
A. Fiscales propres et parafiscales	4531	4976	5149	5322	5513	5708	5929	6145
1. Fiscales	4491	4934	5106	5279	5469	5663	5883	6098
a. Impôts directs - ménages	436	601	675	698	720	746	774	803
b. Impôts indirects	2741	2932	2997	3096	3210	3321	3452	3575
c. Impôts en capital	1314	1402	1434	1485	1539	1595	1657	1720
2. Cotisations de sécurité sociale	40	41	43	43	44	45	46	47
B. Autres recettes des autres secteurs	1782	2173	2222	2263	2206	2148	2088	2125
1. Revenus de la propriété	137	423	435	443	354	262	170	172
2. Transferts courants reçus	260	332	328	333	339	344	349	354
3. Transferts en capital reçus	28	29	30	30	31	32	32	33
4. Ventes courantes de B. et S.	1357	1389	1429	1456	1483	1510	1538	1565
C. Cotisations imputées	2920	3125	3228	3318	3415	3533	3705	3927
D. Transferts des administr. publiques	20189	21983	22789	23601	24518	25501	26585	27734
1. Transferts de recettes fiscales	17196	18785	19421	20070	20831	21659	22573	23505
2. Autres transferts	2993	3198	3368	3530	3687	3842	4012	4229
a. Du pouvoir fédéral	2929	3134	3300	3462	3618	3772	3940	4156
b. Des pouvoirs locaux	34	35	36	36	37	37	38	38
c. De la sécurité sociale	30	29	32	32	33	34	34	35
d. Des communautés et régions	0	0	0	0	0	0	0	0
dont, en capital	10	10	10	10	10	10	10	10
2. Dépenses	30299	32131	33308	34386	35340	36456	37700	39104
A. Dépenses primaires	30133	31954	33123	34259	35279	36418	37673	39094
a. Finales courantes	23281	24503	25618	26491	27320	28258	29303	30505
1. Rémunérations des salaires	12128	12643	13080	13469	13824	14259	14736	15302
2. Cons. intermédiaire et impôts	3256	3347	3495	3586	3677	3771	3866	3963
3. Subventions aux entreprises	915	1095	1294	1409	1532	1663	1802	1952
4. Prestations sociales	5433	5729	6008	6262	6499	6754	7064	7429
- Prestations sociales en espèces	3354	3585	3763	3869	3977	4105	4288	4520
- Prestations sociales en nature	2079	2144	2245	2393	2523	2649	2776	2909
5 Transferts aux ménages et ISBL	1425	1562	1612	1634	1656	1677	1699	1723
6. Transferts aux entreprises	46	46	46	46	46	46	46	46
7. Transferts au reste du monde	78	81	83	85	86	88	89	91
b. Finales en capital	2337	2762	2569	2667	2716	2767	2818	2871
1. Formation brute de capital	1552	1653	1650	1680	1711	1743	1776	1810
2. Autr.acquis. nettes act. non fin.	-144	-140	-50	0	0	0	0	0
3. Transferts aux ménages et ISBL	202	190	173	176	179	183	186	189
4. Transferts aux entreprises	725	1057	794	809	824	839	854	869
5. Transferts au reste du monde	2	2	2	2	2	2	2	2
c. Transferts aux administr. publiques	4515	4689	4936	5100	5243	5393	5551	5717
1. Transferts courants	4270	4441	4641	4800	4937	5082	5234	5395
2. Transferts en capital	245	248	295	300	306	311	317	323
B. Charges d'intérêt	166	177	184	127	61	38	28	10
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-877	126	80	118	313	434	607	827
4. Solde primaire	-711	303	264	245	374	472	635	837

Tableau 47 : Compte de la Région wallonne
en millions d'euros

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1. Recettes	6808	7101	7335	7521	7751	7989	8258	8534
A. Fiscales propres et parafiscales	2282	2372	2501	2582	2672	2763	2868	2969
1. Fiscales	2282	2372	2501	2582	2672	2763	2868	2969
a. Impôts directs - ménages	405	378	402	412	422	433	445	458
b. Impôts indirects	1277	1311	1391	1437	1491	1543	1605	1663
c. Impôts en capital	601	683	707	732	759	787	818	848
2. Cotisations de sécurité sociale	0	0	0	0	0	0	0	0
B. Autres recettes des autres secteurs	349	338	347	354	360	367	373	380
1. Revenus de la propriété	69	52	54	55	56	56	57	58
2. Transferts courants reçus	58	60	62	63	64	65	67	68
3. Transferts en capital reçus	0	0	0	0	0	0	0	0
4. Ventes courantes de B. et S.	222	226	232	236	241	245	250	254
C. Cotisations imputées	103	102	104	109	113	117	121	127
D. Transferts des administr. publiques	4073	4288	4382	4476	4605	4742	4896	5058
1. Transferts de recettes fiscales	3358	3612	3718	3824	3945	4074	4219	4372
2. Autres transferts	716	677	665	652	660	668	677	686
a. Du pouvoir fédéral	248	253	258	262	266	270	274	279
b. Des pouvoirs locaux	0	0	0	0	0	0	0	0
c. De la sécurité sociale	10	10	11	11	11	11	11	12
d. Des communautés et régions	458	414	397	379	383	387	391	395
Dont, en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
2. Dépenses	7251	7550	7585	7815	8014	8214	8416	8629
A. Dépenses primaires	7047	7321	7326	7545	7732	7918	8107	8308
a. Finales courantes	3772	3815	3904	4023	4136	4247	4358	4481
1. Rémunérations des salariés	1227	1266	1306	1357	1404	1450	1496	1548
2. Cons. intermédiaire et impôts	924	924	922	939	955	972	989	1007
3. Subventions aux entreprises	343	316	344	350	356	363	369	376
4. Prestations sociales	618	616	634	670	703	734	766	803
- Prestations sociales en espèces	282	276	282	295	307	318	331	346
- Prestations sociales en nature	336	340	352	375	396	415	435	456
5. Transferts aux ménages et ISBL	654	686	692	701	711	721	731	741
6. Transferts aux entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0
7. Transferts au reste du monde	6	6	6	7	7	7	7	7
b. Finales en capital	1133	1322	1147	1193	1215	1237	1260	1284
1. Formation brute de capital	264	309	309	340	346	352	359	366
2. Autr.acquis. nettes act. non fin.	0	0	0	0	0	0	0	0
3. Transferts aux ménages et ISBL	134	151	145	148	151	153	156	159
4. Transferts aux entreprises	735	861	693	706	719	732	745	759
5. Transferts au reste du monde	0	0	0	0	0	0	0	0
c. Transferts aux administr. publiques	2142	2185	2275	2328	2381	2434	2488	2544
1. Transferts courants	1979	2012	2085	2135	2184	2233	2284	2336
2. Transferts en capital	163	173	190	193	197	201	204	208
B. Charges d'intérêt	204	229	258	270	282	295	309	321
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-443	-449	-250	-294	-263	-224	-158	-95
4. Solde primaire	-239	-221	8	-24	19	71	151	226

Tableau 48 : Compte de la Communauté française
en millions d'euros

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1. Recettes	11952	12904	13391	13909	14418	14975	15572	16253
A. Fiscales propres et parafiscales	1	0	0	0	0	0	0	0
1. Fiscales	1	0	0	0	0	0	0	0
a. Impôts directs - ménages	0	0	0	0	0	0	0	0
b. Impôts indirects	1	0	0	0	0	0	0	0
c. Impôts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
2. Cotisations de sécurité sociale	0	0	0	0	0	0	0	0
B. Autres recettes des autres secteurs	736	690	715	721	734	747	759	772
1. Revenus de la propriété	11	11	11	11	12	12	12	12
2. Transferts courants reçus	165	101	110	105	106	107	109	110
3. Transferts en capital reçus	0	0	0	0	0	0	0	0
4. Ventes courantes de B. et S.	560	577	594	605	616	628	639	651
C. Cotisations imputées	1719	1832	1896	1996	2077	2151	2229	2359
D. Transferts des administr. publiques	9496	10381	10779	11191	11606	12076	12583	13120
1. Transferts de recettes fiscales	7735	8497	8810	9125	9445	9822	10227	10636
2. Autres transferts	1761	1884	1969	2067	2161	2254	2356	2485
a. Du pouvoir fédéral	1605	1716	1812	1906	1998	2088	2187	2312
b. Des pouvoirs locaux	12	12	13	13	13	14	14	14
c. De la sécurité sociale	13	12	14	14	14	15	15	15
d. Des communautés et régions	131	143	131	133	136	138	141	143
Dont, en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
2. Dépenses	12696	13190	13718	14203	14635	15053	15463	16010
A. Dépenses primaires	12564	13042	13552	14027	14451	14861	15269	15818
a. Finales courantes	9892	10326	10762	11173	11528	11871	12216	12686
1. Rémunérations des salariés	6216	6504	6786	7061	7299	7532	7763	8065
2. Cons. intermédiaire et impôts	1102	1141	1173	1195	1216	1238	1259	1281
3. Subventions aux entreprises	50	45	44	45	46	47	48	49
4. Prestations sociales	1839	1958	2066	2172	2260	2340	2424	2561
- Prestations sociales en espèces	1792	1909	2015	2118	2203	2280	2361	2495
- Prestations sociales en nature	47	49	51	54	57	60	63	66
5. Transferts aux ménages et ISBL	616	608	622	630	638	645	653	661
6. Transferts aux entreprises	69	69	69	69	69	69	69	69
7. Transferts au reste du monde	0	0	0	0	0	0	0	0
b. Finales en capital	234	241	238	249	254	259	264	269
1. Formation brute de capital	220	228	228	238	242	247	252	257
2. Autr.acquis. nettes act. non fin.	2	2	1	2	2	2	2	2
3. Transferts aux ménages et ISBL	4	6	4	4	4	4	4	4
4. Transferts aux entreprises	8	5	5	5	5	5	5	5
5. Transferts au reste du monde	0	0	0	0	0	0	0	0
c. Transferts aux administr. publiques	2438	2475	2552	2605	2669	2732	2790	2864
1. Transferts courants	2424	2461	2537	2589	2654	2716	2774	2847
2. Transferts en capital	14	14	15	15	15	16	16	16
B. Charges d'intérêt	132	148	166	176	184	191	195	192
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-744	-287	-327	-294	-217	-78	108	243
4. Solde primaire	-612	-139	-161	-118	-33	113	303	435

10.4. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre - Résultats détaillés

Tableau 49 : Bilan énergétique 2010
en Mtep

	Solides	Liquides	Gaz naturel	Gaz de cokeries	Gaz de hauts fourneaux	Autres	Electricité	Total
Royaume								
Centrales électriques	1,0	0,0	5,2	0,0	0,2	1,3	12,4	20,1
Consommation du secteur énergie	0,0	1,5	0,0	0,1	0,0		0,6	2,2
Consommation finale énergétique	0,7	15,8	10,3	0,1	0,1	3,8	7,1	37,9
Industrie	0,4	0,8	4,2	0,1	0,1	3,1	3,2	11,9
- Biens intermédiaires	0,3	0,4	3,1	0,1	0,1	2,1	1,7	7,9
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,2				0,3	0,5
- Biens de consommation	0,1	0,3	0,9	0,0	0,0	1,0	1,0	3,3
- Construction	0,0	0,1					0,1	0,2
Transport		10,5					0,1	10,7
- Transport par rail et route		8,5					0,1	8,7
- Transport par eau et aérien		2,0						2,0
Services, ménages et agriculture	0,3	4,5	6,1			0,7	3,8	15,3
- Services	0,1	1,1	2,0				1,9	5,1
- Ménages	0,1	3,1	3,8			0,7	1,8	9,6
- Agriculture		0,3	0,3				0,1	0,7
Région de Bruxelles-Capitale								
Centrales électriques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,4
Consommation du secteur énergie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0
Consommation finale énergétique	0,0	0,6	0,9	0,0	0,0	0,0	0,5	2,1
Industrie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
- Biens intermédiaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,0				0,0	0,0
- Biens de consommation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Construction	0,0	0,0					0,0	0,0
Transport		0,3					0,0	0,4
- Transport par rail et route		0,3					0,0	0,3
- Transport par eau et aérien		0,0						0,0
Services, ménages et agriculture	0,0	0,3	0,9			0,0	0,5	1,7
- Services	0,0	0,1	0,3				0,3	0,8
- Ménages	0,0	0,2	0,6			0,0	0,1	0,9
- Agriculture		0,0	0,0				0,0	0,0

	Solides	Liquides	Gaz naturel	Gaz de cokeries	Gaz de hauts fourneaux	Autres	Electricité	Total
Région wallonne								
Centrales électriques	0,1	0,0	0,8	0,0	0,1	0,3	7,0	8,2
Consommation du secteur énergie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,2	0,2
Consommation finale énergétique	0,3	5,0	2,8	0,0	0,1	1,4	2,1	11,8
Industrie	0,3	0,4	1,5	0,0	0,1	1,3	0,9	4,4
- Biens intermédiaires	0,2	0,2	1,2	0,0	0,1	0,7	0,6	3,1
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,1				0,1	0,1
- Biens de consommation	0,0	0,1	0,2	0,0	0,0	0,7	0,2	1,2
- Construction	0,0	0,0					0,0	0,0
Transport		3,2					0,0	3,2
- Transport par rail et route		2,9					0,0	3,0
- Transport par eau et aérien		0,2						0,2
Services, ménages et agriculture	0,1	1,4	1,3			0,1	1,2	4,1
- Services	0,0	0,4	0,3				0,5	1,2
- Ménages	0,1	1,0	1,0			0,1	0,6	2,8
- Agriculture		0,0	0,0				0,0	0,1
Région flamande								
Centrales électriques	0,9	0,0	4,4	0,0	0,1	0,6	5,4	11,4
Consommation du secteur énergie	0,0	1,5	0,0	0,0	0,0		0,4	1,9
Consommation finale énergétique	0,3	10,2	6,6	0,1	0,1	2,3	4,4	24,0
Industrie	0,1	0,4	2,7	0,1	0,1	1,8	2,2	7,4
- Biens intermédiaires	0,1	0,2	1,9	0,1	0,1	1,5	1,1	4,8
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,1				0,2	0,3
- Biens de consommation	0,0	0,2	0,7	0,0	0,0	0,3	0,9	2,1
- Construction	0,0	0,0					0,1	0,2
Transport		7,1					0,1	7,1
- Transport par rail et route		5,3					0,1	5,3
- Transport par eau et aérien		1,8						1,8
Services, ménages et agriculture	0,2	2,8	3,9			0,6	2,2	9,5
- Services	0,1	0,6	1,3				1,0	3,1
- Ménages	0,0	1,9	2,3			0,6	1,0	5,9
- Agriculture		0,3	0,2				0,1	0,6

Tableau 50 : Bilan énergétique 2011
en Mtep

	Solides	Liquides	Gaz naturel	Gaz de cokeries	Gaz de hauts fourneaux	Autres	Electricité	Total
Royaume								
Centrales électriques	1,5	0,1	4,3	0,0	0,2	1,7	12,4	20,2
Consommation du secteur énergie	0,0	1,5	0,0	0,0	0,0		0,6	2,1
Consommation finale énergétique	0,7	15,0	9,7	0,1	0,1	4,0	7,2	36,6
Industrie	0,4	0,7	4,1	0,1	0,1	3,3	3,3	12,1
- Biens intermédiaires	0,4	0,4	3,1	0,1	0,1	2,2	1,8	8,1
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,2				0,3	0,5
- Biens de consommation	0,0	0,3	0,9	0,0	0,0	1,1	1,0	3,3
- Construction	0,0	0,1					0,1	0,2
Transport		10,4					0,1	10,6
- Transport par rail et route		8,3					0,1	8,4
- Transport par eau et aérien		2,1						2,1
Services, ménages et agriculture	0,2	3,8	5,5			0,7	3,7	14,0
- Services	0,1	1,0	1,9				1,9	4,8
- Ménages	0,1	2,7	3,4			0,7	1,7	8,7
- Agriculture		0,1	0,2				0,1	0,5
Région de Bruxelles-Capitale								
Centrales électriques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,6
Consommation du secteur énergie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0
Consommation finale énergétique	0,0	0,6	0,9	0,0	0,0	0,0	0,5	2,0
Industrie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
- Biens intermédiaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,0				0,0	0,0
- Biens de consommation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Construction	0,0	0,0					0,0	0,0
Transport		0,3					0,0	0,4
- Transport par rail et route		0,3					0,0	0,3
- Transport par eau et aérien		0,0						0,0
Services, ménages et agriculture	0,0	0,3	0,8			0,0	0,5	1,6
- Services	0,0	0,1	0,3				0,3	0,7
- Ménages	0,0	0,2	0,5			0,0	0,1	0,8
- Agriculture		0,0	0,0				0,0	0,0

	Solides	Liquides	Gaz naturel	Gaz de cokeries	Gaz de hauts fourneaux	Autres	Electricité	Total
Région wallonne								
Centrales électriques	0,2	0,0	0,6	0,0	0,1	0,4	7,0	8,3
Consommation du secteur énergie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,2	0,2
Consommation finale énergétique	0,4	4,7	2,6	0,0	0,1	1,5	2,1	11,4
Industrie	0,3	0,3	1,4	0,0	0,1	1,4	1,0	4,5
- Biens intermédiaires	0,2	0,2	1,2	0,0	0,1	0,7	0,7	3,1
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,1				0,1	0,1
- Biens de consommation	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,7	0,2	1,2
- Construction	0,0	0,0					0,0	0,0
Transport		3,1					0,0	3,2
- Transport par rail et route		2,9					0,0	2,9
- Transport par eau et aérien		0,2						0,2
Services, ménages et agriculture	0,1	1,2	1,2			0,1	1,1	3,8
- Services	0,0	0,3	0,3				0,5	1,2
- Ménages	0,1	0,9	0,9			0,1	0,6	2,5
- Agriculture		0,0	0,0				0,0	0,1
Région flamande								
Centrales électriques	1,4	0,0	3,6	0,0	0,1	0,8	5,4	11,3
Consommation du secteur énergie	0,0	1,5	0,0	0,0	0,0		0,4	1,9
Consommation finale énergétique	0,3	9,7	6,2	0,1	0,1	2,5	4,5	23,2
Industrie	0,2	0,4	2,7	0,1	0,1	1,9	2,3	7,5
- Biens intermédiaires	0,1	0,1	1,9	0,1	0,1	1,5	1,1	5,0
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,1				0,2	0,3
- Biens de consommation	0,0	0,2	0,7	0,0	0,0	0,3	0,9	2,1
- Construction	0,0	0,0					0,1	0,1
Transport		7,0					0,1	7,1
- Transport par rail et route		5,1					0,1	5,1
- Transport par eau et aérien		1,9						1,9
Services, ménages et agriculture	0,1	2,3	3,5			0,6	2,1	8,7
- Services	0,1	0,5	1,2				1,0	2,9
- Ménages	0,0	1,7	2,1			0,6	1,0	5,3
- Agriculture		0,1	0,2				0,1	0,4

Tableau 51 : Bilan énergétique 2015
en Mtep

	Solides	Liquides	Gaz naturel	Gaz de cokeries	Gaz de hauts fourneaux	Autres	Electricité	Total
Royaume								
Centrales électriques	1,2	0,2	5,3	0,0	0,2	1,9	9,9	18,6
Consommation du secteur énergie	0,0	1,5	0,0	0,0	0,0		0,6	2,2
Consommation finale énergétique	0,6	14,4	9,2	0,1	0,1	4,5	7,4	36,3
Industrie	0,4	0,8	3,8	0,1	0,1	3,8	3,4	12,4
- Biens intermédiaires	0,4	0,4	2,9	0,1	0,1	2,5	1,9	8,3
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,2				0,3	0,5
- Biens de consommation	0,0	0,4	0,7	0,0	0,0	1,3	1,1	3,5
- Construction	0,0	0,1					0,1	0,2
Transport		10,0					0,1	10,1
- Transport par rail et route		8,3					0,1	8,4
- Transport par eau et aérien		1,7						1,7
Services, ménages et agriculture	0,2	3,6	5,5			0,7	3,8	13,7
- Services	0,1	1,1	1,9				1,9	5,0
- Ménages	0,1	2,3	3,3			0,7	1,8	8,2
- Agriculture		0,1	0,2				0,1	0,5
Région de Bruxelles-Capitale								
Centrales électriques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,6
Consommation du secteur énergie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0
Consommation finale énergétique	0,0	0,6	0,8	0,0	0,0	0,0	0,5	2,0
Industrie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
- Biens intermédiaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,0				0,0	0,0
- Biens de consommation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Construction	0,0	0,0					0,0	0,0
Transport		0,3					0,0	0,3
- Transport par rail et route		0,3					0,0	0,3
- Transport par eau et aérien		0,0						0,0
Services, ménages et agriculture	0,0	0,3	0,8			0,0	0,5	1,6
- Services	0,0	0,1	0,3				0,3	0,8
- Ménages	0,0	0,1	0,5			0,0	0,1	0,8
- Agriculture		0,0	0,0				0,0	0,0

	Solides	Liquides	Gaz naturel	Gaz de cokeries	Gaz de hauts fourneaux	Autres	Electricité	Total
Région wallonne								
Centrales électriques	0,1	0,1	0,8	0,0	0,1	0,4	5,5	7,0
Consommation du secteur énergie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,2	0,2
Consommation finale énergétique	0,3	4,5	2,3	0,0	0,0	1,9	2,2	11,3
Industrie	0,3	0,4	1,2	0,0	0,0	1,8	1,0	4,6
- Biens intermédiaires	0,3	0,2	1,1	0,0	0,0	0,8	0,7	3,2
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,1				0,1	0,1
- Biens de consommation	0,0	0,1	-0,0	0,0	0,0	0,9	0,2	1,3
- Construction	0,0	0,0					0,0	0,0
Transport		3,0					0,0	3,0
- Transport par rail et route		2,8					0,0	2,9
- Transport par eau et aérien		0,2						0,2
Services, ménages et agriculture	0,1	1,2	1,2			0,1	1,2	3,7
- Services	0,0	0,4	0,3				0,5	1,2
- Ménages	0,1	0,8	0,8			0,1	0,6	2,4
- Agriculture		0,0	0,0				0,0	0,1
Région flamande								
Centrales électriques	1,1	0,1	4,5	0,0	0,1	0,9	4,3	11,0
Consommation du secteur énergie	0,0	1,5	0,0	0,0	0,0		0,4	2,0
Consommation finale énergétique	0,2	9,3	6,1	0,0	0,0	2,6	4,6	23,0
Industrie	0,2	0,4	2,6	0,0	0,0	2,1	2,3	7,7
- Biens intermédiaires	0,1	0,2	1,8	0,0	0,0	1,7	1,2	5,1
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,1				0,2	0,3
- Biens de consommation	0,0	0,2	0,7	0,0	0,0	0,4	0,9	2,2
- Construction	0,0	0,0					0,1	0,1
Transport		6,7					0,1	6,8
- Transport par rail et route		5,1					0,1	5,2
- Transport par eau et aérien		1,6						1,6
Services, ménages et agriculture	0,1	2,2	3,4			0,6	2,2	8,5
- Services	0,1	0,6	1,3				1,1	3,0
- Ménages	0,0	1,4	2,0			0,6	1,0	5,0
- Agriculture		0,1	0,2				0,1	0,4

Tableau 52 : Bilan énergétique 2017
en Mtep

	Solides	Liquides	Gaz naturel	Gaz de cokeries	Gaz de hauts fourneaux	Autres	Electricité	Total
Royaume								
Centrales électriques	0,9	0,2	5,3	0,0	0,2	2,0	9,9	18,5
Consommation du secteur énergie	0,0	1,6	0,0	0,0	0,0		0,6	2,2
Consommation finale énergétique	0,6	14,5	9,2	0,1	0,1	4,9	7,5	36,8
Industrie	0,5	0,9	3,7	0,1	0,1	4,2	3,4	12,9
- Biens intermédiaires	0,4	0,4	2,9	0,1	0,1	2,7	2,0	8,6
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,2				0,3	0,5
- Biens de consommation	0,0	0,4	0,6	0,0	0,0	1,5	1,1	3,6
- Construction	0,0	0,1					0,1	0,2
Transport		10,0					0,2	10,2
- Transport par rail et route		8,3					0,2	8,5
- Transport par eau et aérien		1,7						1,7
Services, ménages et agriculture	0,2	3,6	5,4			0,7	3,9	13,7
- Services	0,1	1,2	1,9				2,0	5,2
- Ménages	0,1	2,2	3,3			0,7	1,8	8,1
- Agriculture		0,1	0,2				0,2	0,5
Région de Bruxelles-Capitale								
Centrales électriques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0	0,7
Consommation du secteur énergie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0
Consommation finale énergétique	0,0	0,6	0,8	0,0	0,0	0,0	0,5	2,0
Industrie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
- Biens intermédiaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,0				0,0	0,0
- Biens de consommation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Construction	0,0	0,0					0,0	0,0
Transport		0,3					0,0	0,3
- Transport par rail et route		0,3					0,0	0,3
- Transport par eau et aérien		0,0						0,0
Services, ménages et agriculture	0,0	0,3	0,8			0,0	0,5	1,6
- Services	0,0	0,1	0,3				0,3	0,8
- Ménages	0,0	0,1	0,5			0,0	0,1	0,8
- Agriculture		0,0	0,0				0,0	0,0

	Solides	Liquides	Gaz naturel	Gaz de cokeries	Gaz de hauts fourneaux	Autres	Electricité	Total
Région wallonne								
Centrales électriques	0,1	0,1	0,8	0,0	0,1	0,4	5,5	7,0
Consommation du secteur énergie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,2	0,2
Consommation finale énergétique	0,4	4,6	2,2	0,0	0,0	2,0	2,3	11,5
Industrie	0,3	0,4	1,1	0,0	0,0	1,9	1,0	4,8
- Biens intermédiaires	0,3	0,2	1,1	0,0	0,0	0,9	0,7	3,3
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,1				0,1	0,1
- Biens de consommation	0,0	0,1	-0,1	0,0	0,0	1,0	0,2	1,3
- Construction	0,0	0,0					0,0	0,0
Transport		3,0					0,1	3,0
- Transport par rail et route		2,8					0,1	2,9
- Transport par eau et aérien		0,2						0,2
Services, ménages et agriculture	0,1	1,2	1,2			0,1	1,2	3,7
- Services	0,0	0,4	0,3				0,5	1,3
- Ménages	0,1	0,7	0,8			0,1	0,6	2,3
- Agriculture		0,0	0,0				0,0	0,1
Région flamande								
Centrales électriques	0,8	0,1	4,5	0,0	0,1	0,9	4,3	10,8
Consommation du secteur énergie	0,0	1,6	0,0	0,0	0,0		0,4	2,0
Consommation finale énergétique	0,3	9,3	6,1	0,0	0,0	2,8	4,7	23,3
Industrie	0,2	0,5	2,7	0,0	0,0	2,2	2,4	8,0
- Biens intermédiaires	0,2	0,2	1,8	0,0	0,0	1,8	1,2	5,3
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,1				0,2	0,3
- Biens de consommation	0,0	0,2	0,7	0,0	0,0	0,4	0,9	2,3
- Construction	0,0	0,0					0,1	0,1
Transport		6,7					0,1	6,8
- Transport par rail et route		5,2					0,1	5,3
- Transport par eau et aérien		1,5						1,5
Services, ménages et agriculture	0,1	2,1	3,4			0,6	2,3	8,5
- Services	0,1	0,7	1,3				1,1	3,1
- Ménages	0,0	1,4	2,0			0,6	1,0	4,9
- Agriculture		0,1	0,2				0,1	0,4

Tableau 53 : Evolution des émissions totales de CO₂ par secteur
en millions de tonnes d'équivalent CO₂

	1990[1]	2010[2]	2011[3]	2015[3]	2017[3]	Croissances annuelles moyennes 2011-2017[3]	Moyennes 2008-2012[2;3]
Royaume							
1. Energie	110,1	106,2	94,2	93,7	93,3	-1,8	100,5
1.A. Combustion	110,0	106,0	94,1	93,6	93,2	-1,8	100,4
1.A1. Transformation d'énergie	29,9	25,3	24,8	26,4	25,6	0,2	25,2
1.A2. Industrie	32,9	23,9	16,8	16,1	16,7	-5,0	20,5
1.A3. Transport	19,9	25,2	24,4	24,2	24,2	-0,6	25,2
1.A4. Tertiaire. résidentiel, agriculture	27,2	31,7	28,0	26,9	26,7	-2,4	29,4
1.A5. Autres	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
1.B. Emissions fugitives	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-1,8	0,1
2. Processus industriels	8,2	8,8	9,1	9,1	9,4	0,8	9,1
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
4. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
5. Déchets	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,8	0,1
Total	118,7	115,1	103,4	102,9	102,8	-1,6	109,7
Région de Bruxelles-Capitale							
1. Energie	3,8	4,0	3,6	3,6	3,6	-1,5	3,8
1.A. Combustion	3,8	4,0	3,6	3,6	3,6	-1,5	3,8
1.A1. Transformation d'énergie	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	-1,7	0,3
1.A2. Industrie	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,5	0,1
1.A3. Transport	0,9	0,8	0,8	0,7	0,7	-1,2	0,8
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	2,6	2,9	2,6	2,6	2,6	-1,6	2,6
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
1.B. Emissions fugitives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
2. Processus industriels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
4. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
5. Déchets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
Total	3,8	4,0	3,6	3,6	3,6	-1,5	3,8

	1990[1]	2010[2]	2011[3]	2015[3]	2017[3]	Croissances annuelles moyennes 2011-2017[3]	Moyennes 2008-2012[2;3]
Région wallonne							
1. Energie	39,6	30,7	27,4	26,5	26,4	-2,1	30,1
1.A. Combustion	39,6	30,7	27,4	26,5	26,4	-2,1	30,1
1.A1. Transformation d'énergie	6,6	3,8	3,7	4,0	3,9	0,3	4,0
1.A2. Industrie	17,6	8,4	6,5	5,9	5,9	-4,9	8,2
1.A3. Transport	7,0	9,6	9,4	9,1	9,1	-0,8	9,6
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	8,3	8,8	7,8	7,5	7,4	-2,4	8,2
1.A5. Autres	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
1.B. Emissions fugitives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-1,8	0,0
2. Processus industriels	7,3	5,0	5,1	5,2	5,3	0,8	5,3
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
4. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
5. Déchets	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,8	0,1
Total	47,0	35,8	32,7	31,8	31,8	-1,7	35,5
Région flamande							
1. Energie	66,7	71,4	63,1	63,6	63,3	-1,7	66,7
1.A. Combustion	66,6	71,3	63,0	63,5	63,2	-1,7	66,6
1.A1. Transformation d'énergie	23,0	21,2	20,9	22,2	21,4	0,2	21,0
1.A2. Industrie	15,1	15,4	10,2	10,1	10,7	-5,1	12,2
1.A3. Transport	12,1	14,8	14,2	14,3	14,4	-0,3	14,8
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	16,3	20,0	17,6	16,9	16,7	-2,5	18,6
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
1.B. Emissions fugitives	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-1,8	0,1
2. Processus industriels	0,9	3,9	4,0	4,0	4,1	0,8	3,7
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
4. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
5. Déchets	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
Total	67,9	75,3	67,1	67,6	67,4	-1,6	70,5

(1) Chiffres de l'année de référence issus de « Report of the Review of the Initial Report of Belgium », décembre 2007.

(2) Les chiffres de 2010 correspondent aux valeurs d'inventaire de 2010 issues des inventaires d'émissions nationaux et régionaux, excepté pour les émissions de CO₂ d'origine énergétique qui ont été calculées de façon endogène pour 2010 dans HERMREG et HERMES.

(3) Perspectives économiques régionales 2012-2017.

Tableau 54 : Evolution des émissions totales de CH₄ par secteur
en kt d'équivalent CO₂

	1990[1]	2010[2]	2011[3]	2015[3]	2017[3]	Taux croiss, annuels moyens 2011-2017[3]	Moyennes 2008-2012[2;3]
Royaume							
1. Energie	1303,1	785,1	723,3	692,8	685,8	-1,9	723,5
1.A. Combustion	443,5	340,6	307,5	297,8	293,4	-2,1	311,7
1.A1. Transformation d'énergie	5,3	44,8	42,2	47,2	45,8	0,3	39,7
1.A2. Industrie	77,7	66,3	64,9	61,4	61,8	-1,0	65,0
1.A3. Transport	119,4	15,2	14,9	15,1	15,3	0,0	16,0
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	241,2	214,1	185,4	174,0	170,4	-3,2	190,9
1.A5. Autres	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
1.B. Emissions fugitives	859,6	444,5	415,8	395,0	392,4	-1,8	411,8
2. Processus industriels	0,0	19,7	19,7	19,7	19,7	0,0	27,0
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
4. Agriculture	7079,1	5212,3	5219,7	5249,5	5264,5	0,1	5190,0
5. Déchets	2856,4	746,6	687,0	492,5	417,0	-8,0	748,6
Total	11238,7	6763,7	6649,7	6454,5	6387,0	-0,8	6689,1
Région de Bruxelles-Capitale							
1. Energie	105,7	39,2	36,4	34,8	34,6	-1,8	36,8
1.A. Combustion	20,5	10,6	9,5	9,3	9,3	-1,8	9,4
1.A1. Transformation d'énergie	0,7	0,1	0,0	0,1	0,1	0,3	0,1
1.A2. Industrie	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,1	0,1
1.A3. Transport	7,2	0,8	0,7	0,7	0,7	-1,5	0,8
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	12,4	9,6	8,6	8,5	8,4	-1,8	8,5
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
1.B. Emissions fugitives	85,2	28,7	26,8	25,5	25,3	-1,8	27,3
2. Processus industriels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
4. Agriculture	0,0	0,4	0,4	0,4	0,4	0,1	0,4
5. Déchets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-8,0	0,0
Total	105,7	39,7	36,8	35,2	35,1	-1,7	37,2

	1990[1]	2010[2]	2011[3]	2015[3]	2017[3]	Taux croiss, annuels moyens 2011-2017[3]	Moyennes 2008-2012[2;3]
Région wallonne							
1. Energie	394,9	271,4	250,2	236,7	233,5	-2,1	252,8
1.A. Combustion	203,7	140,3	127,6	120,3	117,8	-2,5	130,7
1.A1. Transformation d'énergie	1,5	11,3	10,6	12,2	11,9	0,8	9,5
1.A2. Industrie	65,2	41,5	40,2	36,7	36,2	-1,9	41,9
1.A3. Transport	40,7	6,3	5,8	5,7	5,7	-1,4	6,3
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	96,2	81,2	71,0	65,7	63,9	-3,4	72,9
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-, -	0,0
1.B. Emissions fugitives	191,2	131,0	122,6	116,4	115,7	-1,8	122,1
2. Processus industriels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-, -	0,0
4. Agriculture	2174,2	1804,0	1806,6	1816,9	1822,1	0,1	1816,5
5. Déchets	1028,3	351,8	323,7	232,1	196,5	-8,0	345,3
Total	3597,4	2427,2	2380,5	2285,7	2252,1	-1,1	2414,6
Région flamande							
1. Energie	802,5	475,3	436,8	421,2	417,7	-1,8	434,1
1.A. Combustion	219,4	190,5	170,4	168,2	166,3	-1,9	171,7
1.A1. Transformation d'énergie	3,1	33,4	31,6	35,0	33,8	0,2	30,1
1.A2. Industrie	12,2	24,7	24,5	24,6	25,5	0,4	23,0
1.A3. Transport	71,4	9,0	8,4	8,7	8,8	-0,2	9,1
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	132,6	123,3	105,8	99,8	98,0	-3,2	109,5
1.A5. Autres	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
1.B. Emissions fugitives	583,2	284,8	266,4	253,1	251,4	-1,8	262,4
2. Processus industriels	0,0	19,7	19,7	19,7	19,7	0,0	26,9
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-, -	0,0
4. Agriculture	4904,9	3407,8	3412,6	3432,1	3441,9	0,1	3373,1
5. Déchets	1828,1	394,8	363,3	260,4	220,5	-8,0	403,3
Total	7535,5	4297,6	4232,4	4133,5	4099,9	-0,7	4237,5

(1) Chiffres de l'année de référence issus de « Report of the Review of the Initial Report of Belgium », décembre 2007.

(2) Les chiffres de 2010 correspondent aux valeurs d'inventaire de 2010 issues des inventaires d'émissions nationaux et régionaux.

(3) Perspectives économiques régionales 2012-2017.

**Tableau 55 : Evolution des émissions totales de N₂O par secteur
en kt d'équivalent CO₂**

	1990[1]	2010[2]	2011[3]	2015[3]	2017[3]	Taux croiss. annuels moyens 2011-2017[3]	Moyennes 2008-2012[2;3]
Royaume							
1. Energie	798,0	672,3	634,1	635,9	635,1	-0,8	636,7
1.A. Combustion	798,0	672,3	634,1	635,9	635,1	-0,8	636,7
1.A1. Transformation d'énergie	211,6	167,8	159,7	172,3	169,8	0,2	160,4
1.A2. Industrie	56,7	149,6	146,3	138,4	139,4	-1,0	138,9
1.A3. Transport	389,5	242,9	237,2	238,5	241,0	-0,1	235,7
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	138,5	111,3	90,2	85,9	84,2	-3,9	101,0
1.A5. Autres	1,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,0	0,7
1.B. Emissions fugitives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
2. Processus industriels	3933,8	2595,9	2560,5	2336,0	2215,3	-2,2	2321,7
3. Utilisation de solvants	246,1	214,0	214,0	214,0	214,0	0,0	214,0
4. Agriculture	5560,7	4829,6	4833,3	4848,1	4855,6	0,1	4813,6
5. Déchets	292,6	297,9	299,2	304,4	307,1	0,4	297,3
Total	10831,2	8609,7	8541,1	8338,5	8227,0	-0,6	8283,2
Région de Bruxelles-Capitale							
1. Energie	27,3	22,8	20,7	22,1	22,3	-0,3	22,1
1.A. Combustion	27,3	22,8	20,7	22,1	22,3	-0,3	22,1
1.A1. Transformation d'énergie	9,5	9,1	7,5	9,2	9,3	0,3	8,7
1.A2. Industrie	0,2	0,7	0,7	0,7	0,7	-0,3	0,7
1.A3. Transport	13,7	9,3	9,2	8,9	9,0	-0,5	9,2
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	3,9	3,7	3,3	3,3	3,3	-1,6	3,4
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
1.B. Emissions fugitives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
2. Processus industriels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
3. Utilisation de solvants	30,4	28,2	28,2	28,2	28,2	0,0	28,2
4. Agriculture	0,0	0,5	0,5	0,5	0,5	0,1	0,5
5. Déchets	0,0	29,9	30,1	30,6	30,9	0,4	29,7
Total	57,8	81,5	79,5	81,4	81,9	0,1	80,4

	1990[1]	2010[2]	2011[3]	2015[3]	2017[3]	Taux croiss. annuels moyens 2011-2017[3]	Moyennes 2008-2012[2;3]
Région wallonne							
1. Energie	251,9	239,7	222,0	214,4	211,7	-1,8	223,8
1.A. Combustion	251,9	239,7	222,0	214,4	211,7	-1,8	223,8
1.A1. Transformation d'énergie	15,7	22,7	21,5	24,6	24,0	0,8	20,2
1.A2. Industrie	39,1	76,5	74,0	66,8	65,5	-2,2	67,9
1.A3. Transport	140,4	83,2	83,4	82,2	82,8	-0,1	82,9
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	55,2	56,7	42,5	40,1	38,7	-5,3	52,2
1.A5. Autres	1,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,0	0,6
1.B. Emissions fugitives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
2. Processus industriels	901,7	1293,3	1275,6	1163,8	1103,7	-2,2	1166,7
3. Utilisation de solvants	77,7	89,7	89,7	89,7	89,7	0,0	89,7
4. Agriculture	2598,9	2374,4	2376,2	2383,5	2387,2	0,1	2390,5
5. Déchets	107,2	96,1	96,6	98,2	99,1	0,4	96,0
Total	3937,5	4093,2	4060,1	3949,6	3891,3	-0,7	3966,7
Région flamande							
1. Energie	518,7	406,7	391,4	399,5	401,1	-0,2	390,2
1.A. Combustion	518,7	406,7	391,4	399,5	401,1	-0,2	390,2
1.A1. Transformation d'énergie	186,4	135,9	130,7	138,5	136,5	0,1	131,5
1.A2. Industrie	17,5	72,4	71,6	71,0	73,2	0,1	70,3
1.A3. Transport	235,4	147,3	144,6	147,4	149,2	0,2	142,9
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	79,4	50,9	44,4	42,5	42,1	-2,7	45,3
1.A5. Autres	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
1.B. Emissions fugitives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
2. Processus industriels	3032,1	1302,6	1284,9	1172,2	1111,6	-2,2	1155,0
3. Utilisation de solvants	137,9	96,1	96,1	96,1	96,1	0,0	96,1
4. Agriculture	2961,9	2454,8	2456,7	2464,3	2468,0	0,1	2422,8
5. Déchets	185,3	171,8	172,6	175,6	177,1	0,4	171,5
Total	6835,9	4432,0	4401,6	4307,6	4254,0	-0,6	4235,6

(1) Chiffres de l'année de référence issus de « Report of the Review of the Initial Report of Belgium », décembre 2007.

(2) Les chiffres de 2010 correspondent aux valeurs d'inventaire de 2010 issues des inventaires d'émissions nationaux et régionaux.

(3) Perspectives économiques régionales 2012-2017.

Tableau 56 : Evolution des gaz fluorés
en kt d'équivalent CO₂

	1995[1]	2010[2]	2011[3]	2015[3]	2017[3]	Taux croiss, annuels moyens 2011-2017[3]	Moyennes 2008-2012[2;3]
Royaume	4974,4	1992,2	2091,2	2541,2	2802,9	5,0	2059,3
Région de Bruxelles-Capitale	41,2	185,8	195,4	239,2	264,6	5,2	189,5
Région wallonne	173,7	578,0	608,0	744,2	823,4	5,2	589,9
Région flamande	4759,4	1228,4	1287,8	1557,8	1714,8	4,9	1280,0

(1) Chiffres de l'année de référence issus de « Report of the Review of the Initial Report of Belgium », décembre 2007.

(2) Les chiffres de 2010 correspondent aux valeurs d'inventaire de 2010 issues des inventaires d'émissions nationaux et régionaux.

(3) Perspectives économiques régionales 2012-2017.

10.5. Glossaire

- **La population active (ou l’offre de travail)** d’une région regroupe l’ensemble des travailleurs résidant dans cette région (quel que soit leur lieu de travail) et l’ensemble des demandeurs d’emploi résidant dans cette région. Dans son acceptation large (concept BFP), la population active inclut les chômeurs âgés.
- **La population active occupée** d’une région regroupe l’ensemble des travailleurs résidant dans cette région, quel que soit leur lieu de travail.
- **Le taux d’activité** d’une région est calculé en divisant la population active de cette région par la population d’âge actif (15-64 ans) de cette région.
- **L’emploi intérieur** d’une région recouvre tous les travailleurs salariés ou indépendants qui travaillent dans cette région, quel que soit leur lieu de résidence.
- **Le solde des navettes** d’une région correspond à la différence entre les navettes sortantes de la région et les navettes entrantes dans la région. Les navettes sortantes correspondent aux sorties d’actifs qui ont un emploi dans une région distincte de celle de leur résidence. Les navettes entrantes désignent les entrées d’actifs ayant un emploi dans une région distincte de celle de leur résidence.
- **Le solde frontalier** d’une région résulte de la différence entre un flux « sortant », à savoir le nombre de personnes résidant dans la région mais travaillant à l’étranger, et un flux « entrant », à savoir le nombre de personnes résidant à l’étranger mais qui travaillent dans la région. Au sein du flux frontalier sortant, l’on peut distinguer deux types de travailleurs : les « transfrontaliers », qui traversent la frontière du pays au moins une fois par semaine, et les frontaliers dits « par extraterritorialité » tels que les employés des institutions internationales ou le personnel des ambassades.
- **Le taux d’emploi** d’une région est le rapport entre la population active occupée de la région et la population d’âge actif (15-64 ans) de la région.
- **Le chômage administratif** reprend l’ensemble des personnes inscrites comme demandeuses d’emploi auprès des organismes régionaux de placement. Le chômage administratif a un caractère exhaustif qui en fait une base cohérente avec les autres agrégats comptables utilisés dans le modèle (en particulier l’emploi) et appropriée pour une projection à moyen terme de l’offre de travail, qui nécessite une désagrégation complète de la population par catégorie socio-économique. Il est donc préféré à celui des enquêtes sur les forces de travail.
- **Le chômage selon le concept BFP** constitue une acceptation large du chômage administratif. Il inclut également les chômeurs bénéficiaires du statut de chômeur âgé dispensés de l’inscription comme demandeur d’emploi. Considérant que ces derniers font toutefois partie de l’offre de travail, c’est ce concept élargi qui est retenu dans la présente projection.
- **Le chômage selon les « Enquêtes sur les forces de travail »** est établi sur base des réponses d’un échantillon de population à un questionnaire. Ces enquêtes sont réalisées par la DGSIE (ex-INS) et transmises à EUROSTAT, qui en définit le cadre méthodologique. La qualité de chômeur est reconnue suite à une interview individuelle qui vise à établir la réalité de la disponibilité du chômeur pour le marché du travail et de la recherche active d’un emploi.

- Le **taux de chômage** d'une région est le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi de la région et la population active de la région.
- La **productivité réelle du travail par tête** d'une région correspond au rapport entre la valeur ajoutée (en euros chaînés) de la région et l'emploi intérieur de la région.
- Le coût du travail (en euros chaînés) d'une région divisé par l'emploi intérieur de cette région correspond au **coût salarial réel par tête**.
- Le **bilan énergétique** est le cadre comptable des flux d'énergie. Les colonnes rendent compte des différentes sources et formes d'énergie utilisées et disponibles dans l'économie et les lignes présentent les différentes utilisations de l'énergie.
- Par **secteur tertiaire**, on entend la somme des branches des services marchands et la branche des « services non marchands ». Le **secteur primaire** est constitué de la seule branche « agriculture ». Le **secteur secondaire** agrège quant à lui les branches « énergie », « industries manufacturières » et « construction ».
- Le concept de « **branches d'activité marchande** » correspond à l'ensemble des branches d'activité de l'économie à l'exception des « services non marchands ».
- Les **branches d'activité** retenues dans le système HERMES-HERMREG correspondent au regroupement de branches NACE-BEL 2008 suivant :

Dénomination de la branche	NACE-BEL 2008 (A38)
1. Agriculture	Agriculture, sylviculture et pêche (AA)
2. Energie	Cokéfaction et raffinage (CD) + Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (DD) + distribution d'eau, gestion et assainissement des déchets et des eaux usées (EE)
3. Industries manufacturières	
a. Biens intermédiaires	Industries extractives (BB) + Industrie chimique (CE) + Produits pharmaceutiques (CF) + Fabrication de produits en caoutchouc et d'autres produits minéraux non métalliques (CG) + Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et équipements (CH)
b. Biens d'équipement	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (CI) + Fabrication d'équipements électriques (CJ) + Fabrication de machines et d'équipements n.c.a. (CK) + Fabrication de matériels de transport (CL)
c. Biens de consommation	Industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabacs (CA) + Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure (CB) + Travail du bois, industrie du papier et du carton et imprimerie (CC) + Fabrication de meubles et autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équipements (CM)
4. Construction	Construction (FF)

Dénomination de la branche	NACE-BEL 2008 (A38)
5. Services marchands	
a. Transports et communication	Transports et entreposage (HH) + Télécommunications (JB)
b. Commerce et horeca	Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (GG) + Hébergement et restauration (II)
c. Crédit et assurances	Activités financières et assurances (KK)
d. Santé et action sociale	Activités pour la santé humaine (QA) + Action sociale (QB)
e. Autres services marchands	Edition, services audiovisuels et diffusion de programmes de télévision (JA) + Services informatiques et services d'information (JC) + Activités immobilières (LL) + Activités juridiques et comptables, activités des sièges sociaux, conseil de gestion, activités d'architecture et d'ingénierie, activités de contrôle et analyse technique (MA) + Recherche-développement scientifique (MB) + Publicité et études de marché, autres activités spécialisées, scientifiques et techniques (MC) + Services administratifs et autres activités de soutien (NN) + Activités artistiques, récréatives et de loisir (RR) + Autres services (SS)
6. Services non-marchands	
a. Administration publique et éducation	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (OO) + Enseignement (PP)
b. Services domestiques	Activités de ménages en tant qu'employeurs, activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre (TT)